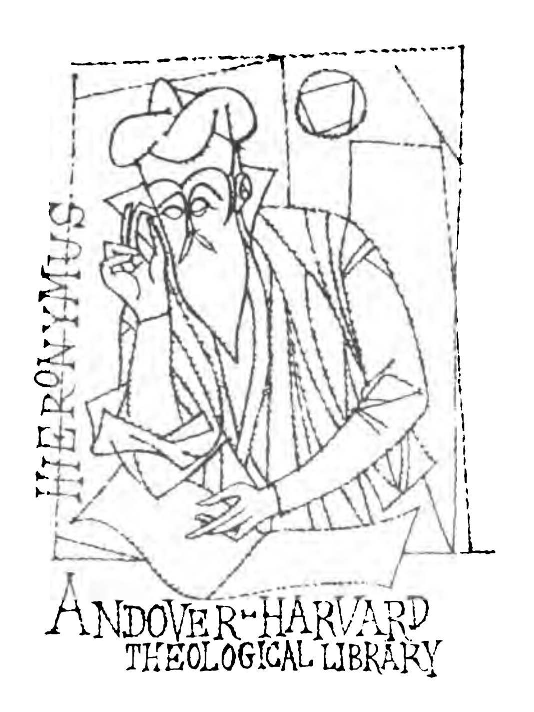



HIERONYMUS
ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY

P. D. Boyer

éfense de l'Ordre Social contre
Carbonarisme Moderne,
vec un Jugement sur M. de La
'ennais -- et une Dissertation sur
Romantisme.

1835.

. in the Biographie Générale, a 2nd vol. was
blished in 1837, on the sovereignty of the peop
berty, equality, property &c.



DÉFENSE

DE L'ORDRE SOCIAL

CONTRE

LE CARBONARISME MODERNE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

DÉFENSE
DE L'ORDRE SOCIAL

CONTRE

LE CARBONARISME MODERNE,

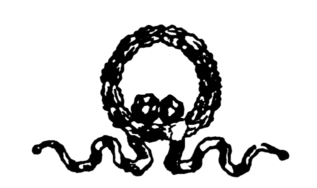
AVEC UN JUGEMENT SUR M. DE LA MENNAIS

CONSIDÉRÉ COMME ECRIVAIN.

ET UNE DISSERTATION SUR LE ROMANTISME;

Par M. Boyer,

DIRECTEUR AU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE.



PARIS.

AD. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1835.

PRÉFACE.

Il y aura bientôt dix-huit mois que j'ai promis au public un examen des œuvres de M. L. M. considéré comme philosophe, comme publiciste, comme théologien. J'ai déjà rempli la première partie de ce triple engagement, par mon examen imprimé du système philosophique de cet auteur, et si l'affection naturelle à un écrivain pour ses productions ne me fait pas illusion, si le témoignage de quelques amis indulgens ne me trompe pas, cet écrit auroit été favorablement accueilli du public; il auroit éclairé quelques esprits abusés, et jeté du jour sur une matière obscure; je ne me dissimule pas à moi-même que je dois la plus grande partie de ce succès à l'intérêt que les prélats de ce royaume ont pris à ce livre, au zèle qu'ils ont mis à le propager dans leur diocèse. Le sage a bien dit qu'il n'est pas bon de révéler le secret des princes: toutefois, je ne puis consentir à me taire sur cette faveur que j'ai

reçue des princes de l'Eglise ; la cause sainte que je défends en souffriroit un dommage réel. Ce n'est pas une médiocre recommandation en faveur d'un ouvrage théologique, que de pouvoir dire de sa doctrine, qu'elle est si approuvée par les juges de la foi, qu'ils en conseillent la lecture, comme renfermant un exposé clair de la saine doctrine et une bonne réfutation de l'erreur. Je m'efforcerai de reconnoître un si grand bien et d'en mériter la continuation par de plus grands efforts à perfectionner mon travail et à y mettre la dernière main. Cette vue m'a inspiré la pensée de changer le titre de mon ouvrage. M. L. M., depuis ma dernière publication, a bravé les jugemens du Saint-Siège avec tant d'opiniâtreté ; il s'est enfoncé si avant, par ses productions, dans la boue du carbonarisme, ses paradoxes politiques ont été le but d'un si grand nombre d'attaques, de discussions et de controverses dans la polémique périodique et littéraire du jour, qu'il m'a semblé qu'une réfutation personnelle de cet auteur seroit à présent pour le public d'un médiocre intérêt ; qu'après tout,

il n'y avoit pas lieu de le distinguer des autres carbonaris de son espèce, autrement que par cette attention plus spéciale toujours due à l'erreur accréditée par un grand nom.

Cet ouvrage n'est donc plus une lutte corps à corps avec cet auteur ; il embrasse un cercle plus étendu ; il sera désormais intitulé : *Défense des principes conservateurs de l'ordre social*. Les erreurs de M. L. M. ne viendront plus que comme un accessoire; je les combattrai à fur et mesure que je les rencontrerai sur mon passage.

Je pourrois, à le bien prendre, laisser ce trop fameux auteur se combattre et se réfuter lui-même : tout ce qu'il dit et écrit à présent, qu'est-ce autre chose que le contraire de ce qu'il a dit et écrit autrefois ? Et à ses assertions si tranchantes d'aujourd'hui, il n'y a qu'à opposer ses affirmations non moins prononcées d'hier. Ces paradoxes religieux et politiques, qui autrefois lui auroient fait horreur, et pour lesquels son style âcre et mordant n'auroit pas eu assez de fiel et de bile, sont à présent pour lui des

axiômes, des principes qu'on ne peut nier sans abdiquer la raison et le sens commun. Ses pas rétrogrades, ses contradictions palpables mal justifiées par des palinodies grossières, ses rétractations effrontées et un mépris impudent de l'opinion publique, voilà ce qu'il appelle des grands noms de mouvement, de progrès, de plus vastes aperçus dans l'horizon lumineux et toujours croissant du monde moral et social.

Autrefois, son grand reproche contre la charte de 1814, c'étoit ce mélange et cette fusion qu'on avoit essayé d'y faire de deux élémens incompatibles : la démocratie et la monarchie. L'analyse, le résumé de tous les conseils que l'on donnoit au monarque, dans le *Conservateur* et le *Drapeau Blanc*, journaux de l'opposition royaliste, dont M. L. M. étoit le collaborateur ou le propriétaire, ne respiroient que cette unique pensée, qu'il n'y avoit de salut pour le monarque et la monarchie que dans le pouvoir absolu. Etoit-il alors plus royaliste dans ses écrits que dans ses actions? On ne sait qu'en dire, et la solution de cette question est un

problème. Voici une œuvre, ou plutôt une explosion de son zèle ultrà-royaliste de cette époque qui mérite d'être racontée ici au lecteur, parce qu'elle jette un grand jour sur l'histoire des variations de cet auteur en matières politiques, dont il est ici question. On se rappelle encore cette scission malheureuse qui s'opéra immédiatement après la restauration dans le parti royaliste au sein de cette chambre appelée jusqu'alors *Introuvable*. On disoit des partisans du pouvoir absolu, qu'ils étoient plus royalistes que le roi, lequel se prononçoit pour le gouvernement représentatif : on les appela les *ultrà-royalistes*, et ils se condensèrent dans le côté droit par une place distinguée. M. L. M. se prononça fortement pour cette catégorie, et mit à sa disposition son nom, sa plume et sa haute réputation. Vinrent les élections; les deux partis en présence se livrèrent bataille. M. L. M. figuroit dans les rangs du parti ultrà-royaliste, avec son frère, J. L. M., homme très-distingué et alors vicaire-général de la Grande-Aumônerie. Ces deux frères quittent la capitale et les appartemens

du roi, qu'ils occupoient, et courent à Rennes avec la rapidité de la poste, pour y donner une grande impulsion au parti ultrà-royaliste, et tout à la fois l'exclusion, par leur influence, qu'ils estimoient grande, aux candidats royalistes présentés par le roi et ses ministres MM. de Villèle et de Corbière. Ils échouèrent complètement, ils disposèrent d'un petit nombre de voix; et cet illustre écrivain fut un peu désappointé de voir que le crédit d'un homme de lettres ne balançoit pas celui d'un ministre. Et, pour achever mon histoire, je dois dire que leur zèle leur valut un grand revers. A son retour de cette expédition électorale, le grand-vicaire vit arriver un messager, lequel lui remit de la part du roi un décret qui lui intimoit une destitution de son office, si lucratif et si honorable, et tout à la fois un ordre de déguerpir lui et son frère l'illustre écrivain, des appartemens qu'ils occupoient dans les bureaux de la Grande-Aumônerie. Leurs amis les plaignirent; il leur sembloit que la punition excédoit l'offense, qu'elle étoit diminuée et amoindrie par la pureté des mo-

tifs et par un amour pour le roi, digne, jusque dans ses écarts, de quelques égards. Toutefois, ils ne pouvoient se dissimuler à eux-mêmes qu'un officier du roi péchoit contre les bienséances, en se prononçant, jusque dans sa maison, contre ses ordres présumés et son vœu si prononcé. Et j'ai cru que cette anecdote étoit bonne à prouver que le zèle de M. L. M., pour la cause royale, avoit alors plus besoin de frein que d'aiguillon. Qui auroit jamais pensé que cet ultrà-royaliste deviendroit un si ardent républicain, et qu'après avoir voté avec l'extrême droite, il se placeroit dans les derniers rangs de l'extrême gauche!

L'anti-gallicanisme de cet auteur a subi une révolution non moins étrange et a fini par une défection tout aussi déplorable. Je ne puis encore me taire sur ce fait, tant il est marquant dans l'histoire des variations de la doctrine politique de l'auteur dont il s'agit ici. Mais avant de commencer ce récit, je sens le besoin de le faire précéder de précautions oratoires, et de dire au judicieux lecteur : Patience; je sens comme vous que

tout ce qu'on peut dire de plus juste et de plus vrai sur cette matière, ne vaut pas le silence; mais tranquillisez-vous, je n'ai rien à dire sur ce point délicat qui puisse blesser les oreilles les plus susceptibles.

S. S. et les membres de son conseil sentoient bien la position fâcheuse où se trouvoient les évêques en France dans leurs rapports administratifs. Le gouvernement étoit alors frappé d'une crainte semblable à celle d'un homme qui auroit peur de voir le feu prendre à l'eau des rivières ou de la mer; il craignoit ou affectoit de craindre de voir l'épiscopat et le Pape ressaisir, dans le temps où nous sommes, l'antique pouvoir temporel que s'arrogeoit autrefois l'Eglise, de destituer les rois et leurs ministres d'état. De là, le zèle qu'on mettoit à exhumer de vieilles ordonnances de l'ancienne monarchie, surannées et peu en harmonie avec la charte et la liberté des cultes. De là encore ces injonctions ministérielles envoyées aux évêques, de faire enseigner les quatre articles dans l'école du séminaire. Il en résultoit pour les prélats une position fâcheuse;

car, dans leurs rapports d'administration, ils ne pouvoient rencontrer un homme d'état, magistrat, préfet, juge, sur qui le mot de quatre articles ne fit un effet magique et qui n'en estimât l'enseignement, en France, le palladium de la liberté civile, et l'ordre ministériel à ce sujet une mesure nécessaire de salut et de sûreté publiques. Les évêques estimoient dans leur sagesse devoir céder; et il leur sembloit que la condescendance renfermoit moins de mal que la résistance à un gouvernement de qui l'Eglise tire sa subsistance temporelle; l'ordre qu'ils donnoient aux professeurs étoit entendu par ceux-ci en ce sens, et n'en avoit point d'autre : J'enseignerai les quatre articles, c'est-à-dire, je les exposerai devant mes élèves comme des opinions qui ont pour elles des raisons et des autorités probables, lesquelles sont contredites par d'autres raisons ou autorités, et sur lesquelles on dispute en attendant la décision de l'Eglise, sans préjudice de la paix et de l'unité, comme sur tant d'autres questions théologiques en litige dans les écoles, ajoutant néanmoins que l'école de Paris s'é-

tant prononcée, d'ancienne date, pour les propositions énoncées dans les quatre articles, et que le clergé de France en ayant fait une déclaration solennelle, en 1782, la police des écoles, à laquelle l'autorité civile tenoit la main exigeoit que les quatre articles y fussent enseignés, et la prudence commandoit aux partisans de la négative de se taire sur leur opinion, dont personne ne leur demandoit compte et dont une bruyante manifestation avoit le mauvais effet de compromettre les évêques auprès de l'autorité civile. D'après cet exposé, le mot de quatre articles étoit dans la bouche de l'administration ecclésiastique, un langage de convention commode dans leurs relations ministérielles, et qui l'autorisoit à pouvoir dire, sans blesser la sincérité chrétienne, que les quatre articles étoient enseignés (et ils l'étoient de la manière seule conforme à la vérité et aux égards réciproques que se doivent les deux puissances). Tout cela étoit sage, prudent, raisonnable. Si on eût laissé nos évêques s'expliquer avec S. S. et ses conseillers; si des jeunes gens sans qualité, sans connois-

sance des hommes et des choses, ne fussent pas venus s'immiscer dans cette affaire par une opposition turbulente et insubordonnée; si M. L. M. n'eût pas pris acte de la conduite sage et réservée des évêques, pour souffler dans les séminaires le feu de la révolte, pour proclamer, dans des pamphlets séditieux et des aphorismes erronés que c'étoit le cas, pour eux, d'opposer aux réglemens de l'évêque le *non licet* de saint Jean, le *non possumus* des Apôtres, jamais la paix n'auroit été troublée dans l'église de France. Les théologiens sages et raisonnables de notre Eglise voyoient d'un œil indifférent la baisse de ce qu'on appeloit opinions gallicanes, lesquelles perdoient chaque jour de leur crédit à proportion de l'abus qu'on en faisoit pour asservir le clergé et inquiéter son chef. Les hommes sages ne désiroient rien tant que le silence sur des questions inutiles dans la pratique, et si dangereuses à discuter en théorie.

M. L. M. s'est vanté d'avoir été en France le prophète que Dieu y a suscité pour la purger de la monstrueuse erreur du gallicanisme. Son école a exalté les grands services

qu'il avoit, sur ce point, rendus à l'Eglise romaine. Si l'on veut connoître les grands résultats de son zèle en cette matière, les voici : il a irrité l'autorité civile contre le clergé, il a aigri la haine des ennemis de Dieu contre l'Eglise romaine, en proclamant avec une imprudence qui n'a pas de nom, la proposition contraire au premier article de cette même déclaration, c'est-à-dire, la dépendance des princes du pouvoir spirituel dans le temporel ; en proclamant, dis-je, cette doctrine si offensive de leurs oreilles, comme la base du christianisme de l'ordre social et de l'ordre temporel; en un mot, par tout le bruit de l'inutile et inopportune controverse qu'il a élevée sur tous ces points si chanceux, il a compromis, d'une manière énorme, le sort de l'Eglise catholique dans tous les pays protestans, il l'a exposée aux dangers extrêmes de la proscription. Ce fait lui a été démontré et mis sous les yeux par une déclaration solennelle des Eglises d'Irlande et d'Angleterre ; ajoutez à cela cet avantage bien précieux, dont il a privé l'Eglise romaine, celui de pouvoir dire aux Eglises dis-

sidentes, dans ses conférences pacifiques relatives à la réunion : Cette barrière qui vous sépare de l'Eglise romaine est facile à lever; ces droits qui vous semblent si odieux et si intolérables dans le Saint-Siége n'appartiennent pas à la foi, vous pouvez, en vous réunissant à l'Eglise votre mère, ne pas les reconnoître, vous en tenir aux opinions enseignées dans plusieurs écoles et notamment dans celles de France. Que dirai-je encore? il a mis le comble à tous ces inconvéniens par le trouble qu'il a jeté dans l'Eglise, la division qu'il a semée parmi ses défenseurs au plus fort du combat; usant, consumant leurs forces, en quelque sorte, dans des discussions oiseuses et inutiles, pendant que ses ennemis avoient la hache levée pour démolir les fondemens de son édifice, et menaçoient d'entrer à main armée dans son sanctuaire. L'Eglise, grâce à cette déclamation, non moins bruyante que hors de propos, a offert le triste spectacle d'une lutte, où des ouvriers préposés à la conservation et à la réparation d'un édifice, se battroient autour d'une poutre dont la charpente peut se pas-

ser, pendant que les démolisseurs arrachent les pierres du fondement. L'Eglise, dans ces pitoyables disputes, a ressemblé encore à un navire battu par la tempête et menacé du naufrage, où les matelots et les pilotes se battroient pour s'arracher des mains un simple cordage, au lieu de diriger les voiles contre les vents et de tenir le gouvernail d'une main ferme.

Mais il est temps de revenir au point du départ. Oh! qu'il est à présent éloigné, cet anti-gallican, de la doctrine de l'Eglise romaine; cherchez-le, vous le trouverez, non pas dans les rangs des théologiens romains, non pas même dans ceux des gallicans orthodoxes, mais sur la même ligne où sont rangés les jurisconsultes gallicans les plus hostiles contre l'Eglise, les plus improuvés et les plus censurés par le clergé de France. Je ne sais même si aucun d'entre eux oseroit le suivre dans la voie où il marche. Voyez-le, dis-je à présent, aux pieds de ces gallicans qu'il a tant de fois anathématisés comme des hérétiques et des athées. Laissons-le parler. *Dans la guerre que je vous ai faite*

j'étois un peu trop soldat, je ne voyois les choses que d'un seul côté; on a reproché de grandes entreprises à vos parlemens contre la juridiction ecclésiastique, cependant elles ont rendu de grands services à la société, et sans cette utile barrière aux empiétemens de l'Église romaine, elle auroit tout envahi et le prêtre seroit devenu roi. Et vous, les amis de M. L. M., tâchez de nous en faire un bon gallican; je ne sais même si vous réussirez à le conserver au christianisme, car je vous déclare qu'il n'est plus catholique: il se joue de l'Eglise romaine, il ne croit plus à son autorité; je le prouverai dans le cours de cet ouvrage.

Je m'arrête ici; il est temps de clore ce second chapitre. J'ai assez bien prouvé les variations ou plutôt les contradictions de cet auteur en matière politique et religieuse, en vous le faisant voir passant si subitement, de l'ultrà-royalisme au jacobinisme le plus effréné, d'une exagération fanatique des prérogatives de l'Eglise romaine à la négation de ses droits les plus sacrés, à une révolte ouverte contre ses décrets les plus irréfraga-

bles. Est-ce assez ? non; la liste de ses contradictions est bien loin d'être close; je pourrois vous le montrer encore, ce Croyant à l'autorité du genre humain, qui ne permettoit pas à la raison de voir les premières vérités sans l'appui de son témoignage, de son consentement universel; je pourrois vous le montrer à présent, ce disciple cosmopolite de la foi au genre humain et à sa raison, se glorifier de sa solitude générale, chanter des hymnes à la gloire de l'exilé; seul et abandonné de ses proches, de ses amis et de l'humanité toute entière, à l'unité de sa pensée solitaire; en un mot, vous qui l'avez suivi depuis son retour des égaremens de la philosophie à la foi catholique, et qui avez présens à la mémoire tous ses écrits, à commencer par ses premiers débuts dans la carrière d'apologiste de la religion, n'êtes-vous pas les témoins de ce fait, qu'il n'y a pas de vérité qu'il nie aujourd'hui comme un nonsens et une déraison, qu'il n'ait affirmée alors comme un axiôme et un principe? partout ne l'avez-vous pas vu avec cette exagération qui est comme le fond de son caractère, à

l'un et à l'autre pôle de la vérité et de l'erreur! Oh! que cet astre malfaisant a répandu de malignes influences dans l'Eglise avant que d'en sortir! Pense-t-il nous en imposer par ces grands mots de progrès et de mouvement? Le progrès de son orgueil explique bien mieux que celui de la vérité les variations de ses pensées; et celui qui connoîtroit à fond sa vie, à chaque changement de son esprit dans sa doctrine, verroit peut-être une irritation correspondante faite à son caractère altier et superbe. Qu'on ne nous parle plus de la profondeur de ses vues. On admire dans un esprit profond la suite des idées; il peut changer quelquefois de sentimens; de principes et de doctrines, jamais.

Mais je vois ici des hommes respectables ouvrir la bouche pour me dire : Vous voilà bien toujours le même, toujours acharné à la poursuite de M. L. M., *ne voyez-vous pas que c'est un homme mort?* — Non, il n'est pas mort; il vit encore dans l'esprit de ses aveugles sectateurs. Voyez son nom cité avec éloge dans les livres sortis de son école; voyez-y sa doctrine toute vive, son système

philosophique tout cru, les applications à la théologie de ce même système flétries par nos prélats, des notes les plus infamantes reproduites avec une franchise ou plutôt une hardiesse qui étonne : chose remarquable! ce malheureux auteur confesse à pleine bouche, à la page 13 de sa préface sur les Mélanges, que son système est condamné à Rome. Ecoutez-le parler lui-même : Le premier de ces systèmes (il vient d'en exposer trois, et le sien est le premier), « le premier de ces systèmes, déclaré faux, absurde par la plupart des évêques de France, proscrit des écoles, solennellement dénoncé à Rome, a dû sans doute y devenir l'objet d'un sérieux examen, et l'on s'accorde assez généralement à penser qu'il est, sinon condamné d'une manière formelle, au moins improuvé comme très-suspect dans la dernière encyclique du pape. Voilà où en sont les choses. » N'est-ce pas, dis-je, une chose étonnante d'entendre ce maître dire à ses disciples : *Mon système est déclaré faux et absurde par la plupart des évêques de France* (il pouvoit

ajouter par tous, hormis trois ou quatre, lesquels encore le défèrent au Saint-Siége). Le maître leur déclare tout cela, et eux semblent lui répondre : « Nous vous comprenons à demi-mot, le fait est vrai, mais qu'est-ce que soixante ou quatre-vingts évêques? autant de donneurs de dispenses, très-peu au niveau des lumières du siècle. —Le maître ajoute : *Ce systême est proscrit dans toutes les écoles.*—Les disciples répondent : *Qu'y a-t-il de commun entre nous et la scholastique?* — Le maître insiste. Le pape a condamné le système, non pas d'une manière formelle, mais je ne vous dissimule pas qu'il *l'a improuvé comme très-suspect dans sa dernière encyclique, et cela après un très-sérieux examen. Voilà où en sont les choses.* Les disciples répliquent : Le pape n'est entouré que de scholastiques, il ne voit que par leurs yeux.

Voilà la pensée des disciples de M. L. M., au moins de ceux d'entre eux qui tiennent encore à ses systèmes après tous les jugemens de l'Eglise que je viens de citer; voilà, dis-je, leur pensée avec son légitime com-

mentaire ; et pour mieux la faire comprendre, j'ai besoin d'un second dialogue, où je leur ferai mes demandes et j'entendrai leurs réponses...—D. Vous déférez beaucoup à l'autorité, n'est-ce pas? — R. Oui, beaucoup; *elle précède la raison, et la raison naît de l'autorité, c'est-à-dire de la foi*...— D. De quelle autorité est pour vous tout l'épiscopat français? — R. Il y a moins de sens et de génie dans la tête de tous les évêques de France que dans celle de M. L. M., et je défère bien plus à son autorité qu'à la leur. — D. Que pensez-vous de toutes nos écoles ecclésiastiques? — R. Ces docteurs, ce sont de vieux routiniers décidés à ne jamais sortir des ornières de la scholastique; ces vieilles têtes, pour tout l'or du monde, ne laisseroient pas entrer dans leur esprit une idée nouvelle. — D. Le consentement unanime de tous les théologiens, qu'en pensez-vous? M. L. M. a dit autrefois que depuis trois siècles ils formoient la chaîne de la tradition. — R. Bah! M. L. M. ne diroit pas cela aujourd'hui : tous ces hommes procèdent selon la méthode analytique et cartésienne, qui est

le droit sentier de l'erreur, et il faut être aveugle pour ne pas voir que la méthode synthétique est la voie unique qui mène à la vérité. — D. L'autorité de la dernière encyclique du pape ne vous cause-t-elle pas quelque embarras? — R. Pardonnez-moi, monsieur; mais M. L. M. nous a ouvert ici une issue pour lever la difficulté : l'autorité des bulles du Saint-Siége n'exige l'assentiment intérieur que lorsque le pape parle *ex cathedra*. — D. Mais à quelle marque connoissez-vous que le pape a parlé *ex cathedra?* — R. Le cas est embarrassant. Ici les ultramontains vous donnent un signe qui n'est pas bon; les gallicans, un autre qui est un peu meilleur, mais qui ne lève pas tout doute, car M. L. M. convient, à la page 28 de la même préface, *qu'après tout ce qu'on a dit sur ce point, il reste encore quelque chose et même beaucoup à désirer pour l'esprit.*

Après le coup frappé par l'encyclique, il s'est fait un moment de silence, durant lequel on a pu croire que la secte étoit morte. Vous le voyez, il n'en est rien; sa doctrine

demeure, et avec elle son esprit, esprit d'orgueil, d'une hardiesse dans le paradoxe qui n'a point de frein, et, pour preuve que je n'exagère pas, que ce n'est pas en vain que je sonne l'alarme, voici un exposé fidèle des erreurs que cette nouvelle école vient de livrer au public par la voie de la presse; je les dénonce à l'Eglise, je les dénonce à l'épiscopat français, gardien du dépôt de la foi, et à qui il appartient de surveiller l'erreur.

Hors de l'Eglise point de salut, et sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. On sait que cette vérité du symbole a été pour la moderne philosophie un signal donné à ce cri d'intolérance qu'elle a poussé contre le christianisme et à cette accusation de cruauté dont elle a chargé sa doctrine. Les saints docteurs de l'Eglise, dans tous les siècles, ont vu cette difficulté et y ont donné un dénoûment capable de satisfaire un esprit sage, averti par le sentiment de la foiblesse de sa raison, de baisser les yeux avec respect devant les ténèbres de la foi et de captiver la superbe curiosité de son intelligence sous le joug de l'obéissance à l'autorité de la parole de Dieu.

M. L. M. a voulu quitter ici le chemin battu, et il a fait fausse route. Le jeune novateur que je dénonce ici à l'Eglise, pour avoir voulu dévier encore plus que lui de l'ancienne voie, est descendu plus bas dans le gouffre de l'erreur. Mais pour une claire intelligence de la chose, je sens le besoin de mettre ici un moment sous les yeux du lecteur un exposé net du dogme catholique, de la difficulté à laquelle il donne lieu, de la solution que lui ont donnée les Pères de l'Eglise, des égaremens où se sont engagés M. L. M. et les siens pour avoir voulu s'en écarter.

Hors de l'Eglise point de salut; sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Que nous enseigne par cet énoncé la foi catholique? le voici : c'est que l'homme, étant devenu par le crime de son origine ennemi de Dieu, enfant de colère, passible de la peine de l'enfer, Dieu n'a consenti à lui accorder son pardon et les avantages de la rédemption (qui ont fait dire à l'Eglise qu'elle a été en lui une faute heureuse), qu'au moyen des trois conditions suivantes, toutes d'une rigueur si étroite, si absolue, si indispensable,

que l'Eglise les appelle des moyens de salut si nécessaires qu'ils ne souffrent pas même d'exception en faveur de l'ignorance exempte de toute faute. Ces conditions, les voici : S'élever au-dessus de l'ordre de la nature déchue, viciée et corrompue, entrer dans l'ordre surnaturel de la rédemption où l'homme s'approche de Dieu par la foi, c'est-à-dire par un acquiescement d'esprit et de cœur, sans réserve et sans partage, à la parole qu'il lui a plu de nous révéler; par une confiance pleine et entière dans la médiation de Jésus, son Fils, lequel interpose les mérites de son sacrifice entre Dieu irrité et l'homme coupable; or, cet acte qui nous réconcilie avec Dieu et nous réintègre avec surabondance dans tous les droits de l'innocence, doit être accompagné de ces trois qualités: s'appuyer, non sur les forces de notre libre arbitre, affoibli et corrompu, mais sur la grâce de Jésus-Christ; non sur la lumière de notre raison obscurcie, mais sur l'autorité de la parole de Dieu; non sur la valeur et la justice de nos œuvres, mais sur les mérites de Jésus-Christ, répandus dans nos âmes par l'eau du bap-

tême, qui nous régénère. Le principe de la grâce, le motif de la foi, l'union avec Jésus-Christ, dont la charité est communiquée à nos ames par son Saint-Esprit, voilà les qualités qui constituent l'acte qui nous justifie et nous réconcilie avec Dieu. Mais ici se présente une difficulté qui semble au premier abord impénétrable aux sens humains. Les nations, après avoir marché un moment à la lumière de cette révélation primitive que Dieu leur avoit faite de sa nature, de ses perfections infinies, de leur malheureuse chute, de la promesse du médiateur qui devoit la réparer, les nations, après avoir marché un moment à cette admirable lumière, l'ont tellement obscurcie, qu'il a fait nuit sur la terre; les ténèbres en ont couvert la surface, le monde s'est vu plongé dans un abîme si profond d'erreurs et de superstitions, que les hommes *assis avec un calme affreux* dans les ombres de cette ignorance qui étoit pour eux le sommeil de la mort, se sont vus dans l'impossibilité morale de connoître la révélation primitive et ce corps de vérités dont se compose la foi surnaturelle, sans laquelle

il est impossible de plaire à Dieu et d'arriver au royaume de la gloire. Comment concilier cet état d'ignorance où vivoit, hors de la Judée, avant l'Incarnation, l'homme déchu? comment concilier cet état, sinon avec la justice de Dieu, du moins avec la fidélité qu'il doit à sa parole, avec cette volonté qu'il a manifestée dans les divines Ecritures, de sauver l'homme coupable et conséquemment de lui procurer la connoissance de cette vérité, moyen nécessaire pour arriver au salut? Ici les saints docteurs répondent : Les voies de la Providence peuvent nous être cachées, elles se justifient par elles-mêmes. Néanmoins qu'on le remarque bien, le genre humain avoit sous la main, avec la révélation primitive, le salut promis; c'est par sa faute qu'il l'a perdu ou qu'il s'en est rendu l'accès si difficile. Toutefois, Dieu ne l'a jamais laissé sans aucun moyen possible de se le procurer. Voyez, avant l'incarnation, le peuple juif dépositaire des promesses : Jérusalem et son temple étoient alors cette ville *bâtie sur la montagne* que toutes les nations pouvoient voir; placée au centre de la civi-

lisation, on pouvoit y aborder de toutes parts; ses livres étoient traduits dans la langue grecque, que parloient alors les nations les plus civilisées; les sages les lisoient, et par eux la vérité pouvoit arriver jusqu'aux ignorans. Je me figure un observateur fidèle de la loi naturelle, le vide que l'ignorance laissoit dans son cœur excitoit en lui une grande faim et une grande soif de la vérité et de la justice; s'il les cherchoit avec un cœur droit et sincère, à coup sûr la Providence, par le concours de ces causes naturelles qu'elle dirigeoit à son gré, lui auroit procuré la rencontre d'un de ces justes initiés dans la connoissance de la vérité, d'un de ces juifs dont les païens ont dit qu'ils auroient couru la terre et les mers pour faire un prosélyte. Que si vous supposez un sauvage absolument incapable, par sa position locale, de ce genre d'instruction qu'on ne trouve que dans la vie sociale, saint Thomas vous dira que Dieu soulevera, s'il le faut, les abîmes, ébranlera la terre et fera descendre du ciel un ange pour sauver cet élu de sa dilection*. Et les nouveaux apologistes du christianisme, fai-

sant ici un pas plus avant, ont ajouté : Si cet infidèle, mort dans une semblable ignorance, étoit exempt de toute faute mortelle, ce qui n'est pas, rien n'empêche de dire que sa place sera dans la vie future la même que celle des enfans morts sans baptême, dont un grand nombre de saints docteurs disent qu'ils ne souffrent pas la peine du feu, ou qu'ils en sont si légèrement atteints, que la vie ne cesse pas d'être pour eux un bien. Ici, M. L. M., pour se tirer de la difficulté, y a succombé, et pour la résoudre, il est venu se briser contre un écueil; donnant le démenti à toute la tradition, au texte sacré lui-même, il a nié que le genre humain, avant l'incarnation, fût plongé dans les ténèbres que nous venons de raconter; il connoissoit Dieu, ses perfections infinies, la Trinité, la chute de l'homme, l'Incarnation, la vie future et toutes les vérités principales énoncées dans le symbole qui constituent le fond du christianisme; il connoissoit ces vérités, il les proclamoit par l'organe de ses poètes, de ses législateurs, de ses philosophes : leur voix, comme a fait depuis celle des apôtres, les

faisoit entendre à tout l'univers; il en résultoit pour les hommes de ce temps un enseignement tout aussi propre à former leur foi et à édifier leur charité, que l'est aujourd'hui celui de l'Eglise. En un mot, selon lui, le genre humain a toujours été chrétien, et c'est l'erreur que le rationalisme a fait prévaloir depuis trois siècles dans l'Eglise, de nous faire un christianisme mesquin, exigu, incomplet, qui ne date que de l'ère chrétienne et qui auparavant étoit renfermé dans un coin de la Judée. Mais qu'est-il arrivé? Les prélats de l'Eglise de France ont censuré cet excès de perpétuité et de catholicité du christianisme avant Notre-Seigneur, estimant que cette doctrine nouvelle diminuoit aux yeux des chrétiens le prix et la valeur de la révélation, qu'elle la leur faisoit envisager comme un bien moins nécessaire, moins digne de leur reconnoissance que ne l'avoient pensé nos pères dans tous les siècles. Je ne la rapporte pas ici, cette censure; je vis dans l'espérance que nos pasteurs, par une promulgation plus solennelle, lui donneront bientôt une nouvelle vie, et que ce témoi-

gnage de leur vigilance pastorale que le Saint-Siége a estimée digne de ses éloges, en prouvant aux novateurs que les sentinelles d'Israël veillent toujours, mettra un frein à leur licence de parler et d'écrire.

Mais venons au jeune écrivain que je viens de signaler; il nous a fallu tout ce chemin pour arriver jusqu'à lui et mesurer avec plus de justesse toute l'étendue de son paradoxe. Celui-ci semble dire aux théologiens catholiques, à M. L. M. lui-même, sur une matière sur laquelle l'Eglise a toujours été si exercée et qu'on pouvoit regarder comme épuisée, il semble leur dire : Voici un aperçu nouveau que vous n'avez pas vu; écoutez-le bien. — Mais cet idolâtre qui accomplit avec intégrité toute la loi naturelle (il est assez ignorant pour croire l'idolâtrie compatible avec la pureté de conscience qui excuse le péché), cet idolâtre de bonne foi connoît Dieu par la lumière de la raison; il porte écrit dans son cœur ce témoignage, qu'il est exempt de ces fautes actuelles qui vont à la mort de l'ame; il ne connoît pas la révélation, il n'en a pas le moindre doute:

qu'importe? il désire la connoître, puisqu'il veut tout ce qui est nécessaire pour plaire à Dieu. Je vous dis, moi, que cet homme appartient à l'ame de l'Eglise, il est même baptisé de ce baptême de désir qui en a tous les effets et qui en possède toute la vertu. — Mais il ne connoît pas la révélation, et sans cette foi surnaturelle, qui s'appuie sur la parole de Dieu révélée, il est impossible de plaire à Dieu; il est impossible de s'approcher de lui sans la foi dans le médiateur, et cet infidèle ne le connoît pas. — Je vous dis, moi, qu'il a la foi implicite. — Mais quoi, vous convenez qu'il n'a d'autre lumière sur ces vérités, justement appelées les nécessités du salut, que celle que lui donne la raison, et la raison et la révélation ne sont pas deux choses implicites l'une dans l'autre, comme le contenant et le contenu? Une barrière insurmontable sépare l'ordre naturel de l'ordre surnaturel. La nature et la grâce, ce sont là deux choses tout aussi distinguées que l'esprit de Dieu et l'esprit de l'homme, la parole de Dieu et la parole de l'homme, le fini et l'infini. Je vous

plains, M[gr] d'Hermopolis, de n'avoir rien vu de tout cela; et si vous aviez pu converser un moment avec ce jeune docteur, vous auriez fortifié, par cette belle découverte, votre excellente conférence sur la tolérance.

Il y a des lois divines indispensables, invariables comme le dogme. Et quand Luther et Mélancthon ont décidé qu'on pouvoit, en certains cas, opposer des nécessités à la loi divine sur la polygamie, et que l'amorce donnée à la volupté par la bonne chère inséparable de la vie militaire, pouvoit devenir une nécessité de tempérament, laquelle dispensoit un guerrier chrétien de la loi divine prohibitive de la polygamie et l'autorisoit à épouser plusieurs femmes, à ce mot de nécessité exceptionnelle contre la loi de l'Evangile, l'Eglise a crié au scandale. Et voici qu'un jeune écrivain qui, de son autorité privée, fait cette concession à l'impiété, qu'il y a des cas où la politique du législateur peut permettre le divorce, et ce cas est le moment où Dieu, la morale, la vertu, la religion, se sont entièrement retirés d'un peuple : autre nécessité contre la loi de

Dieu dont le monde chrétien n'avoit pas encore ouï parler.

« Les ordres religieux autrefois nécessaires » à la civilisation, ne le sont plus : les moines » étoient les précepteurs des peuples ; l'édu- » cation finie, l'honnête homme comme le » méchant donne congé au précepteur, le » premier avec honneur, le second avec mé- » pris. La mission des ordres religieux étoit » finie, soit parce que la société n'avoit plus » besoin d'eux, soit parce qu'eux-mêmes » s'étoient rendus inutiles ou dangereux : les » couvens, tels qu'ils étoient au moment de » leur abolition, ne sont pas regrettables, et » si leur institution redevient nécessaire, le » christianisme les reproduira avec des qua- » lités en harmonie avec le vrai besoin des » peuples. » On est tenté de fermer les oreilles pour ne pas écouter des discours semblables. Lorsque toutes les nations de l'Europe, après avoir f[illegible] [illegible]e dans la foi, ont les mains ou[illegible] pour saisir les biens du clergé, comment ce jeune imprudent est-il assez aveugle pour ne pas voir qu'il justifie la plus infernale des opérations

de Satan, la mise à l'encan des biens de l'Eglise prête à se renouveler? Et puis, n'est-ce pas, au contraire, au moment où l'impiété proclame que les Commandemens de Dieu sont impossibles, qu'il seroit plus convenable que jamais de lui offrir le spectacle de la pratique des conseils parfaits de l'Évangile? Cette vue toute seule, indépendamment de tant d'autres qu'on pourroit y ajouter, ne devroit-elle pas suffire pour en imposer à un prêtre qui tient de si téméraires discours?

N. S. a prêché aux hommes la parole de Dieu, qu'il avoit apportée du ciel : sans doute qu'il est le vrai et parfait modèle des prédicateurs de cette divine parole. Que disoit-il aux hommes dans ses divins discours qui ravissoient en extase et faisoient oublier les besoins de la vie à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre? Se haïr soi-même, se renoncer soi-même, perdre son ame pour la sauver, la haïr pour la conserver, porter sa croix tous les jours de sa vie. Et saint Paul, le fidèle interprète de cette parole, dira aux chrétiens que le monde lui est une mort, et

qu'il est une mort pour le monde. Combien de fois la menace de l'enfer n'est-elle pas venue dans la bouche du divin législateur, dans ses discours, et dans ses paraboles? Et véritablement, un législateur peut-il taire, dissimuler, cacher et montrer avec réserve la sanction de sa loi? Et de jeunes réformateurs du christianisme viennent nous enseigner une méthode plus efficace pour convertir les ames, que celle qui est consacrée par l'exemple du divin auteur de cette même religion et desApôtres qu'il en a déclaré les fondateurs! Voici un autre conseil de ce même novateur : Rappelez souvent, dit-il encore aux prédicateurs, à l'exemple de Moïse, la récompense temporelle promise aux observateurs de la loi; dites aux hommes qu'il faut être chrétien pour l'intérêt présent et l'intérêt à venir, « que le chrétien jouit » de la santé, qu'il est dans l'aisance, qu'il est » savant, respecté, prudent, qu'il a des amis » fidèles, des enfans dociles, qu'il jouit des » plaisirs de la vie, » qu'il les goûte, les savoure; voilà des discours plus utiles que des tirades bien sonores sur le péché mortel,

les jugemens de Dieu, la mort, l'éternité, l'enfer, terribles vérités qu'il ne faut dire que sobrement, et après qu'on a bien convaincu ses auditeurs, qu'en mettant à part le bonheur de la vie future, celui de la vie présente est surtout promis aux chrétiens. Par une suite de la même prudence, le prédicateur doit prêcher principalement la morale, et peu insister sur les mystères. Passons à des nouveautés d'un autre genre.

La méthode pratiquée dans l'Eglise pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfans, la théologie et les belles-lettres aux élèves du sanctuaire, cette méthode d'enseignement, d'éducation, mérite, dit l'auteur que je censure, non pas d'être réformée, mais refondue toute entière; c'est un édifice qu'il faut détruire pour le reconstruire à neuf. Quels sont ces grands défauts qui, selon lui, vicient, dans son fonds et dans sa substance, la méthode d'instruction et d'éducation chrétienne, théologique et littéraire? Ecoutez, écoutez : La méthode de toutes les écoles ecclésiastiques est analytique et n'est pas synthétique; elle est classique, et non

romantique. Et voici ces deux grandes plaies de l'Eglise, telles qu'on nous les expose. Vous êtes catéchiste, vous expliquez à un enfant l'abrégé de la foi, tel qu'il est exprimé brièvement dans le symbole développé dans le catéchisme. Que faites-vous? vous interprétez la lettre qui énonce le dogme dans un langage clair, précis, capable d'en ouvrir l'intelligence à un esprit tardif et grossier; vous invoquez, à cet effet, les comparaisons, les similitudes les plus sensibles que puissent vous fournir le spectacle de la nature, les usages de la vie civile, religieuse, domestique... Et si l'intelligence du néophyte est plus développée, s'il est à la veille d'être initié au plus saint des mystères, vous n'omettez rien pour lui faire comprendre, dans un langage vif, sensible, pathétique, les admirables convenances de nos dogmes avec les plus pures notions de la raison, et *toute la sagesse cachée dans le mystère*, c'est-à-dire, tous les trésors de bonté, d'amour, de miséricorde qui y sont renfermés. Professeur de théologie, vous prouvez la conformité de cette proposition dogmatique avec le texte

sacré de l'ancien et du nouveau Testament, les Pères, les conciles, les coutumes et les pratiques de l'Eglise, les principes de la foi. Hé bien, cet enseignement est mauvais et très-mauvais. — Que lui manque-t-il donc? — Tout. — Quoi encore? — La synthèse. Elevez-vous par la pensée aux notions les plus générales, les plus universelles de la métaphysique, de l'ontologie; placez-vous à ce point culminant de la vérité, où se réunissent sans aucun dissentiment toutes les sciences; descendez de ces hauteurs, et par les déductions de l'analyse, montrez l'accord parfait de ces vérités universelles et transcendantes, avec le dogme particulier que vous avez à prouver. Ce n'est pas tout encore; entrez en communication avec le genre humain, montrez à ce jeune chrétien, à cet élève du sanctuaire, « cet article du sym» bole vivant dans la tradition de tous les » peuples païens, avant et après Notre-Sei» gneur; appelez en témoignage les philo» sophes les plus renommés de l'antique In» doustan, montrez le christianisme dans le » Zend-Avesta, dans toutes les écoles de

» l'Inde, leurs divisions et leurs sous-divi-
» sions; montrez-le encore dans les nombres
» de Pythagore, les combinaisons de sa mu-
» sique. Pénétrez par vos savantes recher-
» ches au Thibet et à la Chine; faites, si
» vous le pouvez, quelque savante excur-
» sion chez les peuples sauvages : bien en-
» tendu que vous aurez auparavant interrogé
» les Chaldéens, les Assyriens, les Ethio-
» piens, les Perses, les Grecs et les Romains.
» Enfin les livres de M. L. M. à la main,
» vous démontrerez facilement la perpétuité
» du christianisme, non-seulement par la
» tradition révélée du peuple juif, mais en-
» core par celle des nations païennes de tous
» les temps et de tous les siècles. Ainsi le
» christianisme apparoîtra comme la loi du
» progrès, du mouvement, la loi univer-
» selle, fondamentale, le tout de chaque
» chose : hors de là votre enseignement,
» mesquin, incomplet, tronqué, qui défi-
» gure le christianisme, en dérobe aux yeux
» la suite, le majestueux ensemble, n'y
» laisse voir qu'un fait local, une institution
» isolée, apparoissant au milieu des âges,

» sans racines dans le passé, sans liaison
» avec le mouvement, le progrès, la vie
» du genre humain : enseignement faux en
» métaphysique, qui conclut du particulier
» au général, du contingent au nécessaire :
» enseignement perfide qui dépose au fond
» des âmes cette pensée funeste, que le
» monde s'étant passé du christianisme pen-
» dant quatre mille ans, peut bien s'en pas-
» ser encore : enseignement impie qui com-
» promet la bonté et la sagesse de Dieu, l'ac-
» cuse d'avoir laissé les nations égarées dans
» leurs voies, et privées de tous moyens de
» connoître la vérité. »

Nous opposons à ce beau système trois difficultés : 1° comment l'Eglise a-t-elle pu tolérer pendant trois siècles, dans toutes les écoles théologiques ou chrétiennes, cet enseignement incomplet, faux et impie? 2° comment un si grand nombre d'évêques ont-ils pu censurer cette méthode synthétique, éminemment, je dirois même exclusivement catholique? 3° comment les frères de la doctrine chrétienne, les instituteurs primaires, j'ajoute même un grand nombre de

professeurs de théologie, pourront-ils se pourvoir de cette connoissance de l'antiquité profane, rigoureusement nécessaire pour compulser les traditions de tous les peuples et démêler du milieu de ce chaos la substance du symbole et du catéchisme, et par là lui donner son complément et sa forme?

L'enseignement analytique ordinaire, continue l'auteur que je réfute, a de plus cet autre défaut, c'est qu'il n'est pas romantique; défaut qui, sans attaquer la foi et les mœurs, ne laisse pas que d'être grave, immense même; et c'est fait de toutes les études de nos petits séminaires, de leurs classes, de leurs humanités, si tout leur enseignement n'est pas ramené au romantisme. *Ce point est vraiment vital;* tout l'avenir de notre jeune clergé en dépend.

Je m'arrête ici; le romantisme sera l'objet d'une dissertation qui doit terminer cet écrit; on y verra jusques où peut aller le mépris pour l'opinion publique d'une jeunesse pour qui il n'y a plus rien de saint et de vénérable dans nos institutions antiques; pour elle plus de classiques latins; elle pros-

crit de nos classes tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane; les grands écrivains du siècle de Louis XIV sont voués au mépris, les prédicateurs de la divine parole, les défenseurs de la religion sont avertis de former leur style sur d'autres modèles que Bossuet, Fénelon, Pascal, Racine, Despréaux, Bourdaloue, Massillon; ils doivent se pénétrer dès l'enfance, où les premières impressions reçues sont si profondes, de la lecture des ouvrages de la basse et moderne littérature nationale ou étrangère, mais où respire le genre romantique; ils ne doivent étudier du latin que ce qu'il en faut pour entendre la langue hébraïque, et par l'étude assidue de l'italien, de l'allemand, de l'espagnol, se rendre capables de puiser aux sources pures de ces nouveaux classiques, qu'ils substitueront à ces prétendus chefs-d'œuvre de l'antiquité et aux mauvaises copies qu'en ont tirées les écrivains du siècle de Louis XIV, vrais modèles cependant du beau et du vrai; enfin ils abattront les autels de ces fausses divinités, pour offrir un encens plus mérité aux auteurs romantiques.

Quant à nous, vieux prêtres et vieux Français, à la vue de ce débordement de paradoxes, d'erreurs théologiques, politiques et littéraires qui nous inonde, nous investit et nous envahit de toutes parts, nous nous disons volontiers en nous-mêmes : Où en sommes-nous? Nous voilà mêlés avec une jeunesse qui nous propose sans détour de recommencer notre éducation, de refondre nos idées, nos habitudes pour vivre et nous entendre avec elle. A cette vue, nous sommes profondément affligés; notre tristesse est celle d'un homme transporté dans une région lointaine où il ne se reconnoît plus : ce sont d'autres notions de morale, de politique, de goût, de littérature, de raison, de sens commun; c'est un monde entièrement nouveau, où l'on parle une autre langue, avec lequel nous n'avons presque plus rien de commun dans nos idées, nos mœurs, nos habitudes; si nous parlons, si nous raisonnons, si nous agissons, cette pensée vient à notre esprit : Ceci étoit peut-être bien pensé, bien raisonné autrefois, je ne sais plus si je parle et si je raisonne juste aujourd'hui. Ces airs, ces manières

étoient présomptueuses, avantageuses de notre temps, peut-être qu'à présent tout cela est conforme aux bienséances et aux convenances. La présomption, la préoccupation en faveur de ses idées sont bien de tous les temps; notre jeunesse n'a pas été exempte de précipitation, de vanité, de témérité, et c'est surtout dans la vieillesse que cette vue frappe vivement les yeux de notre ame; néanmoins il nous semble que nous étions moins confians dans nos moyens, moins affirmatifs dans nos jugemens, plus effrayés des difficultés, plus respectueux envers l'autorité, l'autorité de l'âge, l'autorité de la chose jugée par l'expérience, par le suffrage des sages. Il est vrai que notre modestie avoit moins de mérite, parce qu'elle avoit été exposée à moins de dangers et formée par de plus grandes épreuves : dès notre début dans la carrière, nous apercevions devant nous une nuée d'hommes instruits, devant qui nous étions accoutumés à nous incliner, à nous abaisser avec respect; mais aujourd'hui un jeune homme, doué de quelque facilité, ne voit devant lui aucun point

de comparaison qui lui en impose, et la foible lumière de son talent est pour lui un soleil que rien n'efface. Des jugemens sévères ouvroient nos yeux sur nos défauts. La jeunesse a aujourd'hui le malheur d'être enivrée de louanges et de n'avoir aucune pratique du salutaire régime de la censure. La vérité méconnue, repoussée avec fierté par l'ignorance et l'orgueil, demeure vivante dans notre cœur, et nous sommes tentés de dire à ces jeunes et superbes contradicteurs de la saine doctrine : Nous pourrions vous parler de l'expérience que donne l'âge ; des siècles entiers ont passé sur notre tête avec une révolution dont les années amenoient devant nos yeux plus de ces tragiques événemens d'où sort la lumière, plus de ces bouleversemens d'où elle jaillit du choc et des contrastes entre les hommes et les choses que les siècles d'autrefois. Mais nous ne contestons pas avec vous, vous êtes les sages et nous les insensés; nous sommes les obscurans et vous les enfans de la lumière. Toutefois, nous vous prions d'avoir quelque égard pour l'expérience des choses passées, pour cette

voix de tous les âges et de tous les siècles envers laquelle vous nous prêchez une obéissance qui pèche plus par excès que par défaut, sinon dans votre pratique du moins dans votre théorie.

Toutefois, pour rendre hommage à la vérité, je dois dire ici que ceux des disciples de M. L. M., que ce mauvais esprit a le plus infectés, n'ont pas imité sa révolte contre le saint Siége ; ils l'ont formellement désavouée : les plus opiniâtres rougissent de ses excès. Pour ce qui est de la foule et de l'immense majorité des membres de son ancienne école, elle a acquiescé, j'aime à le croire, avec une soumission exempte de restriction et de réserve au jugement de l'Eglise. Cette parole, *je me suis trompé,* toujours fâcheuse à entendre et encore plus pénible à dire, est dans leur cœur et dans leur bouche. De grands exemples se présentent ici à ma pensée. Le public désigne en ce moment un des plus célèbres défenseurs de ces doctrines avant que je le nomme : son beau talent étoit digne de servir une meilleure cause. Il console la religion par son

humble obéissance, il la réjouit par ses utiles travaux; elle applaudit à ses brillans succès, elle lui en présage de plus grands encore, tant qu'il marchera comme une brebis docile sous la houlette de son pasteur.

Les gens de bien, dans cette grande calamité de l'Eglise, ne sont pas encore ici sans consolation. Je le répète encore une fois, les sentinelles d'Israël veillent. Les prélats de ce royaume, après avoir publié l'Encyclique dans leurs diocèses avec une imposante solennité, ne souffriront pas qu'on y porte la moindre atteinte; ils pourront s'approprier ce mot que le grand Bossuet disoit à la louange de l'épiscopat français, durant les fâcheuses contestations du jansénisme: « Les jugemens pro» noncés par le saint Siége contre cette secte, » sont exécutés parmi nous avec tant de fidé» lité, elle y est comprimée avec tant de ri» gueur, qu'elle n'ose pas bouger. » L'auteur de ce mauvais système philosophique en a fait un grand nombre de scandaleuses applications à la théologie. Nos prélats les ont extraites de ses livres; après les avoir analysées dans un pareil nombre de propositions, ils

ont décerné contre elles les notes les plus sévères; ils ne souffriront pas qu'on enseigne dans leurs églises des doctrines qu'ils ont flétries comme erronées ou scandaleuses; cette censure apporte au mal son spécifique remède. L'Encyclique improuve manifestement, mais en termes généraux, la philosophie sceptique et la théologie erronée de M. L. M., et il est facile d'échapper à ces sortes de jugemens par ces détours et ces raffinemens qui n'ont cessé dans les siècles précédens et jusque aujourd'hui de fatiguer l'Eglise. J'adhère à l'Encyclique et je condamne tout ce qu'elle condamne; mais il est évident qu'elle ne condamne pas la foi, le consentement commun posé comme criterium de vérité, à la place de l'évidence, qui est le scepticisme déguisé de Descartes. C'est ainsi que l'on retient d'une main toute la fausse doctrine qu'on semble abandonner de l'autre. La censure qui spécifie en termes clairs et précis l'erreur qu'il faut désavouer, voilà encore un coup le véritable et spécifique remède qu'il faut apporter au mal; de timides ménagemens envers les erreurs nais-

santes n'ont jamais réussi dans l'Eglise; elle vient d'en faire une nouvelle épreuve. On n'osoit pas toucher à la secte, de crainte de lui faire pousser des cris; il falloit la laisser propager tranquillement l'erreur dans ses livres et ses feuilles périodiques, intimider les prélats et les défenseurs de la vérité par des sarcasmes et des injures. Un livre propre à démasquer ces artifices, à tirer l'erreur des recoins obscurs, des replis tortueux où elle se plaît à s'envelopper ou à se perdre, eût passé pour un trouble fâcheux causé à la paix, pour une de ces disputes contentieuses réprouvées par saint Paul. Les fâcheux effets de ce système trop pacifique sont à présent connus de tout le monde. Ce petit feu si facile à éteindre dès son origine, est devenu un grand incendie; ce mal, si aisé à guérir dans son commencement, a dégénéré en une contagion qui a failli corrompre tout le corps de l'Eglise de France. Veut-on laisser à ce parti un moyen de se condenser de nouveau, de rassembler ses débris épars; il n'y a qu'à persévérer dans ce silence religieux et respectueux à son égard, permettre un libre cours

à ses livres erronés, ne leur opposer ni censure ni réclamation, laisser dans nos écoles ecclésiastiques ses maîtres s'asseoir tranquillement sur les chaires de la théologie, de la philosophie, des humanités, pour y corrompre la doctrine dans sa source, et l'on ne tardera pas à voir les mêmes causes reproduire les mêmes effets. Pour moi, j'ai rempli ma tâche, j'ai signalé le danger aux yeux des premiers pasteurs établis de Dieu pour gouverner son Eglise, avec tout le respect que je dois à leur divin caractère; il est temps que je rentre dans mon sujet; la réfutation des erreurs de M. L. M. n'y intervient que comme un accessoire, la défense des principes de l'ordre social en est le principal. En voici une briève analyse que j'ai cru devoir mettre sous les yeux du lecteur avant que d'entrer en matière.

Ce livre se divise en quatre sections: 1° de l'origine du pouvoir; 2° de sa nature et de ses différentes espèces; 3° de ses caractères; 4° des devoirs réciproques du prince et des sujets.

Avant que d'assigner l'origine du pouvoir,

j'ai cru, dans ce temps de scepticisme et d'anarchie, où il n'y a pas de vérité qui ne soit mise en problème, j'ai cru devoir descendre jusqu'à la première pierre sur laquelle le pouvoir est assis, et prouver que l'homme est destiné par sa nature à la société bâtie sur le fondement de la propriété. Après ce préliminaire, je considère l'origine du pouvoir : 1° dans le droit; 2° dans le fait. Dans le droit : ici je l'examine en lui-même, dans ses formes appelées constitutions, sous lesquelles il se montre, et dans les lois qui en émanent. En lui-même : ici viennent les fameuses questions connues sous les noms de droit divin et de contrat social. Avant de les résoudre, je définis le plus clairement qu'il m'est possible le sens ambigu et si équivoque de ces mots. Après avoir montré dans ce mot, contrat social, un sens raisonnable, mais de pure convention, un sens athée et impie, un sens faux en politique et en philosophie que l'on peut lui donner, j'écarte quelques sens ridicules et absurdes que l'on attache à ce mot droit divin; je finis par exposer avec clarté le véritable sens dans lequel nous l'en-

tendons, et je montre que si l'erreur peut, avec bonne foi, élever des doutes sur la thèse que nous établissons à ce sujet, il n'appartient qu'à l'ignorance d'y jeter du ridicule. Du droit passant au fait, je montre le pouvoir formé sur le type et le modèle de l'autorité paternelle. Après cela, je le fais voir sortant de la famille et de la société domestique pour régir les cités, les nations, les royaumes. Ici je combats le système du *Croyant*, qui en fait une institution née dans la pensée de Satan et une production de l'enfer. Sur les caractères du pouvoir, j'établis qu'il est essentiellement un, absolu, inviolable. Il est un ; là je réfute le système autrefois défendu par M. L. M., qui nie la dualité du pouvoir, civil et temporel, pour le concentrer par la nature et l'essence des choses dans l'unité mathématique de la puissance spirituelle. Là je discute encore le dernier état où cet auteur a mis cette grande question du pouvoir dans la préface de ses *Mélanges*, et je réfute avec étendue cette pièce, qu'on ne peut lire sans s'écrier : Cet auteur est-il chrétien ? A coup sûr il n'est

plus catholique. Le pouvoir doit être absolu, c'est-à-dire que dans toutes les formes de gouvernement possibles, il se résout dans l'unité d'une personne morale, souveraine et indépendante, qui n'a d'autre juge que Dieu, et contre laquelle, si la résistance passive est permise, l'insurrection ne l'est jamais. Il est inviolable; là je montre l'infaillibilité du souverain inscrite dans la charte de tous les gouvernemens représentatifs, comme leur sauve-garde contre le régicide. Dans le chapitre des devoirs réciproques du souverain et des sujets, je montre que le souverain doit s'appuyer sur la raison, sur les lois, sur la religion. Là, je fais observer que rien n'est stable parmi les institutions humaines, à moins que la religion n'y mêle un germe divin; et à l'exemple de M. De Maistre, j'allègue en preuve de ce fait la durée du christianisme; ce qui me fournit l'occasion de développer cette belle preuve de la divinité de la religion chrétienne. A l'article des devoirs du sujet envers le souverain, j'établis

que le sujet lui doit honneur, tribut, soumission, service militaire; et ici je combats le livre du *Croyant* partout où je le rencontre sur mon passage.

DÉFENSE

DES

PRINCIPES CONSERVATEURS

DE L'ORDRE SOCIAL

CONTRE

LE CARBONARISME MODERNE.

Je suppose dans tout le cours de cet ouvrage qu'il y a un Dieu et une providence. Le Dieu des chrétiens n'est pas ce monarque indolent qui abandonne l'univers dans le vague des espaces, ne se mêlant en rien des choses d'ici-bas, comme s'il craignoit de voir son repos troublé au sein de l'Olympe, et d'être accablé par la multitude et la sollicitude des affaires humaines : le Dieu véritable ne craint pas de conserver par sa bonté les êtres qu'il a tirés du néant par sa puissance, et après les avoir appelés à la vie, il ne tient pas à déshonneur de les surveiller et de les conduire aux fins auxquelles sa sagesse les appelle. Dieu et sa providence, non pas cette providence générale qui entretient dans le monde un certain ordre uni-

versel *d'où le détail des choses particulières se tire et se débarrasse comme il peut*(1). La providence de notre Dieu est spéciale; elle embrasse tous les êtres de l'univers, depuis l'astre qui brille dans le firmament jusques à l'insecte qui se cache sous l'herbe. Dieu et sa providence spéciale et particulière sont deux principes avoués et communs, d'où nous partons ensemble dans cette controverse avec les adversaires que je combats. Voici en quelque sorte le poste et comme le point de vue élevé où le lecteur doit se placer, pour mesurer de l'œil l'espace que nous allons parcourir; Dieu, qui du haut du ciel tient les rênes de l'univers, et qui en régit tous les mouvemens par deux puissances qu'il a établies pour gouverner sous son nom toutes les choses humaines; ces deux pouvoirs souverains, indépendans chacun dans leur ressort, peuvent l'être sans choc et sans confusion, parce qu'ils possèdent en quelque sorte sur le même sol deux territoires différens. Ce mystère apparent s'explique par la nature et l'espèce différente des objets qu'ils gouvernent; ils sont séparés, distingués autant que l'esprit l'est du corps, l'ame de la matière; d'un côté les biens spirituels, invi-

(1) Bossuet, Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

sibles : la vérité, la foi, la grâce, la gloire; de l'autre, des choses matérielles, visibles, palpables : la terre et les fruits qu'elle produit, les animaux qui l'habitent dans l'air, sur la mer et à la surface de ses continens; d'un côté, les choses temporelles qui finissent avec le temps; de l'autre, la vérité de Dieu qui subsiste éternellement. Que, s'il existe en outre des objets mixtes, lesquels par leur fond et la fin qu'ils envisagent ont un regard également direct et immédiat vers l'ordre spirituel et temporel, ces deux puissances sont à leur égard comme deux co-propriétaires qui les possèdent comme par indivis, et les régissent, en les saisissant en quelque sorte chacune par le côté qui la concerne.

Ce n'est pas ici le lieu d'assigner à chacune de ces deux puissances ses attributions, de fixer les limites et de poser en quelque sorte les bornes de leurs territoires. L'Église, sa hiérarchie, sa constitution divine, ses rapports avec les princes de la terre, la puissance spirituelle tout entière, qu'on me pardonne ce familier langage, va être mise hors de cour et de procès dans ce grand litige. Le pouvoir temporel, l'inviolable majesté des rois et des magistrats, les droits divins inhérens à ces institutions divines, les devoirs d'honneur, de respect et de soumission

qui leur sont dus feront exclusivement l'objet de cette controverse.

J'interviens ici comme théologien, et non comme publiciste, il est vrai; il y va, dans les erreurs que je combats, du salut et de l'existence du corps social, et je pourrois dire : Quand le tocsin sonne, que le feu est aux maisons, ou que les voleurs les pillent et les dévastent, le citoyen honnête ne prend conseil que de l'instinct de la conservation pour accourir et contribuer par ses efforts à éteindre l'incendie et empêcher le pillage. Nul doute que les écrivains que je combats ici ne ressemblent que trop aux brigands et aux incendiaires : le feu et la hache sont dans leurs mains pour consumer l'édifice de la société, ou le démolir dans ses fondemens. Toutefois, le corps auquel j'appartiens est tellement étranger à la politique ; l'étude de la science divine, la défense de la foi sont la matière si unique, l'objet si exclusif du travail et des veilles de ses membres, que si la foi n'avoit pas été compromise, je me serois dit à moi-même : Les défenseurs ne manquent pas à l'ordre social, laissons à des écrivains plus habiles les discussions de la politique, et la sollicitude pour les intérêts de la chose publique. Mais je considère que les questions que ces hommes téméraires viennent



de remuer sont bien plus théologiques et dogmatiques que civiles et politiques. Quand on songe, d'un côté, à tout ce qui est écrit dans les livres de l'Ancien Testament sur l'autorité des rois, leur divin caractère, et de l'autre tout ce qu'en ont dit Notre-Seigneur dans son Évangile, les deux grands apôtres saint Pierre et saint Paul dans leurs divins écrits; quand on se rappelle en outre les explications tant de fois données par l'Eglise et la tradition à cette céleste doctrine, on est tenté de croire qu'il n'est guère de dogme de notre foi plus visible et plus clairement révélé dans la Sainte-Écriture que celui de la divine origine du pouvoir temporel, du respect et de l'obéissance qui leur sont dus. Aussi le grand Bossuet n'a-t-il jamais hésité à ranger les doctrines séditieuses et anti-sociales des nouveaux réformés au rang de leurs erreurs dans la foi, et d'inscrire leurs dires contraires dans cette matière, comme un article de plus au chapitre de leurs variations dans la doctrine. Et quand le fougueux Jurieu entra en lice avec lui, dans le double motif de répondre à son accablante histoire des variations, et de justifier la convention anglaise, meurtrière de son roi; le grand Bossuet combattit ce démagogue insensé, précurseur des jacobins de 93, et écho des indépendans régicides d'Angleterre; ce grand

théologien le terrassa par l'autorité de la parole de Dieu et de la tradition de l'Église, encore plus que par celle de la raison et de la saine politique.

La défense de la religion et de la société, c'est-à-dire des deux plus grands intérêts dont il puisse s'agir parmi les hommes, voilà ma mission, ma qualité, mes motifs pour entrer dans cette controverse.

Une seconde déclaration me paroît devoir être encore ici le prélude nécessaire de cette discussion : pour peu qu'on avance dans la lecture de cet ouvrage, on s'apercevra bien que je ne suis pas partisan des principes révolutionnaires; je ne m'en cache pas, je leur suis très-contraire, parce que je les vois dans une entière opposition avec l'esprit et les maximes du christianisme et de la foi catholique. Doit-on en conclure que mes conseils et l'influence secrète de mes paroles et de mes actions peuvent par des manœuvres secrètes travailler sourdement à la subversion de l'ordre présent? Non, cette induction ne seroit pas moins fausse que brusque et précipitée. Voici ma profession de foi sur ce point, et on doit y croire alors même qu'on ne partage pas mes sentimens. Autres sont les principes, autres sont les choses de la révolution : les principes, je les réprouve; les choses, je



n'empêche pas qu'elles ne tiennent. L'ancien régime avoit ses abus, tout le monde en convient : parmi les réformes amenées par la révolution de 1790, n'y en a-t-il pas quelques-unes d'utiles, et qui n'ont eu d'autre défaut que d'avoir été trop brusques et trop rapides ? Je ne l'examine pas ; et pour tout ce qui est des choses de la révolution qui ont poussé de profondes racines, qui sont incorporées par le laps du temps avec les mœurs, les habitudes, le caractère national du peuple nouveau né depuis 1790, essayer de les détruire, ce seroit ébranler la propriété, porter le trouble et le désordre dans les familles, amener de plus grands maux que ceux que l'on voudroit réparer ; et, pour tout dire en un mot, les choses de la révolution, je veux qu'elles tiennent, et j'applique ici ce vieil adage de notre jurisprudence : *Plura sunt quæ fieri prohibentur quæ tamen facta tenent*. Le changement brusque et violent de ces institutions seroit à présent moins une contre-révolution qu'une révolution ; et certes, nous sommes trop bien payés pour qu'on doive nous en croire, quand nous disons ne pas aimer les révolutions ; je le dis dans la sincérité de mon cœur, mon langage public est conforme à cette déclaration de ma pensée. Un ministre de l'Évangile ne connoît d'autre parti que celui de Dieu. Dans

les hommes de toutes opinions, et pour parler le langage du temps, de tout bord et de toutes couleurs, il ne voit que des chrétiens, des amis, des frères, je dirois même des enfans : car le Pasteur, dans l'ordre spirituel, est le père de toutes les ames confiées à sa garde pastorale; sa mission est de prêcher cette parole que le Fils de Dieu qui nous l'a annoncée appelle l'évangile de la paix; et tant que dure le voyage de cette vie, il dit aux hommes qu'il est chargé de conduire à la bienheureuse patrie, comme autrefois Joseph à ses frères : Ne vous querellez pas en chemin pour des biens qui ne sont pas de grande valeur (1) auprès de cette félicité suprême qui vous sera donnée dans la région où vous allez et où vous devez habiter pour toujours. Et, pour en revenir à mon sujet, le même S. Paul qui a dit à tout l'ordre sacerdotal, dans la personne de son disciple : Gardez le dépôt de la foi : *Bonum depositum custodi per SS.* (2), a dit encore : *Honorez le Roi; ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive; rendez-lui honneur, tributs, soumission* (3); donc la cause des rois, les devoirs des chrétiens envers les gouvernemens établis de Dieu pour régir l'ordre temporel

(1) *Ne irascamini in viâ.* Gen. c. XLV, ℣ 24. — (2) C. 1, ℣ 14. — (3) Rom. XIII, ℣ 4, 5, 6, 7.



font partie du dépôt de la foi; c'est cette cause sociale, sainte et religieuse, sur laquelle portent la paix et le repos de la vie présente, et qui n'est pas sans intérêt pour celui de la vie future, que j'entreprends de défendre dans cet ouvrage. Il se compose de quatre Dissertations: la première, sur l'origine, la nature, les caractères du pouvoir souverain, les devoirs respectifs du souverain et du peuple; la seconde, sur la souveraineté du peuple; la troisième, sur la liberté, l'égalité, la liberté de la presse; la quatrième, sur la séparation du spirituel et du temporel. La première de ces Dissertations remplira à elle seule le volume que je publie en ce moment; elle se partage, comme on vient de le voir, en quatre sections: 1° de l'origine du pouvoir souverain; 2° sa nature, ses différentes espèces; 3° ses caractères; 4° les devoirs respectifs des souverains et des peuples.



DISSERTATION PREMIÈRE.

SECTION PREMIÈRE.

L'origine du pouvoir souverain.

Bossuet, dans le cinquième avertissement aux protestans où il traite à fond les matières qui nous occupent, a écrit un chapitre entier sous ce titre : *Principes de la politique de M. Jurieu et leur absurdité.* Il commence par cette rude semonce :

« J'ai vengé le droit des rois et de toutes les » puissances souveraines, car elles sont toutes » également attaquées, s'il est vrai comme on » le prétend que le peuple domine partout, et » que l'état populaire, qui est le pire de tous, » soit le fond de tous les états. J'ai répondu aux » autorités de l'Écriture qu'on nous oppose : » celles-là sont considérables, et toutes les fois » que Dieu parle, ou qu'on objecte ses décrets, » il faut répondre. Quant aux frivoles raisonne- » mens dont se servent les spéculatifs pour ré- » gler le droit des puissances qui gouvernent » l'univers, leur propre majesté les en défend, » et il n'y auroit qu'à mépriser ces vains poli- » tiques qui, sans connoissance du monde ou



» des affaires publiques, pensent pouvoir assu-
» jétir les trônes des rois aux lois qu'ils dressent
» parmi leurs livres, ou qu'ils dictent dans leurs
» écoles. Je laisserois donc volontiers discourir
» M. Jurieu sur les droits du peuple, et je
» n'empêcherois pas qu'il ne se rendît l'arbitre
» des rois au même titre qu'il est prophète; mais,
» afin que le monde qui est étonné de son au-
» dace soit convaincu de son ignorance, je veux
» bien, en finissant cet avertissement, parmi
» les absurdités infinies de ses vains discours, en
» relever quatre ou cinq des plus grossières (1). »

Quand j'aurois sur mon adversaire tout l'ascendant que s'arrogeoit à bon droit l'évêque de Meaux sur le ministre protestant, je me sentirois contraint par le temps et les circonstances de prendre un ton moins haut; il est vrai que M. La Mennais est bien plus chimérique, plus spéculatif, et non moins étranger aux hommes et aux affaires que Jurieu, et depuis qu'on se mêle d'écrire, je ne sache pas qu'on ait avancé rien de plus téméraire et de plus insensé, et tout à la fois de plus irréligieux et de plus anti-social que les paroles du *Croyant;* il est bien vrai encore que les visions de cette nouvelle Apocalypse surpassent beaucoup en délire les prophé-

(1) Cinquième Avertissement aux protestans.

ties du ministre de Charenton. Néanmoins, il n'est pas vrai de dire *des frivoles raisonnemens* dont se servent nos spéculatifs modernes pour régler le droit des puissances qui gouvernent aujourd'hui l'univers, que leur propre majesté en défend les rois : car, outre qu'il n'y a plus de majesté royale, depuis qu'elle est impunément avilie, vilipendée, livrée à la merci de ces milliers de pamphlets, dont l'annonce court les rues et couvre les murs de nos maisons : de plus, ces vains discoureurs qui parlent en l'air, qui dissertent à tort et à travers sur le droit public dans nos écoles ou dans nos feuilles périodiques, ces hommes ne sont-ils pas les oracles que le monde écoute, les génies par qui la jeunesse jure? Le livre du *Croyant* n'est qu'un amas de chapitres décousus, de théories absurdes, de pensées fausses, scandaleuses, offensives de toutes oreilles, je ne dis pas pieuses, mais amies de la religion et de l'ordre. A-t-il eu pour cela moins de succès? De la pompe, de l'éclat, des figures violentes, des scènes sombres et terribles, un air de mystère et de profondeur dans la pensée, je ne sais quel ton inspiré dans la parole : en voilà assez, le principal y est; la raison et le bon sens ne sont que des accessoires : de l'impiété, du scandale, les formes grandioses et imposantes du style : voilà le fond; plus de 50,000

exemplaires de cette production insensée sont sortis de nos presses, ils ne suffisent pas à l'avidité de la jeunesse qui les dévore; elle a eu plus de lecteurs que n'en ont eu de leur temps les épîtres de Boileau et les tragédies de Racine; c'est pourquoi je ne vois dans le passage de Bossuet déjà cité que ces paroles que je puisse retenir et m'approprier : *On oppose des difficultés prises de l'Ecriture; toutes les fois que Dieu parle et qu'on objecte ses décrets, il faut répondre;* c'est ce que nous allons faire.

Il est un remarquable événement sur lequel, avant que d'entrer en matière, je crois devoir m'expliquer avec franchise; c'est la grande révolution qui vient de s'opérer sous nos yeux dans les Pays-Bas. Sans doute que la religion catholique, compatible avec tous les gouvernemens possibles, sans en excepter les républiques et les états populaires, ne dissimule pas son opposition avec les théories modernes sur la souveraineté du peuple et son prétendu droit à l'insurrection contre le prince réfractaire, ou présumé tel, aux lois de la justice : néanmoins sa doctrine sur ce point dans ses applications si variées, pourra présenter parfois un choc plus apparent que réel avec d'autres principes également avoués par la raison et par la saine politique. C'est pourquoi elle a besoin d'être bien comprise,

saisie, et envisagée sous tous les rapports qu'elle peut offrir à un esprit judicieux et réfléchi.

Une nation dans ses traités de réunion avec un autre peuple, peut stipuler des garanties et des réserves, lesquelles, en cas d'infraction, donnent lieu à des réclamations à main armée; soumise par la force, elle peut, avant que la prescription du temps ait légitimé l'injuste conquête, faire appel aux armes pour recouvrer son indépendance. Depuis que la loi naturelle éclairée par l'Évangile n'est plus la source où les nations, dans leurs relations sociales, vont puiser la règle de leur droit public, depuis le règne de la nouvelle philosophie, un nouveau droit des gens renouvelé des Attila, des Tamerlan, des Gengis-Kan, je dirois presque des Buonaparte, s'introduit en Europe; la justice et le droit ne semblent plus être que des mots bons à figurer dans les notes de la diplomatie ou dans les formulaires d'une chancellerie; mais au fond on laisse clairement apercevoir qu'on regarde la force comme la loi des nations, et l'équité comme celle des dupes. Fréderic et Buonaparte, après avoir fait de cette maxime la règle constante de leur conduite, ont fini par l'avouer dans des écrits authentiques (1). D'après ce droit des nations daté

(1) Pièces justificatives.



de 93, on traite les villes, les provinces, les nations neutres, étrangères aux querelles entre les puissances belligérantes, on les traite comme des choses meubles ou immeubles, dont on dispose à son gré, et qu'on se livre en échange d'une valeur semblable reçue, ou d'une indemnité prétendue. Le dernier congrès de Vienne a offert l'image d'un marché où les grandes puissances ont échangé entre elles les petits états comme des troupeaux d'animaux, avec cette différence que ces troupeaux d'hommes sont moins indifférens que les animaux à un changement de maîtres : la justice crie au fond de leur cœur que l'indépendance est leur droit, et que si on l'immole sans pitié, on devroit avoir égard à certaines différences d'humeurs, de langage, de religion, de commerce, d'intérêts agricoles qui peuvent rendre un peuple incompatible avec un autre peuple. La Belgique, réunie à la Hollande par un semblable abus de la force, n'a pas tardé de concevoir des alarmes; elle a craint que son nouveau souverain ne voulût lui ôter sa langue, sa religion, sa nationalité, pour la fondre et la confondre avec un peuple pour qui elle avoit toujours ressenti plus d'éloignement que de sympathie : poussée à bout par la violence, elle a essayé de recouvrer par les armes les droits imprescriptibles que la loi du plus fort lui avoit

ravis. A présent que la victoire a couronné ses efforts, elle prétend cumuler en sa faveur et le nouveau droit de la force et l'antique droit de la justice. Qui ne voit que dans cette controverse elle forme une espèce à part? Le Saint-Siége n'a jamais donné le moindre signe d'improbation à une révolution fondée sur des causes si recevables, et il faut avoir l'œil injuste et malin de l'auteur du *Croyant,* pour jeter, sous le voile transparent de l'ironie, le blâme sur une conduite si sage, et pour y voir le moindre indice de cette politique souple et mensongère qui sait bien faire fléchir la rigueur inflexible du dogme catholique selon la variété des intérêts humains, interpréter la parole de Dieu, comme les païens leurs faux oracles, avec assez d'ambiguité pour n'être jamais en opposition avec les temps et les circonstances. Loin de m'ériger en censeur de la conduite de cette nation brave et religieuse jusqu'à la *moelle des os,* je lui déclare que la liberté dont elle jouit est pour bien des pays catholiques un objet plus digne d'envie que de blâme. Je lui souhaite la persévérance dans cette conduite si sage qu'elle semble avoir adoptée, une obéissance invariable aux décrets du Saint-Siége, et une juste sévérité à réprimer le zèle trop impétueux de ces esprits ardens qui voudroient invoquer à l'appui d'une cause juste des doctrines erronées.

A l'entrée de ce grave sujet se présente à nous une question préliminaire du plus haut intérêt; elle est comme le pivot sur lequel roule l'ordre social; la société est-elle pour l'homme, l'ordre ou le désordre, la corruption ou la perfection de sa nature, un accomplissement progressif ou une déviation lente des fins auxquelles la Providence l'appelle; est-ce bien l'homme social ou l'homme civilisé qu'on peut appeler à bon droit l'enfant de la nature? Tel est le doute étrange qu'on nous interpelle, au nom de la philosophie, de résoudre.

Jusqu'à nos jours, cette proposition : l'homme est né pour la société, passoit pour une de ces vérités premières qui se justifient par elles-mêmes, un de ces axiômes qu'on suppose et qu'on ne prouve pas.

Platon avoit dit que l'homme est un animal social et politique, et en faisant entrer la sociabilité dans la définition de l'homme, il paroissoit décider qu'elle appartenoit à sa nature et qu'elle n'entroit pas moins que la raison dans la constitution de son être; j'entends bien dire qu'il n'y a point d'erreur qui n'ait trouvé un philosophe pour défenseur; mais je ne sache pas qu'avant ces derniers temps la philosophie ait eu à rougir d'un paradoxe semblable à celui que je vais combattre. Mais voilà qu'aujour-

d'hui trois écoles entières de philosophie contestent avec nous sur une question qui n'avoit été jusqu'ici attaquée que par les doutes du pyrrhonisme : les premiers, partisans de la vie sauvage, affirment que cet état n'est pas la dégradation, mais la perfection de l'homme; les seconds réclament pour l'homme civilisé cette liberté sans frein et sans mesure, qui ne peut compatir avec les lois, les magistrats et les gouvernemens, et qui a son type et son modèle dans le coursier bondissant dans la prairie, et de plus, ils font, de cette égalité qui exclut toute distinction de rang et de fortune, un droit de l'homme. Les troisièmes sont ces mystiques, nouveaux millénaires, qui attendent ce règne du Christ où les hommes justes et innocens n'auront plus d'autre loi que la charité, d'autre roi que la vérité, et où l'abondance de la paix et de l'innocence rendra les lois et les magistrats inutiles. Tous ces hommes sont ennemis de la société, telle qu'elle est constituée parmi nous, et n'y voient autre chose que la tyrannie et l'oppression de la nature humaine. Rousseau est à la tête de cette première école, aussi ennemie de la société civile qu'elle est admirative de la vie sauvage. L'homme est bon par nature, c'est la société qui le déprave; voilà l'axiôme du citoyen de Genève : et l'on connoît ses décla-

mations philosophiques contre les arts, les sciences, les mœurs et les usages de la vie civile, et ses éloges emphatiques de la félicité du sauvage qui mange, boit, dort et vit plus content dans sa hutte et couché sur son hamac que le citadin voluptueux et profondément corrompu par les vices de la civilisation, et assiégé de terreurs, d'alarmes, de maladies et d'insomnies au sein des plaisirs de la cité. Il fut donné à ce prétendu philosophe de renverser le sens des hommes de son siècle, jusqu'à leur faire goûter plusieurs maximes de sa théorie insensée, et à trouver parmi eux des disciples assez fous pour la réduire en pratique. Il y eut un moment où l'état sauvage étoit loué, préconisé, comme un retour à l'état de nature et à la félicité de l'âge d'or : des hommes élevés au milieu du rafinement du luxe, des aises et commodités, ou plutôt des délices de la vie; des hommes de cour, naguère recherchés dans leurs costumes, leurs habitudes, leur train de vie, s'engouèrent des mœurs rustiques et sauvages de l'homme des champs et des bois, et le philosophe génevois raconte dans ses *Confessions* la visite qu'il reçut de deux seigneurs, dont il a heureusement passé le nom sous silence pour l'honneur de leurs familles, lesquels arrivèrent dans sa chaumière, vêtus en goujats et poussant

devant eux un cheval ou mulet le bât sur le dos. Cela ne pouvoit durer, car, outre que nos philosophes avant et après 90 ont toujours été plus partisans de la philosophie d'Épicure que de celle de Zénon, et que les bons repas et la chère exquise des sibarites de la cité leur ont toujours paru un régime plus philosophique que l'abstinence de Pythagore et la vie dure et sauvage des habitans de la Californie; de plus, il est de l'essence de la philosophie d'appeler progrès, mouvement, cette mobilité de pensées qui ne peut se tenir à la même place, et pour qui un changement fréquent de système est un besoin, et c'est beaucoup pour celui-ci d'avoir obtenu une si longue durée, et le grand mot de civilisation a aujourd'hui plus de vogue que celui de nature. Pour ce qui est du Croyant, c'est pour lui une sorte de nécessité de faire bande à part; il lui importe peu d'être seul, pourvu qu'il soit singulier, extraordinaire : naguère il étoit par ses argumens l'adversaire redoutable de Rousseau et de ses théories absurdes, à présent il les dépasse, il les exagère. Jean-Jacques réclame pour l'homme la liberté et l'indépendance du sauvage, M. La Mennais celle de l'animal, et de quel animal? Ne lui parlez pas du cheval et du bœuf qui paissent dans la prairie, l'homme est libre comme l'étalon qui

fait ses ébats dans la campagne. Ne lui parlez pas du pigeon privé auquel le grain ne manque pas dans la basse-cour, l'homme est libre comme le ramier qui ne sait pas le matin où il trouvera la pâture de la journée. Ne lui parlez pas du citoyen qui se promène dans un royaume, mais du fugitif qui s'en va de bois en bois, de rocher en rocher, pour se créer une patrie (1). Ennemi de la propriété, il appelle par ses vœux un partage des terres entre les hommes, semblable à celui du miel entre les abeilles (2) : ailleurs, il blâme le commerce et les échanges (3).

Désormais nous ne distinguons pas dans notre controverse cet adversaire, des radicaux et des plus grands niveleurs de 93 ; car il se fait gloire de n'avoir avec eux que même pensée et même doctrine. *Et oui je suis républicain, et pensez-vous que, hors de la république, il puisse exister des principes d'ordre, de propriété, de justice ?*

(1) Paroles du Croyant, pag. 324, première édition.

(2) *Idem*, pag. 24.

(3) M. L. M. a sauvé de la ruine de sa fortune sa propriété de la Chassenaye ; mais les manouvriers, les hommes de peine de sa commune ne pourroient-ils pas lui dire : Votre enclos enferme plus de terrain qu'il n'en faut pour la subsistance d'un homme ; nous sommes un grand nombre d'abeilles dans la ruche qui avons une part au miel plus petite que la vôtre : nous voulons, nous exigeons qu'on revienne sur cet inégal partage.

Chose remarquable : jacobins, carbonaris, dévots, illuminés, millénaires nouveaux, voilà des sectes en religion aussi contraires que le oui et le non; les uns et les autres sont aux deux pôles opposés de la vérité de l'Évangile : d'un côté un mysticisme chrétien qui va jusqu'au fanatisme; de l'autre, l'impiété poussée jusqu'à l'athéisme. Et cependant les voilà se donnant les mains, s'appelant du nom de frère, marchant unis et serrés, comme un seul homme, contre l'autel, le trône, la société et toutes ses institutions; ils veulent la régénération universelle, mais rien de plus contraire, et même de plus contradictoire, que le sens dans lequel ils l'entendent, c'est-à-dire qu'ils ajournent leurs différens jusqu'à l'époque où, par le concert et la réunion de leurs forces, ils auront fait table rase de tout ce qui est. Et les jacobins athées se gardent bien de dire leurs secrets à nos dévots; ils les haïssent autant que Dieu et sa religion, et ils comptent bien commencer la construction de ce nouvel état de nature qu'ils veulent fonder et bâtir, sur la ruine des temples et des autels de la superstition, et, s'il le faut, avec le sang des prêtres trop opiniâtres dans leurs préjugés pour entrer dans les idées de leur nouvel Évangile.

Cet exposé suffit pour montrer que la thèse

que nous allons poser est assez contredite et combattue, pour que nous mettions quelque intérêt à la prouver, bien qu'elle paroisse au premier abord devoir être comptée parmi celles qu'on suppose et qu'on ne prouve pas.... On a beau dire : Pourquoi ces disputes d'école contre des folies? Oui, mais est-il aujourd'hui une folie qui ne trouve un esprit plus fou qu'elle pour la défendre? A ces causes et pour les raisons que nous venons d'exposer, nous ne balançons pas à poser cette thèse qu'on lit dans tous nos livres de la vieille philosophie : L'homme est né pour la société : la société domestique d'abord, et puis cette société civile où règnent la propriété, les lois, les magistrats, les princes; c'est-à-dire les gouvernemens armés d'une force publique. Si quelques esprits plus instruits et plus capables n'estiment pas une discussion semblable digne d'occuper quelques minutes de leur loisir, ils pourront l'omettre. Peut-être que, s'ils veulent se donner la peine de la suivre, ils y verront des choses vieilles présentées d'une manière qui ne l'est pas, des développemens utiles amenés par une vérité qui porte avec elle la lumière de l'évidence. Il m'a toujours semblé qu'il est des hommes vertueux et éclairés qui ne sentent pas assez combien le sol sur lequel ils marchent est tremblant, mal assuré, miné par les mau-

vaises doctrines. Pour peu que le train d'une révolution avance, les défenseurs de la loi agraire, de la république universelle, se prononcent, se mettent à la tête du peuple souverain, c'est-à-dire de cette lie de la populace sans feu, sans lieu, sans Dieu, laquelle prend en main, dans ce moment, possession de la souveraineté qu'on lui décerne, et sur laquelle elle a le droit incontestable du nombre et de la majorité des suffrages. Abolition de tous les priviléges, nivellement de tous les rangs et de toutes les conditions, partage des terres, voilà les mots d'ordre des chefs de toutes les révolutions de ces derniers temps, dans leurs proclamations au peuple. Voyez les indépendans en Angleterre, les républicains, jacobins, terroristes, sans-culottes de 93; plus tard, Babeuf; présente année 1835, la Société des Droits de l'homme avec toutes ses filières. Voyez *Pièces justificatives*. La tactique des chefs qui les conduisent est aussi simple qu'elle est sage et afférente à leur but. Ils veulent le pouvoir, et pour cela il faut l'ôter à ceux qui l'ont; ils veulent la fortune, il faut déposséder les riches qui la tiennent; c'est-à-dire, qu'ils veulent détruire l'édifice de la société et la machine gouvernementale, pour y prendre une position plus élevée et en être les pièces principales, et leur politique se résume en ce court

axiôme, connu aujourd'hui de tout le monde: *Ote-toi de là pour que je m'y mette.* Il s'agit donc pour eux de tout détruire pour tout reconstruire: ils sentent bien que, pour l'œuvre de la démolition, ils ont besoin du peuple, que c'est par ses mains fortes et puissantes qu'elle doit s'opérer, et que pour cela il faut le déchaîner, sauf à le remettre à la chaîne au moment de la reconstruction, et à la serrer si fort qu'il ne puisse la rompre et se soustraire à la dure servitude qu'ils lui destinent. En attendant que ce dénoûment arrive, nos démolisseurs, pour attirer le peuple à eux, lèvent l'étendard de la liberté, et les mots de liberté et d'égalité, le soulagement du pauvre, le partage des terres, sont dans leur bouche. Tant que ces grands termes sont le refrain de leurs pamphlets incendiaires, vous ne sauriez croire combien la classe ouvrière et qui n'a que ses bras pour remuer la terre et les outils mécaniques pour gagner sa vie, vous ne sauriez croire combien ce peuple souverain est avide à saisir, intelligent pour comprendre ces doctrines anarchiques et anti-sociales (1); et il

(1) Je voyageois en 1793, et j'avois pour guide un de ces hommes peu forts en morale et en religion, qu'on appeloit alors du nom de *sans-culotte;* quand nous apercevions de loin quelqu'un de ces antiques châteaux posés sur les monts et quelquefois sur les rochers escarpés

m'a toujours semblé que les maîtres de l'enseignement et les ecclésiastiques, dans leurs études, devoient descendre quelquefois jusqu'à la première pierre de la société, et acquérir des armes, c'est-à-dire se munir de quelques preuves simples, faciles, populaires, propres, dans leurs entretiens avec le peuple, à détruire le carbonarisme et, qu'on me passe cette basse et ignoble expression, le *sans-culotisme*. Il est temps que je mette sous les yeux du lecteur mes moyens, en preuve de la thèse que je viens de poser, et que je prouve en forme que l'homme est né pour la société.

Quand nous voulons connoître les fins auxquelles un ouvrier a destiné son ouvrage, que faisons-nous? nous le visitons dans toutes ses parties, nous examinons avec une profonde attention ses propriétés et ses qualités, les usages auxquels elles sont propres. D'après ces données, nous spécifions la destination à laquelle son auteur la rapporte; nous disons : l'ouvrier, s'il est sage, a dû vouloir que son œuvre serve aux fins auxquelles elle est propre. Pareillement, quand

de la vieille Gascogne, je voyois mon homme s'épanouir, ouvrir des yeux de convoitise; et cet aveu naïf sortit de sa bouche : qu'il espéroit bien lui aussi s'établir dans un château, et y prendre ses aises.

nous voyons qu'un ouvrage est incomplet, qu'il n'a pas toute sa perfection, qu'il porte avec lui un germe de développement et de croissance, et qu'il a encore beaucoup à attendre, nous ne balançons pas à dire que la volonté de son auteur est qu'il grandisse, qu'il mûrisse et qu'il arrive à toute la perfection dont il est capable. D'après ces principes si conformes à la raison et au bon sens, un homme raisonnable ne peut nier que le Créateur n'ait destiné l'homme à la société; car enfin sa naissance si foible et si infirme, le développement lent et tardif des facultés de son ame et de son corps, le don de la parole et de la perfectibilité dont il est orné, ses penchans, ses inclinations, ses sympathies, ses antipathies, tout en lui manifeste un être social, né pour vivre en société comme l'oiseau pour voler dans l'air, le poisson pour nager et vivre dans la mer. Reprenons toutes ces preuves et tâchons de les exposer et de les montrer au grand jour.

ARTICLE PREMIER.

Première preuve de la destination de l'homme à l'état social. — Sa foiblesse native, et le développement lent et tardif de son être.

Considérons l'enfant qui vient de naître; séparons-le de la société; le sort de la brute et de l'animal sans raison lui est de beaucoup pré-

férable. L'animal nouveau-né se dresse sur ses pieds, broute l'herbe, se suffit à lui-même. Au bout de quelques semaines ou de quelques mois, il ne connoît plus sa mère. Le mâle et la femelle se fuient. Les fins de la nature sont remplies. Le concours des parens n'est plus nécessaire : plus de famille, la société se dissout et périt. L'homme, au contraire, vu et considéré dans son enfance, trouve dans la nature sa marâtre encore plus que sa mère ; il en est l'avorton encore plus que l'enfant. Sourde à ses cris, insensible à ses gémissemens, elle le délaisse et l'abandonne. Voyez-le nu et couché par terre, sans abri contre les injures de l'air, sans défense contre la dent des bêtes cruelles ; la providence à son égard est visiblement en défaut si la société ne vient à son secours pour le conserver, le protéger et le défendre. Celle-ci est à son égard la véritable mère, qui le prend entre ses bras, le réchauffe dans son sein, lui donne du lait pour se nourrir, des vêtemens pour se couvrir. Après plusieurs années écoulées, où elle l'a conservé, élevé avec cette suite de soins tendres, assidus, laborieux, pénibles, qui font de la paternité et de la maternité le type des sollicitudes de l'amitié et de la tendresse, la société domestique continue à veiller sur cet enfant chéri qui lui a coûté tant de douleurs et de

peines ; elle le confie à la société civile pour achever son éducation, c'est-à-dire le développement et le perfectionnement de son être. Celle-ci, plus fortunée, plus riche en moyens et en secours, les lui prodigue avec une abondance digne à la fois et de sa tendresse et de son opulence ; elle lui ouvre l'entrée de ses gymnases, de ses académies, de ses écoles, sources fécondes de science et d'instruction ; elle le conduit dans ses temples, lui fait entendre la voix de la Religion, cette fille du ciel, dépositaire de ce trésor de vérité que la Divinité visible sur la terre a enseigné aux hommes. Par ce concours réuni de tant de secours et d'assistances, elle forme en lui l'homme, le citoyen, le chrétien ; elle le conduit à la plénitude de l'âge, et le rend parfait aux yeux de Dieu et des hommes ; et voilà comment s'expliquent à l'égard de l'homme les vues et les intentions de la nature, c'est-à-dire de Dieu, qui en est l'auteur. Il naît dans la société, il y entre en quelque sorte malgré lui ; il ne peut croître et se développer sans elle et que par elle, il faut nécessairement qu'il soit ou un être social ou un être sauvage et dégradé, et voilà ce qui nous donne l'intelligence de ce mot de Platon, que l'homme est un animal politique sociable, sous peine de n'être pas raisonnable. Quand on considère l'intelligence et la raison de

l'homme au berceau, plus enveloppées dans les sens et la matière que celle de l'animal, avant que la société lui parle, crée en lui son esprit, son cœur et toutes les puissances de son ame, à cette vue on déplore l'ingratitude de ces philosophes, enfans dénaturés, qui outragent si cruellement la mère qui les a enfantés avec tant de douleur, nourris et élevés au prix de tant de travaux et de peines, et le mépris redouble quand on songe à leur philosophie abjecte, qui préfère à l'homme civilisé, dont les destinées sont si hautes dans la carrière de la science et de la vertu, le sauvage dégradé plus digne d'être appelé le frère de la brute que l'enfant de la nature.

SECONDE PREUVE.

De la destination de l'homme à la société, le don de la parole.

La nature s'explique ici encore par cette belle prérogative de la parole donnée à l'homme et refusée à l'animal, qui n'est ni intelligent ni sociable. Je suppose que la parole a été donnée et n'a pas été acquise, le système qui en fait une découverte de l'industrie de l'homme, ne peut soutenir un moment l'analyse et l'examen d'un esprit judicieux.

A présent, quand on songe aux qualités et aux vertus de la parole, à ces usages, à ces applica-

tions, aux biens immenses qu'elle nous apporte dans la société, à sa stérilité dans la vie solitaire et sauvage, à la dégradation de l'homme qui en est privé; quand on songe à ces choses, comment ne pas voir dans un don si excellent confié à l'homme, un ordre de Dieu d'entrer dans la société pour y faire fructifier un talent si précieux, un germe si fécond? Dans le vrai, avec la parole et la société, tous les biens viennent en foule dans notre ame; l'homme, roi de l'univers, entre en possession de tous ses domaines; il nomme les êtres, les range, les classe en genre, en espèce, les assemble par la composition pour les considérer en masse, les sépare par la décomposition pour les visiter en détail; s'élève par la synthèse aux idées générales, descend par l'analyse aux idées particulières, pose des principes, tire des conséquences, tient registre dans les annales de l'histoire des observations et des expériences des siècles passés, s'empare de leurs richesses, en compose le domaine commun et permanent du genre humain, et bâtit enfin tout le système des connoissances humaines. Avec la parole, le soleil se lève sur le monde social, la nature intelligente se ranime et se réveille, les idées de morale et de vertu germent et fermentent dans les cœurs, les fleurs et les fruits de la piété et de la justice s'ouvrent, s'épanouissent,

croissent dans le sol aride des ames. Otez la parole et le langage, introduisez le mutisme ou la confusion des langues parmi les peuples, la lumière de la vérité s'éteint, les ténèbres couvrent la face de la terre, l'univers n'est plus qu'un vaste désert où les hommes barbares et étrangers les uns aux autres ne se connoissent plus, se fuient et se séparent comme autrefois à Babel; c'est le silence de la nuit, le froid glaçial de la mort.

Qui ne voit après cela que la volonté de Dieu sur l'homme, c'est qu'il entre en société? sans cela cette pensée revient toujours à l'esprit : Pourquoi un si beau don qui ne peut être utile que dans la société, un si beau talent qui ne peut fructifier que dans la vie sociale, si l'homme est destiné par la nature à la vie sauvage?

TROISIÈME PREUVE.

De la vocation de l'homme à la société.

La perfectibilité, autre don excellent de Dieu, refusé aux animaux et accordé à l'homme pour être, en quelque sorte, l'apanage et la dotation de son ame; la perfectibilité, ce don excellent, n'est pas un moindre signe que le précédent, de la vocation de l'homme à la société. On a dit des choses ineffables sur l'instinct des animaux : la philosophie avoit à toutes ces exagérations un

grand intérêt, celui de matérialiser l'ame, afin d'identifier l'homme avec la brute. Mais après tous ces prodiges qu'on nous a racontés de ces animaux raisonneurs, de ces chiens mathématiciens, deux barrières insurmontables séparent encore l'espèce humaine de celle des animaux : l'intelligence et la perfectibilité. Nul moyen à l'animal de revendiquer la perfectibilité comme une propriété de sa nature, tant son espèce est immobile, stationnaire dans cette sphère étroite où la retient son instinct animal. Les abeilles, dans le jardin d'Édon et dans les plaines de la Mésopotamie, ont, dès l'origine du monde, construit leurs alvéoles avec toute cette profonde combinaison de géométrie qu'on y remarque aujourd'hui dans les ruches de Narbonne; les chiens, les chevaux, les singes, les castors, ne se sont pas montrés moins industrieux au temps de Noé et des patriarches, que dans nos siècles de progrès et de lumières. Les animaux ont, dit-on, une langue; mais cet homme d'esprit qui dit l'avoir trouvée, n'a pas encore pu nous en donner la grammaire et la syntaxe. Et après avoir accordé aux animaux ce précieux instrument des opérations de l'esprit, quelles preuves nous a-t-on données en faveur des animaux pour justifier leurs prétentions à l'intelligence? les a-t-on vus créer des genres, des espèces, s'élever à la notion de l'infini, poser des

principes, tirer des conséquences, inventer les arts, les sciences, y faire des découvertes toujours nouvelles, des progrès toujours croissans? Où sont ces mémoires, ces annales, où la gent animale a recueilli les faits et les expériences des siècles passés? Ce n'est qu'au sein de la société et de la vie civile que le génie de l'homme peut ainsi prendre son essor, aller de perfections en perfections, de merveilles en merveilles, percer l'épaisse nuit des âges, créer les siècles de Périclès, de. Léon X, de Louis XIV; former les talens et le génie d'un Newton, d'un Descartes, d'un Bossuet, d'un Fénelon et de tous ces grands hommes qui ne brillent pas d'un moindre éclat dans le monde moral que les plus beaux astres dans le firmament. L'expérience parle. Les peuplades sauvages sont et ont été depuis longtemps devant nos yeux; quels progrès ont-elles jamais faits et font-elles encore, je ne dis pas dans les sciences, dans les arts, l'industrie, mais aussi dans la vertu? Déplorons ici encore une fois l'abjection et la bassesse de cette philosophie, qui va chercher chez les Illinois et les Topinamboux le type, le modèle, et tout à la fois l'apogée de la perfection humaine. Or, il me semble qu'il faut fermer les yeux pour ne pas voir que tout cela prouve la destination de l'homme à la société; il désire la perfection et la plus haute perfection, toutes

sortes de moyens sont dans ses mains pour l'acquérir, il ne peut y arriver que dans la société; donc il est un être sociable, et il se dégrade quand il entre, par choix ou par volonté, dans la vie sauvage.

QUATRIÈME PREUVE.

Les penchans, les sympathies, et les antipathies de l'homme.

On peut dire que le cœur de l'homme tout entier dépose en faveur de cette vérité; Dieu semble y avoir écrit de son propre doigt sa destination à la vie sociale. Mon cœur se resserre, mon ame se rétrécit dans la solitude; elle s'ouvre et se dilate au sein de la société; seul dans une forêt épaisse, je frissonne d'horreur; la vue, la rencontre d'un homme au milieu d'une île déserte me réjouit et me console. La sensibilité est ce beau fleuve dont la source est bien dans mon ame, mais dont les eaux ne peuvent s'écouler, s'épancher que dans le champ de la société civile; et si l'homme est un être que je dois fuir, pourquoi ce penchant qui me pousse à m'approcher de lui, à m'unir à lui? pourquoi ce besoin en moi d'aimer, de verser dans le sein d'un ami le secret de mes plaisirs et de mes peines, de les diminuer en les partageant avec lui? Pourquoi ces noms d'ami, de frère, de citoyen sonnent-ils si agréablement à mon oreille?

D'où vient que mon cœur palpite, que mes entrailles se remuent à la vue d'un homme souffrant et malheureux? Pourquoi ces scènes de l'ami qui se dévoue pour son ami, du citoyen qui s'immole pour sa patrie, sont-elles si douces et si agréables à mon cœur, alors même qu'elles ne sont que des ombres et des fictions qui passent devant mes yeux dans les représentations du théâtre? N'est-ce pas encore ce penchant de notre cœur vers la société qui provoque les bruyans applaudissemens de tout un peuple ému par une sentence où l'amour de la société, de l'humanité, de la cité, est exprimé en beaux termes? Et voilà ma troisième preuve : les penchans de mon cœur doivent être en harmonie avec les fins de la nature, et si la solitude et la vie sauvage étoient la fin de mon être, elles ne seroient pas dans une continuelle opposition avec les besoins et les inclinations de mon ame. Posons encore ici, une seconde fois, comme un principe ferme et inébranlable, que l'homme est né pour la société; qu'elle est la noble destination où Dieu l'appelle.

APPLICATION DE CETTE DOCTRINE A LA SOCIÉTÉ CIVILE.

Ne nous le dissimulons pas : la famille, la société domestique sont bien dans le vœu de la

nature, mais elles ne sauroient remplir tous ses désirs, répondre à tous ses besoins. La société est un corps moral, et ce corps a beaucoup de ressemblance et d'analogie avec le corps humain; comme le corps naturel, le corps social tend à croître et à se développer; il a son enfance, son adolescence, son âge viril; la famille est l'élément, le commencement, et pour mieux dire encore, l'enfance de la société civile. En vertu de ce principe de vie, de cette force de croissance et de dilatation qui l'anime, elle aspire à devenir un état, une société politique; les enfans à force de se multiplier, sortent en troupe de la maison paternelle, comme les abeilles de leur ruche; ces nouvelles familles s'étendent sur la terre, en cultivent les champs, y font paître leurs troupeaux; il est impossible que le nombre en augmente sans qu'il ne s'établisse entre elles un contact ou plutôt un choc d'intérêts, de passions qui les divisent. Dès-lors elles sont averties par l'instinct de la conservation, qui est celui de la nature, de se choisir un chef, de créer une autorité souveraine, une force publique, laquelle représente tout le corps, agit en son nom, pèse les droits de chacun dans la balance de l'équité, dirige tous les membres vers le bien commun, et réagit avec tout le poids et la force de la société toute entière, contre l'individu qui

abuse de sa force pour opprimer la foiblesse.

En adhérant à cette convention du pacte social, ou plutôt en obéissant à cet ordre de la nature, le sujet recouvre plus qu'il ne perd, si toutefois il perd quelque chose, étant visible que la pleine indépendance de l'état de nature ne peut tarder à dégénérer en servitude; car, comme le dit Bossuet avec sa précision ordinaire : *Là où tout le monde commande, tout le monde obéit; si tous sont maîtres, tous sont esclaves :* le fort qui opprime le foible ne tardera pas à rencontrer un plus fort que lui qui le rendra esclave à son tour, et d'oppresseur opprimé. Au contraire, dans l'état de société, quel est le sort de l'individu? Il échange une petite portion de sa liberté et de son indépendance avec la force publique qui devient sienne. Oui, elle est à lui en ce sens que son devoir est d'accourir à sa demande, de lui prêter la force et le bras de la communauté toute entière, aussitôt que la violence et l'injustice attentent à ses droits; il dort tranquille pendant que l'État veille, et, sous la protection d'un pouvoir si imposant, la crainte n'approche pas de son ame. Mais c'est pour d'autres intérêts que ceux de la conservation que la nature veut la société; et je ne parle pas ici de la société domestique, mais de la société civile, de cette société où les talens, les facultés, les

intérêts de tous mis en commun forment, sous la direction du souverain et du magistrat, un patrimoine public, une source toujours ouverte de biens, de secours, qui se répand par mille endroits sur le particulier, non-seulement pour le protéger et le défendre, mais pour lui fournir protection et assistance dans tous les travaux qu'il entreprendra pour le perfectionnement de son être. Le génie se sent comme à l'étroit dans l'enceinte d'une maison et d'une famille; il est impatient d'entrer dans un champ plus vaste où il puisse déployer sa force, prendre son essor et s'élever à cette hauteur où sont les savans, les hommes grands dans la religion, les sciences ou les lettres. Or, la société civile peut seule répondre à ce noble élan de son ame : ajoutez à cela que ce n'est que dans la société civile que l'homme devient capable de la propriété; sans la propriété, l'homme ne peut pas même ici bas exister et vivre, et c'est cette dernière preuve de la destination de l'homme à la société, le droit de la propriété qui la suppose, et qui est comme une condition nécessaire et indispensable pour qu'il puisse l'exercer, que nous allons à présent exposer et sur laquelle il convient d'insister.

Je viens de le dire, et je ne puis rétracter cette parole : hors de la société civile, l'homme est incapable de propriété; et sans la propriété, il

n'est pas même capable de se conserver et de vivre; donc la nature en l'appelant à la vie, le destine à la société. Les Dumesnil, les La Memenais, l'école des Babeufs, des Anacharsis, et tous ces grands hommes niveleurs et sans-culottes de 93, ces hommes nous diront ici : La terre est tout à la fois la mère, la nourricière de tous les hommes et leur propriété commune. Lisez la donation que leur en a faite le Créateur à l'origine du monde; voilà bien la véritable charte du genre humain. « La terre, dit le Seigneur à Noé et à ses enfans, est devant vous; » croissez-y et multipliez-vous; je vous la donne, » avec tous ses meubles et immeubles, ses champs, » ses prairies, ses forêts, avec les animaux qui y » sont, tout cela est à vous ». Ces paroles ne sont-elles pas dites à tous, aux riches comme aux pauvres? Quels droits ont un petit nombre d'individus de se les approprier exclusivement, d'envahir tout le sol, d'y clore des parcs et des domaines plus spacieux que les plus grandes cités, pendant que tant de milliers de pauvres, nés comme eux de la même race et enfans du même père, y possèdent à peine un jardin pour y planter quelques légumes, et une cabane pour se mettre à couvert des injures de l'air? Les animaux, à qui elle appartient à leur manière, en sont des possesseurs plus équitables? On ne voit

pas parmi eux de grands propriétaires; chacun y broute l'herbe, et prend du grain au prorata de son honnête subsistance, et les abeilles entr'autres sont admirables dans le partage équitable qu'elles font entre elles de leur miel.

Insensé de ne pas voir que si cette donation de la terre par indivis à tout le genre humain est faite dans toute la rigueur de la lettre, que s'il ne s'en fait pas entre les hommes une division et un partage, soutenu et accompagné de ces titres exclusifs de propriété capables d'en assurer la possession et les fruits au travailleur qui la cultive, à l'industriel qui en reproduit les fruits sous les formes variées des arts et du commerce; que sans cette propriété, qui fait le mien et le tien, la terre va demeurer sans culture, le genre humain sans autre subsistance que la nourriture précaire des tribus errantes du nouveau monde! Il faut avoir un bandeau sur les yeux pour ne pas voir que sous la prétendue loi de nature où la possession de la terre est à tous et la propriété à personne, dans ce chimérique système, la terre va demeurer sans culture, et pourquoi? C'est que sans propriété il n'y a plus de travail, et sans travail plus de fruits; une terre en friche sans autre production que l'herbe qu'elle pousse, voilà le résultat de l'abolition de la propriété. Dans le vrai, qui voudra consentir à ouvrir le

sein de la terre par de pénibles sillons, à se consumer de travaux mécaniques dans un humide et obscur atelier, pour ne rien posséder en propre, ou ne posséder qu'en communauté avec tout le genre humain? Je me transporte en esprit à l'origine du monde; je me représente les travaux qu'il en a coûté à ses premiers habitans pour la cultiver et la rendre habitable. Bossuet nous en a fait ce beau tableau dans le troisième chapitre de la première partie de son admirable Discours sur l'Histoire Universelle : « On passe les mon-
» tagnes et les précipices, on traverse les fleuves
» et puis les mers, on établit de nouvelles habi-
» tations, la terre qui n'étoit au commencement
» qu'une forêt immense prend de nouvelles for-
» mes, les bois abattus font place aux champs,
» aux pâturages, aux hameaux, aux bourgades,
» et enfin aux villes ». Je regarde du haut d'un lieu élevé la multitude des laboureurs et des mercenaires qui cultivent les champs; je voyage, et témoin de l'activité qui règne dans nos ports, nos fabriques, nos ateliers, je demande à tous ces travailleurs qui tiennent en main le soc de la charrue, ou qui font mouvoir avec tant de diligence les outils mécaniques, je leur demande : Pour qui travaillez-vous? Ils me répondent : Pour le genre humain, pour l'humanité, pour la grande communauté des hommes;

qui ne voit combien cette philantropie est niaise, ridicule? qui ne voit que, si le travail cesse, l'industrie est sans action, le commerce sans vie! Or il cessera du moment que la propriété ne sera plus pour le laboureur, l'ouvrier, l'artiste, comme un aiguillon qui les presse, les pique à supporter les peines du labeur pour en obtenir la récompense. La propriété voilà donc l'unique encouragement du cultivateur pendant qu'il trace, avec tant de peines et de sueurs, de pénibles sillons; de l'artisan et de l'artiste occupés à préparer la matière, à la reproduire par les procédés de l'art sous des formes si variées, pour en faire sortir le luxe avec toutes les aises, les commodités, et toutes les superfluités de la vie. Encore un coup, leur encouragement à tant de peines, c'est le droit de propriété, ce *jus in re*, qui autorise le possesseur, le travailleur, de retenir la chose qu'ils ont les premiers occupée, cultivée, façonnée, droit par lequel ils peuvent la saisir en nature ou en équivalent partout où elle est, et la réclamer comme une chose qui est à eux, qui crie en quelque sorte pour eux comme si elle les reconnoissoit, et disoit : Voilà mon maître. Sans ce droit de propriété, qui voudra semer sans espérer de recueillir, travailler dans l'attente d'un gain qui sera versé dans le trésor du genre humain, régi et ad-

ministré selon les lois du saint Simonisme? Avec la propriété commencent les contrats, les échanges, le commerce; avec elle s'ouvrent toutes les sources de la prospérité publique; un sol produit du blé; un autre du vin; cette contrée a de l'huile; celle-ci élève des bestiaux; voilà tant de mesures de blé que j'ai de trop, donnez-moi tant de muits de vin qui me manquent; je suis propriétaire et vous êtes prolétaire, apportez-moi le travail de vos bras et de l'industrie que vous avez, et je vous donnerai les fruits de la terre que vous n'avez pas. Viennent après cela le change, les signes monétaires pour accélérer le transport des denrées, animer le commerce; et voilà comme les hommes s'unissent et se rapprochent, et par les communications de leurs biens resserrent les liens de la société et de l'amitié, et trouvent facilement sous la main toutes les aises et toutes les commodités de la vie; et tout cela sous le fondement de la propriété, droit qu'on ne peut altérer, ébranler, anéantir, sans ôter à l'homme tous moyens de subsistance, aux nations cette vie matérielle qu'on appelle art, industrie, agriculture.

Mais pourquoi les hommes ne posséderoient-ils pas la terre comme les animaux, autant qu'il le faut et pas plus, pour en tirer les besoins et les nécessités de sa vie, pourquoi ne pas en par-

tager les fruits entre nous comme les abeilles leur miel? Voilà donc la terre partagée comme un grand échiquier, en autant de cases et de carrés qu'il y a d'individus; excellent moyen pour rendre l'agriculture impossible, étant visible qu'il n'y a pas de petit propriétaire qui n'ait besoin d'un prolétaire pour exploiter avec lui son champ et sa vigne; excellent moyen pour étouffer le talent et le génie qui va demeurer lié et attaché à la culture d'un petit coin de terre; excellent moyen pour tuer les arts et le commerce qui ne vivent que de la consommation des grands propriétaires, laquelle est accélérée par la variété des formes utiles et agréables que les arts et le commerce donnent aux fruits de la terre; excellent moyen pour isoler et séparer les hommes comme les animaux, pour rompre ces liens d'union que forment entre eux l'échange de leurs biens réciproques et les communications de la charité, lesquelles réparent le mal nécessaire de l'inégalité des fortunes. Malheur à un siècle qui se laisse gouverner par ces spéculateurs oiseux, au lieu de les renvoyer dans leur cabinet pour y rêver leurs songes creux! Bien que leur délire soit plus dommageable à la société que le meurtre et la rapine, nous ne leur souhaitons pas le cachot et les échafauds, mais une loge commode aux Petits-Maisons où leur cerveau lésé

reçoive de la médecine les secours qui lui conviennent.

Après ce long préliminaire que les incroyables erreurs du temps ont rendu nécessaire, il est temps d'aborder la grande controverse de l'origine du pouvoir.

SECTION PREMIÈRE.

De l'origine du pouvoir.

Ici se présente à nous une grande question; elle est vivement débattue entre les théologiens et les publicistes, et même entre ces derniers, selon qu'ils appartiennent à l'école chrétienne ou philosophique; c'est de savoir si le pouvoir souverain est divin ou humain, s'il vient de Dieu ou des hommes, s'il est par sa nature une institution divine ou humaine. Cette question ainsi posée n'est pas exempte d'obscurité et d'équivoque; elle a besoin, pour être résolue avec clarté et précision, d'un grand nombre d'explications et de distinctions préliminaires; sans cela on dispute et l'on est d'accord, on conteste et l'on ne s'entend pas. Distinguons d'abord ici le droit du fait, et considérons l'origine du pouvoir sous ces deux rapports dans les deux sections suivantes :

ARTICLE PREMIER.

De l'origine du pouvoir considéré en droit.

Le pouvoir ainsi considéré peut être envisagé, 1° en lui-même; 2° dans les formes qu'il revêt; 3° dans la législation qui en émane.

§ Ier.

De l'origine du pouvoir souverain considéré en lui-même.

L'origine du pouvoir suprême considéré en lui-même et comme institution politique, peut émaner de Dieu ou des hommes, être le produit d'un contrat passé entre les rois et les peuples, ou bien un établissement divin imposé aux hommes par Dieu lui-même. Ici on reconnoît la grande controverse connue sous le nom de contrat social ou du droit divin des princes et des gouvernemens. Mais ces deux paroles, contrat social, droit divin, sont susceptibles de sens si divers, que si nous négligeons de bien les définir, la logomachie des mots va, comme à l'ordinaire, brouiller les choses et répandre l'obscurité sur une question qui n'a besoin que d'être exprimée en termes précis pour être claire et intelligible. Que faut-il donc entendre par ces mots contrat social, droit divin des princes? Expliquons l'un après l'autre le sens de ces termes.

Je remarque que ce pouvoir humain des princes, vulgairement appelé contrat social, peut être entendu en trois sens différens : le premier, juste et raisonnable; le second, athée ou impie; le troisième, orthodoxe, autant que peut l'être ce qui est faux et anti-social

§ II.

Sens juste et légitime de ce mot *contrat social.*

Je suppose un écrivain qui, pour apprécier avec plus de clarté et déterminer avec plus de précision les droits respectifs des princes et des peuples, se figure un contrat antérieur aux lois et aux gouvernemens, où les hommes en pleine possession de leur liberté et de leur indépendance, vivement frappés de ces grandes utilités de l'état social que nous avons touché plus haut, ont dit entre eux comme autrefois les enfans d'Israël : Choisissons un roi ; nous serons moins libres et moins indépendans, mais plus tranquilles et plus heureux. Plus de paix et de sûreté nous vaut mieux qu'une liberté sans bornes, nous laissant en proie aux terreurs et aux alarmes. Assurément, ce contrat considéré comme une fiction, présente des avantages réels et n'offre aucun danger; car enfin, dans une discussion qui a pour objet la fixation des droits respectifs des souverains et

des peuples, cette supposition a au moins le mérite d'une de ces figures du langage qui jette beaucoup de jour sur la matière qu'on traite ; et dans l'appréciation des droits du souverain, il est tout simple de se dire à soi-même : Dans un pacte social avec le peuple, le souverain a dû stipuler telle ou telle prérogative en faveur de sa dignité, et le peuple, cette autre, dans l'intérêt de son indépendance. Or, il est évident que cette supposition doit produire plus de clarté dans le discours. Le contrat social réduit à ces termes n'offre aucun danger, et la foule des théologiens et des publicistes orthodoxes l'entendent de cette manière.

§ III.

Sens impie, athée de cette proposition : Le pouvoir suprême vient d'un contrat social.

Ces notes sévères sont applicables au sentiment de ceux qui tiennent que le pouvoir suprême est émané d'une convention humaine, laquelle est le principe unique de toutes les obligations de conscience qui y sont attachées. Ce sens du mot contrat social, ainsi expliqué, est véritablement athée, il renie Dieu par cela seul qu'il place hors de lui la règle des devoirs et des obligations, pour la transporter aux hommes. Les hommes peuvent créer des intérêts, jamais des

obligations; ils ont des passions, ces passions amènent des désirs, ces désirs veulent être satisfaits; de là des intérêts ou, si l'on veut, des motifs d'agir de telle ou de telle manière. Or, ces mouvemens imprimés à la volonté, mobiles comme la cause qui les a fait naître, ne sont ni une règle, ni un principe d'obligation, celle-ci est par sa nature universelle, perpétuelle, irrévocable; elle nous suit, elle nous accompagne dans tous les temps comme dans tous les lieux; l'intérêt, au contraire, est variable avec les temps et les circonstances, d'où il suit que ce qu'on appelle devoir, obligation, lien moral qui lie la volonté, ne peut naître que de Dieu, témoin invisible de nos actions, vivant dans tous les siècles, essentiellement saint et juste, qui ne peut laisser les hommes sans châtiment ni sans récompense. Si Dieu n'intervient pas dans les conventions humaines pour les affermir, s'en rendre le garant, lier la conscience par le motif toujours subsistant de la crainte des peines de son éternité, toute convention humaine se résout dans le formulaire suivant : J'obéirai, je tiendrai ma promesse tant qu'elle me sera utile; hors de là, vous savez comme moi que l'intérêt, c'est-à-dire le bien ou le mal sensible, sont les deux seuls mobiles de nos actions. Ces hommes si outrés, si exagérés en matière de liberté et d'indépendance, méconnoissent ici visiblement la vraie

liberté de l'homme. Il est évident qu'un homme est sans autorité sur un autre homme pour lier, enchaîner sa volonté; arrivé au sanctuaire de la conscience, où se forment les devoirs et les obligations de la morale, l'homme ne rencontre que Dieu qui en est le régulateur suprême. Otez Dieu et son éternité, et vous ne trouvez plus que la force brutale. Frédéric et Buonaparte en ont fait l'aveu, et en cela, s'ils se montroient athées, déistes ou fatalistes, ils étoient conséquens. *Voyez les Pièces justificatives.*

§ IV.

Sens faux et anti-social, mais orthodoxe au sens que nous avons touché plus haut de cette proposition : Le pouvoir suprême vient du contrat social.

Ici viennent ceux qui raisonnent du contrat social comme de tous les contrats sinallagmatiques, autorisés et réglés par le Code civil au chapitre des contrats, et qui tous, comme on le sait, se résument en cette formule : *Do, ut des.* Ce sentiment, qui fait du contrat entre les princes et les peuples une réalité, est purgé de la tache d'impiété, quand on fait remonter jusqu'à Dieu le principe de l'obligation qu'il impose aux hommes; mais nous avons remarqué à bon droit qu'il étoit faux et anti-social. La preuve ultérieure de cette proposition fera la matière

de la dissertation suivante, où nous verrons que ce contrat, considéré ainsi, est chimérique, impossible, funeste dans ses conséquences, en théorie, et bien plus encore en pratique. Je me contente en ce moment de laisser entrevoir au lecteur jusqu'où va la portée de cette erreur ou hérésie politique. Selon ce système, le peuple étant ce souverain dont les droits et le pouvoir sont inaliénables; et le prince, ainsi que les magistrats, n'étant que ses mandataires révocables, le peuple demeure juge des faits et gestes du prince son délégué; il peut le juger, le condamner, prononcer contre lui la déchéance, et s'il a fait appel au canon et à l'épée pour soutenir ses droits, et que le peuple en ait souffert des lésions plus énormes, rien n'empêche que le peuple ne puisse ajouter à la peine de la déposition celle de la mort, et je ne vois pas quelle loi peut empêcher ici le souverain de proportionner le châtiment au délit, et si les scènes tragiques de la place de Viltheat et de la Révolution ne se renouvellent pas plus souvent, c'est que la multitude n'use pas de son droit à la rigueur. Il suit de là encore que le peuple souverain, et demeurant tel à jamais, peut et doit de temps en temps, au dire de Rousseau, revoir la Constitution, y faire tous les changemens amenés par la nécessité ou par les convenances de

l'époque, et s'il y manque, si les graves inconvéniens des révolutions qui, selon un mot de tribune, *ne sont pas toujours à l'eau douce*, lui en imposent, cette conduite parfois pourra être prudence, et en d'autres temps pusillanimité, foiblesse, ou négligence : il n'y aura jamais manque de pouvoir. En voilà assez sur une question que je touche ici légèrement; son développement devant faire la matière de la dissertation suivante.

§ V.

Sens faux dans lequel on peut entendre le pouvoir divin.

Les adversaires nous imputent des pensées bien ridicules sur le droit divin, en voici quelques-unes. Plusieurs nous font dire qu'à l'origine des peuples, ou du moins à ces époques où commencent pour une grande nation d'autres lois, une autre constitution, une dynastie nouvelle, à toutes ces époques Dieu intervient, manifeste sa volonté par des signes et des prodiges sensibles, semblables à ceux qui signalèrent autrefois l'entrée de Moïse, de Saül, de David, au pouvoir suprême. On imagine bien que ces miracles, aux yeux de nos athées, sont de même ordre que celui de la Sainte-Ampoule, envoyée du ciel pour le sacre de Clovis à Reims : on les compare encore volontiers aux communi-

cations de Numa avec la nymphe Égérie, de Mahomet avec l'ange Gabriel. Je vois avec plaisir que M. de Cormenin, le plus habile des défenseurs de la souveraineté du peuple, n'a fait aucun cas de cette absurde imputation : il nous rend la justice de supposer que tout croyans que nous sommes aux miracles, nous ne croyons pas à ces fables. « Je sais, » dit-il dans sa lettre à M. le comte de Saint-Roman avec qui il est entré en correspondance sur cette grave question, « je sais que les gens sages de votre parti ne croient » pas à l'investiture divine de la couronne, ils ne » croient pas à l'oracle de Numa, à la nymphe » Égérie et aux bois sacrés. »

Il a semblé à d'autres que nous estimions le pouvoir des princes, divin comme celui des Évêques, et que le sacre des Rois étoit à nos yeux comme un sacrement établi de Dieu pour donner aux Rois, avec un caractère sacré, la divine et légitime mission de gouverner les peuples, et c'est peut-être là l'investiture divine dont nous parloit tout à l'heure M. le comte de Cormenin. Enfin, d'autres estiment que notre pouvoir divin introduit dans nos gouvernemens civils la théocratie du peuple juif et du régime ecclésiastique. Nous rejettons toutes ces fausses notions du pouvoir divin, et c'est ici le lieu d'exposer la véritable.

§ VI.

Véritable signification de ce mot : Pouvoir divin.

Remarquons bien que la volonté de Dieu peut nous être signifiée de plusieurs manières : 1° par des révélations semblables à celles que Dieu a faites aux hommes dans l'Ancien ou dans le Nouveau Testament; 2° par le cours des événemens amenés par sa divine Providence, lesquels peuvent en être un signe tout aussi manifeste que sa parole; 3° par les vues claires et distinctes de l'esprit, et les sentimens constans et universels gravés dans le cœur de tous les hommes. Cette loi que nous appellons naturelle, où sont compris presque tous les devoirs de la morale et de l'Évangile, ne nous est pas intimée d'une autre manière. La volonté de Dieu relative au pouvoir suprême des gouvernemens, aux devoirs d'obéissance et de respect qui leur sont dus, nous est révélée de cette sorte; elle est comme un cri de la nature et de la raison; rien de plus clair, ce me semble, et de plus distinct que ces vues de notre entendement. Dieu veut que les hommes vivent en société, évitent la barbarie de l'état sauvage, les fureurs de la discorde, image du chaos de l'enfer : car l'enfer, dans l'Ecriture, nous est représenté sous la forme hideuse d'une société en proie aux horreurs de

l'anarchie. Dieu veut la société, il est sage; voulant la fin, il veut les moyens : des lois, un gouvernement, un pouvoir suprême, sont pour une société les conditions nécessaires de son existence; par conséquent Dieu, auteur de l'ordre social, ne peut vouloir une société sans gouvernement, pas plus qu'un corps sans tête. Un gouvernement est au corps social ce que le principe vital est au corps humain; il faut que la société soit régie ou qu'elle meure; donc le pouvoir suprême est une institution divine autant que la société elle-même; et la divine Écriture, quand elle nous commande le respect et l'obéissance envers le pouvoir suprême, n'est qu'une expression nouvelle de la loi de nature. Le voilà ce droit divin des princes et des gouvernemens, objet de tant de dérisions, de mépris, de malentendus de la part de ces écrivains démocrates, qui écrivent sous les inspirations de la moderne philosophie. On se fait, ce me semble, un monstre d'une chose bien simple. Les hommes peuvent choisir parmi les gouvernemens réels ou possibles; mais il faut qu'ils en choisissent un, sous peine de tomber dans la barbarie de l'état sauvage, de se débattre dans les convulsions de l'anarchie. Dieu qui réprouve ce désordre, semble leur dire : Choisissez parmi les diverses combinaisons des pouvoirs politiques la constitution

qui vous convient; mais après que vous l'aurez librement consentie et convertie en loi, sachez que les princes qui en sont les chefs ne sont ni vos délégués, ni vos mandataires, ni vos fonctionnaires responsables; ils sont les lieutenans, les ministres de ma puissance royale; je suis votre Roi, et ils sont mes représentans parmi vous; leur résister activement et à main armée, seroit renverser l'ordre que j'ai établi : *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit.* Voilà la doctrine du droit divin, la voilà telle que nous la lisons dans les divines Écritures; libre à vous de ne pas y croire, mais la ridiculiser, la traiter d'absurdité, de non sens, c'est une témérité qui n'est pas exempte d'orgueil, quand on songe au nombre et à la gravité des personnages qui en sont les défenseurs. Quant au *Croyant*, au seul nom du droit divin, on diroit qu'il entre en convulsion et qu'il est sur le trépied; *c'est un système effroyable qui attaque Dieu, qui oblige un homme raisonnable à le nier ou à le rendre complice de toutes les tyrannies même les plus exécrables :* soit. Nous consentons, aux yeux de ce sage du monde jacobin, de passer pour des fous et des insensés, tant que nous le serons dans la compagnie de Notre-Seigneur et des ses Apôtres.

ARTICLE SECOND.

Du pouvoir souverain considéré dans ses formes variables.

Le pouvoir souverain, considéré dans ses formes, est immédiatement de droit humain et médiatement de droit divin. Et ici nous sentons encore le besoin de bien définir les termes. Les formes du pouvoir souverain sont immédiatement de droit humain, parce que les hommes sont les agens libres et immédiats dont Dieu se sert pour les établir; elles sont médiatement de droit divin, parce que ces ouvrages des hommes sont des volontés de Dieu et des décrets de sa divine providence.

§ Ier.

Le pouvoir souverain est immédiatement de droit humain au sens que nous venons de l'expliquer.

Cette assertion est dans un accord parfait avec la vérité de l'Histoire. Comment les peuples et les nations se sont-ils constitués, rangés sous les diverses formes de gouvernemens qui les régissent? c'est aux faits à nous l'apprendre. Tantôt c'est avec lenteur et par des progrès successifs que les constitutions humaines se sont formées à l'instar du germe du corps humain, qui se développe, qui croît, qui grandit avant que d'arriver à la maturité de l'âge; d'autres fois la Providence

a suscité des hommes extraordinaires, des Lycurgue, des Solon, des Charlemagne; elle leur a donné, avec la mission de civiliser un peuple, la sagesse, la prudence, le génie qui fait les législateurs; ils n'ont pas procédé par principes et par théorèmes, cherché, pour rédiger les dispositions d'une législation, ce qu'il y a de plus logique, de plus rationnel, de mieux déduit des principes abstraits de la métaphysique; mais, liant ensemble le présent avec le passé, ils ont recueilli dans les lois existantes, dans les antiques institutions de la nation, les réglemens qui leur ont paru les plus conformes à son génie, à son caractère, à sa position territoriale, commerçante, financière, guerrière, et, comme le dit l'un d'eux, donné au peuple, non pas les meilleures lois, mais celles qu'il étoit plus capable de porter : tantôt, après ces commotions violentes qui renversent tout l'édifice politique et mettent comme à nu et à découvert les fondemens de la terre, ils ont bâti sur le sol déblayé de ses ruines une construction quelquefois moins belle que l'ancienne, mais plus appropriée en quelque sorte à la nouvelle fortune de ceux à qui elle est destinée; et c'est en ce sens que nous disons que les formes des constitutions sont de droit humain, parce que c'est la main des hommes qui les a fabriquées; mais nous ajoutons qu'elles

sont de droit divin médiatement, ou, en d'autres termes, que les hommes dans ces grandes œuvres ne sont que les agens visibles de Dieu, leur ouvrier invisible; et il est vrai de dire des formes des constitutions des empires, qu'elles sont dans l'ordre moral des décrets des volontés de Dieu, non moins absolues, non moins invariables que les lois du monde matériel, bien qu'elles soient accomplies, exécutées par des êtres libres et intelligens.

§ II.

Les constitutions des empires sont de droit divin médiatement.

Cette proposition est prouvée par les premières vues de la raison; elle est une conséquence de la première des vérités, qu'il y a un Dieu et une providence; providence non-seulement générale, qui régit le monde par des lois universelles et un certain ordre général d'où le reste se développe par des mouvemens aveugles ou mécaniques; mais providence spéciale et particulière qui s'étend à toutes les créatures, sans en excepter le plus petit des insectes volant dans les airs (1). Quoi de plus insensé et de plus dérai-

(1) « Que je méprise ces philosophes, qui, mesurant les » conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que » d'un certain ordre général, d'où le reste se développe

sonnable que cette proposition : La providence de Dieu est universelle, elle s'étend à tout, hormis aux constitutions des empires et aux grandes révolutions qui en changent la face ! Rien de plus clair que cette vérité, pour qui lit et médite les divines Écritures, il ne tombe pas un seul cheveu de votre tête, dit le père céleste, sans mon ordre; donc l'ordre en étoit donné dans le ciel quand cette dynastie a cessé de régner, quand cette révolution a bouleversé cet empire, quand ce législateur a donné ce nouveau code de lois à cette nation. Quel événement que la mort de notre Dieu sur le Calvaire ! Des bourreaux, nous dit l'Esprit saint, l'ont ataché à la croix, mais sa mort avoit été auparavant résolue par un décret rendu dans le ciel (1).

Mais il faut lire cette vérité écrite dans l'Ancien Testament avec toute l'élévation et la grandeur du style prophétique. « Par moi, dit le Très-Haut, règnent les rois, et leurs lois équitables sont des émanations de ma loi éternelle. »

» comme il peut ! Comme s'il avoit à notre manière des
» vues générales et confuses, et comme si la souveraine
» intelligence pouvoit ne pas comprendre dans ses des-
» seins les choses particulières qui seules subsistent vé-
» ritablement. »

(1) *Hunc definito consilio et pro scientiâ Dei per manus iniquorum affligentes interemisti.* Act. c. II, ỳ. 23.

Isaïe a vu Dieu donnant le signal du geste et de la voix, et les armées ennemies inondent la terre comme des eaux débordées; *Israël en a jusques au col*, c'est lui qui a sanctifié leurs mains au combat pour faire de la terre un désert, des hommes un affreux carnage; il dit aux uns : Allez à la mort; aux autres : Fuyez en Égypte où je vous ai préparé un refuge. Daniel voit en esprit la suite des grands empires à qui la domination va être donnée jusqu'au règne du Christ, dont le royaume ne s'ébranlera pas dans tous les siècles des siècles. A cette vue le prophète tombe la face contre terre, en adorant en esprit le Verbe de Dieu, roi immortel, invisible, des temps et des siècles, et il lui adresse cette belle prière : *Et locutus ait : Sit nomen Domini benedictum à sæculo et usque in sæculum, quia sapientia et fortitudo ejus sunt; et ipse mutat tempora et ætates : transfert regna, atque constituit : dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam; ipse revelat in profunda, et abscondita, et novit in tenebris constituta : et lux cum eo est.* Daniel, chap. II, §§ 20, 21, 22.

Et au chapitre VII, ce prophète voit le Fils de l'homme porté sur les nues du ciel, qui s'avance jusqu'à l'Ancien des jours avec des milliers d'Anges qui forment autour de lui une

cour magnifique, et il voit l'Eternel qui lui donne la puissance, l'honneur et le royaume, et toute langue, toute tribu qui ont ordre de le servir : sa puissance est une puissance éternelle qui ne lui sera point ôtée, et son royaume ne sera jamais détruit. Mon esprit, continue ce Prophète, fut saisi d'un saint effroi. Moi Daniel, accoutumé aux *visions de Dieu*, je me sentis jeté dans un trouble et un effroi qui m'étoient jusqu'alors inconnus. *Aspiciebam ergo in visione noctis et ecce cum nubibus cœli quasi Filius hominis veniebat et usque ad Antiquum dierum pervenit : et in conspectu ejus obtulerunt eum. Et dedit ei potestatem, et honorem et regnum : et omnes populi tribus et linguæ ipsi servient : potestas ejus potestas æterna quæ non auferetur : et regnum ejus, quod non corrumpetur ; Horruit spiritus meus. Ego Daniel territus sum in his et visiones capitis mei conturbaverunt me.* Chap. VII, §§ 13, 14, 15.

Mais voici bien cette même vérité exprimée dans le langage plus vif, plus sensible de l'allégorie, qui souvent est celui de la prophétie. Dieu pèse les nations au poids de sa justice ; il les choisit ou les réprouve, selon que leur mérite ou leur démérite élève ou abaisse les bassins de sa balance. Balthazar, dans un repas nocturne, se livre à des orgies où l'impiété surpasse l'in-

tempérance. Tout à coup il voit une main qui court sur la muraille et y trace des caractères inconnus. Appelé à la place des devins impuissans pour les lire, Daniel les explique ainsi : Le Dieu des miséricordes devant qui les mérites d'un petit nombre de justes prévalent sur les crimes d'une grande multitude, vous a pesé dans sa balance, et vous avez été trouvé trop léger : cette nuit-là même vous mourrez, et votre royaume sera livré aux Mèdes et aux Perses. Cette vérité n'a pas été inconnue à l'antiquité païenne ; elle perce à travers le voile de sa Fable et de sa mythologie. C'est le parjure de Laomédon, que la colère des dieux punit dans le sac de Troie livrée aux flammes ; ce sont les restes de cette cité criminelle qu'ils poursuivent au milieu des mers agitées par les tempêtes et jusque dans les plages les plus lointaines.

Ici se présente une réflexion qui doit trouver sa place dans cet ouvrage, où nous faisons de la politique toute chrétienne ; la voici : Un historien se croit habile, il lui semble qu'il est dans le véritable esprit de l'histoire, quand dans sa narration il a saisi une série de faits et de causes où tout se lie, s'enchaîne, se déroule sans embarras, depuis le fait principal où le drame commence jusqu'au dernier événement qui en est le dénouement. On entre avec lui dans le cabinet

des princes, on a devant les yeux les intrigues des partis, les souples manœuvres des favoris, leurs rivalités, leurs jalousies, leurs perfidies et leurs trahisons. Et voilà, au dire de l'historien, tout le secret de cette alliance, de ce traité de paix, de cette guerre dont les suites ont été si malheureuses! Une révolution nouvelle a bouleversé une nation toute entière, envoyé par millions la jeunesse à la mort, démoli toutes les institutions civiles et religieuses, créé un peuple nouveau séparé de l'ancien par tout le chaos qu'il y a entre l'ordre et le désordre; vous essayez de remonter des effets à la cause, et l'Histoire vous présente un déficit dans les finances, un roi foible, des ministres peu capables; et on ne voit nulle part ce grand Dieu par qui tout se fait et sans lequel rien n'a été fait : on n'y voit pas sa colère qui se décharge sur une nation coupable, laquelle, après avoir blasphémé contre le Très-Haut, a insulté le Christ en face avec une sorte de rage et de fureur, répété sur la terre tous les blasphèmes de l'enfer, et présenté sa coupe empoisonnée à toutes les nations de la terre, pour les enivrer du vin de sa prostitution à l'impiété et aux passions de la triple convoitise. Si le livre de Dieu nous étoit ouvert, nous y verrions la réprobation et la destruction des nations et de leurs générations coupables, comme

on lit dans les registres de nos Cours souveraines des sentences de mort.

Mais ici se présente contre cette administration de la divine providence dans l'ordre moral, une objection qui ne manque pas de quelque apparence. A la bonne heure, dit-on, que la providence de Dieu régisse et administre le monde matériel; les êtres inanimés ne lui résistent pas, ils ne sauroient, dans le mouvement qu'il leur imprime, dévier un seul moment de la ligne qu'il leur marque ou du cercle où il les enferme; mais il en est autrement dans le monde moral, les êtres qui l'habitent sont intelligens, et de plus libres, c'est-à-dire maîtres et arbitres de leurs mouvemens; si un maître leur crie : à droite, ils peuvent aller à gauche; s'il commande, ils peuvent répondre : *je n'obéirai pas*. Comment Dieu, tout puissant qu'il est, pourra-t-il avec des agens si mobiles, si versatiles, exécuter des décrets invariables et les annoncer avec une certitude infaillible avant qu'ils arrivent?

Force et douceur, voilà la providence du Très-Haut, pendant qu'il fait mouvoir tous les esprits et tous les corps d'une extrémité à l'autre du temps et de l'espace. La main de Dieu est forte quand elle lance dans le vague de l'espace à des distances incommensurables, ces sphères immenses dont la grandeur, la masse et le volume

épuisent les calculs des plus vastes génies; la main de Dieu est douce et légère, quand elle manie la variété innombrable des êtres intelligens et libres avec tant de dextérité et de force, qu'elle les amène, nonobstant la contrariété de leurs goûts et de leurs penchans, le choc de leurs intérêts et de leurs passions, à entrer sans violence et sans contrainte dans la voie qu'il leur montre et qui les mène à la fin où il les appelle. Cet accord entre l'invariabilité des décrets de Dieu et la mobilité des agens libres pour si étonnant et si prodigieux qu'il nous paroisse, est bien loin d'être, à mon avis, le plus impénétrable des mystères de notre religion, et j'avoue que le sens humain peut ici se soulager beaucoup par des comparaisons sensibles.

Voyez cet empire souverain et presque irrésistible qu'un homme exerce sur les volontés d'un autre homme; on dit quelquefois de lui, il fait de son ami, de son client, de son souverain et de son maître, il fait de ces personnes tout ce qu'il veut. Quel est le principe de cette force, de cette puissance sur les esprits que la justice humaine, jusque dans ces derniers temps, a quelquefois estimé magique et surnaturelle (1), le voi-

(1) La maréchale d'Ancre, prévenue du crime de magie, interrogée sur cet empire si peu naturel qu'elle a

ci : Cet homme connoît à fond les penchans, les inclinations, les désirs, les aversions, les sympathies, les antipathies de son semblable; il voit le fort et le foible de son cœur qu'il faut toucher pour l'amener à ses fins; combien plus Dieu, qui connoît à fond le cœur de l'homme parce qu'il l'a fait, qui en sonde tous les plis et replis, qui pénètre jusqu'à ses profondeurs les plus reculées, qui en discerne les fibres les plus délicates et les plus déliées, qui remue autour de lui les objets extérieurs les plus capables de l'émouvoir, de l'ébranler, de le tirer à lui par des attraits doux, suaves, ou par des appréhensions fortes et terribles, combien plus Dieu sera-t-il tout puissant pour amener l'homme à ses fins, sans préjudice de ce respect dont il a promis de ne jamais se départir envers sa libre intelligence? *Attingit à fine ad finem fortiter et disponit omnia suaviter.* Ajoutez à cela que Dieu est éternel, infini en sagesse, en puissance; l'éternité est toujours devant lui, les hommes et les choses sont toujours sous sa main, dès-lors le Très-Haut, dont les pensées sont éternelles et s'étendent en quelque sorte jusqu'à l'autre bout de l'éternité, le Très-Haut, dis-je, qu'on me pardonne cette ex-

su prendre sur la reine-mère, répond : C'est l'ascendant d'un esprit habile sur une ame foible.

pression familière, a beau jeu, contre cet homme d'un jour et ses pensées d'un moment. L'homme regarde dans l'avenir, il lui semble voir de l'œil, toucher de la main le dernier terme auquel son action vise et s'arrête, mais il est bien loin d'en avoir mesuré toute la portée. Dieu seul, dont le regard plonge dans l'éternité, sait jusqu'où elle peut aller.

Dans cet enchaînement qu'il a su mettre entre les plus grandes et les plus petites choses, les causes présentes et leurs effets les plus éloignés, il voit bien comment confondre les vues courtes et bornées de l'homme dont la vie est celle d'un atôme qui disparoît un moment après dans l'immensité du temps et de l'espace. Cet ennemi de Dieu a combiné ses mesures avec une sagesse profonde, il lui semble qu'elles sont infaillibles pour renverser les desseins de la Providence, et il les verra se tourner par une multitude de ressorts invisibles et cachés en des moyens puissans et inévitables d'en assurer le succès; il lui semble, dans les prévisions de sa sagesse, qu'il a en quelque sorte enfermé la fortune de toutes parts; mais l'édifice manquera, l'eau s'écoulera par cette petite ouverture qu'il n'a pas aperçue, et il ne tardera pas à voir qu'il n'y a que folie à vouloir être sage contre Dieu. Cromwel meurt d'un accès de fièvre : un coup de feu étend

Gustave sur le carreau à la bataille de Lutzen, et les affaires de l'Europe prennent un autre tour. Un vent glacial souffle dans les contrées du nord, et le colosse qui faisoit trembler le monde tombe, l'équilibre est rétabli entre les puissances. Une vapeur, une goutte d'eau, une méprise, une distraction, en voilà assez entre les mains de Dieu pour imprimer un autre mouvement à l'univers et en changer la face. Or, il me semble que ces aperçus suffisent pour comprendre comment Dieu, dans les moyens que son infinie sagesse fournit à sa puissance infinie, trouve assez de ressources pour accomplir, par le moyen des libres et mobiles volontés des hommes, les immuables et invariables conseils de sa Providence.

Il me reste une obscurité à lever pour compléter cette doctrine. La piété se scandalise d'entendre dire que les passions et même les crimes des hommes sont dans les conseils de Dieu, les agens et les instrumens sur lesquels il compte et qu'il fait servir à l'exécution des conseils éternels de sa Providence. Les saints docteurs ont donné à cette difficulté un dénouement plausible : Dieu ne fait pas les volontés perverses des hommes, mais il les permet, les laisse faire, et puis il les range, les combine, les ordonne et en fait ressortir les œuvres admirables de sa Providence.

Voyez ce peintre, il n'a fait ni les ombres, ni les ténèbres, mais il les combine si habilement avec le jour, qu'il en fait ressortir les plus beaux reflets de la lumière. Le travail du jardinier nous fournit, pour l'éclaircissement de cette vérité, une comparaison qui n'est pas moins sensible. Il voit l'eau qui s'écoule vers un cloaque; que fait-il? il lui ferme toutes les issues et ne lui laisse d'autre ouverture que pour entrer en suivant son propre cours dans le sillon qu'il a creusé pour l'amener dans le jardin ou la prairie qu'il veut arroser. C'est ainsi que Dieu, par le tour qu'il donne aux affaires humaines, les vues, les intérêts qu'il présente aux volontés perverses, les objets qu'il fait mouvoir autour d'elles, les maîtrise de telle sorte qu'elles entrent par choix et par conseil dans la voie qui mène à l'accomplissement de ses décrets immuables : *Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus*. Et voilà bien encore la doctrine tant ridiculisée du droit divin réduite à des termes bien simples : les gouvernemens et les empires sont de droit divin, parce que les hommes qui les ont bâtis n'ont été dans leurs assemblées délibérantes, ou leurs révolutions violentes, que les agens et les exécuteurs de sa volonté suprême et de sa providence ordinaire; voilà l'unique voie par où il donne aux rois leur mission ou leur investiture divine.

RÉFLEXIONS SUR LA DOCTRINE PRÉCÉDENTE.

On sait que nos sages ont le rire sur les lèvres aussitôt qu'on leur parle en politique du droit divin des princes à la place du contrat social, et pour achever de leur prouver que cette doctrine ne mérite ni le ridicule dont ils s'efforcent de la couvrir, ni le mépris qu'ils lui ont voué, arrêtons-nous un moment pour méditer sur les grands biens qu'elle apporte à l'ordre social, et considérons combien elle est propre à rendre l'autorité imposante et vénérable, la sujétion honorable, et la loi plus efficace pour réprimer le crime.

Aux termes de cette céleste doctrine, révélée dans l'ancien Testament, plus développée dans le nouveau par saint Paul, les rois sont les images de Dieu sur la terre; la lumière de Dieu reluit sur leur front: elle y est si resplendissante et si vive, que les prophètes les appellent des dieux, d'autres dieux au milieu des hommes (1). Le Dieu des dieux s'est assis dans l'assemblée des dieux. O rois! ô juges de la terre! s'écrie Bossuet, quel auguste président siége à votre tête! C'est pourquoi le même psalmiste ne balance pas à appeler le trône du roi le trône de Dieu. Dieu le Père a érigé deux trônes en l'honneur de Jésus son Fils, roi des rois et dominateur des dominateurs de la terre; le premier à la droite de Dieu, infiniment

(1) *Ego dixi dii estis.*

élevé au-dessus des esprits les plus sublimes entre les puissances célestes qui ont tous ordre de l'adorer, de fléchir le genou devant lui, de partir avec la rapidité de l'éclair pour porter ses ordres jusqu'aux extrémités de la terre; le second trône de ce Roi de gloire s'élève sur la terre : les princes et les magistrats doivent s'y asseoir à sa place et y être les images de sa bonté, les représentans visibles de son invisible majesté. Ainsi la dignité royale est relevée; mais j'ai ajouté que la sujétion ennoblie devenoit plus honorable. Sous le règne divin du Christ, il n'y a plus d'esclave; car servir Dieu, dit le grand apôtre, ce n'est pas obéir, c'est régner. Obéir à un homme! ici l'orgueil humain se relève, se redresse en quelque sorte, se rappelant l'égalité primitive mise par la nature entre tous les hommes; mais obéir à Dieu, à ce grand roi que les anges adorent, devant qui tremblent les plus hautes puissances du ciel, qui osera dire ici : non je n'obéirai pas? Voilà donc la noble fierté du chrétien. Pour lui il n'y a qu'un seul maître, le roi du Ciel, par qui règnent les rois, et dont il croit voir l'image empreinte sur la face des rois de la terre. Il ne brave pas, il ne méprise pas les hommes, mais il ne les craint pas; Dieu seul est son unique crainte et son magnifique royaume, le seul bien auquel il aspire. Et celui-là n'a rien compris dans l'obéissance chré-

tienne, qui n'a pas vu qu'elle étoit à cette hauteur, de ne vouloir obéir qu'à Dieu et de ne voir que lui dans la personne de l'homme. Voir Dieu dans la personne des rois et des magistrats, et en général de toutes les puissances qu'il a établies, ce n'est pas là, dit saint Basile, une pratique claustrale, monacale, mais chrétienne, tant saint Paul s'est montré attentif à la recommander, à l'inculquer à tous les chrétiens!

Mais un point de vue plus utile et plus social de cette belle doctrine, c'est de considérer combien elle est propre à réprimer le crime et à renforcer la loi humaine, à lui prêter secours et assistance dans sa foiblesse; et quand Dieu ne seroit pas, ne seroit-elle pas encore une utile fiction au bien social, cette religion qui nous montre ce Dieu puissant et terrible gardien de la cité, le glaive à la main, et effrayant le malfaiteur et le réfractaire à la loi civile par cette terrible menace: Ne craignez pas tant les hommes dont le pouvoir est épuisé quand ils ont perdu le corps, mais craignez bien davantage celui qui peut perdre le corps et l'ame dans l'enfer?

La loi du prince s'arrête à l'entrée de la maison du citoyen et n'ose y pénétrer; la loi de Dieu le suit dans le secret de son appartement, le contient, le réprime au moment où, sans frein et sans arrêt, il se livre à ses passions inquiètes, à

leurs saillies, à leurs écarts, à ces innombrables désordres qui minent sourdement l'ordre social, et lui causent ce malaise, cette consomption intérieure si voisine de la mort. Le coupable médite le crime, l'échafaud l'épouvante; mais il se rappelle que la nuit a des ténèbres, les chemins des embuscades, les rochers et les forêts, des antres profonds où il pourra se cacher, se soustraire à la main de la justice humaine; mais dans ce moment une voix intérieure lui crie que l'Invisible le voit, et qu'il auroit beau fuir dans le réduit le plus obscur il y trouveroit Dieu, sa conscience et le remords, serpent cruel à qui l'ordre est donné de le déchirer et de lui ronger le cœur (1). Et l'on aime à se représenter les lois civiles sous cette image sensible de foibles digues ouvertes et percées de toutes parts, par où le crime déborde par torrens pour ravager la terre et la religion, comme le levier dont l'action, forte et continue, étanche les eaux de l'iniquité et les tarit jusque dans la source. D'après cet exposé, nous pouvons apprécier à sa juste valeur cette découverte de notre siècle, tant de fois signalée comme la grande marque du progrès de ses lumières: la séparation du spirituel et du temporel. On peut l'analyser et la formuler en quelque sorte en ces paroles : Elles sont comme l'expression de cet

(1) *Mordeat eum coluber*. Amos v, 19.

acte de divorce dénoncé aujourd'hui à la religion par la politique, vous pouvez vous retirer avec mes satellites et mes bourreaux, je garderai suffisamment la cité, et je saurai bien empêcher l'iniquité d'y pénétrer, d'en forcer les portes, d'en envahir les murailles. Il me semble voir un roi foible, désarmé, réduit aux abois, repoussant avec fierté un puissant monarque venu à son secours avec son invincible armée.

DE L'ORIGINE DU POUVOIR SOUVERAIN CONSIDÉRÉ DANS LE FAIT.

Distinguons ici soigneusement le certain de l'incertain, les faits constatés par l'irréfragable témoignage de la parole de Dieu, des conjectures créées par l'imagination. Il est incontestable que la souveraineté ne tire pas son origine de ce que l'on appelle le contrat social, de ce contrat où le peuple considéré dans l'état de nature et de pleine indépendance, sans lois, sans chef, crée des gouvernemens, les constitue, les organise à son gré, et d'après des conditions à prendre ou à laisser par le souverain, rédige un pacte ou une charte. Ces sortes de pactes, datés de l'an premier du monde civilisé, sont de vraies chimères. Le pouvoir suprême est l'ouvrage de Dieu et de la nature dont il est l'auteur, et l'on peut dire dans un sens véritable, que Dieu a créé l'homme dans l'état de société, dans la so—

ciété du mariage, le principe et le premier élément de la société civile. Dans les délices même du jardin d'Éden, la solitude de l'homme étoit pour lui un état triste : Dieu en fut touché; il dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul;* et durant un profond sommeil qu'il lui envoya, il tira de son côté une côte et en forma la femme. Voilà la société qui commence avec la famille. Cette société domestique ne suffit pas aux besoins de l'homme, au perfectionnement de son être; mais il porte dans sa nature un germe de sociabilité, des penchans, des facultés qui ne peuvent croître, se déployer que dans une société plus étendue. Dieu, après avoir commencé la société civile par la famille, qui en est, comme nous venons de le dire, l'origine et le premier élément, et en avoir enté en quelque sorte le principe dans la nature humaine, par ces germes et ces élémens de sociabilité, qu'il a déposés dans le cœur de tous les hommes, a laissé au temps le soin de consommer son ouvrage. La nature est invincible, il faut que ses fins s'accomplissent : les difficultés et les obstacles s'aplaniront devant elle, elles s'arrangeront avec le temps, conformément à ses vues. Le temps, dit M. Demaistre dans son style original, est le *ministre de Dieu* dans le département des affaires de ce monde. Qu'on ne nous demande pas de suivre la nature

pas à pas dans le cours des siècles, d'expliquer mécaniquement la formation des sociétés humaines; ces questions nous semblent curieuses, pour ne rien dire de plus. Quand nous n'y ferions d'autre réponse que celle-ci : *je n'en sais rien*, on n'auroit aucun droit de se plaindre: le monde social peut avoir ses mystères comme le monde matériel et moral. Dieu fit toutes choses bien au commencement, et puis il livra le monde aux hommes comme une éternelle matière à leurs disputes. L'homme n'a pas été heureux toutes les fois qu'il a essayé de sonder les mystères dont Dieu s'est réservé le secret. Tous ces fabricateurs du monde n'ont construit que de frêles machines qu'un souffle a emportées. Descartes s'est perdu dans la fumée de ses tourbillons; les géologues n'ont fait que des romans pour expliquer l'intérieur de la terre. M. La Mennais n'a rêvé qu'un songe creux, quand il a voulu, émule de Newton, assigner la loi unique et primitive du monde moral. Interpellé ici d'expliquer la formation primitive des empires et des sociétés humaines, nous pourrions, sans mériter aucune censure, confesser notre ignorance. Toutefois, n'exagérons rien. La raison éclairée par la révélation et la vérité de l'Histoire, peut bâtir ici des théories moins conjecturales et moins incertaines que celles que nous venons d'exposer.

Dieu, comme nous venons de le dire, a créé l'homme dans la société domestique. Sur ce type et sur ce modèle se sont formées les premières sociétés, que le temps n'a cessé de reproduire sous des formes toujours nouvelles. Sans doute que les patriarches anti et post-diluviens, dans cet âge de la grande longévité des hommes, ont dû voir un grand nombre de générations qu'ils ont long-temps régies et gouvernées avec l'autorité de père. On se figure volontiers ces premières familles égales en nombre à de petits états. Mais bientôt les liens de la famille se relâchent en s'étendant; les enfans, à force de se multiplier, de remplir les maisons, sentent le besoin de sortir du toit paternel, comme les abeilles de leur ruche. On dresse de nouvelles tentes pour former de nouvelles familles. Ces diverses peuplades occupent la terre environnante, en cultivent les champs, en couvrent les pacages et les prairies de leurs nombreux troupeaux: de là deux sortes de familles: les unes nomades, vivant sous des tentes et les changeant de place à mesure que la terre ne suffisoit plus à la dépaiscence de leurs nombreux troupeaux. Quant aux familles agricoles, les premières elles ont dû sentir le besoin de se clore de murs; toujours est-il qu'aussitôt que ces familles se sont multipliées à un certain degré, pour éviter le contact

et le choc nécessaire entre leurs intérêts contraires, la pensée a dû leur venir de se réunir, de se confédérer pour se défendre contre des hommes violens et puissans qui ont dû surgir de toutes parts. Qu'on se figure ces Nemrod obscurs qui, au lieu d'un empire, n'avoient guère qu'une bourgade pour repaire, en sortir par bandes armées, courant le pays pour piller, imposer partout à la ronde des taxes et des lois; la première pensée des habitans de cette contrée n'a-t-elle pas dû être de s'unir, de se liguer, de concentrer leur force dans les mains d'un chef pour rendre son action plus une, plus efficace, plus utile à la défense commune?

« Un petit nombre d'usages, de lois, de con-
» ventions, simples comme les mœurs, ont long-
» temps suffi à ces sociétés naissantes; la popula-
» tion augmentant insensiblement, les institutions
» civiles ont suivi les mêmes progrès : on écrivit
» des lois sur des tables, elles se multiplièrent
» par la suite, et reçurent peu à peu les mo-
» difications amenées par les circonstances des
» temps, tant il y a qu'à force de mutations et
» de changemens introduits dans les mœurs, la
» législation, l'organisation des pouvoirs poli-
» tiques, par toutes ces causes réunies et ame-
» nées par le temps et les circonstances, il existe
» autant de différence entre un peuple et son

» premier âge qu'entre un vieillard et son enfant, » sans qu'on puisse assigner pour ces personnes » réelles ou morales un temps précis où s'est opéré » ce changement dans leur manière d'être(1) ». Celui-là a bien parlé qui a dit des nations, de leurs constitutions, qu'elles sont filles du Temps, et ce même écrivain a eu raison de comparer le corps politique au corps humain.

Une autre cause explique la formation des grands états, c'est la conquête. Qu'on se représente un petit nombre d'hommes armés, pleins de courage et d'audace, courant le monde, ne connoissant que la guerre pour moyens de subsistance; ils auront bientôt raison des grandes populations, on verra bientôt celles-ci trembler à leur approche et ouvrir les portes de leur cité. On se rappelle Nemrod, Ninus, Nabuchodonosor, Mithridate; Alexandre dans la haute ou moyenne antiquité; Attila, Tamerlan, Bajazet, Gengiskan, dans des temps plus modernes. De l'aveu de tout le monde, la conquête, fruit d'une injuste agression, peut devenir par la prescription du temps un titre légitime de propriété; la victoire suivie de la conquête, dans une guerre juste, donne le même titre aux termes de ce droit public, qui a son fondement dans l'Écriture (2).

(1) Lettre à un Jacobin.

(2) Gen. XLVIII, 22.

Voilà bien entre les mains de la nature des causes et des agens suffisans pour expliquer la formation de la société sans l'intervention de ce contrat social dont nous avons montré par aperçu l'absurdité, sauf à la démontrer plus tard. Tous ces dires ne sont pas de simples conjectures. Moïse, qui, par trois ou quatre générations nous fait toucher à l'origine du monde, ce père de l'Histoire, à meilleur titre qu'Hérodote, confirme ces conjectures par ses récits plus qu'authentiques, puisqu'ils sont divins. Que manquoit-il aux familles patriarchales de ce qui est essentiel à un État? Le chef possédoit le droit de vie et de mort, comme il paroît par l'histoire de Thamar; il mettoit des armées sur pied, faisoit la guerre, signoit des traités d'alliance, et s'il ne portoit pas le titre de roi, on sait que le nom de père en étoit alors l'équivalent. Abraham, dit Fleury, valoit bien un de ces quatre rois qu'il défit et qu'il battit en bataille rangée. On peut croire, par analogie, que la Palestine, la Mésopotamie, l'Égypte, ces régions où se réfléchissoit alors en quelque sorte toute la lumière de la civilisation du monde, possédoient un grand nombre d'associations semblables; familles de nom et monarchies en réalité. Plusieurs de ces chefs de familles nomades ne seroient-ils pas par hasard ces rois pasteurs dont parle Manethon, quatre cents ans après

Abraham ? La Palestine, dont on connoît la petite étendue, étoit morcelée, partagée en ce grand nombre de royaumes que nous lisons dans l'Écriture ; tous avoient leurs rois, leurs territoires, leurs armées, leurs villes fortes. Le monde étoit alors dans un état semblable, c'est la réflexion du judicieux écrivain qui a répondu, dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, à M. Letrone, et rendu inutiles les efforts de ce savant pour relever la Chronologie si peu accréditée, ou plutôt si justement méprisée, de Manethon. « Voyez en deçà » de vingt siècles avant notre ère, la fondation » successive et la coexistence suivie des royaumes » d'Argos, de Mycènes, d'Athènes, de Thèbes, » de Sparte et de bien d'autres encore semés sur » la surface de la Grèce ; voyez plus tard les mo- » narchies italiennes, les Sabins, les Étrusques, » disséminées dans le même sol, et plus tard » encore absorbées par la république romaine. » Descendez encore plus bas, et vous trouvez les » peuplades de la Gaule unies par un simple » lien fédéral ; au temps de César, les royaumes » de Tyr et de Sidon, se donner la main sur » cette étroite bande qu'on nomme la Phéni- » cie. » Il est probable que la division territoriale de l'Égypte s'est faite sur le même pied à l'origine des choses, que ce sont les dynasties parallèles de tous ces petits rois placés bout à

bout par l'ignorance ou la vanité nationale de Manethon, qui ont si fort alongé et embrouillé sa chronologie. Ces détails historiques ne sont pas étrangers à notre sujet. On y voit comment le peuple sort de la tribu, la tribu de la tente du patriarche. La voilà donc la véritable origine du pouvoir suprême ; elle est dans la famille et dans l'autorité du père qui la régit. Les gouvernemens formés sur ce type primitif ont pris successivement leurs formes ; ainsi l'on peut dire que Dieu a créé l'homme dans l'état social, que la sociabilité lui a été donnée par lui, comme la langue, que l'une ni l'autre ne sont ni des inventions ni des créations de l'industrie humaine, qu'ici le fond est de Dieu, et que l'homme n'y a ajouté que des formes accidentelles.

SYSTÈME DU CROYANT.

Selon les visions séditieuses du prétendu prophète qui nous a donné une nouvelle Apocalypse, la royauté, bien loin d'être une institution divine, n'est autre chose qu'une invention de Satan. Le fait, à l'en croire, est certain. L'auteur, d'après l'esprit qui lui a parlé, nous en raconte la mémorable histoire. Dans ces beaux jours que la Religion appelle âge d'innocence, et la Fable le siècle d'or, dans un de ces beaux jours, Satan, on ne sait comment, se glissa au

milieu des hommes alors libres et heureux ; il parla à l'oreille de plusieurs d'entre eux, versa dans leur ame son esprit de fiel et de noirceur ; et au sortir de cet entretien, ces hommes pleins de colère et de fureur, se lèvent en disant : Nous sommes rois. Cependant, pour les aider à exécuter ce noir complot, Satan, en les quittant, leur laissa un de ses esprits infernaux ; c'est le même auquel les Romains avoient dressé un autel sous l'invocation de la Peur. La Peur, suivie des suppôts de l'enfer, armés d'un glaive, s'en alla de cabane en cabane, car il n'y avoit pas alors de palais : là il se dit des choses secrètes, il se passa des mystères étranges ; tout ce que le Croyant sait, c'est qu'il y eut des pleurs, du sang et du carnage, et qu'à la suite de cette invasion armée dans les cabanes, les hommes glacés d'effroi se laissèrent charger de chaînes, enfermer comme un troupeau d'animaux dans une caverne. Cependant le soleil pâlit, la terre trembla, et du milieu du bruit des vents et du tonnerre sortit une voix qui cria : Satan a vaincu, et le Croyant comprit que le règne de Satan alloit commencer sur la terre. Voilà donc l'origine de la royauté : un complot entre Satan et quelques hommes méchans, après lequel ceux-ci portèrent sur leurs semblables une main violente, les entraînèrent et les enfermèrent dans

son maître. Cependant, au chapitre XVIII, le Croyant nous montre des rois d'une autre espèce; ce n'est pas Satan qui les a choisis, ils sont élus par le peuple; c'est pourquoi il faut leur obéir en conscience; mais comment concilier et accorder ensemble ces rois d'élection populaire avec ces notions sombres et ces noirs emblèmes sous lesquels le Croyant s'est plu jusque là à nous représenter les rois, comme des brigands qui traitent les hommes ainsi que des animaux jetés dans une étable, les dévorent comme le loup dévore les moutons? Ailleurs il en fait des antropophages qui, assis autour d'une table noire, mangent la chair humaine et boivent le sang humain dans un crâne d'homme, des démons incarnés qui, après avoir foulé la croix sous les pieds, entrent dans une convulsion de rage, et d'une voix rauque semblable au râle de la mort, se disent entre eux : « Détruisons la raison, abolissons la religion, anéantissons la pensée. » On ne comprend guère comment le peuple peut élire des hommes aussi pervers par nature, par le vice de leur origine satanique? Comment le nom de ces enfans de Satan pourra-t-il jamais sortir de l'urne populaire? Je ne vois que cette explication pour concilier ensemble ces bizarres et incohérentes idées, c'est que ces rois du chapitre XVIII, élus par le peuple, ne

sont pas des rois investis de ces diaboliques attributions de la royauté, ayant une armée à leurs ordres, des taxes et des corvées imposées au peuple; ce sont des jugeurs de petits procès, tels qu'ils peuvent naître entre des jardiniers ou les travailleurs de ces petites portions de terre; ces rois sont comme vous diriez nos prud'hommes ou tout au plus nos juges de paix. Ce sont ces vieillards dont parle ailleurs le Croyant, desquels les frères dissidens s'approchent en disant : *Mon père, nous n'avons pu nous accorder, moi et mon frère que voilà. Nous vous en prions, jugez-nous. Et le vieillard ayant jugé, les bénira.* Voilà donc les seuls rois légitimes, des arbitres choisis par le peuple pour juger les petits différens nés entre les hommes sous le règne de l'égalité parfaite et de la fraternité chrétienne. Quant aux rois couronnés et armés, tels qu'ils ont toujours été et qu'ils sont encore, le Croyant, loin de se réconcilier avec eux, continue à n'avoir à leur sujet que des visions effrayantes et terribles; et si je venois à raconter ici tout ce qu'il dit sur les rois actuellement régnant en Europe, je dirois des choses effroyables.

Que répondre à des imaginations semblables, non moins ridicules que bizarres et cruelles? Argumenter et raisonner, ce seroit temps perdu avec un homme incrédule à l'évidence par système.

Lisons devant lui les livres saints, car ce chef des Carbonaris croit, comme son livre nous l'atteste, en nos divines Écritures, et malgré le lien de confédération qui le lie avec les Jacobins de tous les pays pour renverser tous les trônes et reconstruire sur les ruines de toute l'Europe vieillie la république chrétienne, nonobstant toutes ces sympathies avec le carbonarisme, il est séparé d'avec eux par cette énorme barrière de croire à la divine parole. Citons-lui sur l'origine de la royauté tant de faits et de témoignages pris dans le texte sacré, qu'il en soit comme accablé. S'il y en a qui pensent qu'une si pitoyable production ne méritoit pas qu'on employât à la réfuter, ni un si grand amas de témoignages divins, ni tant de frais de raisonnement, je les prie de considérer que ces autorités et ces raisons frappent tous les principes faux et anarchiques que je combats, et qu'il n'y a pas de mal de les mettre en vue plus tôt que plus tard.

Nous assistons avec Moïse au berceau et à la naissance des sociétés humaines; nous y voyons les sociétés commencées et les rois succéder aux pères de famille. Pourquoi Moïse ne nous parle-t-il pas de cette origine satanique des rois après laquelle le soleil pâlit, la terre trembla? puisque le Très-Haut ne dédaignoit pas de parler aux hommes, un mot de sa part auroit suffi pour dé-

crier et réprouver à jamais cette institution dont la nature a horreur. Il y avoit plus de cinquante rois dans la Palestine quand Josué y entra : c'étoient des hommes très-pervers; Dieu les avoit condamnés à mort. Cependant l'Esprit saint ne nous dit pas un mot qui puisse porter la plus légère atteinte à leur sacré caractère et inspirer la moindre prévention au peuple de Dieu contre l'institution elle-même, née dans le cerveau de Satan, et contre l'horrible présent qu'il avoit fait aux hommes. Ce législateur divin annonce au peuple de Dieu qu'il aura un roi. Abraham, père des croyans, digne de faire autorité auprès de notre Croyant, fait alliance avec un roi; il s'appelle dans le texte sacré Abimelech, roi des Gérare: c'étoit un très-saint homme, un serviteur du Dieu véritable. J'en remarque un autre; son nom est Melchisedech; c'est le plus saint des personnages de ce temps-là; il adore le Très-Haut. Il est roi de la cité de Dieu, cité de Paix; rien de plus respectable que sa personne, de plus vénérable et de plus auguste que son ministère. C'est parmi les types du Messie, l'un des plus divins et des plus mystérieux qui paroissent dans l'ancienne loi; car il représente Notre-Seigneur en qualité de prêtre; il offre du pain et du vin, figure du sacrifice eucharistique. Abraham, que notre croyant reconnoît pour son père, reçoit sa bénédiction avec

un profond respect; il lui présente la dîme de tous ses biens. Moïse lui-même, que lui manque-t-il pour être un roi? il n'en a pas le nom, mais il en exerce toutes les prérogatives; ce n'étoit pas Satan qui l'avoit choisi. On est saisi d'une religieuse frayeur et d'une sorte d'impression de la divinité, quand on lit dans le texte sacré cette promotion de Moïse à la qualité de législateur du peuple de Dieu. Le peuple n'y a aucune part; c'est Dieu lui-même qui, du milieu d'un feu ardent qui brûle sans se consumer, lui fait entendre sa voix. Assurément ce saint personnage n'avoit pas couru le glaive en main et précédé du génie de la peur, de maisons en maisons pour briguer les suffrages. Que le Croyant veuille bien lire cette version vraiment divine, et il se convaincra que c'est l'esprit mauvais qui lui a apparu dans cette vision infernale, où il a vu des choses si épouvantables sur l'origine de la souveraineté.

Mais il s'agit de voir à présent la royauté qui se montre dans nos livres saints avec ces droits que notre Croyant estime odieux, intolérables, sortis de l'enfer pour opprimer le genre humain. Vous y trouvez des taxes, des levées d'hommes et d'argent, des lois, le pouvoir de vie et de mort, l'appel fait à un grand peuple de courir aux armes, et tout ce que le Croyant appelle des

inventions de l'enfer pour opprimer la terre. Lisons dans le texte sacré l'avénement de Saül au trône de la nation sainte. Il est vrai, c'est le peuple qui demande un roi; mais ce n'est pas le peuple qui le choisit, c'est Dieu qui l'impose. Le peuple a-t-il été mu, violenté par Satan, lui mettoit-il une épée sur la gorge quand il demanda un souverain? non. Cette demande de sa part est libre, spontanée, le fruit de cette conviction profonde où il est que la royauté est une institution salutaire, source inépuisable de biens utiles et profitables à la prospérité publique. Ils ont ouï parler de tyrans et de tyrannie, ils n'en persistent pas moins à *demander un roi comme les autres nations;* ce roi ne sera pas l'élu de la nation, il est vrai; Dieu ne réprouve pas la royauté élective, mais ce n'est pas la forme du gouvernement qu'il destine à son peuple. Samuel, dans une vision plus réelle et plus digne de nos respects que celle du Croyant, entend une voix qui lui parle, ce n'est pas le génie de la peur, c'est Dieu qui lui dit à l'oreille : Voilà le roi que j'ai choisi; et le prophète, par l'effusion de l'huile sainte sur la tête du Fils, fait de la royauté si maudite par notre prétendu prophète, une dignité sainte, et de la personne des rois une chose sacrée, à laquelle on ne peut toucher sans ajouter au crime le sacrilége.

Saül est réprouvé de Dieu, David est choisi pour lui succéder; et ici encore, en comparant le texte sacré avec la parole du Croyant, on sent toute la différence qui sépare les visions de Dieu et celles de l'enfer.

Mais David est le fondateur d'une dynastie royale; une longue suite de rois sortiront de sa race avant le règne de Christ, roi que toutes les nations attendent. Tout se passoit en figure dans l'ancien Testament, et le gouvernement temporel de Dieu sur son peuple y étoit une image de cette partie de la Providence de Dieu qu'on peut appeler, avec Bossuet, la divine politique du Très-Haut dans son administration de l'univers. Je crois voir dans l'avénement de ce prince au trône d'Israël, et dans la variété des événemens qui l'y préparent, une image de la conduite de Dieu sur les familles qu'il a choisies pour être une tige de rois et de pasteurs de son peuple. Ces maisons dont la haute destinée est de devenir des dynasties royales, Dieu les montre d'avance aux peuples qu'elles doivent gouverner, rayonnantes en quelque sorte d'honneur et de gloire. La famille de Pepin Héristal étoit une pépinière de héros illustrés par de grandes victoires, de grands services rendus à l'état; des rois par le fait placés sur les marches du trône avant que d'y monter et de s'y asseoir, dans la personne de Pepin

le Bref. Hugues étoit vraiment grand de nom, de fait par son mérite personnel; la gloire de ses aïeux, la vaste étendue de ses domaines au moment où il substitua sur le trône de notre France l'illustre dynastie des Capétiens à la race dégénérée des Carlovingiens. Dieu a réprouvé la famille de Saül et choisi celle de David pour en faire sortir une suite de rois non interrompue jusqu'au règne du Christ. David, dont les destinées sont si hautes et dont le trône est affermi par Dieu lui-même, est long-temps montré à la nation avec une suite d'exploits grands et glorieux, qui rendent de plus en plus sa personne auguste et vénérable aux yeux du peuple de Dieu. Le secret de sa consécration à Betel a transpiré; Jonatas l'a reconnu pour roi. Depuis ce temps-là les yeux de la nation sainte sont fixés sur lui, et il ne cesse de tenir son admiration en haleine par les traits d'un héroïsme qui ne se dément jamais. Les filles de Sion ont célébré par leurs hymnes et leurs cantiques sa victoire sur Goliath; depuis ce temps-là ses courses sur les terres des Amalécites, la prise des villes de Gessuri et de Gerzi, le prodige de son expédition auprès du torrent de Bezor, la terrible vengeance qu'il exerce sur les ennemis de Dieu par l'incendie de Sicelegc, les traits de son audace aventureuse et guerrière dans sa re-

traite du mont Carmel, ce mélange de force, de courage, de bonté, de générosité, d'habileté dans la guerre et les affaires, tant de vertus royales ont brillé dans sa personne; que ce cri, vive David! passe de bouche en bouche et sort de tous les cœurs au moment où Joab sonne de la trompette et le proclame roi à Hébron. Cette remarque est si voisine, si limitrophe de mon sujet, elle le touche de si près, que j'ai cru ne pas devoir l'omettre, et je demande au Croyant si c'est le meurtre, la violence, le choix et l'opération de Satan ou bien l'élection et la main de Dieu qui ont conduit David sur le trône de la nation sainte? Mais ce qui ne va pas ici moins droit encore à mon but, c'est le respect religieux de ce prophète-roi pour la personne des rois et la dignité royale. Tout roi qu'il est et déjà sacré comme tel par l'ordre de Dieu, il se reproche comme un crime d'avoir touché à la frange du manteau de Saül, son ennemi injuste et cruel, mais le christ et l'oint du Seigneur. Et si M. L..... s'étoit permis de débiter en sa présence la moindre partie des outrages contre la majesté royale, qui souillent les pages de son livre, il me semble le voir ce guerrier prophète du Seigneur, transporté du zèle de Phinées, mettre la main sur la garde de sa grande épée et la lui passer à travers le corps. Sa conduite envers l'Amalécite, messager de la nou-

velle et auteur, ce semble, bien innocent de la mort de Saül, ne laisse pas que de donner du poids à cette conjecture. Un jour ne me suffiroit pas pour expliquer et développer les passages de la divine Ecriture qui expriment la même vérité; une chose digne de remarque, c'est que notre Dieu, parmi tant de noms si grands et si magnifiques qu'il prend dans les divines Écritures, ne dédaigne pas de s'appeler le roi des rois, le dominateur des dominateurs de la terre. C'est à la même vérité que se rapportent tous les textes de l'Écriture qui relèvent l'inviolable majesté des rois, et l'on sait que toute la tradition a répété le mot de Tertullien qui les appelle, après Dieu, la seconde majesté.

Cette vérité si clairement révélée dans l'Ancien Testament, ne l'est pas moins dans le Nouveau. C'est sous la conduite de saint Paul que nous allons l'examiner. Ce grand Apôtre paroît avoir été suscité de Dieu pour lui donner de nouveaux développemens, et nous la représente en quelque sorte sous un jour nouveau. Saint Paul pose dans son Epître aux Romains ce grand principe sur lequel porte, comme sur son pivot, toute la subordination sociale : Toute puissance, c'est-à-dire, toute supériorité spirituelle, temporelle, quelle que soit la portion de juridiction ou d'autorité qui y soit annexée, émane de la

source d'autorité élevée au plus haut des cieux et qui est en Dieu : *Non est enim potestas nisi à Deò* (1). De ce principe le grand Apôtre tire cette conséquence, que tous les dépositaires de l'autorité, depuis le prince qui en occupe le sommet, jusqu'au dernier des magistrats qui le représente, tous les supérieurs légitimes dans l'ordre civil et religieux sont les ministres et les représentans de Dieu : *Honorez le Roi, ministre de Dieu, qui lui a remis un glaive en main pour frapper les malfaiteurs*. De ce même principe, ce grand Apôtre tire cette autre conséquence remarquable, que résister aux puissances établies de Dieu pour le gouvernement de l'univers, c'est résister à Dieu lui-même (2). Enfin, par une déduction de ce même principe, ce grand Apôtre arrive à cette dernière conséquence pratique, que l'obéissance, pour être chrétienne, ne doit pas s'arrêter à la personne de l'homme, mais voir Dieu lui-même dans celle du supérieur.

Je ne sache pas qu'on puisse imaginer une doctrine plus contraire, plus opposée à M. La Mennais, et aux Jacobins, et aux radicaux ses consorts, que celle-ci. Saint Paul : toute puissance vient de Dieu; M. La Mennais et les siens : toute puissance vient du peuple; saint Paul : les

(1) Rom. c. XIII, ℣. 1. — (2) *Ibidem*. ℣. 2.

rois, les magistrats sont les ministres de Dieu; M. La Mennais : les princes et les magistrats sont les commissaires et les délégués du peuple; résister à la puissance, c'est résister à Dieu luimême selon saint Paul, et au dire de M. La Mennais et des hommes de 93, c'est souvent remplir un saint devoir.

Braver la puissance des rois, c'est résister à Dieu, c'est se dévouer à une plus grande vengeance que si on avoit résisté en face à Dieu, visible dans la personne de l'homme. Les rois de la terre ont quelquefois été amenés par les principes d'une sage politique à se montrer vengeurs plus sévères de l'injure faite à leurs ministres et à leurs représentans, que de celle qui blessoit plus immédiatement leur dignité royale; nous en avons un exemple remarquable dans le livre de l'Exode : *Les Israélites adorent le Veau d'or*. Voilà bien le crime de lèse-majesté divine au premier chef, l'idolâtrie, c'est-à-dire la créature adorée à la place du Créateur. Ce crime sera sévèrement puni; les Lévites reçoivent ordre de ceindre l'épée, et de massacrer jusqu'à 23,000 de ces grands coupables. Mais quelque temps après, Corée, Datan et Abiron se révoltent et soulèvent le peuple contre Moïse et Aaron son frère avec tous les éclats d'une sédition furieuse. Ici Dieu se lève et déploie une vengeance plus

terrible ; Corée, Datan et Abiron, leurs femmes, leurs enfans, toute leur famille, descendent au fond des enfers ; Dieu voulant témoigner par-là qu'il se montreroit désormais vengeur plus impitoyable de l'injure faite à ses représentans, que de celle qui s'adresseroit immédiatement à lui-même.

Après des témoignages si exprès de l'Écriture, je pourrois citer ici une foule de textes des docteurs et des conciles de l'Eglise, pour prouver que je l'ai bien interprétée. Je fais observer que c'est là une matière en quelque sorte épuisée ; M. Guillon l'a touchée dans un ouvrage qu'il vient de donner au public, ouvrage que nos journaux ont beaucoup loué, et que je louerois moi-même, si l'indulgent auteur ne m'avoit pas tant loué.

SECTION SECONDE.

De la nature des différentes espèces de gouvernemens.

Toutes les formes du gouvernement peuvent se réduire, comme on sait, aux trois suivantes : la monarchie, ou le gouvernement d'un seul homme ; l'aristocratie, où le pouvoir souverain est confié aux citoyens les plus notables et les plus considérables de l'Etat ; la république, où le peuple, réuni et assemblé dans le Forum selon les formes légales, exerce immédiatement par

lui-même le pouvoir suprême. A ces trois formes d'administration nous devons en ajouter aujourd'hui une quatrième connue sous le nom de gouvernement représentatif : c'est un composé des trois précédens ; la monarchie, l'aristocratie, la démocratie, sont les trois élémens mêlés ensemble dont il se compose. Ces trois pouvoirs, dans cette combinaison politique, agissent et réagissent l'un sur l'autre, comme les poids avant de se mettre en équilibre dans une balance ; il résulte de ce jeu que ce n'est pas de l'action d'aucun de ces mêmes pouvoirs en particulier, mais de leur concert et de leur accord, que résulte la souveraineté. La politique moderne vante beaucoup aujourd'hui cette forme de gouvernement, et lui donne une préférence marquée sur tous les autres ; il lui semble que cette portion de liberté qui y est réservée au peuple ne sauroit aujourd'hui lui être refusée sans danger, vu son activité, son industrie, ses yeux ouverts et éclairés par les procédés des arts, les progrès de la civilisation, et la marche rapide du siècle vers la perfection ; c'est dans ce régime, mieux que dans tout autre, que se résout, dit-on, le difficile problème d'un accord plus parfait entre l'ordre légal et la liberté, les droits de l'homme à l'indépendance et la subordination sociale ; on ajoute en outre que par cette action

et réaction continuelle des trois pouvoirs l'un sur l'autre, la tendance de la monarchie vers le despotisme, de la liberté vers la licence, doivent s'amortir, s'éteindre et se tenir dans cet équilibre d'où naissent le repos et la tranquillité publique. Dieu veuille que les peuples épris de l'amour de la liberté jusqu'à hasarder le terrible passage d'une révolution pour arriver à ce terme, y trouvent une somme de bien supérieure à celle des maux qui en sont le prix et la condition inévitable; je n'ai pas qualité pour énoncer un avis sur ces difficiles questions, et je me contente de mettre ici en vue cette vérité sur laquelle j'aurai occasion de revenir; c'est que la religion chrétienne, dont je suis ici le défenseur, s'accommode à tous les gouvernemens.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

On a demandé quelquefois quelle étoit la meilleure forme de gouvernement, et il a été répondu que la perfection en ce genre n'étoit pas absolue, mais relative; que la meilleure des constitutions n'étoit pas la plus rationnelle, la mieux déduite des principes éternels de l'ordre, de la justice, mais la plus appropriée aux mœurs, au génie, au caractère de la nation qu'on veut constituer. Un homme de génie, et qui fait autorité en cette matière, a dit : Qu'est-ce qu'une con-

stitution? N'est-ce pas la solution de ce problème:

« Etant données la population, les mœurs, la » religion d'un peuple, sa situation géographi- » que, l'étendue de son territoire, ses richesses, » ses relations politiques, ses inclinations paci- » fiques, guerrières, commerçantes, ses bonnes, » ses mauvaises qualités, trouver les meilleures » lois qui lui conviennent. »

Si ces réflexions sont justes et ces aperçus véritables, je crois y voir une censure manifeste des législateurs constituans de notre assemblée de 1790. Assurément les rédacteurs de cette Charte pouvoient être de bons métaphysiciens; mais leur erreur étoit manifeste de vouloir conduire la législation, la constitution d'un grand peuple, c'est-à-dire, tout ce qu'on peut imaginer de plus spécial, de plus positif, de plus variable selon les données différentes des hommes, des temps et des circonstances, de traiter, dis-je, une œuvre semblable comme une question de métaphysique, où les principes sont nécessaires, les conséquences invariables; d'oublier la France telle qu'elle étoit alors : assemblage de provinces, c'est-à-dire de populations chez qui les mœurs, les usages, les coutumes étoient modifiées par des nuances si diverses, qu'il en résultoit un caractère national comparable à une robe d'un fond uniforme, mais varié de différentes couleurs;

quelle aberration du bon sens d'oublier toutes ces choses pour ne considérer que l'homme *in abstracto;* son droit à la liberté, à l'égalité, selon l'ordre de la nature, et de déduire, *à priori,* de certains principes absolus une constitution applicable à des besoins si divers, et des lois inoffensives de tant d'intérêts si changeans et si mobiles; je ne m'étonne pas de ce langage vif et piquant que je lis au même endroit de l'ouvrage si justement estimé de l'auteur des *Considérations sur la France* (pag. 90) :

« La constitution de 1795, comme ses aînées, » étoit faite, basée sur les droits de l'homme; » or, il n'y a point d'homme dans le monde, j'ai » vu dans ma vie des François, des Italiens, des » Russes, etc.; je sais même, grâce à Montes- » quieu, qu'on peut être Persan en France, mais » quant à l'homme, je ne l'ai jamais rencontré; » y a-t-il une seule contrée de l'univers où l'on » ne puisse trouver un conseil de Cinq-Cents, » un conseil des Anciens et cinq directeurs? » Cette constitution peut être appropriée à tou- » tes les associations humaines, depuis la Chine » jusqu'à Genève; mais une constitution faite » pour toutes les nations, n'est faite pour au- » cune; c'est une pure abstraction, un œuvre » scholastique fait pour exercer l'esprit d'après » une hypothèse idéale et qu'il faut adresser à

» l'homme dans les espaces imaginaires où il ha-
» bite. »

Nonobstant ces réflexions si justes, présentées dans un style si original, la politique et la diplomatie, comme toutes les sciences, ont leurs propositions que Leibnitz appelle établissemens, c'est-à-dire principes établis, avoués de tout le monde, points communs de départ dans la discussion et dans la controverse. « On convient
» généralement, dit Bossuet, que la monarchie
» est la forme du gouvernement la plus com-
» mune, la plus ancienne et aussi la plus naturelle.
» Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à
» la monarchie, comme étant le gouvernement
» universellement reçu. Israël demande un roi
» comme les autres nations. Au reste, ce gouver-
» nement étoit tellement le plus naturel, qu'on
» le voit d'abord dans tous les peuples; nous
» l'avons vu dans l'Histoire sainte. Mais ici un
» peu de recours aux Histoires profanes nous
» fera voir que le peuple qui a vécu en répu-
» blique a vécu premièrement sous des rois.
» Rome a commencé par là et y est enfin reve-
» nue comme à son état naturel. Ce n'est que
» tard et peu à peu que les villes grecques ont
» formé leur république. L'opinion ancienne
» de la Grèce étoit celle qu'exprime Homère
» par cette célèbre sentence dans l'Iliade : *Plu-*

» *sieurs princes n'est pas une bonne chose;*
» *qu'il n'y ait qu'un prince et un roi.* A présent
» il n'y a pas de république qui n'ait été autre-
» fois soumise à des monarques. » Et ce grand homme le prouve au même endroit par une foule de faits et d'exemples, d'où il tire ces conclusions : « Tout le monde a commencé par
» des monarchies, et tout le monde s'y est
» conservé comme dans l'état le plus naturel;
» aussi ajoute-t-il qu'il a son fondement et son
» modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire
» dans la nature humaine.

» Ce gouvernement, continue-t-il, est le plus
» naturel et par conséquent le plus durable, et
» delà aussi le plus fort, parce que c'est le plus
» opposé à la division, le mal le plus essentiel
» des Etats et la cause la plus ordinaire de leur
» ruine, comme nous le témoigne la parole de
» Notre-Seigneur, etc. etc. » Quand on forme les Etats, on cherche à s'unir, et jamais on n'est plus uni que sous un seul chef, parce que tout va en concours; c'est la machine où le mouvement se communique avec plus de force et de rapidité, où tous les rouages jouent avec plus de vigueur, d'aisance et de vitesse; les armées, où paroissent mieux la force et la puissance, veulent naturellement un seul chef; aussi dans les grandes crises sociales le gouvernement ré-



publicain devient monarchique, témoin la dictature de la plus sage des républiques (1). Et le même auteur ajoute que la monarchie héréditaire de mâle en mâle est préférable à la monarchie élective, et il le prouve par ces solides raisons tant de fois répétées après lui, auxquelles je renvoie le lecteur. Les idées de M. La Mennais ici sont autres, et il faut les voir, non pas dans sa nouvelle Apocalypse, on pourroit croire qu'il s'y est un peu perdu dans le langage obscur et enveloppé de la prophétie, nous allons les lire dans la préface de ses derniers Mélanges, avec toute la précision d'un diplomate. Il a été un temps, nous dit-il, *plutôt afin de rapprocher des opinions sincères* que par « une réelle persuasion, que j'ai cru qu'on pouvoit ranger parmi les questions indifférentes celle de l'hérédité du pouvoir, pourvu que ce pouvoir couronnât un ensemble d'institutions vraiment libres. » *Nous déclarâmes enfin*, c'est-à-dire avec beaucoup de répugnance et peu de persuasion, *la monarchie compatible avec la république*. Aujourd'hui ses idées ont tellement changé sur ce point fondamental, en matière d'ordre social et de droit public, qu'il s'étonne que des esprits

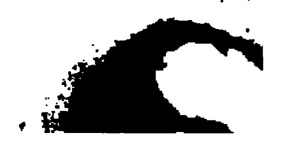
(1) La Société des Droits de l'Homme vient de rendre hommage à cette vérité par cette loi organique de sa constitution.

sensés aient *pu* admettre cette pensée *un seul moment;* c'est-à-dire que le simple bon sens avoit délogé de la tête de Bossuet, de tant de législateurs de tous les âges et de tous les siècles, qui ont laissé entrer dans leur esprit cette idée si folle, qui n'en étoit pas moins dans toutes les bouches comme un adage au temps d'Homère; c'est-à-dire qu'elle n'a guère moins que deux ou trois mille ans d'antiquité. Un roi dans une nation est une pensée extravagante; mais un roi héréditaire, c'est le comble du délire; et si l'on irrite cet auteur, il nous dira, dans la sainte fureur de son inspiration poétique, que c'est une *pensée de Satan*. Ici, quand il raisonne dans le langage d'une prose philosophique, il se borne à nous dire *que le bonheur d'une nation est incompatible avec une royauté héréditaire, que c'est la plus grande des illusions que de l'espérer sous un pareil régime, que c'est fonder la paix, la sécurité, la liberté publique, sur l'espérance d'un prodige inoui et d'un miracle permanent.*

Un second principe non moins incontestable et non moins avoué en matière de droit public, c'est que le gouvernement républicain, applicable à une cité, à une société peu nombreuse, composée d'hommes vertueux, dont les goûts et les mœurs sont simples et agricoles, un pa-

reil gouvernement est inadmissible dans une grande nation, surtout si elle est corrompue et dépravée par des doctrines abjectes. Et dans le vrai, depuis l'origine du monde, les hommes ont épuisé, en quelque sorte, toutes les formes du gouvernement possibles, et n'ont jamais choisi la république, quand ils ont voulu se réunir dans un grand empire. D'où il suit que l'analogie trompe, et n'est pas une règle de nos conclusions, si cette assertion n'est pas admise que la république ne convient pas à une grande nation.

On diroit que M. La Mennais s'est brouillé avec le consentement commun qu'il a fait sonner si long-temps comme l'unique criterium de la vérité. Seroit-ce par hasard depuis qu'il s'est vu contredit par l'autorité de l'Église catholique? car voici ce que je lis dans la même préface et à la page suivante, 91 : « Mais ce que vous pro-
» posez, c'est la république; croyez-vous donc
» qu'un autre genre de gouvernement soit au-
» jourd'hui possible en France, y puisse être
» autre chose pendant sa pénible et courte exi-
» stence, qu'une guerre civile organisée par la
» loi? Voyez plutôt le développement de l'in-
» telligence, de la notion du droit, du senti-
» ment du juste, etc. etc. » Écoutez cependant: *Voyez la république qui monte peu à peu sur*



l'horizon, la république devenue nécessaire et qui subsistera. Tout autre gouvernement, n'en doutez pas, ne sera qu'une catastrophe passagère. Rien de ce qui ne reposera pas sur les bases éternelles de l'ordre, sur le respect des droits d'autrui, des propriétés, de la conscience, sur l'égalité, en un mot, et la liberté véritable, n'aura de durée. Ici je défie M. La Mennais, avant Grégoire Babeuf, Anacharsis Cloost, de me citer un auteur qui ait écrit ces propositions insensées : La république, *le seul* de tous les gouvernemens possibles, le seul *conciliable avec la notion du droit, du sentiment du juste, les bases éternelles de l'ordre, le respect des droits d'autrui, de la conscience.* Tout cela est faux, insensé et hérétique.

N'allons pas conclure de là que la république, ainsi que ces gouvernemens appelés aujourd'hui libres et représentatifs, ne sont pas légitimes, que le droit naturel et divin les réprouve; ce seroit, en exagérant la vérité, tomber dans l'erreur. Bossuet, dans sa politique sacrée, toute puisée dans les divines Écritures, a énoncé formellement l'assertion contraire. Le christianisme et l'Église catholique tiennent aujourd'hui plus que jamais à cette louange ou plutôt à cette justice qu'on leur a toujours rendue, de les croire compatibles avec tous les gouvernemens pos-

sibles ; et, dans le vrai, quel est-il ce gouvernement, si toutefois il est légitime et raisonnable, qui ne se propose pour fin l'ordre, la paix, la justice ? Si la religion catholique, ses dogmes, sa morale, ses préceptes, ne visent que là, si toute l'économie de sa doctrine se résume dans l'admirable abrégé de ce mot : Aimez votre prochain ; et quel prochain ? le Grec, le Barbare, l'ennemi lui-même ; si, dis-je, cet unique mot *diliges*, aux termes de saint Augustin, exprime tout *le christianisme*, ce gouvernement qui se déclare incompatible avec cette doctrine est jugé, c'est un foyer d'anarchie et de discorde. Que fera la religion catholique dans tous les gouvernemens possibles ? elle mêlera son esprit de paix, d'union, de charité, d'obéissance dans toutes les parties de l'administration comme une huile bienfaisante, pour adoucir la rigueur du commandement, diminuer le choc et le frottement de la résistance, et dégager de tout embarras les rouages et les ressorts de la machine politique. S'il est vrai que la liberté dans la république dégénère facilement en licence, le gouvernement absolu en tyrannie, qu'y a-t-il dans le christianisme qui puisse favoriser ces tendances si malheureuses ? Le citoyen sera-t-il plus enclin à la désobéissance, le despote à la tyrannie, quand ils sauront que le monarque et

le sujet comparoîtront un jour au tribunal de Dieu, et que ce juge de qui relèvent tous les souverains ne discernera le riche du pauvre, le prince du sujet, que par une justice plus exacte et des châtimens plus terribles ?

Depuis dix-huit siècles que le christianisme règne sur la terre et a vécu sous tous les gouvernemens imaginables, quel est celui d'entre eux qui peut lui jeter la pierre, lui reprocher d'avoir porté le trouble et la discorde dans ses états? Quel est le peuple qui ne raconte ses innombrables bienfaits, et qui ne témoigne que l'observance exacte et parfaite de ses lois seroit le remède à toutes les maladies qui travaillent le corps social?

J'entends bien dire de cette religion qu'elle retarde les progrès de la civilisation et qu'elle paralyse l'activité du commerce; mais ne seroit-ce pas là, pour un grand nombre d'hommes prévenus, des mots qu'ils répètent parce que le son en a souvent frappé leurs oreilles, sans que leur intelligence y ait pris beaucoup de part? La civilisation! voilà un terme bien imposant. Mais si l'on nous dit que la bonté, l'affabilité, le désintéressement, l'oubli de soi-même, le support des foiblesses d'autrui, une tendre compassion pour sa misère, si l'on nous dit que toutes ces vertus sont le contraire de la civilisation, je n'entends

plus rien à ce langage. D'autre part j'approfondis l'histoire de cette religion, elle peut dire à l'humanité toute entière : « C'est mon sacerdoce » qui a porté le bienfait de la société à un grand » nombre de peuples sauvages plongés dans les » horreurs de la barbarie ; c'est de mon épisco- » pat que les nations européennes, aujourd'hui » si fières de leur politesse et de leur civilisa- » tion, tiennent leurs droits, leur législation, » leur constitution. C'est moi qui ai défriché » leurs forêts, bâti un grand nombre de leurs » cités, sauvé de la mort les arts et les lettres » durant la nuit des âges ». Elle peut dire encore aux nations : « Pratiquez dans toute leur » perfection mes préceptes et mes conseils, et » alors vous pourrez en toute sécurité fermer vos » cachots, renverser vos échafauds, licencier vos » gendarmes et vos soldats, effacer de vos codes » les décrets, les formes, les commentaires qui » les encombrent, et vous contenter d'y écrire » le mot de *charité*, qui est l'abrégé de ma loi ; » pratiquez ma loi, et vous verrez se réaliser » parmi vous ces rêves de bonheur que vous » promet une philosophie laquelle a la philan- » tropie à la bouche et l'enfer dans le cœur. » Avec la pratique de ma loi, la civilisation n'a » rien à désirer, puisqu'elle possédera surabon- » damment le bonheur de la cité, alors que

» la félicité du ciel descendra sur la terre ».

Dire à une religion à qui la société doit tout ce qu'elle a de beau, de sain, de bon, de parfait, d'aimable, et qui, pour garantie du bonheur qu'elle promet dans la vie future, donne déjà de si grands à-comptes de félicité dans la vie présente, dire à cette religion qu'elle est ennemie de la civilisation, en vérité, c'est trop abuser de la possession où l'on s'est mis de la calomnier.

Pour ce qui est du commerce, j'entends dire aux experts dans la matière, que la confiance y est la vie, la défiance le malaise et la paralysie; que, sans crainte et sans alarmes de périls extraordinaires pour l'avenir, le commerçant, dans le même laps de temps, double avec les mêmes capitaux les entreprises de son commerce; à présent, supposez une région où la probité et la conscience universellement respectées se présentent dans les échanges et les contrats à la pensée du négociant, pour lui répondre de la probité de tous ses agens et de toutes ses parties dans le négoce; quelle rapidité une pareille considération ne peut-elle pas imprimer à la marche des affaires! Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que tant de commis de bureau, d'écritures paraphées qui entravent la marche et agravent si fort les frais du commerce, sont des précautions contre

la fraude et l'injustice, compagnes inséparables du défaut de religion ; ce qu'il y a de sûr encore, c'est que ce grand nombre de banqueroutes qui sont aujourd'hui les plaies dévorantes et les vers rongeurs du commerce, tiennent pour la plupart à ces deux causes : la cupidité ardente qui veut promptement devenir riche, ou la friponnerie manifeste, qui dans les spéculations joue au hasard, *entre croix et pile,* parce qu'elle sait qu'elle ne travaille pas avec ses capitaux, mais avec ceux de la société; je doute qu'il y ait de l'exagération à dire qu'avec la religion et la probité, on supprimeroit les neuf dixièmes de ces banqueroutes qui portent la désolation dans le commerce et souvent le suicide dans les familles.

Et quand on sait qu'une religion éclairée place au premier rang des devoirs de la piété ceux de l'État, on n'est pas étonné d'entendre dire que tout bon chrétien trouve dans sa religion un motif de plus pour être actif et vigilant et tout-à-la-fois hardi sans imprudence, entreprenant sans témérité dans les affaires de son commerce. L'histoire est encore là pour démentir ces assertions calomnieuses. Gênes et Venise, si catholiques et si chrétiennes, ont été longtemps, comme autrefois Tyr et Sidon, le lien et l'entrepôt du commerce des nations; le Portugal et l'Espagne ont tenu l'empire des mers

avant qu'il passât entre les mains de la Grande-Bretagne, et l'on ne voit pas que leur zèle pour le catholicisme ait diminué en rien la hardiesse de leurs entreprises maritimes. L'Angleterre, sous le règne d'Élisabeth et de Cromwel, se tourna vers le commerce avec une activité prodigieuse, et cette époque est celle non pas de son catholicisme, mais de son christianisme poussé jusqu'aux excès du fanatisme.

Je le répète encore une fois, à parler en général et sauf les exceptions plus ou moins nombreuses amenées par le génie, le caractère, la position territoriale des peuples, ces choses étant présupposées, la monarchie est de toutes les formes de gouvernement celle qui renferme le plus d'élémens de prospérité pour les nations, et cette assertion n'est pas celle d'un théologien, mais de la presque unanimité des publicistes.

C'est encore avec tous les écrivains du droit public que j'ajoute : Le meilleur gouvernement pour une nation est celui qu'elle a, dans lequel elle a vieilli, et surtout si avec lui elle a longtemps prospéré.

Une législation semblable est présumée bonne par la prescription des siècles, par la force de la chose jugée, par l'expérience; elle a résisté à l'action du temps et de toutes les causes de destruction qu'il mène avec lui, guerres intes-

tines, guerres étrangères, commotions violentes qui ébranlent avec le trône toutes les institutions sociales; et par là elle a fait preuve de solidité, de sympathie avec les mœurs et le caractère de la nation; c'est ainsi qu'un grand arbre longtemps battu par les vents et la tempête démontre par là même la force et la profondeur des racines qu'il a dans le sol. Oter brusquement à une nation ses lois incorporées depuis longues années avec ses usages, ses habitudes et en quelque sorte son tempérament social, c'est lui causer tout le malaise et le danger pour la santé et la vie qu'éprouve un vieillard, quand on change subitement son régime avec toutes les habitudes de sa vie. Par cela seul qu'un gouvernement est, il y a toujours du danger à le changer sans de longues préparations, et une opportunité marquée du temps et des circonstances. Un peuple tient au pire des gouvernemens comme au sol ingrat qu'il habite; le Lapon et le montagnard des Alpes et de la Suisse se verroient avec déplaisir transportés dans les belles plaines de la Touraine et sous le beau ciel de la Provence. Parlez-leur de tous les biens qui les attendent dans ces riantes contrées, ils en seront peu touchés; ils aiment cette terre qui les a nourris, élevés, où sont les autels de la religion et le tombeau de leurs pères; ils y sont nés, ils

veulent y mourir, il leur semble qu'elle sera plus bénigne à leurs os et qu'ils y trouveront plus de repos avec ceux de leurs pères. Le serf de la Russie aime sa servitude : vantez-lui les avantages de la liberté, souvent il ne vous comprendra pas; il lui semble qu'elle n'est pas faite pour lui, qu'elle est à son égard comme une robe coupée, taillée à une autre mesure que la sienne, et si de ces hommes *nés pour la servitude* ou dans la servitude, vous vous obstinez par philantropie à vouloir faire brusquement des hommes libres, craignez de les transformer en brigands, de les voir, comme les noirs de Saint-Domingue, se ruer sur leurs maîtres et couvrir le sol de la patrie de meurtres et de carnage. La nature nous sert ici d'exemple; elle ne fait rien, dit l'axiôme, *per saltum,* mais elle arrive lentement à ce qu'elle opère. Un autre modèle plus haut se présente ici à nous, le christianisme. Quoi de plus opposé aux maximes de son Évangile que la servitude? et cependant le christianisme, loin de l'abolir, s'est long-temps contenté de l'adoucir, de la rectifier, d'en ôter tout ce qu'elle avoit d'inhumain et de cruel, de réprouvé par l'éternelle loi de la justice. Combien de siècles ne lui a-t-il pas fallu pour redresser brusquement et sans secousse ce grand tort fait à la nature humaine, pour résoudre ce grand pro-

blème de l'accord parfait entre la liberté du peuple et la subordination sociale, problème auquel le paganisme n'avoit trouvé d'autre issue que de mettre à la chaîne plus de la moitié de l'espèce humaine (1) ! Quand on réfléchit sur cet esprit de l'Évangile, on souriroit de pitié si l'on n'étoit pas saisi d'horreur à la vue de cette niaise philantropie du Croyant et de ses consorts, lesquels proposent avec un sang-froid imperturbable à des nations entières et à plusieurs de leurs générations, de périr s'il le faut dans le combat pour acheter la liberté, qui est bien encore d'un plus grand prix que la vie, sauf à elles à demander au Créateur, pour un si grand sacrifice, une grande indemnité dans la vie future, qu'à titre de justice il ne peut leur refuser. Pour nous, au risque d'être appelés de vieux routiniers, nous persévérerons dans notre entêtement pour de vieilles maximes qui n'ont pas moins de cinq ou six mille ans de date, nous continuerons à détester en administration, en politique, la nouveauté, que saint Bernard appeloit, dans son ingénieux langage, la mère du trouble et la fille de l'inconstance ; nous ne cesserons jusqu'au

(1) On sait qu'à Athènes on comptoit 7000 citoyens sur 400 mille esclaves, et sous Trajan les hommes libres se trouvèrent avec les esclaves dans la proportion de 7 à 60 aux termes du recensement public.

dernier soupir d'inculquer ces maximes à la jeunesse, de lui dire avec l'Église et la tradition de tous les siècles : *Nihil movetur nisi quod traditum est;* maximes applicables à toute administration, à celle des paroisses comme à celle des États. Un jeune pasteur qui entre dans une Eglise est sagement conseillé d'observer, de considérer long-temps avant de rien toucher à ce qui est, et si quelquefois des révolutions qui ont tout changé autour de nous, des abus visibles et palpables nous forcent à faire des changemens, estimons cette rencontre fâcheuse, attendons que le temps, ce conseiller si habile, ce médecin si sage, nous amène des momens opportuns, favorables. Je pourrois citer ici les peuples, les nations, la Chine et l'Orient, avec l'immobilité de leurs lois et de leurs usages, les législateurs de tous les siècles me fourniroient ici leurs témoignages; mais je m'arrête à un philosophe qui fait autorité parmi nos sages, Montaigne me fournit ces paroles pour leur dire : « *L'excellente et meilleure* » *police est à chaque nation celle sous laquelle* » *elle s'est maintenue ; sa forme et commodité* » *essentielle dépendent de l'usage ès affaires* » *publiques. Il n'est aucun si mauvais train,* » *pourvu qu'il ait de l'âge et de la consistance,* » *qui ne vaille mieux que le changement et le* » *remuement* ».

SECTION III.

DES CARACTÈRES DU POUVOIR SOUVERAIN.

Le pouvoir souverain doit être un, absolu, inviolable.

ARTICLE PREMIER.

Il est un, sous quelque forme que le pouvoir souverain se présente aux peuples : monarchie, aristocratie, démocratie, assemblée populaire, gouvernement mixte représentatif avec balance ou équilibre de pouvoirs. La puissance souveraine, quelles que soient la forme et la combinaison des pouvoirs dont elle se compose, partout doit se réduire à l'unité d'une personne morale, souveraine, absolue, indépendante, à laquelle on ne peut résister sans commettre le crime de rébellion ; cela se vérifie même dans le gouvernement anglais et dans toutes les constitutions modernes bâties sur ce modèle. En Angleterre, le pouvoir législatif tout séparé qu'il paroît être du pouvoir exécutif, concourt avec lui en une même action, la loi ne commençant à avoir force qu'au moment où le monarque appose le sceau de la sanction royale au bill né dans la chambre des communes et approuvé dans la haute chambre des lords ; pouvoir unique par où la juridiction

se communique à tous les pouvoirs inférieurs, comme la vie du corps qui du chef s'insinue dans tous les membres, et la maxime qui tient qu'il y a despotisme partout où la puissance exécutrice est subordonnée au pouvoir législatif et en dépend, cette maxime est inadmissible, car ce manichéisme politique qu'elle suppose détruit le pouvoir en le partageant ; c'est le char où les chevaux tirent en des sens différens ou contraires : le pouvoir divisé cesse d'être considéré, puissant et redouté ; les partis se forment autour de ces deux pouvoirs rivaux, et menacent l'État d'une scission en deux parts contraires. Le coupable ne craint plus la vengeance de la loi, il espère trouver dans la protection d'Apollo un abri contre les poursuites de Céphas, et un état perpétuel de division et de guerres intestines est la conséquence nécessaire de l'hérésie politique que je viens de signaler.

M. La Mennais se présente ici à nous comme l'auteur d'un système nouveau, que je dois à présent exposer et combattre. Selon cet écrivain, le vrai centre d'unité autour duquel viennent se ranger tous les pouvoirs de l'ordre spirituel ou temporel, religieux ou politique, c'est le trône pontifical ; c'est de lui que relèvent tous les souverains de la terre, quel que soit le nom qu'on leur donne, et la forme de

leur régime dans les États. Hors de ce siége unique de la souveraineté, le pouvoir cesse d'être un, il est divisé; le prince sans juge et sans maître est ici bas sans loi; il est émancipé de l'autorité de Dieu et de sa loi, puisqu'il l'est de celle du juge que Dieu a établi pour en être l'interprète; et ce manichéisme politique se résout en un athéisme pratique. Selon ce système, le pape, juge de toutes les grandes questions sociales, intervient dans tous les différens nés entre le peuple souverain et le roi, son ministre et son délégué. Si le souverain, réfractaire à la loi éternelle de la justice, opprime le peuple, le grand juge de l'ordre social oppose à la tyrannie la déclaration et l'interprétation authentique de la loi de Dieu; et si le souverain fait appel de son jugement au glaive et à la force publique, que Dieu a mis en sa main, le pape délie le peuple de son serment de fidélité, et l'insurrection populaire ne devient légitime qu'au moment où le chef de l'Église a sanctifié les mains du peuple au combat pour opposer la résistance active à la tyrannie; et voilà, continue cet écrivain, le point fixe où se concentre, dans un merveilleux accord, la liberté de l'homme, qui est le droit de la nature, et la subordination sociale, qui est l'ordre de Dieu. Hors de là nul remède contre la

licence et l'anarchie des peuples d'un côté ; contre le despotisme des rois, de l'autre ; le genre humain est livré sans défense à ces deux fléaux redoutables, et la négation de ce système d'ordre et de justice mène à l'athéisme.

Assurément ce système n'étoit pas nouveau ; c'étoit la suprématie temporelle du pape mêlée à la souveraineté du peuple. Toutes deux, sorties des ténèbres du moyen âge ; mais avec cette différence que les sanglantes discordes de ces siècles nébuleux, et les horreurs de 93, avoient jeté un triste jour sur ces deux systèmes considérés chacun à part, et que leur fusion ne pouvoit qu'aigrir au lieu de guérir les maux dont ils avoient été la source. Telle a été longtemps la politique de M. La Mennais ; c'est conformément à cet exposé qu'il l'a défendue dans deux écrits connus du public (1), après l'avoir proclamée à son de trompe par la voix sonore de l'*Avenir*, journal dont il n'a cessé d'avoir le secret, ou pour mieux dire, dont il a toujours été l'ame invisible (2), et les écrivains français ont dit de ce système, que c'étoit le jacobinisme corrigé

(1) Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église.

(2) De la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique.

par l'ultra-montanisme (1); mais une différence plus marquée entre l'école de Bellarmin et celle de M. La Mennais, c'est que selon le philosophe Breton, la suprématie temporelle du pape n'est pas une libre concession de Dieu à l'Église et à Pierre son chef, mais une disposition du droit naturel; l'ordre même de la nature promulgué sur la terre à la naissance de l'Église.

Naguère où M. La Mennais étoit pour les siens ce despote des esprits qui ne souffroit pas la contradiction, et pour ses adversaires une puissance redoutable par sa haute réputation, par le grandiose de son style, et toute la force d'un journal dévoué à ses ordres, nous eussions senti le besoin de dresser toutes nos batteries contre ce système, de le combattre avec un grand développement de moyens que nous eussent fournis l'Écriture, la tradition des saints docteurs et des conciles de l'Église, et la raison elle-même qui le repousse comme absurde, insoutenable; mais cet écrivain vient de s'en départir; la préface du dernier volume de ses Mélanges est une palinodie complète de tout ce qu'il a dit ou écrit jusqu'ici en théologie et en politique.

(1) J'emploie ce terme parce qu'il est concis, et qu'il est usité parmi nous pour distinguer les opinions enseignées en-deçà et au-delà des monts.

Nous nous en réjouirions, si ces rétractations n'étoient pas de nouveaux pas par où il s'enfonce plus que jamais dans le gouffre de l'erreur. Toutefois, obligé d'effacer mes feuilles écrites et de recommencer un travail ingrat pour suivre cet auteur dans ses nouveaux écarts, le lecteur me pardonnera cette plainte impatiente qui sort de ma bouche pour la seconde fois (1): *Quand est-ce donc que ce nouveau Protée aura pris sa dernière forme, pour que le défenseur de la vérité sache le moment où il doit le saisir et le serrer sans qu'il puisse échapper de sa main.* Néanmoins les réflexions suivantes se présentent ici à mon esprit : Ce système erroné reste, il fait la matière de deux écrits de cet auteur, très-remarquable par le mérite du style. L'*Avenir*, durant quinze mois, l'a reproduit dans ses colonnes, sous les formes les plus variées : dès lors les principes ont dû entrer et pénétrer peut-être bien avant dans un grand nombre d'esprits. Pour toutes ces raisons, j'ai cru devoir laisser ici quelques-unes de mes vues déjà écrites, pour les combattre.

S'il est vrai que la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel soit de droit na-

(1) Examen des Œuvres de M. La Mennais; Avertissement.

turel, avant que Notre-Seigneur eût investi le pape et son Église de la suprématie spirituelle, il n'y avoit donc plus alors un seul gouvernement sur la terre qui fût constitué selon l'ordre de la nature, et toute la société humaine, bâtie en quelque sorte en l'air, ne reposoit pas sur sa véritable base, et encore aujourd'hui, tous les souverains qui ne reconnoissent pas ce droit dans le chef de l'Église (et il faut les mettre tous dans cette catégorie), tous ces gouvernemens, faute par eux d'avoir fait leur soumission au pape, ne tiennent que par une sorte de tolérance provisoire fondée sur les nécessités du bien public. L'auteur avoue toutes ces conséquences à pleine bouche (1), et à présent que le voilà en voie de progrès et qu'il se déclare le disciple de Rousseau, il nous dira sans doute, selon la théorie du philosophe de Genève, que le peuple souverain dont le devoir est de revoir de temps en temps la constitution pour en corriger les vices, le peuple, selon ce système, dans la première assemblée générale qu'il tiendra pour ce grand objet, ne devroit pas manquer d'y corriger ce grand défaut et de commander à tous les souverains, sous peine de

(1) Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église, pag. 103.

déchéance, de se faire légitimer par le pape, en conformité à la loi de la nature; or, il me semble qu'un principe qui mène à de pareilles conséquences est solidement réfuté par ce genre de démonstration que la géométrie appelle la réduction à l'absurde.

Les défenseurs de ce système ne me paroissent pas avoir compris toute la force de cette parole de Notre-Seigneur en présence de Pilate. Interpellé de répondre à cette demande du magistrat: Êtes-vous roi? ce divin maître répond : *Je suis roi, mais mon royaume n'est pas de ce monde, et s'il en étoit, vous verriez mes ministres rangés autour de moi pour me défendre.* Cette parole m'a toujours paru pleine de sens et de profondeur. Oui, si le royaume du Christ étoit temporel, une imposante force armée lui seroit donnée pour soutenir ses droits de Roi des rois et de Dominateur des dominateurs de la terre; de grandes armées seroient à sa disposition pour faire respecter ces sentences de déchéances et de dépositions contre les monarques les plus redoutés. J'ajoute même que, dans cette supposition, les formes de ces sortes de jugemens et les attributions de ce tribunal divinement institué pour juger les grandes questions sociales de l'univers ne seroient pas dans le vague, et qu'il en seroit fait quelque mention dans l'Écriture et

dans la tradition de l'Église. Le divin maître ajoute au même endroit : Je suis roi, mais ma mission est de rendre témoignage à la vérité; l'anneau et la tente du pêcheur suffisent à Pierre pour enseigner la vérité; mais, encore un coup, il faut s'asseoir sur un trône et commander à des armées, quand on prononce des sentences de déposition contre les rois; autrement, loin d'en imposer elles ne font qu'allumer le feu de la guerre entre les souverains et les peuples.

Je ne comprends rien dans ce système à la résignation des martyrs et à la patience du peuple chrétien, sous le règne des Galère et des Dioclétien, car enfin les princes qui les persécutoient n'étoient pas légitimes; le pape, centre unique de la souveraineté, ne les reconnoît pas pour tels. Pourquoi les chrétiens n'auroient-ils pas pu arracher ces édits de mort prononcés contre eux de dessus les murs et les poteaux de la cité et les déchirer sans crime, puisque ces lois de sang étoient sans autorité comme sans caractère, par défaut de conformité avec la loi éternelle de la justice, et de plus avec la décision du pape, interprète authentique de cette même loi et juge en dernier ressort de cette grande question religieuse, dogmatique, sociale? Ces édits sanglans n'avoient pas plus, à l'égard des chrétiens, le caractère de lois que ces ordon-

nances qu'il plairoit à tout souverain étranger de nous intimer à nous François, d'apostasier la religion romaine. Il suit de là que si le système que je combats est vrai, l'insurrection étoit pour les premiers chrétiens un saint devoir; il n'y avoit que timidité, couardise, lâcheté, dans leur patience tant louée par les saints docteurs, comme évangélique et puisée dans le plus pur esprit du christianisme. Et il me semble entendre un homme de cœur élever alors la voix dans une assemblée de pieux fidèles, pour leur dire: « Lâches que vous êtes, *comptez les bras et les » têtes du peuple chrétien* (1); vous remplissez les » maisons, les places publiques de la cité; vous » ne laissez à vos persécuteurs que leurs temples, » et si vous les menaciez d'abandonner cette » terre où ils vous désolent, ils auroient horreur » de leur solitude. Soyons forts et unis, et au » premier signal donné, les armées sortiront de » dessous la terre, et si les chefs manquent, le » péril et la nécessité sauront bien les créer : » aux armes, et je réponds de la victoire ».

Ce système se compose d'élémens incompatibles; c'est, comme on l'a dit, un amalgame étrange de la souveraineté du peuple et de celle du pape. L'élément carbonari prévaudra

(1) Mot de Mirabeau, dans une adresse à Louis XVI, où il faisoit appel à l'émeute.

bientôt le principe religieux. Cet auteur est-il donc assez aveugle pour croire que le peuple de tous les temps, tant de fois comparé au tigre pour la férocité, à la mer agitée pour ce qui est de la mobilité de ses pensées et de la violence de ses désirs; peut-il croire qu'on verra tout à coup les fureurs populaires s'apaiser, les cabales et les partis se taire à la voix d'un héraut envoyé par le pape, et que les mécontens attendront pour éclater, pour se soulever, la sentence papale qui les délivre du serment de fidélité? Je me figure une émeute furieuse, des armées en présence prêtes à se heurter, à se choquer, un légat du pape qui se montre un papier à la main, en criant : Rentrez dans vos foyers, la cause est jugée. Je suis porteur de la sentence émanée de Rome qui fera droit à vos demandes, sans préjudice des droits du monarque. Quel est celui qui n'entend pas ici les nations frémir, et les hommes impies s'écrier avec fureur : Nous ne voulons pas de ce prêtre pour régner sur nous, nous ne connoissons d'autre souverain que le peuple : la liberté ! voilà le droit de la nature. Ainsi pensoit M. M. en 1829; Rome lui avoit alors rendu tous les honneurs dus à un éloquent défenseur de la divinité du christianisme et des droits du Saint-Siége. Le gouvernement, de son côté, l'avoit peu honoré, pour ne pas dire très-

mécontenté, et la tendance de ses idées en voie de progrès étoit visiblement l'exagération des droits du pape et l'anéantissement de ceux de la puissance temporelle. Le lecteur attentif a pu voir dans deux écrits publiés par lui à cette époque, le germe de ses idées républicaines que nous dénonçâmes alors à l'Église, et qui en a fait depuis le plus effronté jacobin qui fut jamais (1). C'est dans ce dernier état qu'il s'agit de le considérer, jusqu'à nouvel ordre.

DERNIER ÉTAT DES IDÉES DE M. L. M. SUR LE POUVOIR DU PRINCE.

Ces dernières vues sur ce grand sujet, cet écrivain vient de nous les expliquer dans la longue préface de son troisième volume de Mélanges. On seroit tenté, au premier abord, de croire qu'il est devenu sceptique en philosophie, en théologie, en politique; mais après une mûre considération, on s'aperçoit que son scepticisme n'est que le voile apparent à travers lequel perce cette autre pensée que je n'ose appeler le secret de son cœur, car il la découvre, il la cache, il la laisse un moment entrevoir, et il se hâte de la retirer à lui pour qu'on ne la voie pas; c'est le serpent qui montre la tête par

(1) Antidote, Pièces justificatives.

l'ouverture du mur, et qui se presse d'y rentrer; c'est la fantasmagorie d'un homme qui amoncèle les nûages autour de lui, et qui laisse apercevoir à travers ces ombres épaisses une lueur foible comme la lampe du sépulcre. Sa véritable pensée, c'est que l'Eglise a péri, que c'est en vain qu'on compteroit aujourd'hui sur l'infaillibilité de ses décrets, après les décisions contraires qui viennent d'émaner de son tribunal : et ce oui, et ce non qu'elle a à présent à la bouche. Reprenons.

En philosophie, l'auteur met en avant un scepticisme assez crû à la page 12; là il expose trois systèmes, et il ajoute : *Après ces trois, il n'en est aucun autre de possible. Jamais on n'en présentera qui ne se résolve en un de ceux-là : ainsi, de toute nécessité, il faut ou en adopter un ou tomber logiquement dans le scepticisme* (1). Cela est clair. Et si ces trois systèmes sont faux, que penser de la vérité, si ce n'est que si elle existe, elle est tombée dans le puits de Pyrrhon, dont personne jusqu'ici n'a pu la tirer. Cela n'est pas moins clair. Cependant ces trois systèmes sont faux : car l'auteur déclare nettement qu'ils sont tous les trois condamnés par l'Eglise. Lisez la page 13 (2). Rassurez-vous, l'auteur n'est pas

(1) Préface des Mélanges, pag. 13.

(2) Après cet aveu, n'est-ce pas une chose risible que

sceptique, il croit à la vérité, il a même sur le principe de certitude des idées fixes et arrêtées.

Il croit à la vérité, témoin cette phrase orientale et emphatique : *La vérité croît et s'élargit sans cesse, elle sort telle qu'un fleuve divin de son éternel principe, arrose et féconde l'univers jusqu'en ses profondeurs les plus reculées, portant sur ses célestes ondes les intelligences qui s'abreuvent d'elle, et dans son invariable cours que rien n'arrête, que rien ne retarde, les élevant peu à peu vers la source d'où elle est partie.* Pag. 3. Quand on parle de la vérité dans un langage si ampoulé, on croit au moins à son existence.

L'auteur croit à la vérité et à celle d'un des trois systèmes ci-dessus exposés. La solution qu'il a donnée au grand problème de la certitude subsiste dans son fond. A la vérité c'est une *formule générale de mathématiques* dont il a pu ne pas voir toutes les applications; le temps les amènera et avec elles l'accroissement et le progrès de la lumière. Mais rien jusqu'à ce jour *n'a ébranlé la profonde conviction de cette première vue de son esprit.* Pag. 7. La solution qu'il a donnée au problème lui paroît encore solide.

de voir ses disciples s'aheurter et soutenir que ce n'est pas le système de M. L. M. sur la certitude que le Saint-Siége a improuvé?

Voilà un aveu clair que j'ai recueilli dans quatre pages d'une métaphysique obscure, qui ont laissé dans mon esprit plus de vues confuses que d'idées nettes et précises. Mais enfin, dira-t-on, comment s'arrangent dans votre esprit les idées contraires que vous venez d'énoncer? *Hors des trois systèmes indiqués par l'auteur il n'y a plus de vérité, et l'on tombe logiquement dans le scepticisme.* Et cependant tous ces trois systèmes sont faux, ou, ce qui revient au même pour nous catholiques, ils sont condamnés par l'Eglise. L'auteur dit tout cela, selon vous, et vous l'excusez de septicisme! — Innocens que vous êtes! Faut-il beaucoup de finesse pour voir le dénoûment de cette énigme? L'auteur, en vous disant que l'Eglise avoit condamné ses trois systèmes, ne vous a pas dit : Je crois ce jugement vrai. N'avez-vous pas remarqué cette demi-ligne intercalée artificieusement en exposant la décision de l'Eglise sur ces trois systèmes? L'auteur vous a dit : *Je parle historiquement.* N'avez-vous pas remarqué encore ce mot : *Je ne me prononce pas* (il ne se prononce pas, pour qui? pour l'Eglise). Comprenez donc sa pensée, il ne faut pas être bien fin pour la deviner : *Dites blanc, dites noir, cherchez le critérium de la vérité dans la raison, dans l'autorité; soyez dogmatique, rationnel, cartésien ou catholique, l'Eglise romaine vous*

condamnera. Lisez avec un peu d'attention, et vous verrez qu'il n'y a point de malice dans ce commentaire.

En théologie l'auteur n'est pas sceptique, je l'admets; il croit à l'Evangile, à la divinité de Notre-Seigneur. Mais sur la matière de l'Eglise, si longuement discutée dans sa préface, s'il n'est pas sceptique, il est quelque chose de pire, il est mécréant, il se moque de l'infaillibilité de l'Eglise. On voit un homme qui ne tardera pas à jeter le masque, et s'il lâche la bride à sa fougueuse imagination, à la place de ce ton hypocrite et dérisoire, le fiel et l'injure couleront à grands flots de sa plume furibonde. Dans cette préface, qui fait ici l'objet de mon examen, l'auteur remue les six questions suivantes; je m'en vais les discuter sans m'engager à le faire dans le même ordre où je les lis dans son livre. 1° Y a-t-il deux puissances, toutes deux souveraines, indépendantes, établies de Dieu pour gouverner les choses humaines? 2° La hiérarchie, c'est-à-dire, l'Eglise peut-elle empiéter sur les droits de la puissance temporelle, et réciproquement? 3° Dans le cas d'un choc entre ces deux puissances, existe-t-il une règle pour fixer les bornes respectives de leurs territoires? 4° Que faut-il penser de l'infaillibilité du pape, c'est-à-dire de l'Eglise? existe-t-il un signe caractéristique au-

quel les catholiques puissent reconnoitre ces jugemens infaillibles de l'Eglise ? 5° Que faut-il penser de ces libertés de l'Eglise gallicane, d'après lesquelles le pape doit gouverner selon les canons et les décrets approuvés par les suffrages de l'Eglise universelle, lesquels se soutiennent par leur propre poids ? 6° Existe-t-il un pouvoir souverain ou spirituel ou temporel, contre lequel il n'est jamais permis de s'élever ?

Sur le premier article, M. La Mennais fixe en ces termes le *forum* ou les attributions de la puissance temporelle : « Le pouvoir temporel peut » exercer et même exerce nécessairement une » véritable autorité spirituelle sur le peuple au- » quel Dieu le prépose immédiatement ; car il est » de son devoir de maintenir l'ordre religieux » et moral, de préserver les foibles des doctrines » pernicieuses, de régler l'enseignement public, » le mariage, et mille choses semblables. Telle » est l'idée qu'on se forme du pouvoir, idée tra- » ditionnelle admise partout sans examen comme » sans contestation. » Que reste-t-il pour le forum de l'Eglise ? Un anglican rougiroit de tenir un pareil langage, jamais le clergé de cette nation n'a consenti de mettre l'Eglise à la chaîne d'une pareille servitude envers le pouvoir temporel. De cet exposé il tire cette conclusion : « La con- » troverse gallicane ne présente aucune issue,

» et des deux côtés, elle conduit à des difficultés » inextricables (pag. 30 et 31). » Et dans le vrai, voici comme il presse les ultramontains au nom des gallicans : *Il existe deux puissances indépendantes, c'est la doctrine constante de l'Eglise, et vous l'admettez comme nous.* Rien de plus faux, un théologien romain nie cette doctrine, loin de la tenir pour un article de foi ; par cela même qu'il admet la suprématie temporelle du pape, il nie la dualité des pouvoirs souverains indépendans dans l'Eglise. Le nouveau gallican continue de presser son adversaire par cet argument qu'il n'a pas tort d'estimer invincible : « Cependant vous voulez qu'une de ces puis- » sances soit, dans l'exercice des droits qui lui » appartiennent essentiellement, subordonnée à » l'autre puissance. Expliquez-nous donc com- » ment une puissance peut être en même temps, » et sous le même rapport, indépendante et » subordonnée (pag. 31). » Il est bien aisé à cet ultra-gallican de battre les théologiens de l'Eglise romaine, quand il leur prête ses propres imaginations, et qu'elles sont absurdes et contradictoires.

Sur la seconde question, où l'on demande si le pouvoir spirituel peut empiéter sur le pouvoir temporel, l'auteur s'exprime ainsi, à la page 47 : Les maximes des parlemens, objets de tant

de réclamations de la part du clergé, matière même de ses censures dans les livres de ses défenseurs, ces maximes, continue l'auteur, contenoient d'importantes vérités. « Sans cette bar» rière nécessaire, abandonnée à elle-même, la » puissance spirituelle auroit tout asservi à sa » domination; rien ne seroit resté libre dans la » vie humaine. Et comme dans le système que le » clergé combattoit, le roi, chef de l'Église, eût » été prêtre et souverain prêtre, dans le système » combattu par les parlemens, le prêtre eût été » roi et le seul véritable roi. » Vous le voyez, ce pouvoir toujours envahissant, toujours avançant dans les usurpations, comme l'*eau tant qu'elle trouve de la pente;* ce prêtre qui, dans ses innovations toujours croissantes, aspire à être roi, le véritable roi (1), remarquez-le bien, c'est la hiérarchie, c'est l'Église. Essayez après cela de défendre la sainteté, l'infaillibilité de l'Église contre ces ennemis qui lui reprochent l'injustice, l'usurpation dans ses pratiques, ses coutumes les plus universelles, ses actes les plus authentiques, dites que c'étoit là des priviléges que l'Église tenoit de la concession expresse ou tacite des princes, des usages passés en lois par la prescription du temps, des prérogatives reconnues par le droit positif d'alors et qui n'est plus celui

(1) Préface, pag. 17.

d'aujourd'hui; ajoutez encore que l'Eglise ne répond pas des faits et gestes de tous les évêques qu'elle a institués, de tous les papes qui l'ont gouvernée, on vous opposera le plus ferme défenseur de l'Église romaine, qui a mis tous ces faits sur le compte des envahissemens, des entreprises injustes de l'Église elle-même! L'auteur ajoute, *dans la chaleur du combat; Soit pour défendre l'Église en général, soit pour défendre Rome en particulier, nous fûmes en quelque sorte trop soldats, nous regardâmes les choses trop d'un côté, nos paroles ne furent pas exemptes de déclamation,* ibid., p. 14, 27.

Il est curieux encore de voir l'auteur faire au même endroit son *meâ culpâ* d'une faute que nous sommes bien loin de lui reprocher: « Les » hommes d'état, en parlant du pape, dont » ils croyoient de leur devoir de surveiller soi- » gneusement les actes, le désignoient d'ordi- » naire sous le titre de souverain étranger; » c'étoit une expression consacrée dans leur lan- » gage. » *Nous nous élevâmes avec chaleur contre cette dénomination....... Nos paroles,* très-vraies en un sens, ne *furent pas exemptes de quelque déclamation,* et j'ajoute, moi, c'est peut-être le seul endroit où elles l'ont été. Vous avez de plus justes rétractations à faire, rétractez tout ce que vous dites dans la suite de cet article, que

cette expression usitée parmi les magistrats est exacte en soi, qu'elle spécifie une « distinction » quelquefois nécessaire pour défendre les droits » de l'une des deux puissances et maintenir sans » confusion les bornes de chacune d'elles. » Tout cela est faux, injurieux à l'Église, bassement servile envers l'état; effacez encore avec de l'encre plus noire, que dans le cas d'un différent élevé entre le pape et les rois sous ce prétexte, il n'existe aucune règle pour le juger et le terminer. Ne nous faites pas à chaque page de l'Église comme un édifice bâti en l'air et qui est sans règle, sans principe, sans loi! Tout cela, au reste, est plein d'ignorance. Cette expression, le pape souverain etranger, que l'auteur nous présente comme consacrée par l'usage du barreau, n'y étoit guère connue; elle est sortie du sénat conservateur de Buonaparte, au moment où ce despote conquérant faisoit au pape la querelle du loup et de l'agneau pour s'emparer de ses états. Depuis ce temps-là, aussitôt qu'elle a été émise dans nos assemblées délibérantes, elle a été repoussée par les réclamations des hommes d'état catholiques, parmi lesquels je cite volontiers M. le comte de Saint-Romans.

Sur l'infaillibilité du pape, l'auteur nous dit des choses bien étranges: *Un pape infaillible est compris dans la notion même de l'Église ca-*

tholique, p. 25; et il vient de dire plus haut, p. 24: *On se mettroit en contradiction avec la pratique aujourd'hui certaine de Rome, si l'on disoit qu'il n'est pas permis de soutenir le contraire*. Mais le grave reproche que j'ai à lui faire, c'est ce langage inconcevable; ce dogme de l'infaillibilité de l'Église, tutélaire et conservateur de tous les autres, n'est qu'une pure spéculation sans aucune utilité pratique; car enfin ce n'est pas comme docteur privé, mais comme chef de l'Église que le pape est infaillible. Mais quel signe distinctif et caractérisque avez-vous pour reconnoître que le Pape a parlé en cette dernière qualité? aucun. Les ultramontains en assignent un qui n'est pas bon; les gallicans, un autre qui vaut un peu mieux; mais après lequel, il s'en faut bien que la difficulté soit résolue, et l'auteur se croit obligé, à présent que la chaleur de son imagination est tempérée, de reconnoître qu'il a été *trop décisif, et qu'après tout ce qu'on a dit, il reste encore quelque chose et même beaucoup à dire pour l'esprit*(1).

En lisant cette polémique de plus de quarante pages, le cœur se soulève à chaque instant; on se dit tout bas à soi-même : mais cela est absurde, erroné, insoutenable; et lorsque après

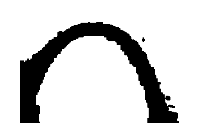
(1) Pag. 28.

une série de faits matériellement faux, de propositions censurables, on arrive avec l'auteur à ces uniformes et fatigantes conclusions; *la difficulté n'est pas résolue*, elle est *insoluble* : de part et d'autre on pose des principes avoués, *admis d'un commun accord, et on arrive à des résultats inadmissibles*. A force d'entendre ces propositions mal sonnantes, les oreilles catholiques se lassent, la patience d'un théologien peu endurant est poussée à bout, et il a besoin de tenir son ame dans la main pour ne pas éclater contre cet audacieux écrivain par cette rude apostrophe : Docteur subtil, profond, irréfragable, qui du haut de votre chaire régentez l'univers, sachez que toutes ces objections que vous déclarez insolubles, inextricables, sont faciles à résoudre; on y répond de bien des manières, et un élève un peu habile qui a bien présens à l'esprit et à la mémoire les principes théologiques enseignés dans nos écoles, à qui on les présenteroit dans un langage simple, facile, dégagé de tout cet appareil fastueux et trompeur, de science, de métaphysique et d'éloquence, qui leur donne un air de grandeur dans vos écrits, ce jeune théologien leur appliqueroit des réponses solides et les détruiroit jusqu'à la racine. Et, si vous y succombez, c'est que l'ignorance vous trompe, que l'orgueil vous trouble, que la passion

vous égare (1); et sans nous embarrasser dans de longs discours et des raisonnemens si compliqués, voici un argument que je vous propose à mon tour, et si je ne me trompe, il est insoluble : Dans une question théologique, dogmatique et afférente au dogme, l'affirmative ou la négative sont l'une ou l'autre de foi; les premiers principes de la philosophie et de la théologie ne permettent pas d'en douter. Or, les questions que vous discutez sont relatives à la foi, et cependant vous déclarez l'affirmative et la négative attaquées par des objections insolubles et dès-lors fausses, donc vous vous inscrivez en faux contre des vérités de foi. Voilà comment la scholastique est bonne à quelque chose, en mettant la vérité sous les yeux en termes si clairs et si précis qu'il n'est plus possible au sophiste d'échapper.

Mais je m'aperçois que j'ai omis dans cette discussion la question traitée par l'auteur depuis la page 35 jusqu'à la page 43; je crois y voir un oubli de tous les principes d'ordre et de justice, un mépris pour l'opinion publique qui enchérit sur tout ce que nous venons d'entendre. Existe–

(1) J'ai emprunté cette figure au fameux abbé Baduel; en 1788 et 1789, il étoit une célébrité de cette époque, et il pressoit les Martineau, les Camus, les Treillard, qui étoient alors les faiseurs et les brasseurs de la constitution du clergé, par une apostrophe semblable.



t-il sur la terre une autorité divine et humaine chargée d'office de réprimer la licence des pensées ou des actions, de conserver la vérité, de maintenir la police parmi les hommes? Sur cette thèse, la même qu'on n'oseroit révoquer en doute chez les Illinois et les Hottentots? l'auteur biaise, hésite, il la trouve sujette à des difficultés inextricables; la raison et la liberté ont leurs droits et l'autorité a les siens, « donc deux sortes de » devoirs : d'obéissance et de liberté. La ques- » tion consiste maintenant à savoir comment le » système catholique étant donné, ces deux or- » dres, également légitimes, également néces- » saires, peuvent subsister ensemble envers » deux puissances complètes toutes deux, indé- » pendantes toutes deux : » car il est certain que la hiérarchie, *c'est-à-dire l'Église, peut envahir sur les droits de la liberté;* d'autre part, la *raison* et la liberté ont bien souvent empiété sur les droits de l'Église; *la possibilité de ces usurpations réciproques de l'autorité religieuse et de la liberté philosophique, est l'expression de la conscience universelle.* Or, existe-t-il un moyen, en cas de conflit, de constater avec certitude ces mutuelles usurpations? sans cela, où en sommes-nous? L'humanité périt si elle n'est libre; d'autre part plus d'ordre sans autorité, donc nécessité d'un juge entre la hiérarchie

d'une part et l'humanité de l'autre, et un juge étranger aux partis en litige, autrement la liberté absorbera l'autorité ou l'autorité la liberté. L'auteur conclut : *Voilà encore un coup la question qui fermente sourdement dans les esprits, qui les agite et les inquiète. On ne gagneroit rien à la dissimuler, nous avons cru de notre devoir de l'exposer nettement, d'autres la résoudront; ce n'est pas notre tâche*(1). C'est ainsi que ce malheureux écrivain prend l'Église à partie, et dit à l'épouse de Jésus-Christ en face : « Je vous » crois très-capable d'opprimer l'humanité, » d'envahir les droits que l'homme tient de la « nature. L'histoire vous en accuse ; les preuves « qu'elle en apporte ne sont que trop certaines. » Souvenez-vous de l'emprisonnement de Galilée, » du supplice de Savuonazole; » *la possibilité du retour de ces usurpations est l'expression de la conscience du genre humain.* Je demande un juge entre vous et moi. Malheureux qui demande à l'Église un autre garant que l'Esprit saint, lequel répond pour elle et promet que sous sa conduite son épouse sera toujours exempte d'oppressions et d'injustice.

N'y a-t-il pas dans la pensée de l'auteur un dénoûment à cette difficulté tant de fois appelée par lui insoluble? Voici à ce sujet ce qui lui pa-

(1) Pag. 35, jusqu'à la pag. 44.

roit le moins déraisonnable : « Si l'on concevoit » une société où le pouvoir dépouillé de toute » attribution spirituelle ne seroit, et encore uni- » quement et par délégation, qu'un simple ad- » ministrateur des intérêts matériels de l'État, » tout le reste demeurant libre, la difficulté se- » roit moins grande : rien ne gêneroit l'exercice » de la puissance spirituelle à l'égard de ceux qui » la reconnoitroient, leur pleine liberté seroit » une pleine garantie de ses droits. Mais il est » clair que dans cette hypothèse il faudroit aban- » donner l'ancienne notion que l'on s'est faite » du pouvoir, et l'on n'y est pas certes disposé » après avoir tourné dans le cercle sans fin de » la vieille controverse ; nous avions essayé de » trouver au problème qui préoccupe le monde » une solution pour cette nouvelle voie ; on a » refusé d'y entrer. » L'auteur ne dissimule pas que cette nouvelle voie n'étoit pas pour lui une issue par où l'on pût sortir de la difficulté (1) ; je le pense bien, il ne croit ni au pouvoir spirituel ni au pouvoir temporel ; mais enfin, dans une cause si désespérée, voilà à son avis le meilleur moyen d'en adoucir les inconvéniens : la souveraineté du peuple, la république.

(1) A cet endroit on ne sait plus comment accuser l'auteur de scepticisme.

Nous voici arrivés à la politique de l'auteur : ici l'horizon s'éclaircit; nous marchons à la clarté de la lumière, l'auteur est franc, ouvert; toujours un peu hypocrite, dissimulé, railleur, toutes les fois qu'il est en présence de l'Église. En politique, M. L. M. fait une profession de foi qui, pour la clarté, ne laisse rien à désirer : Je suis républicain; croyez-vous qu'un autre gouvernement soit possible ? Et voici l'application de sa politique à la religion : *La république est le seul gouvernement qui repose sur les bases éternelles de l'ordre, sur le respect des droits d'autrui, des propriétés, de la conscience.* Et pour que je puisse mettre ici sur ce point toute la suite de la doctrine de cet auteur, je demande au lecteur la permission de la lui exposer dans une analyse un peu étendue.

La république, l'égalité parfaite, la nature, la justice, l'humanité, ne sont qu'une même chose dans la langue de l'auteur. D'autre part, monarchie, despotisme, injustice, attentat aux droits de l'homme, ces termes sonnent également à son oreille; sa pensée invariable, son idée fixe en quelque sorte en politique, c'est la république. La république ou la mort, voilà selon lui le dernier mot des sociétés humaines : le genre humain, éclairé aujourd'hui sur ses droits, marche d'un pas plus ferme que jamais

vers son but, l'immuable nature se fera jour à travers les obstacles qu'on lui oppose; la lutte est engagée entre les peuples et les rois, l'issue n'en est pas douteuse; la république triomphera, parce que *la démocratie c'est la justice, la justice c'est Dieu.*

La restauration, continue l'auteur, trouva les choses en cet état; elle mit en présence ou plutôt en opposition légale, dans une même Charte (1), ces deux principes aussi inconciliables que le bien et le mal, l'ordre et le désordre, la monarchie et la démocratie. La monarchie ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avoit pour elle ni trêve ni paix avec sa rivale, que l'élément démocratique tendoit sans cesse à se développer et à miner sourdement tous les appuis de son trône; elle mit en avant pour se soutenir le viel adage de son droit divin, de la céleste origine de son pouvoir. Le peuple, averti par un instinct invincible de sa souveraineté, ne se laissa pas prendre à ce leurre religieux, et

(1) L'auteur ne faisoit alors d'autre reproche à cette Charte, que d'avoir trop affoibli l'élément monarchique, pour fortifier outre mesure l'élément démocratique : c'est-à-dire, qu'il vouloit un roi absolu. S'il fait défection une seconde fois, et que de la république il revienne à la monarchie, nous lui dirons à bon droit qu'il est en voie de progrès.

fit de nouveaux pas en avant contre le trône. Pressée par l'ennemi, la monarchie, pour se défendre, essaya de s'appuyer sur la vieille aristocratie dont elle entreprit de raviver les droits surannés. La religion lui parut trop peu flexible; elle s'adressa à ses ministres, et avec de l'argent, des places, des dignités, elle réussit à faire du clergé un auxiliaire dévoué, un instrument souple à ses ordres. Il résulta de cette manœuvre « que la » cause religieuse se confondit aux yeux de la » nation avec la cause monarchique, et son effet » ne fut pas, comme on l'attendoit, de ramener » la plus nombreuse portion du peuple à la cause » monarchique, mais de la rendre hostile à la » cause religieuse. Deux grandes haines crois» soient ensemble et prenoient chaque jour un » caractère plus implacable, la haine des prêtres » et la haine du trône. On approchoit rapidement » d'une crise », les ordonnances en furent l'occasion et non pas la cause. La révolution de juillet ne surprit pas les personnes éclairées; depuis long-temps elles savoient qu'elle devoit venir et qu'elle n'étoit plus qu'une affaire du temps et des circonstances. « Un peuple nouveau » venoit de se révéler, un peuple instruit de ses » droits, résolu à les défendre, mais aussi un » peuple animé d'un profond sentiment de jus» tice et d'humanité, supérieur enfin sous le

» rapport moral à tout ce que le monde avoit » encore vu ; car où trouver un second exemple » d'une immense population palpitante de toutes » les passions qui exaltent le combat, et cepen- » dant ne se permettant aucun acte dont l'ordre » et la justice la plus exacte puissent se plaindre ? » Tel s'étoit montré le peuple de Paris, tel, et s'il » est possible plus admirable encore, se mon- » tra quelques mois après le peuple de Lyon. » M. L. M., après un moment de calme et de ré- flexion, se dit à lui-même : L'heure des nations sonne, la liberté va recouvrer ses droits, la reli- gion son éclat, la régénération universelle com- mence, *un peuple qui, ne fût-ce qu'un jour, s'est montré si digne de la liberté, ne se recourbe ja- mais pour long-temps.* Nouveau Machabée, il s'écrie : Que ceux qui sont à Dieu et à la liberté me suivent ! L'agence et ses membres se rassem- blent autour de lui, l'*Avenir* est fondé. Plein de son esprit, il plaide avec un courage au-dessus de toutes les menaces en faveur de toutes les li- bertés civiles et religieuses : liberté de l'enseigne- ment, liberté de la presse, abolition d'un concor- dat qui laisse l'antique droit de présentation à l'épiscopat à un gouvernement anti-religieux, le programme de juillet, toutes les institutions qui doivent en être la suite, la royauté républicaine, et plus tard la république. L'occasion étoit belle

de réconcilier la religion avec le peuple, de se concilier à jamais son affection, en lui montrant ses pasteurs à la tête d'un mouvement dirigé tout entier vers l'affranchissement de toutes les servitudes, le soulagement du pauvre, l'abrogation de la royauté, qui pèse comme un joug de fer sur la tête des peuples et qui ne va rien moins qu'à l'abrutissement de l'espèce humaine. Mais une condition essentielle de ce beau dévouement, c'étoit de s'élever au-dessus de tous les intérêts, *d'embrasser la croix nue, la croix du charpentier*, et pour parler sans figure, de renoncer à tout salaire payé par l'État; *car qui est payé dépend, et quand la religion est soumise au gouvernement, ce n'est pas seulement de l'indifférence qu'elle inspire, mais un inexprimable mépris.* L'*Avenir*, malgré les oppositions qu'il rencontra, inspira assez de confiance pour recueillir dans ses besoins et au milieu de ses signaux de détresse, une subvention de cent cinquante-un mille francs, laquelle bien qu'elle n'ait pu empêcher sa chute, n'en prouve pas moins la grande sympathie qu'il avoit avec le public (1). Ici l'au-

(1) Un journal qui fait appel à ses abonnés, et qui les avertit qu'il doit tomber, ne donne pas par là une grande preuve de sa grande sympathie avec le public. Il paroît bien que l'église d'Irlande a eu quelque part de cette

teur confesse un peu de mécompte dans ses prévisions, l'épiscopat lui a manqué, et plus tard l'Église, elle a eu d'autres vues que les siennes, lesquelles étoient cependant bien réfléchies. Après cela, la narration change de ton ; c'est la bonhomie dérisoire que nous avons vue plus haut. Les motifs de l'Église ne laissent pas d'être graves ; une option redoutable lui est donnée; il faut se prononcer pour les peuples ou pour les rois, encourir la haine des uns si l'on veut conserver l'affection des autres ; il s'agit pour le pape de perdre sa souveraineté, pour le clergé de renoncer à son salaire, de se dévouer à une suite d'exactions ou de persécutions dont on ne peut prévoir ni la portée, ni le terme.

Ces raisons ont bien leur contre-poids ; ce salaire on ne le conservera pas long-temps, la cause du peuple triomphera avec une grande réaction de haine contre le sacerdoce; n'importe, l'Église voit d'un côté une mort prochaine et violente, et de l'autre une protection qui tuera, mais lentement. Prolonger sa vie, c'est toujours quelque chose. On pouvoit se fier à la force morale du christianisme ; il est la plus haute expression de la vérité et de l'amour :

subvention de 150,000 fr., mais on ne nous dit pas laquelle.

avec une telle manifestation de la vérité, qu'a-t-on à craindre de la liberté de la presse? C'est l'amour qui fait vivre les États comme les individus, et que peut craindre un pays qui porte dans son sein le plus grand et peut-être l'unique principe de conservation qu'il y ait sur la terre? Ecoutons-le lui-même faire le résumé de toute sa polémique en ces termes :

« En résumé et pour conclure, le catholicisme » languit et tend à s'éteindre en Europe : les » peuples s'en détachent, les rois, ou l'attaquent » d'une manière ouverte, ou le minent sourde- » ment. Quel moyen de le ranimer, de lui ren- » dre la vigueur que de jour en jour il semble » perdre? Tel étoit le problème à résoudre, et » il offroit deux solutions. Plein de foi dans les » vérités qui constituent fondamentalement le » christianisme, dans sa puissance morale, dans » l'harmonie de son esprit intime avec les ins- » tincts les plus élevés de l'humanité, on pou- » voit, brisant les liens qui asservissent l'Église » à l'État, l'affranchir de la dépendance qui en- » trave son action, l'associer au mouvement so- » cial qui prépare au monde des destinées nou- » velles, à la liberté pour l'unir à l'ordre et » redresser ses écarts, à la science pour la con- » cilier, par une discussion sans entraves, avec » le dogme éternel, au peuple pour verser sur

» ses immenses misères les flots intarissables de
» la charité divine. On pouvoit, en un mot,
» s'élevant au-dessus de tous les intérêts ter-
» restres, embrasser la croix nue, la croix du
» charpentier, né pauvre et mort pauvre, la
» croix de celui qui, ne vivant que de son amour
» pour ses frères, leur apprit à se dévouer les
» uns pour les autres, la croix de Jésus, Fils de
» Dieu et Fils de l'homme, et la planter à l'en-
» trée des voies où le genre humain s'avance.
» On le pouvoit, nous le crûmes du moins. On
» pouvoit aussi resserrer l'ancienne alliance avec
» les pouvoirs absolus, leur prêter secours con-
» tre les peuples et contre la liberté, afin d'ob-
» tenir d'eux une tolérance telle quelle, souder
» l'autel au trône, s'appuyer sur la force, tour-
» ner la croix vers le passé, la confier à la pro-
» tection des protocoles diplomatiques, la con-
» fier à la garde des soldats chargés de contenir,
» la baïonnette sur la poitrine, les nations fré-
» missantes. Rome a choisi ce dernier parti, elle
» en avoit le droit; et s'il est en nous une con-
» viction profonde, c'est que, selon des vues
» au-dessus des siennes même, elle a été dé-
» terminée à ce choix par la Providence. »

J'écris dans la semaine de la Passion; je me rappelle que les Juifs, à cette lamentable époque, saluoient Notre-Seigneur, et fléchissoient même

le genoux devant lui avant que de l'insulter et de l'outrager (1), et je me crois obligé d'avertir le lecteur qu'il pourroit être dupe de cet air de bonhomie, qu'il n'y a pas plus de sincérité et de vérité dans les paroles qu'il vient d'entendre, que dans celles qu'il va lire : « La position du » pape étoit difficile, et il y a montré une sa- » gesse admirable, en conciliant par un mélange » inconnu jusqu'à lui de fermeté et de condes- » cendance, ce qui paroîtroit, au premier coup » d'œil, inconciliable. Ainsi, sans fléchir sur le » droit de résistance que les peuples s'attribuent, » en le réprouvant par ses décisions d'une ma- » nière absolue, comme opposé à la doctrine » constante des Pères et de la tradition, il a su » modifier dans l'application, avec une mer- » veilleuse prudence, le principe établi dogma- » tiquement dans son inflexible rigueur. En Al- » lemagne, en Italie, partout où la force est du » côté des souverainetés, il ne tolère point les » tentatives, ni les vœux même d'affranchisse- » ment. Dieu ordonne de se soumettre; mais » Dieu quelquefois aussi punit les princes, trans- » porte les royaumes. C'est ce qui est arrivé en

(1) Quelques paroles respectueuses, cachées sous le voile de l'ironie, voilà les génuflexions; le livre du *Croyant*, le livre des *Mélanges*, voilà les soufflets et les crachats.

» Belgique. Un roi calviniste a été chassé : la
» révolution est accomplie, le pape l'accepte,
» et se félicite d'un changement nécessaire peut-
» être pour sauver la religion catholique dans
» cette contrée. La Pologne succombe dans sa
» lutte gigantesque contre l'Arimane du Nord.
» On la blâme d'avoir pris les armes, et on l'ex-
» horte à la soumission. Le pape ignore-t-il donc
» que la soumission c'est l'exil, les mines, l'é-
» chafaud; que la soumission c'est le schisme?
» Non, certes; mais il sait aussi qu'il ne peut
» rien à cela, qu'il faut se résigner à des maux
» inévitables, et que, s'il tenoit un autre lan-
» gage, les conséquences pourroient en être la
» rupture de l'alliance sur laquelle il a fondé, en
» ces temps difficiles, le salut de l'Église. Et
» voulez-vous une preuve évidente, irréfraga-
» ble, de cet esprit de condescendance dont
» nous l'avons loué à si juste titre? S'il existe
» en Europe un pays où le principe de la ré-
» sistance prédomine activement, un *pays ré-
» volutionnaire selon le sens le plus étendu du
» mot* (1), c'est assurément l'Irlande, et tout le

(1) Les réclamations légales de l'Irlande contre une oppression cruelle, appelées du nom odieux *d'entreprise révolutionnaire;* quel aveuglement! quel oubli même de toutes les bienséances du mensonge!

» monde l'a déjà nommée. L'Irlande, depuis un » demi-siècle, est en permanente insurrection » contre le pouvoir qui l'opprime. Le pape a-t-il » ordonné au peuple Irlandais de plier sous la » domination de l'Angleterre? lui en a-t-il fait » un devoir? lui en a-t-il même donné le con- » seil? Il s'en est bien gardé; il connoît trop » ce peuple ardent, pour risquer près de lui de » pareilles démarches, pour entreprendre de » changer l'idée qu'il se fait de ses droits, ou » de le déterminer à y renoncer. D'ailleurs, » qu'a-t-il à craindre du gouvernement Anglais, » qui n'exige de lui aucune chose semblable? » Réservant donc pour d'autres nations plus » traitables ou plus affoiblies la grande doctrine » de la soumission passive, il laisse la remuante » Irlande démêler ses querelles comme elle l'en- » tend. Qui n'applaudiroit à cette haute pru- » dence? Nous pourrions ajouter beaucoup d'au- » tres exemples à ces preuves mémorables de la » sagesse pontificale; mais ils n'ajouteroient rien » à l'admiration qu'elle doit inspirer. »

Je vous entends, la prudence et la sagesse du pape sont admirables; mais dans toutes ces décisions où il se montre selon vous si souple, si flexible, où il souffle le froid et le chaud, la paix et la guerre, où il approuve la soumission et la révolte; dans tous ces actes dont les décisions

sont aussi contradictoires que le oui et le non, il parle dogmatiquement, il expose de votre aveu même la doctrine constante de l'Écriture et des Pères; c'est-à-dire que la foi est autre en Espagne, en Portugal, en Belgique, dans les îles Britanniques, et qu'elle change avec les climats et les degrés du méridien.

Mais allons droit au but; je vous somme de me répondre : Croyez-vous à l'infaillible autorité de l'Église? J'y crois, me répondez-vous. Mais pourquoi n'y obéissez-vous pas? Je puis vous dire, non comme saint Augustin : Deux rescrits sont venus de Rome, la cause est finie; mais je vous dis : Pierre du haut de la chaire principale a parlé deux fois à l'univers et foudroyé vos erreurs, pourquoi n'obéissez-vous pas? Pourquoi ne répondez-vous à deux jugemens de l'Église universelle en matière de foi que par deux grands actes de révolte, la parole du *Croyant* et un livre où vous promulguez de nouveau les scandaleuses doctrines que l'Église condamne, un livre où la soumission et l'obéissance sont dans votre bouche une dérision, un persifflage mal déguisé. Le pape, au nom de Dieu et de sa parole dont il est l'interprète authentique, dit au peuple : Obéissez aux rois, aux puissances établies de Dieu; et vous leur criez : Abattez le trône des rois, foulez aux pieds les sceptres et

les couronnes *que vous rencontrerez sur votre passage, dans votre marche vers la régénération universelle;* que partout le niveau de la démocratie efface toutes les distinctions du rang et de la fortune, et ramène sur la terre cette liberté et cette égalité parfaite entre tous les hommes qui est le droit immuable de la nature. Vous désobéissez ouvertement à l'Église, et cependant vous nous dites que s'il y a un ordre de liberté, il y en a un autre d'obéissance lequel n'est pas moins que le premier *la règle de nos devoirs envers Dieu, la condition essentielle de la vie de l'humanité* (1). Cet ordre, vous l'avez clairement expliqué dans le même endroit, *c'est la révélation, le dogme et les préceptes révélés.* Le jugement qu'on vous oppose appartient visiblement à cette seconde classe, le souverain pontife y parle en sa qualité d'interprète de la loi de Dieu. A vos doctrines séditieuses, anti-sociales, sur l'origine satanique des rois, sur le droit des soldats à la désertion, des ouvriers à l'association, des peuples à l'insurrection, des écrivains à la liberté de tout dire et écrire; à tout cela le pape oppose la *parole de Dieu, la doctrine des gands apôtres saint Pierre et saint Paul, les précédens jugemens contre les Vaudois, les Wi-*

(1) Préface, pag. 35, 36.

cléfistes, les Hussites. La question est visiblement dans cet ordre d'obéissance qui est, selon vous, la vie de l'humanité. Pourquoi n'obéissez-vous pas? et si contre la lumière de l'évidence vous prétendiez, comme vous l'avez dit dans vos lettres au pape, que ces décrets sont des lois de police et de discipline, que n'aurions-nous pas à vous dire si vous n'étiez pas accoutumé à vous faire un jeu de toutes vos déclarations précédentes? Mais non, vous ne croyez pas à l'infaillibilité de l'Église. Il est visible que la dérision est dans votre cœur, et si vous persistez à dire que vous y croyez, je vous réponds, tant pis. Si vous n'y croyiez pas, vous ne seriez qu'hérétique, mais puisque vous y croyez, vous êtes un impie, puisque vous faites de l'Esprit saint, le conseiller ou plutôt le maître de l'Église, un menteur, un imposteur qui trompe les peuples et qui corrompt la parole de Dieu pour servir la tyrannie des rois dont il s'est rendu l'esclave.

Mais en voilà assez sur les doctrines de M. L. M. que j'ai dû combattre ici, parce qu'elles se rencontroient visiblement sur mon passage. Il est temps de revenir au titre de notre chapitre, qui traite de l'unité du pouvoir. Le pouvoir est un, et le siége de son unité, ce n'est pas le trône pontifical, la volonté légalement exprimée du peuple souverain, c'est l'accord et le concert en une

même volonté de tous les pouvoirs politiques entre eux, quelles que soient la combinaison et la forme qu'ils revêtent dans la constitution.

Le pouvoir souverain 1° est un; 2° il est absolu, cela ne veut pas dire arbitraire, nous l'avons déjà insinué, et nous le dirons plus bas; le pouvoir doit s'appuyer sur la raison, sur les lois, sur la religion. Il est absolu, c'est-à-dire qu'il ne relève que de Dieu, et s'il est permis de lui résister quand il viole la loi éternelle de la justice, ce n'est jamais à main armée. La résistance du sujet opprimé doit être passive et jamais active, violente, insurrectionnelle; c'est pourquoi les jacobins et les indépendans ont ici tort de nous dire que nous faisons du monarque un homme sans loi, et qui a tout à la fois la force pour tout oser et le droit de tout faire. Il peut tout faire impunément, mais non légalement. Il est sans maître sur la terre, mais il en a un dans le ciel qui précipite le corps et l'ame dans l'enfer et qui vit dans tous les siècles des siècles. Et encore est-il donc vrai de dire que le monarque est à l'abri de toute crainte sur la terre? Le sommeil des tyrans est-il donc si paisible? Est-il donc sans terreur et sans alarmes celui qui sait qu'il a contre lui l'opinion publique, la haine d'un grand peuple, et qui n'ignore pas les tragiques événemens que l'histoire raconte des ven-

geances populaires. Et j'ajoute ici que ce pouvoir absolu lui est accordé moins dans son intérêt que dans celui de la paix et de la liberté publique, et ici revient le mot de Bossuet déjà cité : « Là où il n'y a plus de maître, tous sont maîtres ; et là où tout le monde est maître, tout le monde est esclave (1). »

ARTICLE TROISIÈME.

Le pouvoir souverain est inviolable. *Le roi est infaillible et ses ministres sont responsables.* Cette maxime est constitutionnelle dans toutes les monarchies ; elle est écrite dans toutes les chartes où le peuple entre en part de la souveraineté ; elle y est comme la sauve-garde de la royauté contre le régicide, attentat autrefois inoui, incroyable même, et aujourd'hui digne des prévisions d'une sage législation. Après cette lamentable époque, qu'on peut appeler le 93 de la nation anglaise, l'Angleterre, revenue de son délire, fut saisie d'effroi ; elle se vit avec horreur

(1) L'insurrection, estimée un crime, réprouvée par la loi de Dieu ; la résistance passive, unique droit de la nation opprimée, voilà le dogme constamment professé même par l'église anglicane, et qu'elle a essayé de concilier avec sa conduite avant et pendant la révolution. *Lingard*, tom. XIV, pag. 135, 248.

les mains tout ensanglantées du meurtre de son roi, et pour prévenir le retour de ce parricide national, effacé du nombre des crimes impossibles, elle écrivit l'axiôme que nous venons de lire dans sa constitution. En France, l'assemblée de 1790, alors même que par la démagogie effrénée de ses principes, elle étoit grosse en quelque sorte du régicide, fut entraînée par la force de l'opinion à retenir cette maxime, surtout après cette nuit affreuse où un peuple assassin se rua dans le palais de Versailles, pour tuer le meilleur des rois et la plus aimable des reines : et peut-être que les Monnier et les Bergasse, et autres honnêtes députés, se montrèrent d'autant plus fermes à poser cette base de la nouvelle Charte, qu'ils lisoient autour d'eux, sur le front de plusieurs législateurs féroces et du peuple souverain dont ils recevoient les lois, que la France révolutionnaire ne tarderoit pas à dépasser l'Angleterre, et que l'échafaud de Wiltheal pourroit bien se relever sur une des places de Paris. Enfin le programme du 7 août, lequel n'étoit qu'une démocratie royale dans la pensée de ses rédacteurs, a conservé ce principe, tant il entre aujourd'hui dans la seule idée de royauté! A présent les termes de majesté, d'inviolabilité, ne semblent plus qu'une dérision à côté du nom de roi, et cela doit être. On a si souvent dit au

peuple qu'il étoit le véritable souverain, que les rois et les magistrats étoient ses commis et ses délégués responsables, qu'il a fini par le croire. Il souffre, et la lithographie et la presse n'ont cessé de lui représenter les rois comme les auteurs de tous ses maux, de reproduire cette accusation devant ses yeux sous les formes les plus hideuses, de lui crier que le grand objet digne de sa haine, ce sont les chefs de l'état, et tout cela impunément et sans aucune improbation de la loi. Est-ce là de l'ordre? non, je ne puis le croire, et je ne sache pas qu'il puisse y avoir pour un honnête citoyen un plus grand sujet de douleur, et tout à la fois de sa terreur et de ses alarmes. Et si on venoit dire au peuple qu'un prêtre, grand et renommé pour le génie dans l'ordre sacerdotal, enseigne, comme parole de l'Évangile, que les rois sont une invention de Satan, des ogres affamés de chair humaine et qui, dans leurs repas, se plaisent à boire du sang dans un crâne d'homme, que dans une assemblée qu'ils ont tenue entre eux, leurs bouches livides ne faisoient entendre que le *râle* affreux de ces paroles : *Abrutissons le peuple, ôtons-lui les sens, ôtons-lui la raison, ôtons-lui la religion*; si l'on ajoutoit qu'il n'y aura de repos pour les peuples qu'après qu'ils se seront levés en masse, et que par un grand combat, dont l'is-

sue n'est pas douteuse, ils auront purgé la terre de ces monstres à face humaine et les auront fait rentrer dans l'enfer d'où ils sont sortis; un pareil scandale seroit-il bien le remède à l'avilissement de la dignité royale, ce grand fléau qui afflige, dit-on, aujourd'hui l'espèce humaine? De pareils livres ne sont-ils pas une bonne école où peuvent se former les sicaires et les assassins? Des sicaires et des assassins! on assure que le carbonarisme en a à son service et qu'il les réserve pour les besoins extrêmes : je me figure une assemblée nocturne où l'on délibère sur la régénération de l'univers ; un brave est élu par le sort ou par acclamation pour frapper le coup de poignard contre ce roi, ce personnage dont la vie est un embarras incompatible au succès de la grande œuvre. Il s'agit d'exalter son ame et de l'affermir contre le péril de la mort. En pareil cas, le conseil de l'enfer estimera peut-être chose utile de faire lire à ce nouveau séide les chapitres XII, XIII, XXXII du livre du *Croyant;* le mieux seroit peut-être de les lui mettre devant les yeux dans une scène nocturne. Et voici, d'après le texte, la machine de ce drame tragique :

« Une nuit sombre, un ciel sans astres qui pèse » sur la terre comme un couvercle de marbre » noir sur un tombeau..... et dans une salle ten-

» due de noir et éclairée d'une lampe rougeâtre,
» sept hommes, vêtus de pourpre et la tête ceinte
» d'une couronne, viennent s'asseoir sur sept
» siéges de fer : au milieu de la salle s'élève un
» trône composé d'ossemens, et au pied du trône,
» en guise d'escabeau, est un crucifix renversé ;
» et devant le trône, une table d'ébène, et sur la
» table un vase plein de sang rouge et écumeux,
» et un crâne humain. Les sept hommes cou-
» ronnés paroissent pensifs et tristes, et leur œil,
» du fond de son orbite creux, laisse échapper
» de temps en temps des étincelles d'un feu li-
» vide. L'un d'eux se lève, s'approche du trône,
» met le pied sur le crucifix, étend la main, sai-
» sit le vase plein de sang, en verse dans le crâne
» et le boit ; et cette boisson paroît le fortifier,
» car il étoit près de faillir ; et dressant la tête,
» ce cri sort de sa poitrine comme un sourd râ-
» lement : Maudit soit le Christ, qui a ramené
» sur la terre la liberté. Les six autres hommes
» couronnés se lèvent tous ensemble, applaudis-
» sent à ce toast en poussant un cri, et puis tous
» viennent à leur tour auprès du trône, boivent
» du sang autant que peut en contenir le crâne
» d'homme qui est sur la table, et puis chacun
« porte son toast, et le chœur répond : Abolis-
» sons la pensée, abolissons la religion, abrutis-
» sons l'espèce humaine, divisons les hommes

» pour régner, inventons des supplices atroces,
» que le bourreau soit le ministre de tous les
» bons princes; plus de Christ, guerre à mort
» au Christ, gagnons les prêtres du Christ, et
» le peuple les croira. Et tout à coup la lampe
» s'éteint, et tous ces hommes disparoissent dans
» l'horreur de la nuit. »

Qu'il est beau de voir un prêtre faire des livres où l'enfer trouve le modèle de ses séances et des leçons qu'il donne à ses suppôts pour les former à l'assassinat!

Ces leçons vont à leur adresse; le peuple en profite : le fait suivant en est une preuve assez authentique. On assure qu'après la mémorable journée du mois de septembre, où des cannibales en jupe et des coupe-jarrets en carmagnole inondoient le palais de Versailles, armés de ces tranchans et de ces poignards auxquels Louis XVI et son épouse n'échappèrent que par miracle; ces hommes, après ce glorieux exploit, dans le retour de leur marche triomphale vers Paris, où le roi captif et les têtes de ses gardes massacrés étoient les monumens de leur victoire, ces hommes, dit la Chronique, chantoient tout bas cette chanson où ce fameux vœu philosophique est si énergiquement exprimé : *Étranglez le dernier des prêtres avec le boyau du dernier des rois*. Tout cela, ce me semble, n'a pas besoin de commen-

taire. Concluons que, si aux termes du droit public de tous les peuples, le pouvoir souverain est inviolable, c'est un crime de félonie au premier chef que d'avilir la majesté royale aux yeux des peuples.

CHAPITRE IV.

Des devoirs respectifs des souverains et des peuples.

ARTICLE PREMIER.

Devoirs des souverains.

Le pouvoir suprême doit s'appuyer sur la raison, sur les lois, sur la religion.

Sur la raison. On ne peut se le dissimuler, le pouvoir suprême, alors même qu'il parle au nom de la raison et de l'ordre, ne laisse pas que de rencontrer au fond des cœurs un esprit d'opposition et de résistance dans cet amour immense pour la liberté et l'indépendance que notre premier père coupable nous a légué avec son sang corrompu ; mais si le pouvoir, déjà si odieux et si pesant par lui-même, substitue l'arbitraire et le caprice à la raison dans les commandemens qu'il intime, non pas à l'individu, mais à un peuple tout entier, la nation humiliée ne peut que se soulever, éclater par ses murmures, sourds préludes de la révolte, comme ces bruits souter-

rains qu'on entend à l'approche de l'éruption des volcans et de la secousse des tremblemens de terre.

La puissance souveraine doit s'appuyer sur la raison; j'ajoute, sur les lois. Nous voici arrivés à la borne qui sépare la monarchie légitime du despotisme. Le despote gouverne le peuple, comme le maître ses valets et ses esclaves, par des ordres ou des volontés; le monarque, au contraire, par des lois. Il est bien vrai que c'est la volonté du roi qui fait la loi; mais c'est déjà une grande conquête faite sur le despotisme, de convertir ses ordres injustes en lois. Le despote qui veut ravir à l'innocent sa propriété ou sa vie, lui envoie un cordon pour s'étrangler, un janissaire pour le tuer; mais le monarque, avant d'avoir prise sur lui, doit auparavant le traduire devant un tribunal, chercher et trouver des hommes assez corrompus pour pervertir la raison et la loi, et faire asseoir l'iniquité sur le trône de la justice.

A cette différence si tranchée entre la monarchie et le despotisme, nous pouvons en ajouter plusieurs autres. La propriété, droit sacré et inviolable du citoyen qui vit sous un gouvernement monarchique, n'existe pas sous le despotisme. Le despote se porte comme l'unique propriétaire de la terre, le sujet ne la tenant que de lui et à un

titre précaire et révocable à sa volonté. C'est sur cette prétention avouée et reconnue par la jurisprudence, qu'il fixe les impôts. S'il fait peser sur l'état des subsides et des charges excessives, sa conscience lui répond qu'il a pu blesser les droits de l'humanité, mais non ceux de la propriété, et qu'il ne doit à personne ni restitution, ni réparation de dommages. S'agit-il d'une propriété dont le maintien est incompatible avec le bien public, d'un champ dont la rencontre force l'ingénieur de dévier dans la ligne du chemin qu'il trace; le monarque peut bien sommer le sujet de se dessaisir; mais celui-ci, la loi à la main, lui demandera le prix de sa chose. S'agit-il d'une charge personnelle, le despote la déterminera, s'il le veut, d'après toute l'étendue du droit qu'il a sur le travail de son esclave. Le citoyen, au contraire, répondra au monarque: Je suis maître de mes actions; je ne vous dois d'autre travail que celui qui est fixé par la loi, et en cas d'urgence, je ne dois subvenir à la chose publique qu'au prorata de mes facultés et de l'exigence d'une bonne police au dedans, et de la défense commune au dehors.

Dans une monarchie, je parle de celle qui est tempérée par les lois, il y a des lois fondamentales, qui entrent en quelque sorte dans le pacte social, et contre lesquelles on ne peut rien faire

qui ne soit nul de droit, et il y a toujours ouverture à revenir contre en d'autres temps et en d'autres circonstances. Plus ces lois sont nombreuses et multipliées, plus la liberté est protégée contre les entreprises du despotisme, parce qu'elles sont comme autant de barrières devant lesquelles s'arrête et se brise la volonté arbitraire du maître. Ces lois sont les formalités protectrices de la liberté et de la vie du citoyen, et les formes préalables à son arrestation en cas de prévention : ces lois sont encore les privilèges des corps et corporations de l'Etat et des provinces qui le composent. Dans un Etat où il est permis de *sister* en justice contre le prince, et de plaider contradictoirement contre lui, de n'être appréhendé au corps que d'après des formes et des précautions déterminées par la loi; dans un Etat où les ordres ont leurs droits, les villes leurs immunités, les provinces leurs capitulations, les corporations leurs coutumes, les cours souveraines leur droit de remontrances : dans un Etat semblable le pouvoir n'est pas arbitraire et sans bornes; je ne m'étonne pas que Machiavel ait admiré la liberté du peuple français, sous le régime de l'ancienne France, comparativement à l'Italie où les républiques ne manquoient pas. Au moyen de ces corps intermédiaires, lesquels sont les tempéramens ordinaires de la monarchie, l'autorité

passe par plusieurs degrés avant que d'avoir force de loi, au lieu que dans la démocratie ou le despotisme, elle pèse immédiatement sur le peuple sans que rien l'atténue, l'épure, la clarifie en quelque sorte avant que d'être convertie en loi. On a remarqué, à la louange du gouvernement monarchique, son action forte et rapide. Ces corps intermédiaires y contribuent beaucoup, ils font opposition au monarque, quand il abuse de son autorité; mais ils l'appuient et le soutiennent par intérêt de corps contre les attentats de la révolte; ils sont quelquefois ses agens, ses organes.

Quand il s'agit de grandes mesures de conservation, le gouvernement remue les grandes masses, et par elles, il fait marcher le peuple; au lieu que sous le régime républicain ou despotique, l'action du pouvoir ne tombe que sur des individus libres, égaux, indépendans, sans aucun lien commun d'intérêt entre eux et avec le pouvoir; ce sont comme autant de corps qui échappent à la main par leur multitude et leur mobilité. Et si vous supposez un siècle subtil, raisonneur, où tout le monde a de l'esprit, des lumières, des idées arrêtées en politique, en morale, et en religion; et si vous supposez en outre que tous ces hommes ont une instruction et une éducation au-dessus de leur état et de

leur condition, et par contre-coup un besoin d'en sortir, et pour cela, de faire opposition au pouvoir et d'arriver à quelque chose dans le moment d'une révolution; c'est alors que l'on sent avec regret l'absence d'un chef puissant, pour ramener toute chose à l'unité, par les moyens que lui fournit la Constitution et les institutions intermédiaires entre le monarque et le peuple qui en sont le soutien.

Mais revenons à notre sujet. Un puissant rempart de la liberté dans la monarchie, c'est le droit qui est dévolu aux citoyens d'opposer la résistance passive à toute loi contraire à la loi de Dieu et à la justice, aux lois fondamentales du royaume. Ce recours est plus ouvert et plus facile contre la loi du monarque que contre celle qui émane de la souveraineté du peuple. Comment résister à ce souverain qui vous oppose ces grands mots : Vous résistez à la loi qui *est l'expression de la volonté générale, de la volonté du peuple, lequel a nécessairement raison dans tous ses actes.* Aussi, on a remarqué que les républiques ont toujours fait peser un joug de fer sur les peuples tributaires. Le républicain est despote par nature, par caractère; il n'est si impatient d'obéir que parce qu'il a un désir insatiable de commander, il écrase tout ce qui oppose résistance à ses ordres. Qu'on

se rappelle la terreur de 93, qu'on se ressouvienne encore que le code brutal et féroce de l'ancienne servitude étoit né et pratiqué avec plus de rigueur dans les anciennes républiques : l'ilotisme des anciens Spartiates est passé en proverbe (1).

Sur ce qu'on appelle constitution, loi fondamentale des peuples et des nations, M. Le Maitre a dit des choses sages et raisonnables qui ont obtenu le suffrage de tous les hommes judicieux.

Le gouvernement doit s'appuyer sur la raison, sur les lois, sur la religion. Cette vérité est aujourd'hui, ce semble, plus claire et plus éclaircie que jamais, Dieu semble avoir pris à tâche de l'éclairer devant nos yeux d'une effroyable lumière ; elle est une sorte de résumé de toutes les grandes et terribles leçons que,

(1) Cette remarque se vérifie dans la personne des républicains, qui le sont par conviction et par caractère. Quant à la troupe infiniment plus grande des intrigans et des ambitieux, ceux-là seront des Brutus en 93, et des Séjan sous Tibère et Bonaparte. Ils ne rougiront pas d'étaler le faste de l'opulence et l'aristocratie des grandes propriétés, après avoir prêché le sans-culotisme et la loi agraire, et de s'affubler d'un costume richement brodé, bigaré de croix et de cordons., après avoir porté la carmagnole et le bonnet rouge.

depuis 1790, il s'est plu de donner à la terre. Avant cette année de sinistre mémoire, il n'y avoit qu'une voix en philosophie, en législation, en politique, pour dire que Dieu et sa religion étoient pour l'ordre social le fondement, la pierre angulaire; et ce mot de Plutarque, une société sans Dieu n'est pas moins impossible qu'une ville bâtie en l'air; ce mot n'étoit devenu un proverbe usé, *tritum sermone proverbium*, que parce qu'il étoit l'expression vive et sensible d'une vérité devenue triviale à force d'être vraie. L'année 90 a ouvert pour nous comme une ère nouvelle : les sages de cette époque ont considéré l'univers comme une assemblée d'hommes nouvellement sortis des bois, sans lois, sans gouvernement, ou qui n'en avoit que de gothiques et de surannées, et à qui il falloit donner autant de constitutions qu'il y avoit parmi eux de peuples et de nations. Dieu n'a été pour eux qu'un être abstrait et fantastique qu'il falloit chasser de l'univers, où il n'étoit bon qu'à troubler les plaisirs par de chimériques alarmes. Les résultats de leurs travaux sont connus; en politique, sept à huit constitutions qui ont duré à elles toutes cinq ou six ans, et chacune avoit sa promesse d'immortalité; et puis des milliers, d'autres disent des millions de lois aujourd'hui perdues ou entassées dans

le chaos de la législation de cette époque : en religion, l'histoire a dit et redira à tous les siècles les délires de leur fureur révolutionnaire. Certes, si besoin étoit de constituer les peuples et de civiliser les nations, Dieu et sa religion pouvoient être comptés pour quelque chose; le christianisme a fait quelques preuves d'aptitude et d'habileté en ce genre : la voix de ses apôtres, plus puissante que la lyre des Linus et des Orphée, a fait passer un grand nombre de nations de la barbarie de la vie sauvage à cette fraternité chrétienne qui est le rêve de la philosophie, la réalité de la fable de l'âge d'or, et la France, qui est pour les nations la métropole de la civilisation, doit à son épiscopat son droit, sa législation, ses constitutions. Autrefois le Très-Haut confondit à Babel les hommes assemblés pour élever une tour jusqu'à la hauteur du firmament. Ces nouveaux Titans qui sembloient, comme les premiers, vouloir escalader le ciel, le Très-Haut, pour les confondre, s'est contenté de les laisser faire; ils ont été puissans pour ruiner et détruire, et quand il a fallu reconstruire, la confusion s'est mise dans leurs langues; ils ont appelé l'ordre, la paix, la civilisation; et l'anarchie, le chaos et la guerre leur ont répondu. Et à la vue de tant de décombres et de ruines entassées, le Très-Haut, ce puis-

sant railleur (1), a semblé se rire d'eux et leur dire du haut du ciel : Où sont vos constitutions et vos institutions ? elles devoient être éternelles et inébranlables comme les fondemens de la terre, elles ont duré un jour, elles ressemblent à ces balons pleins de vide, jetés en l'air pour être un moment le jouet des vents et des tempêtes. Vous disiez, dans votre fol orgueil, que le moment étoit arrivé où les hommes sans temple et sans autel n'auroient plus d'autre Dieu que la raison et la nature, et quelques jours après votre Bonaparte, avec son bras de fer et ses invincibles armées, s'est confessé impuissant pour régir sans moi la nation athée, telle que vous veniez de la faire. Et dans l'intérêt de l'ordre social et tout à la fois de son amour pour le pouvoir et la domination, il s'est vu forcé de rouvrir mes temples, et de reporter sur leurs chaires les légitimes pasteurs de mon Eglise catholique.

Mais sans parler ici de lois, de gouvernement et de tous ces grands objets sociaux qui constituent un peuple et qui font d'une association d'hommes un corps de nation, prenez la plus légère institution, une confrérie, une corporation ; il n'y a pour elles ni durée, ni consistance

(1) *Qui habitat in cœlis irridebit eos.*

à espérer, à moins qu'elles ne soient en rapport avec Dieu, et qu'elles n'aillent puiser dans la cause première un principe de conservation et de vie. Et cette assertion est aujourd'hui assez confirmée par l'observation et l'expérience, pour nous autoriser à dire avec toute la confiance qu'inspire une certitude inébranlable : Tout homme qui travaille pour la société et la postérité, et qui se sépare de Dieu pour mettre en lui-même et dans sa propre sagesse sa force et son point d'appui, cet homme bâtit en l'air, il sème et ne recueillera pas. M. De Maistre a traité ce point avec beaucoup de profondeur. J'invite le lecteur à relire dans les *Considérations sur la France* un chapitre plein d'intérêt sur cet objet, où il prouve que dans tout ouvrage humain que son auteur a légué aux âges futurs, s'il n'a pas eu soin d'y déposer un germe divin, son œuvre périra, se desséchera. Cet auteur cite en preuve les ordres religieux et militaires ; l'utilité sociale en est réelle, néanmoins on ne peut nier que la vanité, c'est-à-dire cette gloire que l'Évangile appelle vaine, ne s'y mêle pour beaucoup. Toutefois, parce que les fondateurs ont pris la sage précaution de leur donner Dieu pour protecteur, sa religion pour appui, et de mêler ses pratiques à leurs statuts et à leurs ordonnances, ils ont traversé les âges et les siècles à l'ombre et en

quelque sorte sous la garantie de Dieu qui les avoit bénis à leur naissance. Les corporations des arts et métiers ne subsistent plus dans tout ce qu'elles avoient de civil; néanmoins ce que la religion y avoit mêlé de divin et de sacré tient encore, et nous sommes témoins à Saint-Sulpice de la pompe et de la magnificence avec laquelle les corps des jardiniers et des maçons célèbrent la fête de leurs patrons. A présent on peut demander à la politique combien de temps ont duré les fêtes et les institutions sociales de fondation philosophique; et celui-là ne voit rien qui n'aperçoit pas la stérilité du néant qui s'attache à tous les ouvrages des hommes, et ce principe de vie qui fermente et se développe dans toutes les œuvres où se mêle la vertu de Dieu. *Que l'homme est fort*, dit le vieux Montaigne, *quand il soulève quelque chose de divin!*

Mais il faut voir la vérité de cette observation dans l'œuvre de Dieu par excellence, dans le christianisme lui-même. La première chose qui nous frappe en voyant la religion chrétienne, c'est sa durée, je ne dis pas dès l'origine du monde, je le pourrois dans un sens très-véritable, mais depuis le commencement de l'ère chrétienne, c'est-à-dire depuis la naissance et la mort de l'Auteur de ce divin ouvrage, ce qui nous donne une existence de dix-huit siècles. Pour-

quoi cette longévité, cette stabilité vraiment prodigieuse de cette œuvre, au milieu des changemens et des vicissitudes qu'éprouvent ici bas toutes les choses humaines? C'est que cette religion est vraiment née de Dieu, qu'elle est vraiment son ouvrage. C'est à la faveur de ce sceau divin que Dieu a mis sur elle, qu'elle a pu traverser un si grand nombre d'âges et de siècles, et qu'elle subsiste encore nonobstant toutes les causes de destruction et de mort qu'elle porte avec elle. C'est ici le lieu de mettre sous les yeux du lecteur cette belle preuve de la divinité du christianisme; l'occasion en est belle, je ne dois pas l'omettre; et si l'austère et sévère logique se plaint que je sors de mon sujet, je réponds que ce beau développement en est si près que, dans un pareil contact, il s'unit à lui comme la partie au tout, et que dans tous les cas un accessoire si bien choisi ne peut faire aucun tort au principal.

Je considère le christianisme dans ses dogmes, dans sa morale, dans sa hiérarchie, dans sa discipline, dans son culte même, et je dis que sous tous ces rapports, sa durée, son immobilité dans le même état, la constante intégrité de toutes ses parties, au milieu de ce flux et de ce reflux qui tiennent ici bas toutes les choses humaines dans un passage continuel de la vie à la

mort, ne sont pas les moindres des preuves de sa divinité. Et je consens en ce moment à n'y voir qu'un ouvrage humain, à le séparer des miracles et des prophéties et de tous ces dehors pleins de la force de la vertu de Dieu, et en quelque sorte tout resplendissans de la lumière divine qui l'environne; je ne considère que l'œuvre en elle-même, telle qu'elle frappe les sens; je dis que si elle n'étoit qu'humaine, elle n'auroit pas si long-temps subsisté, et que, faute d'autres prodiges, sa durée toute seule est un signe manifeste de sa céleste origine.

Je considère le christianisme dans sa partie dogmatique; et puisque nous avons promis de ne pas nous prévaloir de tous les caractères divins qu'il peut nous offrir, sous ce point de vue le christianisme ne sera pour nous qu'un système de philosophie qui résout, non par des doutes et des opinions, mais par des assertions positives et tout à la fois fermes et précises, les questions les plus hautes dont puisse s'occuper la philosophie. Qu'est-ce que Dieu? que faut-il penser de sa nature et de ses perfections infinies? quelle est la cause première de l'univers? son auteur l'a-t-il créé ou tiré du néant, ou bien n'a-t-il fait autre chose que ranger en ordre et assujétir à des lois fixes et invariables sa matière éternelle? Qu'est-ce que l'homme et quelle est sa destinée? et s'il

y a une autre vie, que peut-on dire de plus précis et de plus distinct sur la nature et l'espèce des châtimens et des récompenses qui l'y attendent? Que faut-il penser de cette opinion aussi ancienne que le monde, que l'homme est tombé d'une grande chute, laquelle explique ce mélange de grandeur et de bassesse qu'on remarque en lui? La Providence lui a-t-elle préparé quelque moyen pour se relever de cette dégradation de sa nature? S'il offense Dieu dans le chemin de la vie et qu'il encoure sa disgrâce par quelque nouvelle offense, existe-t-il quelque moyen expiatoire pour se réconcilier avec son Dieu? Quel est ce culte que l'homme privé et les hommes en corps de nation doivent à ce grand Dieu pour l'honorer convenablement? Certes, voilà bien de hautes questions, elles sont bien dignes de la profonde méditation des sages et des philosophes; pas une d'elles qui ne soit pour la philosophie humaine une énigme inexplicable. L'histoire a recueilli, enregistré en quelque sorte toutes les réponses qu'elle a essayé d'y faire. Ce recueil est un vrai chaos; vous n'imagineriez pas une erreur monstrueuse qui n'y soit sur le compte de quelque philosophe. Les atômes de l'air ne sont pas plus nombreux que leurs opinions divergentes; vous auriez plutôt concilié le froid avec le chaud que de former un

tout avec cet amas de contradictions. Dans le système dont je parle, toutes ces questions sont résolues, non par des doutes, des opinions, mais par des assertions fermes et précises ; la doctrine est si bien suivie, si bien liée, que vous ne pouvez en soustraire une proposition sans briser toute la chaine, sans renverser tout l'édifice. Depuis dix-huit siècles qu'il a vu le jour, le temps n'a pu rien y ajouter, comme enfin il n'en a rien ôté ; il est tel aujourd'hui qu'il est sorti des mains de son auteur. Des raisonneurs subtils, des novateurs contredisans et superbes en ont attaqué toutes les parties l'une après l'autre ; ils ont épuisé toutes les finesses de la dialectique, tous les artifices du sophisme pour les trouver en défaut, et cette doctrine est sortie de ses combats toujours renaissans sans jamais avoir aucune rétractation à faire ; la contradiction n'a fait qu'y découvrir plus de beauté, plus de lumière, plus de vérité, que donner à ses dogmes un nouveau degré de précision et de clarté. Une société religieuse, la plus grande et la plus importante qu'il y ait dans l'univers par le nombre et l'étendue de ses royaumes, la profonde doctrine de ses docteurs et de ses écoles, s'est prononcée en faveur de ce système, profondément convaincue qu'il est la vérité de Dieu ; cette société a établi un tribunal pour conserver les doctrines dans

toute leur pureté et leur intégrité originaire et primitive ; ce tribunal a prononcé un grand nombre de sentences contre les novateurs qui ont essayé de corrompre ce dépôt sacré qui lui étoit confié ; il n'a fait grâce à aucune de leurs erreurs, il n'a pu souffrir qu'on ajoutât ou qu'on retranchât un iota à ce trésor de vérités qu'il estimoit émanées de Dieu même. Ces dissidens opiniâtres et superbes, au lieu d'obéir et de se soumettre, ont incidenté, chicané sur chacun de ces jugemens ; ils ont essayé de les commettre les uns avec les autres ; leurs efforts sont demeurés vains, jamais ils n'ont pu y découvrir la moindre contradiction. Que vous dirai-je encore ? Les puissans de la terre se sont soulevés et ont essayé d'étouffer cette doctrine à sa naissance, de la noyer dans le sang de ses premiers disciples : il n'y a pas de tourmens et de tortures dont ils n'aient essayé pour lasser leur constance. Je vous entends, me direz-vous, ce sont des martyrs que vous allez me citer, avec l'axiôme rebattu de Pascal ; mais toutes les sectes ont leurs martyrs, et jusques où le fanatisme ne peut-il pas exalter les têtes ? Fort bien ; mais le fanatisme, comme tout ce qui est violent, ne dure pas ; c'est le délire et les accès de la fièvre, et voilà dix-huit cents ans que ce fanatisme dure. A quelque époque de cette grande période de temps que

vous vous placiez, ce prétendu fanatisme n'a rien perdu de sa ferveur outrée; autant de fois qu'on a voulu placer les chrétiens entre l'apostasie et la mort, on les a vus, femmes, enfans, savans distingués par le savoir et le talent, riches dignitaires du siècle, pauvres, ignorans, sans fortune et sans lettres, on les a toujours vus prêts à répondre aux persécuteurs intolérans qui leur proposoient d'abjurer, je ne dis pas tout le corps, mais une seule des vérités de cette doctrine; on les a toujours vus avoir à la bouche cette parole de leur premier maître : *Non possumus;* c'est la parole de Dieu, et il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Non, le fanatisme ne produit pas des convictions si persévérantes et si durables, et si de semblables apparences de vérité ont pu tromper les hommes pendant dix-huit siècles, il faut dire que la vérité n'a rien pour elle qui la distingue de l'erreur et que Dieu se plaît à tromper les hommes, et je ne comprends plus rien à cet axiôme répété dans tous les siècles, après le plus grand des philosophes: *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.*

Considérons le christianisme dans sa morale. Sous ce rapport, il se présente à nous dans un point de vue nouveau. C'est un code de lois imposé à tout le genre humain par un homme qui

se dit son maître et son Dieu. Cette loi saisit l'homme tout entier, s'empare de sa vie privée, publique, le surveille dans ses appartemens et jusque dans les ténèbres de la nuit; elle ne lui laisse pas une pensée pour en disposer au gré de ses désirs contre l'ordre immuable de la nature et de la vérité dont elle se dit l'interprète. Quel est donc ce législateur qui pousse l'absolutisme jusqu'à vouloir dominer sur la pensée de tous les êtres libres, intelligens de l'espèce humaine? visible sur la terre et chargé des fers de la captivité, il répond avec une noble fierté au magistrat romain qui l'interroge sur sa mission : Je suis roi, envoyé du ciel pour enseigner la vérité au monde. Il est roi et il a pour trône une croix, pour sceptre un roseau dérisoire que ses ennemis ont mis dans ses mains; ses gardes, ce sont douze pauvres pêcheurs qui se hâtent de fuir devant une troupe de valets venus pour le saisir et le conduire à la mort. La science de ce législateur universel de toutes les nations est celle d'un Juif pauvre, obscur, sans lettres. A peine est-il mort sur un infâme poteau, que ses disciples se partagent l'univers et prêchent en tous lieux sa loi comme l'unique règle du bien et du mal, comme la lumière véritable qui éclaire tout homme venant au monde; et en peu d'années cette parole a retenti dans tout

se retire, et porte la lumière partout où il va; tout cela est quelque chose de surnaturel.

Considérons le christianisme dans sa hiérarchie. Ici il se présente encore à nous sous un point de vue différent des précédens; c'est un royaume, un empire, une cité : comme toutes les sociétés, celle-ci a son chef, son gouvernement, et, pour parler le langage technique, sa constitution et ses pouvoirs constitués. Ce royaume de Dieu n'a pas été à l'abri des brigues et des factions qui agitent les états humains; je dirai même des révolutions qui les ébranlent jusque dans leur fondement; je crois même voir en lui plusieurs des grandes causes, lesquelles, tantôt par la violence des crises, d'autrefois par l'action lente du temps, introduisent des changemens essentiels et quelquefois même une forme toute nouvelle dans les législations et les constitutions humaines. Des ambitieux ont divisé les églises par le schisme, élevé autel contre autel, trône contre trône. Quels ravages le schisme d'Occident n'a-t-il pas faits dans l'Eglise par la persévérance injuste et opiniâtre de deux prétendans à poursuivre leurs droits litigieux à la papauté? Cette division y a laissé des traces si profondes et si durables, qu'on a pu croire que la malheureuse réforme du seizième siècle en avoit été le fruit amer. Combien de fois les prêtres, les pontifes et les magis-

trats spirituels de cette société n'ont-ils pas déshonoré par l'abjection d'une vie ignoble leur sacré caractère? Et à chaque instant cette réflexion se présente à la pensée du judicieux lecteur de l'histoire ecclésiastique : Comment l'Église de Dieu n'auroit-elle pas péri au milieu de tant d'épreuves, si elle n'étoit pas bâtie sur la pierre ferme de la promesse de Dieu, plus inébranlable que le ciel et la terre? Comment se fait-il que le trône de Pierre, après dix-huit siècles qu'il a été fondé par un pauvre pêcheur, soit le seul debout, pendant que dans le même laps de temps tous les trônes de l'univers sont tombés, se sont relevés pour retomber encore avec plus ou moins de bruit les uns après les autres, et quelquefois même les uns sur les autres? Il y a dix-huit cents ans que Pierre, en mourant, a déposé au sein de l'Eglise romaine les clefs du royaume de Dieu, symbole de sa suprématie spirituelle sur tous les pasteurs de l'univers. Je suis dans le cours des siècles, l'histoire à la main, l'existence politique de toutes les nations qui ont habité l'univers; pas une seule dont le gouvernement et la constitution n'aient changé plusieurs fois d'état et de forme. Et la constitution de l'Église subsiste encore telle qu'elle étoit au temps des apôtres, telle qu'elle est sortie des mains du Fils de Dieu, son premier fondateur et roi : un

chef qui étend sa juridiction sur toutes les églises, et qui possède la plénitude de la puissance, des évêques établis de Dieu pour gouverner, conjointement avec lui et sous sa dépendance, les églises particulières, des prêtres et des diacres pour exercer, sous les ordres de ces princes et de ces gouverneurs de l'Eglise, les fonctions du saint ministère, hormis celles que Dieu a réservées à leur sacré caractère. Quoi! tous les gouvernemens humains, avec leurs finances, leurs armées, et toutes les ressources en hommes et en argent que possède le pouvoir temporel, tous ces gouvernemens passent comme des ombres, et forment par leur passage de peuple à peuple, d'une dynastie à une autre, la scène mobile et variable du monde; et le gouvernement de Pierre, qui ne s'appuie que sur la vérité et sur la justice, et qui a pour adversaires toutes les passions des hommes et toutes les puissances de l'enfer, subsiste encore, et il offre une si longue durée pour garant de la promesse que lui a faite le Très-Haut, de subsister jusqu'à la fin des siècles! Le doigt de Dieu est encore ici, et il atteste que c'est la main de Dieu qui soutient l'Église.

Enfin la discipline de l'Église ne doit pas être passée ici sous silence; elle est de deux espèces: la discipline locale et particulière, et celle-là est recueillie dans le rituel et les statuts des diocè-

ses, les actes de leurs synodes et de leurs conciles provinciaux. Quant à la discipline universelle, vous la trouvez dans ce recueil authentique des constitutions des papes, des décrets, des conciles généraux dont se compose le droit commun. Je ne réclame pas en faveur de la discipline la perpétuité et l'invariabilité du dogme, l'évidence des faits me démentiroit. Mais un observateur judicieux demeure ici frappé d'une remarque importante, laquelle jette encore un nouvel éclat sur les preuves précédentes de la divinité de la religion. Parcourez toutes les collections des canons, fruit précieux du travail de nos canonistes, depuis Denis le Petit jusqu'à Cabassut et Dercicourt, vous n'en trouverez pas un seul qui, loin de blesser l'honnêteté et la justice, n'en soit une émanation précieuse : tous ont été et sont peut-être encore d'une utilité réelle pour la réforme des abus, le maintien de la pureté de la foi et de l'intégrité des mœurs. La législation civile pourroit-elle subir la même épreuve? Montesquieu a révélé là-dessus de tristes secrets, et qui suivroit après lui, à la trace, les lois de tous les peuples anciens et modernes, sans en excepter les plus civilisés, celui-là enfonceroit souvent dans la boue, je dirois même dans l'ordure. Je ne dis rien de la législation révolutionnaire; elle est, à elle seule, capable de faire rougir la phi-

losophie moderne, si toutefois elle a conservé quelque reste de pudeur.

Il n'y a pas jusqu'au culte, lequel, malgré cette variété qui en est un bel ornement, qui ne laisse voir quelques marques d'une antiquité divine dans les cérémonies essentielles et principales de ses sacremens et de la liturgie de son divin sacrifice.

On me dira peut-être que depuis plus de quinze cents ans la religion chrétienne a été constamment secourue, assistée par les puissances séculières, que les princes et les puissans seigneurs de la terre se sont crus honorés d'être appelés ses *vuidames*, ses protecteurs, ses évêques du dehors, et que les rois de la terre, selon la belle expression de Fénelon, ont fait la garde autour de son sanctuaire pour la défendre; que l'opulence de ses ministres et les hautes dignités dont ils étoient revêtus, la grande réputation de science de plusieurs d'entre eux et l'éclat qui en réjaillissoit sur tout le corps: ce sont là, pourra-t-on me dire, des moyens puissans pour expliquer la durée de l'Église sans recourir aux miracles et aux prodiges.

Je conviens que cette assertion ne manque pas d'apparences : la Providence vient de nous fournir des faits tristes à la vérité, mais qui ne laissent pas que d'êtres propres à la résoudre. Ar-

rêtons-nous ici un moment pour les considérer.

L'Église est née dans la pauvreté et l'obscurité d'une crèche, elle s'est agrandie et étendue sous le glaive de la persécution ; elle peut dire à ses ennemis : Je suis cette vigne du Seigneur qui étendois au loin mes branches, qui poussois des rameaux plus vigoureux pendant que j'étois coupée et taillée par le fer, quand vous répandiez comme l'eau le sang de mes martyrs ; c'est alors que j'engendrois un grand nombre d'enfans à mon époux, quand vous me forciez à célébrer mes saints mystères dans des catacombes, à les cacher aux yeux des hommes comme des crimes ; c'est alors que je comptois autant de saints que de fidèles baptisés et participant à ma table sainte ; c'est alors que l'innombrable multitude de mes confesseurs et de mes martyrs faisoient ma joie et ma couronne : votre protection, je ne la refuse pas, elle peut m'apporter dans les jours de la paix de grands avantages, mais elle ne m'est pas nécessaire ; j'ai vaincu le monde sans vous, et je puis y vivre et y subsister sans vous ; mon époux me suffit ; d'un souffle de sa bouche il peut exterminer tous mes ennemis à mes pieds, et s'il me laisse dans la souffrance, s'il veut que j'y meure, j'adore ses conseils, je le bénis ; je m'en réjouis même : son esprit me dit au fond du cœur et m'a dit souvent par ses

prophètes, que les eaux de la tribulation pénétreroient jusqu'au fond de mon âme, et puisqu'il se trouve si véritable et si fidèle à accomplir la prédiction des souffrances qui m'ont été annoncées, il ne le sera pas moins à acquitter la promesse qu'il m'a faite de me conduire, après m'avoir purifiée ici-bas dans le lieu du rafraîchissement et de la paix, de m'y rendre éternellement heureuse par la vision de sa face. Et voilà que, pour nous rendre cette vérité plus sensible, il a plu à Dieu d'ôter à l'Église tous les secours humains qui lui servoient d'appui, de la produire à nos yeux dans l'état de pauvreté, de souffrance où elle est née. Nous savons qu'elle doit finir comme elle a commencé, au milieu des persécutions de l'empire anti-chrétien; son patrimoine sacré a été vendu à l'encan; l'État qui la nourrit n'a qu'à fermer la main, et la voilà exposée à être sans abri, sans subsistance, à mourir de faim. Le pouvoir suprême lui est aujourd'hui conformiste, demain il peut lui être dissident, et dès-lors que de moyens n'a-t-il pas en main pour la miner sourdement, la désoler, la faire mourir à petit feu, tout en ayant l'air de ne pas lui refuser la protection extérieure et la justice légale? La lithographie et la presse l'injurient périodiquement, journellement, impunément; le plus mauvais garnement de la commune

n'a qu'à dénoncer et calomnier ses pasteurs, il sera écouté; point de rustique municipal qui ne s'enhardisse à lui donner un coup de pied. Les magistrats n'approuvent pas ces désordres, je le crois, mais qu'importe, s'ils se voient impuissans, embarrassés et enchevêtrés par les lois quand ils veulent les empêcher? Est-ce là le conseil de la divine providence que cette épreuve où elle met son Église, persévère avec des intervalles de relâche plus ou moins prononcés jusqu'à la fin des siècles? je l'ignore, et dans cette supposition-là même, ma conclusion n'en est que plus ferme, et ce fait lui ajoute une nouvelle force. Cette agonie de l'Église après une si longue vie est un prodige qui ne peut s'expliquer que par la continuelle et persévérante protection que lui accorde son auteur.

Pour éclaircir cette vérité, le lecteur ne me saura pas mauvais gré de recourir ici à une supposition, figure qui a souvent pour éclaircir la vérité autant d'efficace que l'allégorie et la parabole.

Je me transporte en esprit à cette époque préparatoire où, sous le foible et vertueux Louis XVI et à l'ombre de son ministère philosophe, Voltaire et ses associés préparoient la grande œuvre commencée en 1790. Je suppose qu'un homme initié par un mauvais esprit dans les secrets de l'avenir les eût révélés à ce prince des Apôtres

de Satan à peu près dans ces termes : Messieurs les philosophes, vous avez frappé un grand coup : effectivement les enfans d'Ignace c'étoit bien là les gardes-du-corps ou les grenadiers d'élite du pape ; mais de plus grands événemens se préparent : la génération présente ne finira peut-être pas sans voir commencer *un grand tapage* (1). L'année 1790 est symbolique et mystérieuse dans les fastes du destin. La philosophie va convoquer et réunir à Paris le banc et l'arrière-banc de ses sages, le gouvernement de la France qui donne le mouvement au monde civilisé va changer de forme ; la dynastie des Bourbons, protectrice née de tous les préjugés religieux et chrétiens, sera précipitée du trône et chassée du royaume ; il se fera avec Rome une rupture éclatante poussée jusques au schisme ; de nouveaux pasteurs bons philosophes, la plupart ayant femmes et enfans, entreront dans les paroisses et y accréditeront beaucoup le nouvel Évangile. La vieille Église gallicane sera transformée en une église constitutionnelle sur laquelle nous pouvons beaucoup compter ; les biens du clergé seront vendus ; il sera fait un abattis général de tout ce qu'on appelle séminaires, colléges, chapitres, universités de théologie, corps religieux : partout les sup-

(1) Mot de Voltaire.

ports de la superstition romaine tomberont par terre. Je vois un moment où les églises seront abattues, les croix et les ornemens sacerdotaux foulés sous les pieds; la déesse de la raison, après avoir été placée sur les autels, aura des apôtres qui prêcheront avec des poitrines d'airain et des bouches de fer, son culte sur les tréteaux élevés en plein air dans toutes les communes. Quelques années de calme et de relâche feront place à cette tempête ; c'est le moment où Satan notre prince fera jouer contre l'Eglise romaine la plus forte de ses batteries : jamais la presse ne sera plus libre; vos livres qu'on ne vend à présent que sous le manteau seront dans toutes les mains et feront gémir toutes les presses; en moins de six ans il s'en fera cent éditions à 200,000 exemplaires ; il y aura le *Voltaire des chaumières*, c'est tout dire. Les journaux, dont il n'y a qu'un petit nombre, seront multipliés à profusion, on les appellera dans un langage plaisant et familier, *denrée de première nécessité ;* les fleuves de la bonne doctrine s'écouleront à grands flots par ces canaux infiniment variés ; l'ouvrier et le laboureur les trouveront le soir sur la corniche de leur cheminée avec des pamphlets spirituels et piquans ; ils en feront l'amusement de leurs longues veilles de l'hiver, ils y apprendront ce que c'est que Rome, ses prêtres, son clergé, ses

dogmes et ses croyances. Je ne désespère pas qu'il ne vienne un jour où nos adeptes devenus ministres ne gouvernent les religions et les cultes comme autant de branches de leur département, et ne disposent de tout ce qu'il y a de plus intime dans le sanctuaire.

A ce discours, je crois entendre le patriarche de Ferney répondre : Je ne sais si vous êtes prophète ou fils de prophète, mais vous en dites là beaucoup ; faites-en une partie, et l'*infâme* ne peut tenir. Au reste ces résultats n'ont rien d'impossible ; je me rappelle avoir écrit à un de mes amis, dans une lettre qu'il n'aura sans doute pas manqué de garder : *Pourquoi un certain nombre de beaux-esprits qui s'entendroient bien ne pourroient-ils pas défaire ce que douze faquins ont pu faire ?* On a beau dire, Satan avoit bien pris ses mesures, et on y reconnoît bien toute la profondeur de sa science et de sa sagesse pour combiner le mal, et si la religion catholique a survécu à ses attaques, c'est qu'une main divine la soutient, la main de celui qui a dit : *Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

Mais poursuivons notre thèse sur laquelle cette controverse, loin de nuire, n'a pu qu'apporter un nouveau jour. Nous disions que le pouvoir

humain doit s'appuyer sur la religion, elle seule peut donner de la durée et de la stabilité aux institutions sociales.

Mais ici une triste réflexion se présente à la pensée. Depuis que la politique a cessé d'être chrétienne, on ne reconnoît plus, on ne sait plus si ce sont des peuples civilisés ou des nations barbares qu'elle dirige dans leurs relations sociales. Montesquieu, au nom de la philosophie et de l'humanité, avoit rendu ce bel hommage à la religion chrétienne :

« Que l'on se mette devant les yeux les mas-
» sacres continuels des rois et des chefs grecs et
» romains, et de l'autre, la destruction des peu-
» ples et des villes par ces mêmes chefs, Thimur
» et Gengiskan, qui ont dévasté l'Asie, et nous
» verrons que nous devons au christianisme, et
» dans le gouvernement, un certain droit poli-
» tique, et dans la guerre, un certain droit des
» gens que la nature humaine ne sauroit assez
» reconnoître. C'est ce droit des gens qui fait
» que parmi nous la victoire laisse au peuple
» vaincu ces grandes choses, la vie, la liberté,
» les lois, les biens, et toujours la religion lors-
» qu'on ne s'aveugle pas soi-même. »

Cette douceur et cette modération, je les cherche et je ne les trouve plus. La guerre a pris un caractère atroce d'extermination qu'elle

ne connoissoit pas dans les siècles païens : l'ennemi qui envahit la terre à main armée ne marche plus avec ses magasins et ses provisions, payant au paisible laboureur qui ne quitte pas sa demeure ses denrées, avec un argent comptant levé par contribution sur les villes et les provinces. A présent, à l'approche des armées antichrétiennes, l'homme des champs s'enfuit dans les forêts, d'où il ne sort que pour voir en pleurant la lumière de l'incendie qui consume sa paisible demeure. Au souvenir du fléau de la guerre, la lamentation du prophète vient à la pensée : *La terre cultivée comme un beau jardin est devenue un triste désert.* Montesquieu vivant ne pourroit plus écrire . *Le vaincu conserve sa propriété, sa liberté, sa vie.* Ce mot d'ordre affreux, et qui n'étoit donné que chez des peuples sauvages, s'est fait entendre : *Plus de prisonniers,* le coup de fusil, voilà l'unique sort qui lui est réservé au nom de la philosophie. Mais que vois-je sur le territoire de la catholique Espagne? des villages en feu, des villes en cendres, les paisibles villageois passés par les armes pour avoir obéi aux nécessités de la guerre, les pères punis d'avoir mis au monde des enfans braves et fidèles, les soins de l'humanité accordés aux blessés et aux mourans estimés des crimes dignes de la peine capitale;

ce seroient là des opprobres pour un peuple sauvage, je dirai même anthropophage. Continuez, brave Zumalacarreguy à vous battre en héros chrétien, montrez à l'Europe étonnée de vos brillans faits d'armes, l'immense différence qu'il y a entre les armées chrétiennes et les hordes révolutionnaires, vengez-vous du meurtre et de l'assassinat de vos braves, par une observation plus rigoureuse des lois de l'humanité et de la justice; et cette magnanimité plus puissante que vos intrépides bataillons fera tomber les armes des mains de vos ennemis, et l'Espagne étonnée s'écriera dans son admiration, que si Charles V n'est pas le légitime souverain, il mérite de l'être; et que dans ce litige entre deux prétendans à la souveraineté, celui-là se montre le véritable roi qui a pour ses peuples un cœur de père, et qui sent ses entrailles émues à la vue de ses enfans près de périr par le fer ou le feu.

Depuis que la nouvelle philosophie est devenue le droit des gens des nations, on n'ose plus jeter les yeux sur les traités de paix, d'alliance ou de guerre. Depuis Charlemagne un bel équilibre s'étoit établi entre les nations européennes, et le monarque violent qui menaçoit de la rompre, voyoit pour ainsi dire en face la ligue générale de tous les peuples. A présent la balance hausse et baisse au gré de la force brutale, et

ne connoissoit pas dans les siècles païens : l'ennemi qui envahit la terre à main armée ne marche plus avec ses magasins et ses provisions, payant au paisible laboureur qui ne quitte pas sa demeure ses denrées, avec un argent comptant levé par contribution sur les villes et les provinces. A présent, à l'approche des armées antichrétiennes, l'homme des champs s'enfuit dans les forêts, d'où il ne sort que pour voir en pleurant la lumière de l'incendie qui consume sa paisible demeure. Au souvenir du fléau de la guerre, la lamentation du prophète vient à la pensée : *La terre cultivée comme un beau jardin est devenue un triste désert.* Montesquieu vivant ne pourroit plus écrire . *Le vaincu conserve sa propriété, sa liberté, sa vie.* Ce mot d'ordre affreux, et qui n'étoit donné que chez des peuples sauvages, s'est fait entendre : *Plus de prisonniers,* le coup de fusil, voilà l'uniqu
qui lui est réservé au nom de la philo
Mais que vois-je sur le territoire de la
lique Espagne? des villages en feu, d
en cendres, les paisibles villageois pa
les armes pour avoir obéi aux nécessi
guerre, les pères punis d'avoir mis
des enfans braves et fidèles, les soin
manité accordés aux blessés et
estimés des crimes dignes de la

la liberté des peuples est à la merci du premier Bonaparte qui saisira d'une main ferme et guerrière le sceptre de la monarchie universelle. On étoit consolé de voir les nations, dans leurs démêlés, faire appel à ce droit public qui n'étoit autre chose que la loi de nature épurée par l'Evangile; mais à présent ce n'est plus qu'un formulaire vain, un protocole inutile *en présence de la grande loi du sabre et du canon. Un marché s'ouvre, on y amène les nations la corde au cou, on les palpe, on les pèse, on les fait courir et marcher : elles valent tant.* Il peut y avoir de l'exagération dans ces paroles du *Croyant;* mais qui ne seroit indigné de voir les bornes des Etats renversées sans autre loi que la convenance du plus fort; des villes neutres, libres, independantes, étrangères à la querelle, échangées entre les puissances belligérantes, tête pour tête, ame pour ame (1)?

(1) A ce même congrès de Vienne, il falloit onze millions d'ames pour le roi de Prusse. Ce monarque n'en vouloit rien rabattre : on ne savoit où les prendre; l'Autriche sembla se faire une joie maligne de les éparpiller çà et là dans une immense étendue de terrains, dont les possessions n'avoient aucun lien entre elles. L'Angleterre vouloit aussi je ne sais combien de millions d'ames pour son électorat de Hanovre érigé en royaume. Ce jargon diplomatique, selon lequel dans ce grand marché, on échangeoit les peuples par troupeaux d'ames comme

La politique païenne, sans en excepter celle de Rome dans ses plus beaux jours, s'est montrée injuste, cruelle et barbare, et le prophète Daniel nous la représente sous les emblêmes de l'ours qui foule sa proie sous les pieds, du léopard qui la déchire. Néanmoins, dans ses relations de peuple à peuple, elle a connu des formes religieuses, des égards pour la justice, un respect pour la foi jurée qu'on désire dans la politique révolutionnaire, et en lisant les traités de Presbourg, de Campoformio, de Vienne, on rougit pour la philosophie de voir si souvent la philanthropie dans sa bouche, et le vol et la rapine dans ses œuvres diplomatiques.

les animaux par têtes, fut poussé, continue M. Lacretelle, jusqu'à un cynisme qui prêta souvent matière aux quolibets des hommes d'État, témoin l'anecdote suivante: Il étoit dû des indemnités au roi de Danemarck pour la Norwège et le duché de Holstein; ce monarque s'étoit rendu au congrès de Vienne; tous les souverains résolus de ne lui rien accorder, le dédommageoient de leur mieux en égards et en complimens. Quand il annonça le dessein de partir, l'empereur Alexandre lui dit : *Vous emportez tous les cœurs.* — Je ne sais, répondit le roi; *mais ce qu'il y a de certain, c'est que je n'emporte pas une ame.*

ARTICLE SECOND.

Des devoirs du sujet envers la puissance souveraine.

Ils sont compris en ces mots : respect, honneur, fidélité, service militaire, acquit des charges publiques.

On ne se lasse pas de le dire, le grand désordre des sociétés modernes, le mal qui les menace d'une dissolution totale, c'est l'avilissement et le mépris où sont tombés, au moins chez nous, le gouvernement et les autorités qui le représentent. Qu'il y a d'aveuglement de ne pas voir que c'est blesser la société jusqu'au cœur, l'attaquer dans les sources mêmes de la vie, que d'avilir le souverain et les magistrats qui le représentent! et cette parole d'un évêque de France à la vue des insultes et des outrages dont il voyoit le chef de l'Église rassasié, n'est-elle pas le cri du simple bon sens : *Si le chef est malade, tout le corps ne tombe-t-il pas en langueur* (1)? Et pour qui a lu l'évangile et les épîtres de saint Paul, la doctrine qui canonise le mépris et l'injure envers les souverains et les magistrats, est une hérésie, à moins qu'on ne prétende que la proposition hérétique est autre chose que la contradiction de la parole de Dieu. Que nous avons dégénéré sur ce point,

(1) Saint Avit

de l'exemple des premiers chrétiens! ils juroient par le nom des Césars : la révérence envers les empereurs chrétiens étoit pour eux une sorte de culte qu'ils appeloient la religion de la seconde majesté. Le beau côté de la morale païenne, ce sont les sentimens élevés de dévoûment et de respect qu'elle inspire envers la patrie, les lois et le gouvernement qu'on habite, autant d'objets sacrés qui, dans une monarchie, viennent se concentrer dans la personne du monarque et des représentans de la nation. Nos preux et vaillans guerriers du moyen âge se connoissoient en magnanimité et en grandeur d'ame, et l'on connoît leur amour et leur respect pour la personne sacrée du roi; ces beaux sentimens étoient pour eux un point d'honneur devant lequel la vie n'étoit d'aucun prix. Il a plu aux L. M. et aux Grégoire d'en faire le sujet de leurs dérisions et même de leurs violentes déclamations. Nous autres, vieux prêtres et vieux François, nous en sommes affligés; nous ne rougissons pas de cette doctrine, nous voudrions la transmettre comme un précieux héritage à nos successeurs dans le saint ministère. Et qu'a-t-elle donc de contraire à la raison, je dirai même à la raison révolutionnaire? Je demande à un défenseur du *Contrat social :* qu'est-ce que la loi? et il me répond : c'est l'expression de la volonté générale; — qu'est-ce que le roi?

c'est le représentant de la nation. Et je réponds, moi : « N'y a-t-il pas dans cela seul une grande » majesté? Dieu est grand, il est tout. Le prince, » en tant que prince, n'est pas un homme par- » ticulier; tout l'état est en lui; la volonté du » peuple est renfermée dans la sienne, comme » en Dieu est réunie toute perfection et toute » vertu; ainsi toute la puissance des particuliers » se réunit dans la personne du prince. Quelle » grandeur! et qu'un seul homme en contienne » tant! » Si ces hommes peu réfléchis suivoient le fil de leur doctrine, ils ne verroient qu'une belle philosophie dans ces paroles de Bossuet, ainsi que dans celles que nous allons lire : « La » puissance publique tient tout le royaume en » état comme Dieu tient tout le monde. Que Dieu » retire sa main, le monde retombera dans le » néant; que l'autorité cesse dans le royaume, » tout sera en confusion. Considérez le prince » dans son cabinet. De là partent les ordres qui » font aller de concert les magistrats et les capi- » taines, les citoyens et les soldats, les provinces » et les armées, par mer et par terre; c'est l'i- » mage de Dieu qui, assis dans son trône au plus » haut des cieux, fait aller toute la nature : la » puissance et la bonté de Dieu s'étendent par- » tout; il n'y a endroit de l'univers où elle ne » paroisse. Voyez l'ordre, voyez la justice, voyez

» la tranquillité dans le royaume, c'est l'effet » naturel de l'autorité du prince. » Et ce génie si élevé tire du principe fondamental du contrat social toutes les conséquences qui émanent du droit divin. « Voyez, ajoute-t-il, un grand peu» ple réuni à une seule personne, la volonté du » peuple renfermée dans une seule tête. » Je déclare à M. L. M. que sa *parole du Croyant*, jugée au tribunal de la démocratie, est un vrai scandale, et que si dans la vieille France un prêtre avoit mis en avant une si horrible doctrine, le clergé, à l'unanimité, auroit décidé que ce grand coupable méritoit d'être livré au bras séculier pour être jugé selon toute la rigueur des lois. Malheur à un pays où le devoir de la fidélité envers son souverain, le respect envers le serment qu'on lui a prêté, sont des thèses qu'il faut prouver! et cependant voilà l'état déplorable de la France, telle que la philosophie nous l'a faite. La félonie, le parjure contre le serment prêté à l'état, y sont réputés des délits légers plus dignes d'acquit que de condamnation dans nos assises; et peut-être la peine capitale, prononcée en pareille rencontre, sera appelée par quelques-uns des beaux noms de *meurtre et d'assassinat!* Tout cela est digne d'une nation athée pour qui Dieu n'est qu'un mot et le serment un vrai formulaire. L'état en sera prodigue s'il le faut, pour

peu qu'il y aperçoive le moindre intérêt en faveur de l'orgueil et de la tyrannie, mais son esprit public trahira en mille rencontres son triste secret, et l'on verra que le serment, sans lequel il n'y a plus de force dans les contrats et dans le commerce, n'est pas dans sa pensée un lien de conscience. Tout cela est impie, irréligieux, mais tout cela est en même temps anarchique et antisocial. Et on s'étonne que dans une pareille société un citoyen puisse trouver le feu et l'eau, y asseoir un domicile, y trouver paix et sûreté pour y négocier, transiger, dormir tranquillement dans sa maison. Et la *parole du Croyant*, qui fait de la fidélité un préjugé, *une idole, une pensée de Satan*, est dans son livre un nouveau blasphème qu'on y remarque à peine au milieu de tant d'autres.

Obéissance. Je ne ferai pas encore ici au lecteur l'injure de prouver une thèse qu'on n'oseroit poser chez les sauvages qui reconnoissent un cacique pour leur chef. Et cependant, comment parler obéissance à un peuple à qui l'on a dit, au nom de la religion, que son droit est de se soulever, de s'élancer hors de la barrière des lois pour renverser la puissance publique au moment où il se croit lésé dans ses droits, et cela dans un temps où le bourgeois entend si souvent le tambour battre le rappel pour l'inviter à courir, l'a-

l'arme au bras, dans les quartiers et sur les places où l'émeute menace du pillage les maisons et les magasins? Comment parler obéissance à un peuple à qui des écrivains insensés ne cessent de dire qu'il n'y a plus de liberté, quand les ouvriers ne peuvent plus se réunir pour forcer le fabricant de hausser le prix du travail, et cela dans un temps où les cités manufacturières ont vu le canon braqué à l'entrée des rues pour dissiper ces attroupemens séditieux, dans un temps où elles tremblent de voir le commerce tomber, les sources de la prospérité publique tarir, la ruine du commerçant consommée par un peuple insubordonné par système, par théorie, et qui s'acharne à la perte de celui de qui seul il peut espérer le pain et la subsistance? Qu'il est beau de voir un prêtre, chargé ici-bas de prêcher l'évangile de la paix, au lieu de prier dans ce terrible moment entre le vestibule et l'autel, s'il n'a pas le courage de se précipiter au milieu des combattans pour les conjurer, au nom de Dieu et de sa loi, de mettre bas les armes et de rentrer dans leurs foyers; qu'il est beau d'entendre un prêtre élever la voix parmi ces bruits de guerre, et crier à un peuple ameuté contre la force publique: Combattez avec courage, *la Vierge et le Christ vous regardent avec complaisance du haut du ciel et vous y préparent d'immortelles couronnes.*

Comment parler obéissance à un peuple à qui l'on prêche encore, au nom de la religion, qu'il ne faut au chrétien d'autre loi *que celle du Christ*, qu'*elle est claire*, qu'*il n'y a que de mauvaises lois dans le monde* (1), que les lois *des princes sont des meules qui brisent les hommes comme celles d'un moulin le blé* (2). On ne répond pas à de pareilles extravagances; il est inutile de parler d'ordre, de société, de politique à un homme qui ne veut plus de loi, qui ne reconnoît plus d'impôt légitime que celui que l'on paie au souverain que l'on a choisi. Mais je prie le lecteur de prendre encore patience pour un moment, et d'écouter comment cet insensé va nous parler du service militaire.

Certes, après la théorie désorganisatrice que ce grand démolisseur a énoncée sur ce sujet, il peut [illegible]r de n'avoir pas laissé un seul appui aux états, qu'il n'ait essayé de renverser et de détruire; il fait semblant de ne pas voir que le peuple, dont Dieu s'est déclaré le roi temporel, a eu des armées, que son Esprit saint les a appelées, par la bouche de David, les *armées du Dieu vivant*; que ce grand Dieu ne dédaigne pas de s'appeler le Dieu des armées; que saint Jean, son précurseur, le premier des prédicateurs de

(1) Pag. 54, chap. XXVIII. — (2) Pag. 163, ch. XXIX.

l'Évangile, dans les instructions qu'il adresse à tous les états, n'en a pas excepté le militaire; que l'Église chrétienne ne s'est jamais éloignée de cette doctrine; qu'il y avoit des chrétiens dans ces redoutables légions romaines, qu'il suffisoit de montrer aux extrémités de l'empire pour contenir toutes les nations dans l'obéissance; que Dieu n'a pas refusé des prodiges à la prière des soldats chrétiens, qu'il s'est choisi parmi eux des milliers de martyrs, lesquels se connoissoient en honneur et cependant étoient prêts à confesser jusqu'à la mort la double fidélité qui est due à Dieu et à César. Et l'Église étoit réservée à ce dernier opprobre de voir un prêtre essayer de flétrir jusqu'à l'honneur, encore s'il parloit du faux honneur. Le vice, dit ingénieusement le grand évêque de Meaux, *sait comment la vertu s'habille; il revêt son habit et ses couleurs pour tirer à lui la gloire et la récompense qu'elle seule mérite.* Mais c'est l'honneur véritable, l'honneur qui s'attache à la fidélité du soldat obéissant à son prince, et qui estime un déshonneur et un crime de déserter ce drapeau que l'Église a béni et qu'elle lui a donné de ses mains sacrées pour lui servir de signe de ralliement dans les combats; c'est sur le véritable honneur que ce prêtre sans honneur essaie de verser l'opprobre; c'est à des militares français qu'il adresse ce langage.

Est-il donc passé ce beau temps où un homme qui avoit forfait à l'honneur n'osoit plus se présenter dans une société honnête? Pense-t-il, ce rhéteur démagogue, avec des déclamations sonores et des phrases retentissantes, pouvoir flétrir aux yeux de nos braves soldats l'honneur qui les a tant de fois conduits à la victoire? Je les vois fermer l'oreille à ses discours abjects, les repousser par des *houra* d'indignation et de colère. Mais si sa doctrine est jugée aux yeux de nos guerriers, à ceux de la politique elle est niaise et ridicule.

Un ruban, un cordon, une feuille de chêne et de laurier, un grain d'encens, une vapeur de cette fumée qu'on appelle l'honneur et la gloire; et le militaire étoit content, et l'état étoit quitte envers lui de tant de travaux et de services que tout son or n'auroit pu payer. Ce vain discoureur a-t-il pu s'imaginer encore ici que la politique de tous les siècles alloit reculer, revenir en arrière sur des vues si sages, après avoir lu les conseils ignorans d'un homme si étranger au monde et à ses affaires? Et que penser encore du blâme jeté par ce diplomate de 93 sur l'obéissance passive du soldat? N'est-ce pas encore là un bavardage démenti par la voix du genre humain et de l'Évangile? Le cri de tout le genre humain est celui-ci: Une armée qui juge, rai-

sonne, délibère sur les ordres de ses chefs, ne peut plus être que le fléau de l'état et la proie de l'ennemi. *Je dis à ce soldat : Faites ceci, et il le fait; allez ici, allez là, et il y va.* Cette parole du Centenier de l'Évangile, n'est-ce pas là, dit M. Beautin, l'obéissance passive du militaire?

C'en est assez; les harangues du Croyant ont produit leur effet. Tous les soldats ont déserté le drapeau des tyrans avec leurs sacs et leurs fusils; ce sont autant de chevaliers errans dans les campagnes pour redresser tous les torts, défendre la veuve et l'orphelin, la liberté, l'égalité. Jeune soldat, où vas-tu? dit le Croyant à un de ces illustres vagabonds qu'il rencontre sans doute dans les champs. Et ici commence une série de demandes et de réponses; elle couvre les cinq ou six pages du xxxv° chapitre; elle se termine par cette grave conclusion, où le Croyant, au lieu de tenir à ce soldat ce discours seul convenable à la dignité de son ministère : « Jeune soldat, sache que le guerrier ne doit tirer l'épée qu'à la réquisition de la loi et du magistrat qui la représente; sache encore que le soldat qui abandonne sans congé le drapeau qu'il tient des mains de la patrie et de la religion, commet un crime punissable par les lois. » Le Croyant substitue à ce discours si digne et si convenable, cette étrange allocution : *Que tes armes*

soient bénies, sept fois bénies, jeune soldat. Et puis, en sa qualité d'aumônier général de toutes les armées républicaines, le Croyant donne à ce soldat une bénédiction qui fait sourire de joie le démon de la Discorde, et que Dieu ne ratifie pas dans le ciel.

C'est ici le lieu de placer une réflexion qui est à elle seule une preuve forte et efficace de ce caractère d'inviolabilité et d'indépendance que j'attribue au pouvoir souverain et tout à la fois de ce devoir de respect, d'obéissance, qui lui *sont* dus; elle se tire de ce sentiment profond de subordination et d'obéissance que Dieu a gravé dans tous les cœurs, et qui se remue plus profondément dans l'ame de la multitude grossière, dépositaire de la force brutale; ce sentiment est plus inné que raisonné, plus aveugle qu'éclairé; il tient plus de la nature des instincts que des penchans, des sensations que de la réflexion; il est moral en ce sens qu'il est approuvé par la religion et par sa morale, c'est pourquoi je l'appelle volontiers l'instinct social. Cette preuve, pour être mieux appréciée, a besoin d'être reprise de plus haut.

A peine l'homme se fût-il révolté contre Dieu, qu'il vit la nature entière se soulever contre lui, les animaux le méconnoître et prendre autour de lui des formes sombres et terribles; toutefois

l'espèce des animaux a conservé envers l'homme, son maître, de grands restes de cet instinct de dépendance qui les subordonnoit à son empire. Voyez cette troupe de coursiers frémissans et de taureaux indomptés, paître en silence sous la houlette d'un foible enfant; et que seroit-ce, si les animaux avoient la conscience de leur force? Il ne faut qu'un lion furieux, un chien enragé, pour porter la désolation dans une contrée, et la société ne vit que de l'ignorance qu'ont les animaux de leur vigueur naturelle et de cet instinct de dépendance qui a survécu en eux après la chute de l'homme. Or, il me semble que le même phénomène se remarque dans l'ordre moral, et que c'est un instinct semblable qui contient la multitude des peuples en présence du petit nombre des dépositaires du pouvoir. Non, ce n'est ni l'armée, ni la garde qui veille autour du trône, par qui le peuple est contenu dans l'obéissance, c'est bien plus par l'instinct moral dont nous venons de parler. *Comptez,* disoit le démagogue Mirabeau, pendant qu'il faisoit appel à l'émeute contre la terreur de la force publique, *comptez les bras et les têtes du peuple*. Il sentoit bien, cet audacieux Catilina, que le pouvoir suprême est vaincu, que sa dernière heure sonne au moment où le peuple, instruit de sa force et affranchi du frein de la morale, s'élance hors de la bar-

rière des lois au premier signal que lui donnent les factieux. Voilà donc la véritable sauve-garde du pouvoir, l'instinct social qui contient la force physique devant la force morale, par un prodige non moins grand que celui qui tient les animaux armés de tant de force sous la dépendance de l'homme, qui n'est que foiblesse. Et voilà bien, à mon avis, le grand crime des démagogues, des agitateurs du peuple de tous les temps : leur crime, c'est d'avertir la multitude de sa force, de l'inviter à raisonner, à s'unir, à s'associer, à courir aux armes, à braver la force armée qui protége la loi. Supposez les soldats fidèles, incorruptibles, les voilà devant un grand peuple ameuté, comptez les bras et les têtes de ce peuple, quelle force publique pourra résister à l'immense population, je ne dis pas d'un grand royaume, mais d'une grande cité qui se lève en masse et dont les innombrables phalanges, sans cesse renouvellées, se poussent les unes les autres comme les eaux débordées; on croit voir la mer qui a franchi ses bornes et qui ne connoît plus l'ordre de Dieu. Concluons de là qu'il n'y a de salut pour le pouvoir que dans cet instinct religieux et social dont nous venons de parler, soit que le peuple ignore sa force, ou qu'il se sente contenu dans l'obéissance à l'autorité par une crainte inaperçue de Dieu et de sa loi.

Au souvenir de ces doctrines insensées, ces tristes réflexions se présentent à la pensée d'un chrétien : Il a semblé à un grand nombre de sages que quelques-uns des signes avant-coureurs de la fin des temps commençoient à se montrer à nos yeux : voyez, disent ces hommes judicieux, cette apostasie générale des nations, ne seroit-ce pas là la grande défection que saint Paul nous présente comme le caractère de cette malheureuse époque ? Cette défection, ce n'est pas l'erreur ni l'hérésie, c'est plutôt, selon le véritable sens du texte, la haine du Christ. Et n'est-ce pas une chose remarquable que de voir cet esprit anti-chrétien qui pénètre partout, qui gouverne l'état, la famille, et qui se transforme de plus en plus en une sorte d'atmosphère qui est l'air que nous respirons? Ces mêmes hommes croient apercevoir dans cet esprit anti-chrétien si général et si universel, une sorte de préparation au retour de l'idolâtrie, cette grande aberration du sens humain dans laquelle les nations doivent s'égarer de nouveau à la fin des temps. Au dire des prophètes, à cette époque lamentable ce ne seront que guerres et bruits de guerre, *opiniones bellorum.* Cette expression est remarquable. Si les nations ne sont pas aujourd'hui dans un état toujours flagrant de guerre, elles nous apparoissent dans une situation permanente d'hostilité, où le

moindre contact peut allumer le feu de la guerre. A l'avenue de Notre-Seigneur sur la terre, Rome, maîtresse de l'univers, ferma le temple de la guerre. On diroit que Satan, déchaîné, a voulu nous donner, pour marque de sa rentrée dans le monde et de son second avénement à la domination de l'univers, le signal de la discorde et des combats, et les portes du temple de la guerre ouvertes une seconde fois. Buonaparte, suivi d'une troupe de rois et de leurs soldats enrôlés dans ces innombrables armées, la révolution et les levées en masse, pourroient bien être un acheminement à ces armées de l'Ante-Christ, composées de ces milliers de soldats, dont le nombre indéfini est une obscurité dans le texte sacré. Ces indices sont graves, capables de faire impression sur un homme raisonnable; mais un caractère plus sérieux et plus remarquable de la prochaine apparition des signes avant-coureurs de la fin des temps, c'est, à mon avis, la propagation rapide des doctrines anarchiques et anti-sociales que je viens de signaler. La société porte sur la morale, la morale sur la religion. Cette phrase, si souvent répétée, n'est aujourd'hui si banale qu'à force d'être plus vraie; il s'ensuit que la société humaine, minée et ébranlée jusque dans ses fondemens, ressemble à un bâtiment prêt à s'écrouler. Les mauvaises doctrines ont si profondément

pénétré dans les esprits, qu'on peut les regarder comme un mal dont le corps social ne guérira pas. L'agonie du monde pourra être plus ou moins longue, être interrompue par des intervalles de santé et de vie plus ou moins fréquens; elle peut durer des siècles, durant lesquels les nations passeront tour à tour des convulsions de l'anarchie au calme funeste du despotisme. Toujours est-il que ces comparaisons sont malheureusement véritables. Le monde ressemble à un corps languissant et malade, qui a la mort dans le sein et dont le mal a pénétré jusque dans les sources de la vie; il ressemble encore à un bâtiment miné et prêt à tomber.

Au plus fort de l'invasion des barbares sur les terres de l'empire romain, des bruits sourds, accrédités par des hommes sages, prenoient faveur en bien des lieux et sur beaucoup d'esprits, savoir que la chute prochaine et inévitable de l'empire romain annonçoit la fin du monde. A la vue de l'univers désolé par le fer et le feu, le saint pape Grégoire aimoit à dire aux chrétiens de cette malheureuse époque : Sortons du monde comme on sort d'une maison qui menace ruine. Et nous aussi, qui croyons aux divines promesses, sortons du monde; car il se prépare peut-être ce jour terrible où la colère du Seigneur ne fera qu'un grand feu de tous les monumens des

arts de nos cités, de nos palais magnifiques, et où l'univers et tout ce qu'il renferme ne sera plus qu'un amas de sang : *Terra autem et quæ in ea sunt igne comburent.*

JUGEMENT SUR M. L. M. CONSIDÉRÉ COMME ÉCRIVAIN.

C'est le genre romantique qui m'a fait naître l'idée d'ajouter cet appendice à mon écrit. Depuis que je l'ai remis à l'imprimeur, de nouvelles productions sorties du sein du clergé sur cette mauvaise doctrine littéraire, m'ont inspiré la pensée d'y ajouter de nouveaux développemens; c'est pourquoi je prie le lecteur de combiner ce dernier chapitre de mon livre avec la préface et la dissertation qui en sont le commencement et la fin.

Dans cet ouvrage, bien que le titre en soit changé, je sens que pour m'acquitter de ma dette envers le public, je lui dois une réfutation des erreurs théologiques, philosophiques de cet homme fameux par ses paradoxes. Des hommes sages me conseillent de le considérer un moment comme écrivain et d'apprécier avec justice le mérite littéraire de ses œuvres. Ce conseil ne me semble pas sans difficulté; je sens qu'en y obéissant je prête le flanc à la critique, et je m'impose le devoir de produire les raisons apologétiques de cette conduite; car enfin on

peut me dire : M. La Mennais, comme écrivain, n'est justiciable que des journaux et de leur tribunal, juge de tous les ouvrages d'esprit ; et sa doctrine a beau être bien ou mal écrite, si elle est saine et orthodoxe, elle échappe à la censure du théologien. Et au fond qu'est-ce que le style aux yeux de la religion? c'est la science des mots, l'art de les arranger dans ce bel ordre, de les revêtir de ces vives couleurs qui plaisent à l'esprit. L'Eglise apprécie ce mérite, mais son rang est bien au-dessous de celui des choses ; le style est pour elle une décoration dont son édifice, bâti par la main de Dieu, peut se passer, un ornement de la parole de la croix, laquelle, toute simple et toute nue, a converti l'univers. Et après tout, si le fond manque, la forme, pour si belle et si brillante qu'elle soit, ressemble à cette lueur de la nuit que rien ne soutient dans l'air et qui disparoît après son éclair d'un moment. Je comprends donc que des hommes judicieux peuvent me dire : Bornez-vous à l'examen de la doctrine ; c'est la seule fonction qui convienne à la gravité de votre sujet, à celle de votre ministère, au genre de vos occupations et de vos études. A ces raisons puissantes, décisives même en tout autre rencontre, on oppose celle-ci : les ennemis de la religion publient de vive voix et par écrit que la cause de

l'Eglise romaine est perdue, si M. La Mennais l'abandonne; que c'est le talent unique capable de lui donner du lustre et de la valeur. Sans doute que c'est sur le style de cet écrivain que portent ces louanges exagérées jusqu'à l'impiété : car ces hommes devroient savoir que pour ce qui est de l'instruction théologique, le clergé a depuis long-temps mis M. La Mennais à sa place, et cette place est un degré au-dessous de l'ignorance, à cause des bévues énormes de cet auteur combinées avec le faste de ses prétentions et l'audace de ses paradoxes. Ajoutons en outre ici cette raison qui est encore d'un grand poids : M. La Mennais égare la jeunesse et lui inspire un dégoût profond, un dédain superbe pour nos grands maîtres de l'éloquence de la chaire et du bel art de manier les armes de la controverse. C'est un parti pris dans une portion nombreuse du clergé de notre jeune France, d'élever le buste et la statue de cet auteur au-dessus de l'image des Bossuet et des Fénelon, de nous montrer ses ouvrages comme une sorte de Coran, dont la lecture peut suppléer à toutes les autres, et suffit à elle seule pour former un habile écrivain et un éloquent orateur. Les suites de cette erreur sont graves, la bonne dialectique, la vraie éloquence, le talent de parler et d'écrire sont les armes défensives de l'Eglise dans ses

combats contre l'erreur, les lui ôter, en affoiblir la trempe et la force, c'est lui porter un coup dont le contre-coup retombe sur sa doctrine. Il est vrai, depuis les derniers écarts de M. La Mennais et le poids des jugemens de l'Eglise qui le frappe, l'illusion a baissé; mais il s'en faut bien que le charme soit rompu. C'est pour achever de le dissiper que j'entreprends d'apprécier à sa juste valeur cet écrivain modèle devant qui, dit-on, Bossuet pâlit, s'incline avec respect, pour lui céder la première place. Si l'on persévère à me dire, que ce travail et les détails littéraires où il m'engage ne laissent pas que d'avoir quelque chose d'extraordinaire et de déplacé dans un homme de mon état; je répondrai : Cela peut être, mais que voulez-vous? j'y suis forcé, le besoin de la sainte cause que je défends m'y engage : *Factus sum insipiens, sed vos me coegistis.*

Je commence cet examen des œuvres de M. La Mennais comme écrivain, par la *Parole du Croyant.*

Ce livre est, aux yeux de ses fanatiques admirateurs, le premier des titres de M. La Mennais à la gloire littéraire; il y déploie, dit-on, une élévation de pensées, une richesse d'imagination, une force et une vigueur de style qui l'élèvent, tout prosateur qu'il est, au-dessus de

tous les poètes anciens et modernes, sans en excepter Homère, Virgile et Racine. L'Italie, l'Allemagne et la France ont retenti de la louange de cette production ; elle a inondé ces grandes contrées de ses innombrables exemplaires, et le grand nombre d'éditions que l'on en a tiré atteste la multitude incalculable de ses lecteurs. Je ne balance pas à prononcer de cet ouvrage, qu'en bonne littérature il est médiocre, pour ne rien dire de pire, et je me hâte de fournir au lecteur mes preuves de cette opinion hardie qui a pu choquer la sienne.

Le plan, la suite, la marche des idées, la fable et le merveilleux qui s'y mêlent, les pensées et la contexture du style, on ne peut nier que ce ne soit de la valeur de ces trois choses que dépend tout le mérite possible d'un poème : or, sous ce triple rapport, la *Parole du Croyant* est un ouvrage médiocre.

Un plan beau, original, conduit et ordonné avec sagesse, une marche rapide où l'intérêt va toujours croissant, où le pathétique des situations, la noblesse des caractères, la grandeur et la beauté des fictions, la magnificence des tableaux, la vigueur toujours soutenue du style, tiennent l'esprit toujours en haleine, et où l'on arrive, sans langueur comme sans embarras, à un dénoûment plus étincelant de beautés et plus

abondant en merveilles que le corps de l'ouvrage; voilà bien, ce me semble, la conduite et l'ordonnance d'un beau poème. Est-ce là la Parole du Croyant? Tout y est décousu, désordonné; à mesure qu'on avance, on se demande sans cesse à soi-même : Que me veut cet auteur? où me mène-t-il? quel est le but réel ou frivole qu'il se propose? Il y a bien, je le crois, une pensée qui y domine; c'est la haine des riches, des puissans et des rois; mais elle y est effacée et comme étouffée dans la confusion des détails; ce sont des exhortations à la paix, à la patience, au support de ses frères, à la commisération pour leurs misères et leurs foiblesses; au mépris et au détachement de la vie; c'est le plus pur esprit de l'Evangile : vous croyez entendre un prêtre pieux qui exhorte des ames dévotes. Et puis c'est un tribun factieux, un démagogue furieux, qui ne respire que la guerre et les combats ce sont des harangues furibondes au peuple de courir aux armes, de se ruer sur les rois et les riches du siècle, pour démolir leurs trônes, et procéder à un nouveau partage de la terre, périr s'il le faut dans ces guerres d'une extermination persévérante où les nations et les générations ne doivent pas balancer de descendre dans la tombe, pour abolir la tyrannie et léguer la liberté et l'égalité aux races futures. Enfin

c'est un amalgame inconcevable de mysticité et de démagogie, de piété et de fanatisme révolutionnaire qui vous arrête et vous déconcerte à chaque pas. Faisons entendre à M. La Mennais un juge qu'il estimera peut-être plus impartial que l'auteur qui a l'honneur de lui parler : « Chose bizarre ! dit M. Beautain, c'est après ses » déclamations les plus violentes, ses plus cruelles » invectives que le Croyant laisse ordinairement » tomber quelques paroles de foi et de charité, » quelques paroles vraiment chrétiennes... Et » toutes ces paroles d'amour et de haine, de » paix et de guerre, de miséricorde et de ven- » geance, de vie et de mort, arrivent pêle- » mêle les unes avec les autres, comme dans » un chaos où tous les élémens sont confondus. » Le livre du Croyant est en effet l'image du » chaos qui se fait dans une ame bouleversée, » dans un monde déchu où les ténèbres et la » lumière se disputent l'empire. Dans un mo- » ment c'est la douce lumière de la foi qui » rayonne et le cœur du Croyant s'émeut : » il parle en apôtre. Dans un autre, c'est sa » tête qui travaille ; les pensées confuses, » les opinions contradictoires, les souvenirs » amers et les ressentimens y fermentent ; alors » c'est un volcan qui éclate et qui vomit au » loin, avec une lueur lugubre, le feu, la déva-

» station et la mort : c'est une parole d'enfer. »

A présent je me crois autorisé à demander compte à notre auteur de l'omission de cette loi, la plus importante comme la plus difficile dans la pratique, au jugement du célèbre Despréaux, de toutes les règles que l'art prescrit à la nature, l'ordre dans les idées, la liaison et la disposition convenables de toutes les parties de l'ouvrage. S'il me répond qu'il est prophète, il peut à bon droit alléguer pour sa défense le désordre des feuilles de la sibylle et le peu d'ordre qui règne dans les chapitres de nos grands et de nos petits prophètes (1). Il peut alléguer tout cela selon qu'il lui plaira de nous dire, que c'est le bon ou le mauvais esprit qui lui a parlé. Mais point du tout, il n'est point prophète, et à raison du désordre de ses pensées, de la confusion qui règne dans son poème, ce reproche retombe de tout son poids sur sa tête : vous avez fait un mauvais ouvrage.

La fable, le merveilleux, l'allégorie, sont dans l'épopée ce que la machinerie est dans les pièces de théâtre : de nouveaux moyens pour varier la scène, remuer de nouvelles émotions

(1) Il y en a qui ont cru voir dans l'Apocalypse le plan et la suite d'un beau poème; quant à nos prophètes, on est assez généralement porté à croire que nous n'avons pas leurs écrits dans l'ordre où ils les ont publiés.

dans l'ame et ranimer son admiration. Les fictions de M. L. M. n'ont rien de grand et d'élevé; au contraire, elles seroient puériles et ignobles, si elles n'étoient pas atroces et cruelles : « des rois » qui enferment les hommes dans une étable, » les croquent et les dévorent comme le loup » des moutons, tout cela est-il digne de l'illustre » écrivain (1)? Ne croit-on pas lire les contes » de la Barbe-Bleue, du Petit-Poucet, de Gar- » gantua, de Croque-Mitaine qui mange les » petits enfans? »

Le merveilleux de l'auteur, loin d'élever l'ame, de l'agrandir, d'y réveiller des sentimens nobles et généreux, l'attriste, la flétrit, la remplit de trouble, de chagrin, de haine pour les objets les plus révérés et les plus dignes de la vénération publique. Ont-elles de la grâce et de la légèreté et le frivole mérite de réjouir, de divertir le lecteur qui voudroit être amusé? Point du tout : loin d'être riantes et agréables, elles sont bizarres et forcées. Lisez l'allégorie qui commence le chapitre 31 : « Je voyois un hêtre mon- » ter à une prodigieuse hauteur. Du sommet » presque jusqu'au bas, il étaloit d'énormes bran- » ches qui couvroient la terre d'alentour, de » sorte qu'elle étoit nue; il n'y venoit pas un

(1) M. Beautin, p. 29 et 30.

» seul brin d'herbe. Du pied du géant partoit » un chêne qui, après s'être élevé de quelques » pieds, se courboit, se tordoit, puis s'éten- » doit horizontalement, puis se relevoit encore » et se tordoit de nouveau, et enfin on l'aper- » cevoit alongeant sa tête maigre et dépouillée » sous les branches vigoureuses du hêtre, pour » chercher un peu d'air et un peu de lumière.

» Et je pensai en moi-même : Voilà comme » les petits croissent à l'ombre des grands ».

L'auteur semble vouloir s'essayer quelquefois dans le genre riant et gracieux, et il y réussit médiocrement. On n'y reconnoît ni Gessner, ni Virgile, dans ces madones et vieilles femmes qui disent à leurs jeunes filles : Voyez nos fronts à présent si calmes, *le chagrin*, *la douleur et l'inquiétude y creusèrent jadis de profonds sillons : les vôtres sont comme au printemps la surface d'un lac qu'aucune brise n'agite*. Tout le reste de cette prétendue idylle respire bien plus l'afféterie d'un bel esprit un peu penseur, un peu philosophe, que le langage simple et naïf des bergers, des bergères, des hommes et des champs.

Mais voici bien une règle plus grave, plus sérieuse dont un prêtre poète ne devoit pas s'écarter : toute poésie doit avoir un but moral; c'est par cet endroit que se recommandent plusieurs des fictions d'Homère et de Virgile et les

scènes tragiques du théâtre des Grecs : on aime à voir les dieux attentifs à décharger leur colère sur le crime, à poursuivre le parjure jusques au milieu des mers agitées par la tempête, à remplir le cœur d'Oreste parricide de terreur et d'alarmes. Et l'on sait que les Rollin et les sages instituteurs de la jeunesse ont trouvé dans ces fables et dans ces fictions d'utiles leçons à donner à leurs élèves. Cette loi est commune à tous les genres de poésies. La Fontaine et Molière, quand leur parole est chaste et modeste, sont des philosophes aimables, habiles à montrer le vice par son côté ridicule. La poésie est si essentiellement religieuse que les païens ont bien osé l'appeler la langue des dieux. Et si l'on se départ de ce principe, si la mythologie païenne mise en action dans un poème n'a pas un but moral, comment excuser un prêtre, d'appliquer à des fictions si puériles ou plutôt à des rêves si creux son esprit nourri de la parole divine et appelé à l'austère vertu de l'Évangile? comment lui permettre de nommer avec honneur dans ses discours les dieux des païens, qui sont des démons (1), de cette bouche qui a chanté les cantiques du Seigneur, bu dans son calice et touché son corps adorable? Vous qui avez lu la *Parole*

(1) *Omnes di gentium dæmonia.*

du Croyant, y avez-vous rien vu qui soit véritablement moral, ou propre à inspirer au lecteur le goût de la vertu ? Et quand je me rappelle les chapitres 12, 13, 32 de ce livre atroce, je me sens porté à ne rien rabattre du reproche que j'ai fait à son auteur de s'y être montré bien plus le pédagogue des sicaires et des assassins que le précepteur de la vertu.

Nous voici arrivés au style de l'auteur. C'est par cet endroit que ses admirateurs réclament pour lui la première place dans le temple de Mémoire ; car, quant à sa logique, il n'y a qu'une voix pour dire qu'elle est vague, peu serrée, peu pressée vers le but.

Le style de M. L. M. a d'assez grandes qualités pour mériter une place parmi les grands écrivains, mais de trop grands défauts pour lui faire espérer de pouvoir jamais être compté parmi les classiques. La première qualité d'un bon style, c'est la clarté ; les mots sont les signes des idées, le meilleur style est celui qui montre le mieux la pensée, comme le plus parfait des tableaux est celui par lequel l'original est le mieux représenté. Une diction nette et précise ne peut sortir que d'un excellent esprit, comme cette eau pure et limpide qui ne peut couler que d'une source bien pure. La clarté, cette vive lumière qui fait briller dans nos ames le soleil de la vérité,

manque essentiellement aux écrits de M. L. M. On ne sort pas de la lecture de ses ouvrages l'esprit rempli de cette abondante lumière dont on se sent comme inondé après avoir lu les écrits des Bossuet, des Arnault, des Nicole; c'est la vue de la lanterne magique, des conceptions brillantes, des images pompeuses, qui ne laissent dans l'ame qu'un souvenir confus : l'obscurité est le défaut de son premier volume sur l'indifférence, lequel a fait son excessive réputation. Le second tome de cette production est un véritable logogriphe; nous lui devons cependant cette justice de remarquer que ses écrits postérieurs à celui-là sont plus clairs, sauf les endroits où il entre dans les brouillards de son obscure métaphysique.

La seconde qualité du style, c'est la variété. Tout le monde sait par cœur les beaux vers dans lesquels Boileau a enfermé cette règle du goût. Or M. L. M. est ici visiblement en défaut; il n'a qu'un ton, la vigueur et l'énergie, et pour le soutenir, force lui est de se guinder et de se tendre. Et voilà bien sa manière : son style est toujours tendu, roide, uniforme; à chaque phrase il vise à l'effet, et cet effet est de frapper plus fort que juste. Le coloris est le beau côté de son style; ses couleurs sont fortes et prononcées, mais trop vives et trop éclatantes; ce n'est pas

cette lumière douce dont parle Fénelon, qui récrée et réjouit la vue, c'est celle d'un soleil ardent qui l'éblouit et la fatigue. Ses images ne sont pas distribuées avec cette sobriété justement comparée aux fanaux placés à des distances convenables pour illuminer la route, c'est une suite de feux et d'éclairs qui blessent les yeux encore plus qu'ils ne les éclairent.

Une autre qualité essentielle au bon style, c'est sa conformité au sujet, c'est-à-dire au genre auquel il appartient, et il ne faut que du bon sens pour voir qu'on ne doit pas parler sur le même ton dans une pièce oratoire ou dramatique, et dans une dissertation théologique. Hervé médite sur les tombeaux, Young rêve dans ses nuits sombres; Cicéron invective contre Verrès et Antoine, Démosthènes contre Philippe; M. L. M. traite une controverse religieuse. Si je rencontre dans ce dernier genre, si disparate d'avec les précédens, même allure, même physionomie de style, les figures hardies, les apostrophes violentes, la pompe des périodes, les images retentissantes, la mélancolie et ses teintes tristes et sombres avec son cortége de mots accoutumé, le néant, la mort et les tombeaux; en un mot, si dans les genres les plus contraires, je ne vois qu'une manière uniforme, il y a dans tout cela un grand défaut de goût et

un oubli manifeste des convenances. L'éloquence ne manque pas dans les controverses de Bossuet et des Pères de l'Eglise, mais elle est grave, tempérée, toujours sage et modérée, toute différente, je dirois presque contraire à celle de M. L. M., lequel écrit, dit-on, avec la fièvre et avec un feu qui souvent brûle le papier. En un mot, chaque genre a sa diction et sa manière à part :

Dans un style pompeux parlez-nous de physique.

Le goût exquis de Voltaire en littérature étoit faussé et égaré par la passion quand il lançoit ce trait contre M. de Buffon; car on ne peut disconvenir que l'historien de la nature ne puisse, sans blesser le goût, se montrer parfois riche et pompeux dans ses descriptions. Mais si je dis sur le ton de la même ironie à l'auteur que je combats : *Dans un style riche et pompeux parlez-nous de théologie*, personne ne me reprendra et on trouvera la remarque juste? Aussi le spirituel et habile critique qui rendit compte du premier volume de l'*Indifférence*, dans le *Journal des Débats*, mêla à de justes éloges cette censure méritée, que l'auteur avoit souvent méconnu dans son bel ouvrage la noble simplicité convenable à la gravité de son sujet (1).

(1) M. Felletz.

Il ne me reste plus qu'à citer des exemples pour justifier les reproches que je viens de faire au style de M. L. M. ; je les prendrai dans le livre du Croyant, le plus admiré et peut-être même le plus soigné, le plus pur et le plus correct des ouvrages de l'auteur. *Les innombrables pensées diverses qui se croisent et se mêlent à l'horizon du monde spirituel, sont les signes qui annoncent le lever du soleil des intelligences... Les rois hurleront sur leurs trônes ; ils chercheront à retenir avec les deux mains leurs couronnes emportées par les vents, et ils seront balayés avec elles*, pages 128, 129. *Le Christ est venu, non pas pour sauver quelques hommes, mais tous les hommes.* A la bonne heure, voilà le dogme catholique ; mais lisez la suite : *Il a eu pour chacun d'eux une goutte de sang.* Peut-on donner de l'humanité du Verbe des idées plus bizarres, plus fausses ? un corps humain, en tout semblable au nôtre, qui a des veines d'une si grande capacité, qu'elles renferment une goutte de sang pour tous les hommes passés, présens et à venir ? Quelles veines, bon Dieu ! comment se faire une idée de tant de longueur, de largeur et de profondeur ? Ce sont là des métaphores, direz-vous ; oui, mais du nombre de celles que j'ai reprochées à l'auteur : bizarres, exagérées, fausses même ; car leur sens métaphorique pré-

un oubli manifeste des convenances. L'éloquence ne manque pas dans les controverses de Bossuet et des Pères de l'Eglise, mais elle est grave, tempérée, toujours sage et modérée, toute différente, je dirois presque contraire à celle de M. L. M., lequel écrit, dit-on, avec la fièvre et avec un feu qui souvent brûle le papier. En un mot, chaque genre a sa diction et sa manière à part :

Dans un style pompeux parlez-nous de physique.

Le goût exquis de Voltaire en littérature étoit faussé et égaré par la passion quand il lançoit ce trait contre M. de Buffon; car on ne peut disconvenir que l'historien de la nature ne puisse, sans blesser le goût, se montrer parfois riche et pompeux dans ses descriptions. Mais si je dis sur le ton de la même ironie à l'auteur que je combats : *Dans un style rich*[illegible] *parlez-nous de théologie*, personn[illegible] prendra et on trouvera la remarq[illegible] le spirituel et habile critique qui [illegible] du premier volume de l'*Indiff*[illegible] *Journal des Débats*, mêla à de j[illegible] censure méritée, que l'auteur [illegible] connu dans son bel ouvrage [illegible] convenable à la gravité de s[illegible]

(1) M. Felletz.

sente une idée fausse et suppose que la vertu de la rédemption croît et s'agrandit dans la même proportion que la quantité du sang répandu qui en est le prix, et l'on sait qu'il n'en falloit qu'une goutte pour racheter mille mondes. La phrase qui suit, moins exagérée que la précédente, l'est encore beaucoup trop et presque aussi ridicule : *Le cœur de Jésus battoit sur le cœur du peuple, et le peuple battoit sur son cœur*. Est-ce le cœur du peuple déicide et idolâtre qui battoit sur le cœur de Jésus ? Ajoutons ici cette locution du même genre : *Lorsque le sang de l'homme coule sur la terre comme une offrande à Dieu, les démons accourent pour le boire et entrent dans celui qu'il a versé*. A la page 180, *ce sont des soupçons qui enfoncent lentement leurs ongles dans le crâne d'un roi mouillé d'une sueur froide*. D'autres expressions sont de cette force dans les visions atroces de cet auteur. A la page 171, les exacteurs disent : *Livrez-nous le peuple, et nous ferons couler son or dans vos coffres !* A la bonne heure, *et sa graisse dans vos veines ;* expressions ridicules. A la page 221, il parle d'*élever autour d'un peuple une haute muraille, afin que son haleine n'infecte pas le reste de la terre*. A la page 230, *il a vu des jeunes hommes, poitrine contre poitrine, s'étreindre, comme s'ils avoient voulu de deux*

vies ne faire qu'une vie. Combien d'autres expressions, à côté desquelles on pourroit mettre la censure mordante de Voltaire! Voilà du galli-Thomas, du galli-Mathias double. Entrons dans ses chapitres de la Trinité, pour lesquels, sans doute, ses admirateurs n'ont pas assez de louanges. C'est là qu'il a vu, *dans les profondeurs de cet océan infini d'êtres, nager, flotter et se dilater la création, telle qu'une île qui, incessamment, dilateroit ses rivages au milieu d'une mer sans limites : il y voyoit les êtres s'enchaîner aux êtres, se produire, se développer dans leur variété innombrable, s'abreuvant, se nourrissant d'une sève qui jamais ne s'épuise; et lui s'enivre de lumière, et son ame emportée par des flots d'harmonie, s'endort sur les ondes célestes dans une extase innénarrable. Il voit une goutte du sang de l'agneau tombant sur la nature humaine; et il la voit se transfigurer, et toutes les créatures qu'elle renferme palpitant d'une vie nouvelle; et il voit le fils se pencher sur le sein du père, et entre eux un mystère d'amour.* Tout cela est faux, ridicule, peu s'en faut que je ne dise digne des censures de la théologie. Si je continuois cet examen sur tous les ouvrages de l'auteur, à commencer par celui de l'*Indifférence*, mes citations rempliroient un

cahier d'une honnête grosseur (1). Je conclus, en revenant à mon dire, que M. L. M., écrivain grand et distingué, sous plusieurs rapports, ne sera jamais un auteur classique. S'il passe à la pos-

(1) Si je ne m'étois pas imposé la loi de ne pas sortir, dans mes extraits, du livre du Croyant, j'aurois cité la déclaration où notre auteur, au nom de tous les rédacteurs de l'*Avenir*, exprime sa soumission au Saint-Siége dans le langage alembiqué et contourné qu'on va lire. « Pour nous, la soumission, qui est notre premier devoir » comme catholiques, est en quelque sorte notre être » comme écrivains. Toute parole de révolte dans notre » bouche seroit le suicide de toutes nos paroles; car notre premier principe, le principe vital de nos écrits, » l'ame de notre intelligence, c'est que la vérité n'est pas » un bien qui nous soit propre, et depuis notre doctrine » sur la raison jusqu'à notre foi en la chaire éternelle, » nous sommes enveloppés d'obéissance. » Il paroît que l'obéissance de cet auteur étoit plus extérieure qu'intérieure. C'est avec raison qu'il la compare à une robe que l'on prend le matin et que l'on quitte le soir. Il vient de la dépouiller pour se revêtir de la carmagnole et du bonnet rouge des Jacobins. Il ajoute au même endroit : « Lorsque notre dernier soupir aura marqué le » dernier terme de nos travaux, on pourra, sans être » démenti par aucun souvenir de notre vie, graver sur » notre tombeau ce mot de Fénelon : O sainte Église ro- » maine, si je t'oublie, puissé-je m'oublier moi-même ! » Ce pauvre écrivain *s'est oublié lui-même jusqu'à n'être plus catholique.*

térité, il y arrivera comme Sénèque, Perse, Lucain et autres auteurs de la basse latinité, dont on dit, en les lisant aujourd'hui : Nous ne sommes plus au siècle d'Horace, de Cicéron et de Virgile!

Encore un coup, la religion doit se hâter de proscrire ce mauvais style, dont le nom seul est la condamnation, *romantique* et *évangélique*. Où trouver deux termes plus incompatibles? Les disciples de M. L. M., dépourvus de son talent, prennent de son mauvais genre les brillans défauts, sans les racheter par ses bonnes qualités; par un désordre que saint Augustin appelle grand, non contens de violer la règle, ils ont essayé de la pervertir et de la corrompre. Des hommes, que le monde ne connoît pas, osent bien s'ériger en régulateurs de la chaire, et ne manquent pas de convertir en art leur mauvaise manière : on les entend dire que les prédicateurs doivent marcher avec le siècle, que le genre humain, dans ses formes *grandissantes et générales*, est arrivé à la maturité de l'âge; que les prédicateurs, pour se mettre au niveau de ces lumières, doivent entrer dans la région plus haute de cette philosophie élevée dont M. L. M. est le créateur et le père; que la philosophie étant une sorte de maîtresse dont la littérature n'est que la suivante, la littérature du siècle d'Auguste est aujourd'hui abâtardie; que celle du siècle de Louis XIV, es-

clave de la philosophie de Descartes, n'est pas moins surannée. On conclut de là que la chaire française doit avoir aujourd'hui une autre langue que celle des Bossuet, des Pascal, des Massillon et des Bourdaloue, pour n'être pas comme une étrangère qui n'entend pas la langue du pays où elle est arrivée; que les grands orateurs et les grands écrivains du siècle de Louis XIV peuvent bien avoir quelques beautés bibliques et communes à tous les temps, mais qu'au fond ils cherchent le type du beau dans des formes vicieuses; que leurs productions sont infectées de *l'élément rationalisme en philosophie et païen en littérature;* que M. L. M. vient d'ouvrir de nouvelles sources où il faut aller puiser, que celui-là ne peut plus espérer d'être orateur, écrivain ou philosophe distingué, qui n'a pas appris la philosophie et formé son style sur ce type unique du beau et du vrai. Et ces prétendus législateurs semblent dire à tous les prédicateurs de notre temps cette parole d'Horace relative à la littérature grecque : Lisez les livres de M. L. M., et ne vous lassez pas de les lire; qu'ils soient dans vos mains durant le jour, qu'ils y soient encore durant vos veilles de la nuit : *Exemplaria græca nocturna versate manu versate diurna.* Ces conseils sont suivis. La chaire française, viciée dans son fond et dans sa forme, s'étonne d'entendre d'é-

tranges discours ; elle gémit de voir ses orateurs rougir de l'Évangile, aller puiser leurs sujets, non pas dans les dogmes, les mystères du christianisme, les vertus ou les vices contraires ou conformes à sa morale ; mais dans les spéculations d'une philosophie fausse, d'une politique oiseuse ; estimer la perfection de leur art divin, non pas de montrer dans le christianisme la source unique du vrai et du bien, *mais le principe générateur du beau dans les arts, dans la civilisation* (1), parler beaucoup de ces choses à des ames pieuses venues dans leur église pour s'y édifier, pour méditer sur les fins dernières de l'homme. Ces sujets, étrangers à l'Évangile, ne le sont pas plus que le style dont on les revêt, les développemens qu'on y donne. Des orateurs chrétiens, jaloux de l'honneur du saint ministère, viennent nous en apporter, à nous absens en quelque sorte par nécessité, des sermons prêchés à Paris et dans les provinces, des choses si étranges sur le plan, les développemens, les formes de style de ces discours évangéliques, que cette réflexion vient à notre esprit : Mais si le satiri-

(1) Fondemens de la dévotion à Marie, premier point; influence de la dévotion à Marie sur la civilisation, voilà la division d'un sermon prêché par un élève de la nouvelle école, rapporté d'après la déposition d'un témoin digne de foi qui l'a entendu.

16

que Boileau avoit connu tout cela, peut-être qu'il eût cédé au plaisir malin de placer le nom de ces hommes dans ses beaux vers et d'en faire le bout d'une rime incisive et meurtrière; et qui sait si Molière n'auroit pas succombé à la tentation de former sur leur modèle un personnage de sa scène comique ou du moins de mettre quelques-unes de leurs locutions dans la bouche de ses *Précieuses*, devenues à tout jamais le type du ridicule? Les gens de bien en auroient gémi, en se consolant peut-être tout bas dans cette pensée, que cet oubli des égards et des bienséances dus à la gravité et à la sainteté de notre ministère, auroit peut-être le bon effet de corriger un abus si funeste dans ses suites. Ce mauvais goût est un mal dont la contagion est, dit-on, grande, et voici, ce me semble, les causes de sa propagation rapide : la gloire et la renommée. Ces deux brillantes chimères entraînent dans cette voie de jeunes prédicateurs qui ne sont pas toujours sans piété; on veut obtenir une vogue qu'on n'estime pas sans intérêt pour la gloire de Dieu, et ce mauvais genre est une voie plus prompte et plus facile qui y mène. Le goût frelaté et corrompu du public apprécie ce style outré, exagéré, chargé d'ornemens ambitieux, plus que celui qui est simple et naturel. C'est ainsi qu'un vin généreux et des substances

dont l'apprêt est sobre et modéré, plaisent moins à des palais usés et à des estomacs blasés que les liqueurs fortes et les alimens dénaturés par la surcharge du poivre et des épices. Et pour surcroît de malheur, avec ce mauvais genre plus productif en louanges, on s'affranchit de l'énorme difficulté qu'il y a à être beau en suivant les bonnes règles.

Un discours bâti sur un plan original et régulier, divisé selon la bonne méthode, fort de doctrine, nourri de vérités graves, sérieuses, grandes, élevées, et tout à la fois édifiantes, utiles, pratiques; un corps de raisons justes, convaincantes, bien choisies, bien appropriées au génie, au caractère de ceux à qui on parle, et qui, par le bel ordre qui les lie et les enchaîne, se prêtent une nouvelle force; une marche rapide, pressée, serrée, où l'on arrive à la conviction par une belle gradation d'idées et de lumières; et puis les tours heureux, les figures animées, l'expression tour à tour noble, élégante, facile, et toute cette belle élocution par où la vérité de l'esprit passe dans le cœur, par la douce insinuation du sentiment et le plaisir de l'imagination. Ajoutez à cela les éclats, les foudres et les éclairs de l'éloquence, pour atterrer la volonté qui résiste et achever le triomphe de la vérité. Une production semblable coûte beaucoup de travail à

l'homme de génie que l'art et la nature ont formé pour l'éloquence ; et pour tout dire en moins de mots, un de ces discours dont parle Fénelon, où tout est nerf, vie et substance, où il n'y a rien de lâche, de foible, de diffus ; un discours semblable n'est pas aisé, j'ose même dire qu'il est d'une difficulté qui n'a été vaincue jusqu'ici que par les Bourdaloue, les Bossuet, les Massillon, ces trois grands hommes qui semblent avoir posé parmi nous les bornes de la chaire.

Le genre préconisé par nos nouveaux maîtres est bien plus aisé. Il est difficile de circonscrire un sujet avec discernement et puis de ne pas sortir du cercle qu'on s'est tracé, de n'invoquer que les raisons et les raisonnemens qui sortent du fond de la question, comme les branches du tronc de l'arbre : cela est plus difficile qu'il ne l'est d'embrasser une matière immense, de courir dans cette vaste campagne. Et puis, dans la petite sphère du savoir que l'on a, choisir des moyens quelconques, les ramener au sujet de gré ou de force, bien qu'ils s'étonnent de se voir appelés en cause, et après cela les entasser pêle-mêle, en faire comme un amas d'où sortent bien plus la confusion et le chaos que l'ordre et la lumière, tout cela, dis-je, est aisé. Et pour ce qui est du style, il est plus facile d'être enflé, boursoufflé, que d'être fort et énergique, d'être

tendu et uniforme que varié et naturel. Il est plus difficile d'être sublime en termes simples par la seule force des pensées; comme ce géant qui est grand sans effort, et qui pour le paroître n'a qu'à se lever et déployer les proportions de sa haute stature : cela est difficile. Mais il est aisé d'exhausser de petites idées sur de grands mots, comme ce nain qui monte sur des échasses. Et voilà donc ce qui entraîne les prédicateurs dans la voie large et corrompue du mauvais goût : le désir mal justifié par la piété, d'attirer à soi un nombreux auditoire, et la facilité qu'il offre à la médiocrité d'arriver à la célébrité. Je l'ai dit, et cela est vrai, il y a une grande difficulté à vaincre pour composer un excellent discours dans le genre classique; elle est grande, mais elle n'est pas invincible; non, les matières de la chaire ne sont pas tellement rebattues, les formes du beau style ne sont pas tellement épuisées qu'un vrai talent ne puisse trouver de nouvelles richesses dans cette mine intarissable, et puiser de nouvelles beautés à cette source toujours pleine. Il y a un moyen de rajeunir ce qui est vieux, de donner aux vieilles choses un air de fraîcheur et de jeunesse : le christianisme est la vérité de Dieu, et dans cette vérité infinie comme Dieu, le génie y découvrira toujours des aperçus et des points de vue nouveaux; c'est

peut-être le moment de considérer ses dogmes et ses mystères sous leur côté *beau et social*, et de faire ressortir plus qu'autrefois les promesses faites à la piété pour le bonheur de la vie présente : le monde plongé dans le mal ne sortira jamais des trois passions de la convoitise dont parle saint Jean ; néanmoins ses crimes, ses passions et ses travers prennent dans tous les temps des formes et une physionomie nouvelle, et le génie y trouvera toujours des détails nouveaux, qui ne demandent que la connoissance du monde et des hommes, et le talent d'écrire, pour fournir de nouvelles beautés à l'expression et à la pensée. Et après tout, les Frayssinous et les Maccarthy ont bien résolu le difficile problème de faire agréer à un nombreux auditoire, dont les plus beaux esprits de Paris faisoient partie, l'austère morale du christianisme, sa controverse sèche et aride, sous les formes du style classique. Ces hommes se méfient de la parole de la croix : prêchée par douze pauvres pêcheurs, elle a converti l'univers, et sous les formes de l'éloquence grave, sérieuse, austère des Origène, des Athanase, des Basile et des Chrysostôme, elle en a imposé aux Celse, aux Porphire, aux Libanius et à tout le faste de la philosophie païenne.

Mais ne faut-il pas approprier la parole di-

vine aux mœurs du temps, et le grand intérêt de la religion n'est-il pas d'attirer par tous les appâts possibles les mécréans dans le temple du Seigneur, pour les y prendre au filet de la divine parole? Foibles excuses d'une mauvaise cause; car, outre que la solidité des preuves et la bonne dialectique sont de tous les temps, est-ce bien la parole divine que vous prêchez, ou bien les profanes nouveautés de la philosophie humaine; et je vois un grand mécompte dans ce nombreux auditoire dont vous me parlez? Sont-ce les ames pieuses que vous nous citez? le faste de votre langage les afflige et ne les attire pas dans la maison du Seigneur. Quant à ces demi-chrétiens ou à ces mécréans qui y viennent au bruit de votre nom et au signal de votre renommée, l'assistance à vos discours est pour eux un spectacle d'un genre nouveau : une vaste basilique remplie d'une immense multitude aux pieds d'un orateur chrétien élevé sur une tribune sacrée, un ton plus solennel, un geste plus imposant, une parole plus sonore que celle que l'on entend dans les académies profanes, voilà le spectacle que vous offrez à ces chrétiens venus pour alimenter leur curiosité autant que leur piété. Ne lisez-vous pas sur leurs visages ce langage qu'ils ont dans le cœur et à la bouche pour vous dire : Laissez là l'Évangile

et la croix de J. C. ; nous ne voulons pas de son austère morale; dites-nous des choses vagues, philosophiques, agréables à l'esprit et à l'imagination; gardez-vous bien de porter le trouble et l'effroi dans notre ame : *Dic nobis placentia.* Ces hommes sortent de vos discours le cœur vide et l'oreille plus ou moins satisfaite (1).

Après avoir signalé le mal, si l'on me propose d'en indiquer en peu de mots le remède, mon embarras ne sera pas petit. Je ne pense pas que l'autorité du premier pasteur doive intervenir dans ce désordre pour en arrêter le cours; le mauvais style, quand la doctrine est saine, ne ressort pas de son tribunal; son influence se borne, en pareil cas, à réserver pour la bonne éloquence l'estime et la considération dont le trône pontifical peut être la source. MM. les curés des grandes cités du royaume et surtout ceux de la capitale ont dans leurs mains, contre cet abus, les moyens d'une police plus utile et d'une répression plus efficace. S'élever au-dessus d'un calcul d'argent bien misérable, comparé à un si grand dommage fait à la religion, et n'appeler pour leurs grandes stations de l'Avent et du Carême que des prédicateurs propres par leur éloquence grave et sérieuse à édifier la charité, sans

(1) Voyez les remarques.

nourrir l'orgueil et la curiosité. Ils doivent à leurs peuples une nourriture solide, et les pasteurs qu'ils élèvent sur leurs chaires à leur place sont du nombre de ces faux prophètes que l'esprit de Dieu a signalés par ce triste caractère : *Leurs mamelles sont arides et leurs entrailles sont stériles*. C'est la parole de la croix pleine de la force et de la vertu de Dieu qui engendre les élus à la vie de la grâce : *Genuit nos verba veritatis*. Et la parole de ces hommes est un germe corrompu, qui n'y produit autre chose que les fruits stériles de l'admiration ou les vains applaudissemens de la louange, enfans bâtards, dit un saint docteur de l'Église, de la vanité humaine : *Adulterantes verbum Dei* (1).

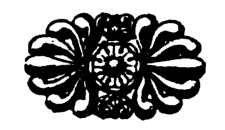
Jeunes orateurs chrétiens, qui courez la brillante et périlleuse carrière de l'éloquence de la chaire, voulez-vous répudier le riche héritage

(1) Et pour voir ce mal dans son premier principe, j'oserai ici appeler l'attention de nos prélats sur nos écoles ecclésiastiques, connues sous le nom de petits séminaires, les prier de considérer dans leur sagesse s'il ne seroit pas expédient de ne jamais accorder la haute tenue et l'enseignement des classes supérieures de ces maisons à des ecclésiastiques qui ne seroient pas fortement prononcés contre ce mauvais genre, de leur recommander de le surveiller avec sévérité dans les compositions des clercs humanistes. On ne sauroit croire combien ces premières impressions reçues sont profondes et durables.

que vous ont laissé les Bossuet, les Massillon, les Bourdaloue, les Fénelon? Leurs chefs-d'œuvre oratoires sont des trésors inestimables de savoir, de piété et de doctrine : de plus ils sont la gloire de notre France et l'honneur de sa littérature; voulez-vous renoncer à ce magnifique héritage pour suivre la bannière d'un homme qui n'a d'autre titre à vous servir de guide et de modèle qu'une ignorance profonde de la science divine, une inexpérience complète de l'éloquence de la chaire, et j'ajoute aujourd'hui les stigmates de plusieurs censures de l'Église qui le flétrissent. Levez les yeux vers le ciel, regardez la magnifique récompense qui vous est promise : c'est cette incorruptible couronne que saint Paul attendoit au bout de sa carrière; c'est un poids immense de gloire sur lequel s'élève une auréole brillante de lumière réservée aux ouvriers évangéliques qui ont prêché la divine parole; elle sera surtout accordée à cet humble pasteur qui n'a pas dédaigné de consacrer un talent distingué, capable de briller sur les chaires d'une grande cité, pour se dévouer à l'enseignement du pauvre dans une obscure campagne; mais elle ne sera pas refusée aux orateurs chrétiens qui ont évangélisé la justice avec l'éloquence grave, majestueuse des Grégoire, des Chrysostôme et des grands maîtres de la chaire française.

Si sur le fondement, qui est Jésus-Christ, vous posez le foin, la paille, un vil métal, c'est-à-dire des doctrines humaines, les spéculations oiseuses ou abstraites de la philosophie et de la politique, le faste, de l'érudition, la pompe et les ornemens faux et ambitieux de la parole, craignez de passer par le feu avant que d'entrer dans le royaume de la gloire.

Voyez l'Addition au Jugement de M. L. M., considéré comme écrivain, avant les Pièces justificatives.



DISSERTATION

SUR LE ROMANTISME.

Si l'on demande le nom de l'auteur de ce système, il y en a qui nomment M. Victor Hugo; d'autres, Mme Staël, femme de spirituelle, inquiète, remuante et intrigante mémoire. Un homme de beaucoup d'esprit s'exprime ainsi sur l'origine et la terre natale, en quelque sorte, d'où nous est venu le romantisme : « Mais d'où » nous viennent ces doctrines? Sont-elles nées » parmi nous? Non : ce sont des fruits étrangers; » fruits dangereux, véritables poisons qui ne » peuvent que hâter l'extinction totale dont notre » littérature est menacée; c'est des bords du lac » de Genève, c'est du fond de l'Allemagne que » de nouveaux docteurs ont proclamé cette théo- » rie *dans un français mêlé de germanisme,* et » dans un style qui sentoit le terroir (1) ». A son apparition en France, il excita contre lui ce cri

(1) Annales littéraires, ou Choix des articles de littérature, insérés par M. Dussault dans le *Journal des Débats.*

de la vérité qui s'élève toujours du sein des sciences et des bonnes-lettres contre les paradoxes de la nouveauté et de l'erreur. Le roman de *Delphine*, publié par Mme Staël en 1802, si je ne me trompe, ce roman, écrit dans ce mauvais langage, fut accueilli par les huées de tout ce qu'il y avoit alors de plus distingué parmi les gens de lettres. M. Michaud, dans un jugement sur ce roman inséré au journal des Débats, proposa qu'il en fût ordonné une traduction dans toutes les langues, à commencer par le français; et les journaux de cette époque, voués à la défense des bonnes doctrines religieuses et littéraires, dressèrent, pour battre cet écrit en brèche, les grosses pièces de leur artillerie. En 1813, défendu avec astuce par M. Simon de Sismondi (1), il fut réfuté avec beaucoup de solidité par M. Dussault. Enfin M. La Mennais, dans ces derniers temps, a essayé de le réveiller et de le raviver en France, de lui donner du relief par l'éclat de son nom, et de le répandre dans l'Eglise; et on peut le regarder à bon droit comme le fondateur de l'école romantique ecclésiastique. Avant lui, le mérite des écrivains de cette école n'étoit pas pour elle une illustration; car l'auteur que je viens de citer, très-bon juge,

(1) Théorie des romantiques.

s'exprime ainsi sur leur compte : « Les défen-
» seurs de ce système sont de mauvais écrivains,
» non que leurs ouvrages soient dépourvus des
» caractères du talent, d'un certain éclat d'es-
» prit, d'une certaine force, d'une certaine éner-
» gie ; mais on ne trouve dans ces mêmes ou-
» vrages ni grâce, ni élégance, ni correction,
» ni goût : quelques-uns même des chefs de ce
» parti littéraire sont renommés par les excès
» de mauvais goût qui corrompent et infectent
» leurs plus ingénieuses compositions : il faut
» avouer que leur autorité seroit plus entraî-
» nante, si leurs exemples étoient moins scan-
» daleux. » — C'est peut-être cette liste si exiguë des bons auteurs romantiques qui fait dire aux défenseurs de cette méthode, que cette doctrine, *bien qu'elle soit vitale pour la bonne littérature*, n'a pas encore pris tout son développement. Le romantisme, à l'entendre, est riche en espérances, l'avenir lui appartient; *c'est un torrent aux ondes bouillantes qui cherche un lit, et qui, une fois entré dans de vastes plaines, deviendra un fleuve majestueux; c'est un prétendant qui, après de grandes difficultés, ne peut manquer de ressaisir le sceptre*. C'est par suite de cette pénurie d'auteurs distingués que MM. les romantiques se citent les uns les autres, et prenant, disoit ingénieusement M. Dorat aux

médiocrités de son temps, *une sorte d'à-compte sur leur immortalité*, ils se regardent déjà comme de grands hommes qui font autorité.

Je diviserai cette dissertation en trois parties : 1° je traiterai de la nature et de la définition du romantisme ; 2° je le visiterai jusque dans ses fondemens, je m'efforcerai de réfuter ses preuves ; 3° je répondrai aux reproches et aux accusations qu'il intente contre le genre classique.

CHAPITRE Ier.

De la nature et de la définition du romantisme.

Que si du nom de son auteur nous passons à la nature de cette doctrine et à sa notion véritable, notre embarras ne sera pas petit pour en donner une exacte définition. Il y en a qui ont dit que c'étoit la peinture fidèle du moyen âge ; mais ses disciples nient qu'il soit enfermé dans un cercle si étroit. D'autres prétendent que la mélancolie en constitue le fond. Oh ! sans doute, s'écrient ici ses défenseurs, *la mélancolie est bien le caractère dominant de cette littérature ;* elle aime bien à pleurer sur les ruines et les tombeaux ; mais elle n'est pas si incapable de chanter et de rire, qu'on puisse dire que la mélancolie est le fond de son être.

Voici sans doute une définition plus complète du romantisme ; car je l'ai puisée dans un livre dépositaire de tous ses secrets, interprète authentique de sa doctrine :

Le romantisme est la littérature indigène des peuples de l'Europe moderne. On le définit ainsi par opposition au genre classique, lequel n'est autre chose que la littérature grecque et romaine importée parmi nous, aux 15e *et* 16e *siècles par les Grecs chassés de l'Orient, et propagée, surtout en France, par les écrivains du siècle de Louis XIV.*

Voilà donc le premier et essentiel caractère du romantisme, son opposition marquée à la littérature grecque et romaine et à celle du siècle de Louis XIV, qui en est une copie servile ; c'est pourquoi il a, en quelque sorte, pour mot d'ordre et de ralliement ces paroles : *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?* Il est encore un autre caractère essentiel du romantisme qui le distingue, c'est qu'il est l'expression vive et animée de notre société chrétienne, substituée à la peinture pâle et inanimée de la société païenne : son autre signe caractéristique, c'est de prendre ses sujets dans nos annales politiques et religieuses, ses inspirations dans la Bible, et d'y puiser une parole *vive comme la foi du chrétien, ardente comme son amour.* De ces deux

caractères, on peut en déduire un troisième, c'est le droit dans lequel le romantisme a cru pouvoir s'établir de s'affranchir des règles de l'art, consacrées par le suffrage ou par l'exemple de tous les grands maîtres des siècles d'Auguste, de Périclès et de Louis XIV. Et M. Sismondi convient qu'il importe peu à un auteur d'avoir de l'ordre et de la suite dans ses idées, de travailler sur un plan suivi, régulier, pourvu que son ouvrage, dans ses détails, soit chaleureux, ardent, plein de force et d'énergie; ainsi le *lucidus ordo* d'Horace n'entre pour rien dans le genre romantique.

CHAPITRE II.

Examen des fondemens sur lesquels porte le romantisme, et sa réfutation.

Dans l'impuissance où je me trouve de saisir corps à corps le romantisme, un peu vagabond de son métier et très-mobile dans sa physionomie, je m'arrête à ces deux caractères plus distinctifs sous lesquels ses défenseurs nous le montrent: 1° son opposition poussée jusqu'au mépris pour la littérature grecque et latine et pour celle du siècle de Louis XIV, formée sur ce modèle; 2° le peu de cas qu'il fait des règles de l'art,

consacrées par le suffrage de tous les grands maîtres des siècles passés.

Au mépris du romantisme pour les classiques grecs et latins, j'oppose la grande règle de l'universalité, de la perpétuité, connue sous le nom de consentement commun et de raison générale. Ecoutons ici le célèbre Despréaux :

« Mais lorsque des écrivains ont été admirés » durant un fort grand nombre de siècles, et » n'ont été méprisés que par quelques gens de » goût bizarre, car il se trouve toujours des goûts » dépravés, alors, non-seulement il y a de la té- » mérité, mais il y a de la folie à vouloir douter » du mérite de ces écrivains; que, si vous ne » voyez point les beautés de leurs écrits, il ne » faut pas conclure qu'elles n'y sont point, mais » que vous êtes aveugle et que vous n'avez point » de goût. Le gros des hommes, à la longue, ne » se trompe guère sur les ouvrages d'esprit. Il » n'est plus question, à l'heure qu'il est, de savoir » si Homère, Platon, Cicéron, Virgile, sont des » hommes merveilleux ; c'est une chose sans » contestation, puisque vingt siècles en sont con- » venus; il s'agit de savoir en quoi consiste ce » merveilleux qui les a fait admirer de tant de » siècles, et il faut trouver moyen de le voir ou » renoncer aux belles-lettres, auxquelles vous » devez croire que vous n'avez ni goût ni génie,

» puisque vous ne sentez point ce qu'ont senti
» tous les hommes. »

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a beaucoup de sens et de justesse dans ces réflexions? malgré cette variété de goûts dans le physique qui est passée en proverbe, il y a des substances qui flattent agréablement chez tous les hommes le sens du goût, et que, tous estiment agréables. C'est ainsi que dans le moral il est un petit nombre d'ouvrages que les esprits, dans tous les siècles, ont estimés beaux, grands, élevés, affectueux, pathétiques; et ces écrivains, on les a toujours loués comme tels, non parce qu'ils étoient anciens, et par l'empire du vieux préjugé toujours favorable à l'antiquité; car, il y a des anciens qu'on ne loue pas, d'autres qu'on loue avec réserve, non sans restriction; mais avec un discernement et un triage sévère de leurs beautés et de leurs défauts (1).

Nul doute, comme le dit ici Boileau, que la gloire d'Homère, de Platon, de Cicéron, de Virgile, ne soit aujourd'hui placée hors de tout litige par le jugement de tous les siècles. Et quand

(1) Boileau cite en ce lieu Lycophron, Nonnus, Silius-Italicus, Sénèque le tragique, auxquels d'autres ajoutent Lucain, Sénèque, qui par les défauts qu'ils ont mêlés à de grandes beautés, ont beaucoup contribué à la dépravation du goût.

ces messieurs nous parlent de la littérature grecque et romaine, comme d'une inconnue *avant le* quinzième et le seizième siècle, d'une sorte de denrée de peu de valeur, *importée parmi nous par les Grecs chassés de l'Orient, et propagée en France par les écrivains du siècle de Louis XIV*, tout cela passe les bornes de l'absurde. Les Grecs réfugiés nous ont apporté quelques manuscrits des grands écrivains de leur nation, rares dans nos bibliothèques, voilà tout. Mais quoi, dit-on, cette littérature n'étoit-elle *pas alors cachée dane nos chartriers?* On le sait bien; mais étoit-elle ignorée du petit nombre des gens savans ou lettrés; n'étoit-elle pas l'objet de leur admiration? Quelle merveille, que les astres soient couverts et que la lumière ne brille pas pendant la nuit!

Mais que dire ici des classiques français? Vingt siècles, comme le disoit tout à l'heure Boileau, ne sont pas passés sur eux; mais si l'admiration qu'ils excitent n'a pas pour elle la grande règle de la perpétuité, celle de l'universalité ne lui manque pas. Depuis trois siècles nos grands orateurs et nos grands poètes, et ceux d'entre eux que nous appelons classiques, obtiennent une prééminence chez les étrangers dont tout le monde est d'accord, et la supériorité de notre littérature sur la leur n'est pas révoquée en doute chez eux; si

cette assertion étoit contestée, leurs aveux ne me manqueroient pas ici pour en fournir la preuve : je pourrois en appeler un grand nombre en témoignage, mais je puis établir cette même thèse sur un fait plus éclatant que le soleil. Notre langue est vivante chez tous les peuples de l'Europe; elle y est quelquefois et même plus que la langue naturelle du pays, le parler de la cour, du grand monde : tous les hommes distingués qui se piquent de savoir et d'érudition, font, de sa connoissance, une partie de leur éducation et de leur instruction. Les causes de la prééminence de la langue française sur toutes les langues de l'Europe, voilà le sujet des prix proposés par plusieurs académies savantes dans les pays étrangers, tant le fait en lui-même est peu révoqué en doute (1). Or, à qui notre langue est-elle redevable de cette prééminence, si ce n'est à ces grands hommes qui l'ont mise en œuvre comme l'agent et l'instrument de leur génie, la lumière et le riche coloris de leurs immortels tableaux?

Quant à ce mépris des anciennes règles, je le combats encore par la même autorité de tous les siècles. Je pourrois en appuyer le plus grand

(1) Le Mémoire de M. Rivarol, couronné en cette rencontre par l'académie de Berlin, est une double preuve de ce fait; car ce grand écrivain à lui seul est une autorité.

nombre, surtout celles qui concernent le plan, la suite, l'ordre, l'assortiment des parties entre elles et leur harmonie avec le tout, sur la raison et le sens commun; toutes ces règles, en effet, ne sont autre chose que l'application de cet ordre éternel, immuable, que nous appelons en d'autres termes : la nature, la vérité, la raison; mais j'en reviens encore ici à l'autorité, et je dis aux romantiques : Vous méprisez l'opinion de tous les siècles; ces règles cependant ne sont autre chose que des expériences qu'en ont faites les grands écrivains de tous les âges, et qui ont réussi dans le dessein qu'ils avoient de plaire, de toucher, de convaincre. Les grands maîtres qui vous les donnent, semblent vous dire : Voilà la voie qu'ont suivie les hommes grands dans tous les genres de littérature pour obtenir la palme; moi-même, qui vous les propose, j'ai marché par ce même sentier, et je raisonne sur mes propres expériences. Voilà encore les détracteurs des classiques anciens convaincus d'être les contempteurs de tous les âges et de tous les siècles, et tout en exaltant l'autorité, de ne croire qu'à eux-mêmes.

Remontons à la cause de ce mépris de l'antiquité, de ce dédain superbe pour les choses jugées par l'expérience de tous les siècles, de cet amour immodéré pour la nouveauté, de ce be-

soin impatient qu'on éprouve de renverser les anciennes bornes.... J'en remarque deux : la médiocrité et l'amour qu'elle inspire pour l'indépendance. On veut de la gloire; les bonnes règles sont un chemin étroit et difficile, et qui, pour avoir été souvent battu, loin de s'être élargi, s'est rétréci. Les ouvrages des grands hommes offusquent la vue, parce qu'ils sont d'une perfection qui la désespère; on les décrie, on n'omet rien pour abattre leurs statues; et pour rendre le public qui distribue la gloire complice de cette injustice, on tâche de les noircir dans son esprit et de lui prouver en formes qu'ils sont égarés dans de mauvaises routes, et que pour ne pas dévier, il faut entrer dans les sentiers nouveaux qu'on vient d'ouvrir. Et c'est là ce crime que saint Augustin appelle grand; non-seulement violer la règle, mais s'efforcer de la pervertir et de la corrompre. Cependant, qu'on y réfléchisse bien, toutes les vérités se tiennent; le beau moral et le beau littéraire sont des émanations de la même source et des reflets de la même lumière. Chose remarquable! le siècle où l'on s'affranchit de toutes les règles du beau dans les arts est le même que celui où l'on brise toutes les lois de la morale, et les romantiques sont de même date que les révolutionnaires.

CHAPITRE III.

Des accusations intentées par le romantisme contre le genre classique.

La littérature des écrivains du siècle de Louis XIV est grecque et latine; elle l'est dans tous les genres de poésie, d'éloquence. Tous ces classiques ne sortent jamais de la Grèce et de Rome; ils nous transportent dans un autre monde, où nous ne retrouvons plus nos lois, nos institutions, nos usages, et surtout notre religion; on nous met toujours en face de dieux abominables, d'un culte qui fait horreur, de faux grands hommes, d'une fausse grandeur : en un mot, cette littérature n'a rien de national, elle est une *calque informe*, une *copie décolorée* de la littérature grecque et latine; elle est le tableau de la société antique et païenne qui n'est plus la nôtre. Le romantisme seul est l'expression *adequate* des peuples modernes : seul il est éminemment chrétien et biblique.

Dans tout cela je ne vois qu'un amas d'assertions fausses, absurdes, insoutenables : la fausseté y est si insigne, qu'on ne sait par où commencer pour les réfuter, et pour ranger en ordre la foule des idées qui vont à ce but.

Reprenons-les en détail.

PREMIER REPROCHE.

La littérature française est toute grecque et latine.

Ne diroit-on pas que notre langue, comme au temps de Ronsard, est tout hérissée de mots grecs et latins? Mais l'on ne voit donc pas que c'est la gloire des grands hommes qui ont le plus contribué à la créer, à la fonder; de Malherbes, de Pascal, de Bossuet, de La Fontaine! On ne voit donc pas que la gloire de Racine, de Boileau, de Fénelon, de Massillon, etc., qui l'ont ennoblie, dotée, enrichie de tant de belles formes, et de trésors littéraires, est d'avoir fondu dans notre langue toutes les beautés du grec et du latin avec ce choix et ce discernement si exquis que, sous l'instinct et la direction de leur génie, notre langue a pris sa forme et sa physionomie toute française! Par eux, elle est devenue cette langue si grave, si majestueuse, si propre aux affaires, aux sérieuses discussions de la politique, du droit public, de la science divine; cette langue, qui coule tour à tour avec l'abondance des fleuves, la rapidité des torrens; cette langue, qui, toute rebelle qu'elle est, sous la main du génie qui la maîtrise et la gouverne, devient assez flexible au jugement du plus célèbre de ses interprètes, pour

s'élever, s'abaisser, et pour passer du sublime au tempéré, du grave au doux, du plaisant au sévère.

SECOND REPROCHE.

La littérature française est une calque informe, et une copie décolorée de la littérature grecque et latine.

Tout cela est faux; il faut être aveugle, sans goût et sans discernement, pour ne pas reconnoître éminemment dans Corneille, dans Molière, dans Bossuet, dans Bourdaloue, le caractère d'un esprit original et créateur. Corneille et Molière, par la force de leur génie, ont tiré du chaos et de la barbarie la comédie et la tragédie françaises. L'éloquence de la chaire, liée et enchaînée par les formes et la scholastique, a brisé ces liens sous la main de Bossuet et de Bourdaloue, et a pris ces formes, si belles, si grandes, si sublimes, qu'en la comparant avec l'éloquence grecque et latine, on croit entrevoir quelque chose de la différence qu'il y a entre la parole de Dieu et la parole de l'homme.

Quand on ne sent pas ce qu'il y a de grand, d'élevé au-dessus des voies communes et de la portée du vulgaire, dans la manière de Bossuet; tout ce qu'il y a de fécond, de hardi, d'étonnant dans les plans de Bourdaloue, d'original à

sa manière dans cette merveilleuse clarté et netteté des pensées de Massillon, et tout ce bel ordre dans l'arrangement de toutes les parties d'un discours qu'on admire en lui et dont on ne trouve pas les analogues chez les anciens; quand on ne sent pas le nerf, la force, l'élévation, l'élégance, la richesse, l'abondance qui règne dans le style de ces grands hommes, et qu'on n'y voit qu'une *calque informe et une copie décolorée* des compositions de la littérature grecque et romaine; quand on est dépourvu, jusqu'à ce degré, du goût et du sentiment du beau dans les lettres, on doit renoncer à parler de littérature.

Écoutons ici l'auteur déjà cité: « Observons » de plus que ces copistes ont presque tous surpassé leurs modèles; que Molière est fort au-» dessus de Térence et de Plaute, que Théo-» phraste ne mérite pas même d'être comparé à » Labruyère, que La Fontaine éclipse totale-» ment Phèdre, que Racine perfectionne ce qu'il » emprunte à Euripide, et l'emporte sur lui par » les détails du style, par les grâces de la diction. » Et c'est là ce que M. Sismondi appelle *une* » *imitation servile, un fanatisme d'admiration*, » une suspension de tout mouvement spontané, » de tout développement national, un désir de » reproduire un tout conforme au modèle qu'on » avoit déjà sous les yeux: voilà ce qu'il déplore.

» En vérité ses complaintes paroissent un peu » risibles, ses élégies un peu comiques; il faut » se tenir un peu ferme pour se moquer de ces » raisonnemens au lieu de les réfuter. »

TROISIÈME REPROCHE.

Notre littérature n'est pas nationale, et on ne voit dans ses productions que des hommes et des caractères grecs et latins.

Tout cela est faux et très-faux. Nos poètes tragiques, épiques, ont puisé souvent et très-souvent leurs sujets dans l'histoire de France, dans celle des peuples modernes; il en est de même de l'épopée : témoin Voltaire dans *la Henriade*, M. Chateaubriant, dans *les Martyrs*. Le caractère national perce partout dans ces deux genres de poésie, dans la tragédie surtout. Et voilà ce qui l'affoiblit et l'énerve; on n'y retrouve que trop l'intrigue, la langue fade et langoureuse des romans : on diroit qu'une intrigue d'amour est en quelque sorte de l'essence de la tragédie, et que la conduite d'une pièce de théâtre ne peut pas s'en passer. Racine, dit-on, sur la fin de sa vie, avoit ouvert les yeux pour mieux discerner le vrai caractère de son art, et Fénelon assure qu'il avoit conçu le plan d'une tragédie entièrement vide de toute intrigue, et toute remplie, à la manière de la tragédie grecque, de scènes et

de situations terribles, plus propres à porter avec la terreur dans les ames l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Molière, créateur de la comédie de caractère, n'est pas moins national, et l'est peut-être plus que Plaute et Térence.

J'imagine que l'auteur n'a pas assez peu de sens pour dire que chez nous l'éloquence de la chaire et du barreau n'a rien de national, que tout y est grec et romain. Parcourez tous les genres de l'art de bien dire qu'ont traité les classiques du siècle de Louis XIV, et partout la bévue de l'auteur, sur leur défaut de nationalité, se présentera à vos yeux. Et quand ces auteurs vous diront que celui qui lit ces mêmes classiques n'éprouve jamais le plaisir d'un homme qui se trouve chez lui au milieu des usages, des institutions de notre vie civile, domestique et religieuse; quand ils vous diront ces choses, vous qui avez lu ces auteurs, qui en avez goûté les beautés, vous leur répondrez, je pense, qu'ils ne savent ce qu'ils disent, et que ce prétendu vide qui fait l'objet de leur dégoût est précisément un des charmes et des attraits qui vous attachent à leur lecture.



amusemens peu dignes du sérieux et de l'austérité de la vie chrétienne, je ne puis blâmer ce poète d'avoir fait retentir jusque sur la scène les leçons de la vertu, et si elle y avoit obtenu les applaudissemens que lui ont accordés quelquefois, en de pareilles rencontres, les païens eux-mêmes, je ne pourrois pas m'en plaindre; et je prends acte de ce fait pour dire aux romantiques: Il est faux que notre littérature, toute païenne, n'écrive jamais sous l'inspiration de la religion chrétienne.

L'influence de la Bible et du christianisme se montre jusque dans la prose poétique de Rousseau! Le lévite d'Ephraïm, nous dit-il dans ses *Confessions*, qui sont des mémoires sur l'histoire de sa vie, sera toujours le plus chéri de mes ouvrages; jamais je n'ai senti tant de fraîcheur, de suavité, que dans les momens où je composois cet écrit. Le même Rousseau avoit lu, je ne sais si c'est huit ou dix fois, la Bible tout entière (1), et il y en a qui ont dit qu'il avoit puisé dans cette lecture ce goût pour la simple nature qui, malgré l'abus qu'il en a fait, a exercé d'heureu-

(1) Ce malheureux écrivain condamnera au jugement de Dieu ces ecclésiastiques négligens à lire le texte sacré, à l'égal de ceux dont parle saint Jean-Chysostôme, lesquels ne connoissoient pas même le nombre des livres dont il se compose.

ses influences sur son esprit et l'a sauvé, dit-on, de l'athéisme. Ce goût biblique s'est maintenu jusque dans ces derniers temps dans notre littérature, témoin les pièces de MM. Florian, Baour-Lormian, etc.

Notre littérature n'est pas biblique. Que n'aurois-je pas à dire, si je voulois parcourir ici toutes les branches de notre poésie? Dans le genre lyrique, je citerois Racine et Jean-Baptiste Rousseau: s'ils sont demeurés au-dessous de David et des poètes hébreux, ils se sont élevés au-dessus d'Horace et de Pindare: tout est plein de poètes chrétiens, chez nous, qui ont pris en main la lyre de David et en ont tiré des sons auxquels les ames pieuses ont applaudi et qui ont servi d'aliment à leur piété (1). Quand on voit Racine, dans son *Athalie*, s'élever avec tant d'audace jusqu'au ton inspiré des prophètes; quand on entend les chants doux et mélodieux des chœurs que ce grand poète fait intervenir pour varier la scène dans la même pièce d'*Athalie* et dans celle d'*Esther;* quand on lit en outre les belles imitations que lui et Jean-Baptiste Rousseau, son émule dans le genre biblique, ont faites de la poésie des Hébreux, pour peu qu'on soit versé dans la poésie

(1) M. le comte de Marcellus n'étoit pas absent de ma pensée pendant que j'écrivois cette phrase.

française, on est fâché de voir au sein du clergé de jeunes littérateurs manqués compromettre la réputation de ces écoles aux yeux de leurs détracteurs, et la gloire nationale en présence des étrangers, par cette concession fausse et absurde, que la poésie française n'est ni chrétienne ni biblique.

Et si de la poésie je passe à l'art oratoire, ce mot vient dans ma bouche, pour leur dire : Si vous aviez jeté un coup-d'œil sur Bossuet, Massillon et Bourdaloue, auriez-vous jamais osé dire que l'éloquence française n'a rien de biblique?

Et quand ces écrivains signalent le romantisme par ce caractère distinctif, qu'il est éminemment biblique, je ne balance pas à leur dire : Non, les romantiques ne sont pas bibliques; ils ne sentent pas les beautés de l'Écriture; ils ne goûtent pas ce beau simple, naturel, vrai, naïf, grand sans effort, sublime sans enflure, qui constitue le genre antique, et c'est précisément là le caractère du texte sacré. Et les auteurs anciens ne sont si parfaits que parce qu'ils sont des copistes plus fidèles, quoique toujours affoiblis, de ce genre inimitable que j'appellerai *le beau scripturaire*. Le style romantique est essentiellement guindé, tendu, ampoulé, et en cela il est le contraire de celui de la Bible. Le genre romantique est irrégulier, vagabond; il marche sans ordre et sans

règle; il fait profession de la mépriser. Or, tout cela n'est ni chrétien, ni biblique. M. de Bonald a dit des jansénistes, qu'ils étoient les jacobins du clergé; et je dirois volontiers des romantiques, qu'ils sont les jacobins et les révolutionnaires de la littérature.

Si, de l'ordre littéraire nous passons à l'ordre moral, voici des reproches bien plus graves. Les auteurs païens, leur étude, leur enseignement classique, voilà, nous dit-on, la boîte de Pandore d'où sont sortis tous nos maux, la révolution, le délire et les excès de son impiété, et toutes les horreurs de son jacobinisme de 93. Qui que nous soyons, nous n'avons échappé que par miracle à l'action meurtrière de cet enseignement quotidien; il nous mettoit sans cesse en face une religion abominable, des dieux corrompus à l'égal des scélérats, des héros et des grands hommes dont nos vices étoient en quelque sorte les mœurs, une société enfin toute plongée dans la boue. Résumons toutes ces choses et examinons de sang-froid ce quatrième reproche.

QUATRIÈME REPROCHE.

Les funestes effets dans l'ordre moral de l'enseignement des classiques païens.

Tout cela est faux et exagéré, et l'est encore plus que tout ce qui précède.

Si ces reproches étoient vrais, ils retomberoient sur l'Église toute entière; elle a connivé à cet enseignement réputé si désastreux, par un consentement plus exprès que tacite. Remarquons-le bien, ce sont les auteurs païens revus et corrigés dont il s'agit ici. Or, ces auteurs païens mis en cet état, étoient enseignés depuis plusieurs siècles dans tous les colléges de l'Europe chrétienne et catholique. Et ces colléges, par qui étoient-ils dirigés, enseignés? par des ordres, des corporations, des congrégations religieuses; et ces institutions, de qui tenoient-elles leurs réglemens? de l'Église; par qui étoient-elles surveillées? par l'Église. Les colléges séculiers eux-mêmes dépendoient d'une administration toujours présidée par les évêques. L'Église elle-même a quelquefois donné leurs réglemens à plusieurs de ces colléges; elle y a enjoint l'enseignement classique des auteurs païens. Et je ne tarderai pas à citer, à l'appui de cette assertion, les conciles tenus à Milan par les ordres de saint Charles Borromée, en exécution des décrets du concile de Trente,

relatifs à la fondation des écoles ecclésiastiques.

La fausseté de ces accusations est repoussée par l'opinion publique. Les causes de notre malheureuse révolution, depuis bien des années, ont occupé la méditation des sages et sont devenues la matière de leurs discussions religieuses et politiques : tous se sont réunis, comme dans un point central, à assigner pour cause première et principale de ce grand fléau moral, les mauvaises doctrines propagées avant 1790 par la licence de la presse, et la connivence que lui prêtoient les ministres d'un roi foible et chrétien. Ces germes meurtriers, déposés par la lecture dans les esprits, avoient corrompu la haute classe, étoient descendus dans la moyenne et étoient arrivés jusqu'à la dernière, qui est celle du peuple. Après avoir fermenté long-temps dans les ames, elles y devoient nécessairement faire éclore des fruits de mort, ou plutôt éclater par une explosion funeste; et la révolution, déjà faite dans les idées, devoit en amener une autre correspondante dans les hommes, et les institutions religieuses et sociales; et tout cela, par la force des choses et la loi de l'invincible nature. Ne voir ici que les classiques latins, c'est s'attacher à une petite chose, c'est voir les objets à travers la loupe du préjugé, le prisme de l'es-

prit de système et la préoccupation qu'il inspire en faveur d'une idée fausse, mais fixe et principale.

Et ici encore nous pouvons invoquer l'expérience, nous qui avons vécu dans l'ancien régime, et traversé en quelque sorte le terrible défilé qui sépare l'ancienne et la nouvelle France. Les influences malignes échappées de la lecture des auteurs païens, du tableau mis devant nos yeux des superstitions païennes, ces influences glissoient en quelque sorte sur notre ame, s'arrêtoient à sa surface, n'y laissoient aucune impression dangereuse, tant elles étoient promptement effacées et neutralisées par les leçons chrétiennes de nos maîtres! Elles tournoient même souvent à bien : la beauté du christianisme ressortoit mieux à nos yeux par l'influence que les contrastes exercent sur la vue. Des maîtres chrétiens y trouvoient une occasion belle de réveiller en nous la reconnoissance envers Dieu, de lui rendre grâces de ce don si gratuit de la foi, de cette prédilection de la Providence, qui nous faisoit trouver la vérité dans nos familles, comme un bien et un héritage domestiques, nous faisoit marcher à l'admirable lumière de l'Évangile, pendant que les nations étoient demeurées assises durant tant de siècles dans la nuit du paganisme et les ombres épaisses de son ignorance. Quand bien même les Jacobins de 93 n'au-

roient pas trouvé la république dans les auteurs latins, les doctrines de Raynal et de Rousseau sur la souveraineté du peuple, n'auroient pas manqué de les leur apprendre. Nos modernes réformateurs cumulent ici l'inconséquence avec le paradoxe; car il eût suffi aux auteurs païens de produire la moitié des mauvais effets qu'on leur attribue, pour imposer à des hommes sages le devoir de leur donner une exclusion totale de l'éducation. Et cependant ces messieurs leur y conservent une place et admettent qu'on en fasse des classiques du deuxième ordre. Saint Augustin et saint Grégoire sont appelés en témoignage à l'appui de cette assertion si fausse. Je répondrai à ces autorités par le petit écrit qui termine cette dissertation, où je donnerai plus d'étendue à la matière, en exposant le sentiment des saints docteurs dont se compose la tradition sur l'utilité et le danger de l'enseignement des auteurs païens dans l'éducation chrétienne.

Avant de clore ma réponse à ce dernier reproche, je dois ici exposer ma pensée sur une assertion qui, pour être souvent reproduite en termes scientifiques par les écrivains de ce parti, n'en est pas moins fausse ou tout au moins louche et équivoque dans le vague où on nous la montre. La littérature est l'expression de la société. Cette remarque de M. de Bonald m'a tou-

jours paru ingénieuse, et j'y retrouve bien toute la sagacité de cet illustre et religieux écrivain; mais le romantisme en abuse beaucoup. Veut-on dire par là que la peinture des mœurs de la société soit l'objet unique et la fin essentielle et principale de la littérature? cela n'est pas. Les arts sont l'imitation ou si l'on veut la peinture vraie de la nature. Cette vieille définition, plus que la première, embrasse le tout de l'objet que l'on veut expliquer. Mettons la chose en scène pour la rendre plus sensible aux yeux du lecteur.

Voilà deux poètes, dont l'un peut être à juste titre appelé le peintre de la nature, et l'autre, celui de la société. Avec le premier, j'oublie l'auteur et son bel esprit pour ne plus m'occuper que de la nature telle qu'il la met devant mes yeux : ces hautes montagnes qui touchent les nues; ces épaisses forêts de l'Amérique, aussi anciennes que le monde; la mer et son étendue sans bornes; cet immense pin dont me parle Horace, qui marie l'ombre de son épais feuillage à celle de ce pâle peuplier; ce ruisseau qui, dans son cours tremblant, semble vouloir se perdre dans les détours de la prairie; et toutes ces peintures délicieuses de la vie champêtre, si éloignées des idées romantiques et romanesques; et ces peintures si vraies et si naïves du cœur humain et de ses passions; cette mère éplorée

qui a perdu son fils tendrement chéri, et qui exprime en de courtes paroles et des exclamations entrecoupées de sanglots, la douleur de son ame; Andromaque, désolée, qui se précipite au-devant d'Hector, allant à une mort presqu'assurée dans un combat inégal, tenant entre ses bras le jeune Astyanax, le gage chéri de leur amour réciproque, et toutes ces peintures délicieuses du cœur humain que l'on retrouve dans les personnages d'Homère et de Virgile, et dont le contraste est si frappant avec le langage violent, faux, guindé, exagéré des héros romantiques. A présent, supposez avec moi le peintre de la société qui nous présente en traits vrais, nerveux, énergiques, les mœurs dures et agrestes des montagnards d'Écosse, des sauvages de l'Amérique, 93 et la société telle que la philosophie nous l'avoit faite alors, le tu et toi, la carmagnole et le bonnet rouge, devenus le langage et le costume de toutes les classes du monde de cette époque; comparez maintenant ce peintre de la société avec celui de la nature, et que le lecteur judicieux et d'un bon goût juge et prononce auquel des deux appartient le prix et la palme de l'art de bien dire. Toute la littérature romantique de ces derniers temps, considérée en masse, atteste cette vérité; elle ne vise à autre chose, dit-elle, qu'à nous peindre la société; et

quelle société! l'original est hideux, les copies sont révoltantes. Voyez le compte rendu par les journaux anglais de l'état actuel de notre littérature (*Revue Britannique*). Concluons de là que la vieille définition, la littérature est l'expression de la belle nature, est plus vraie et plus exacte que celle que lui ont substituée les romantiques avec tout le faste de leur langage scientifique.

Mais j'ajoute encore ici la prévention. On ne peut nier, disent les romantiques, que le goût et le sentiment du beau dans les sciences et les arts ne soient relatifs à l'état actuel et moral des sociétés. Les anciens et nous, nous sommes un monde et une société à part, pourquoi nous donner le goût antique comme la règle du goût moderne? ce que vous sentez, je ne le sens pas. *Je suis convaincu que la lecture des anciens est capable de fausser le goût de la jeunesse; il faut douter de tout, si l'on n'en convient pas.* Je sens cela; quel droit avez-vous d'exiger de moi de faire céder mon sentiment au vôtre?

Résumons-nous.

Le beau littéraire n'a rien d'absolu; tout y est relatif à l'état de la société; et le beau antique peut être autre que le beau moderne.

Vous ne sentez pas le beau antique, mais tous les siècles l'ont senti : les hommes d'esprit et de talent dans tous les âges ont éprouvé le sentiment

du beau à la lecture d'Homère, de Virgile, de Platon, de Cicéron. Vous ne l'éprouvez pas ce sentiment; n'en concluez pas, dit Boileau, qu'il n'y a aucune beauté dans ces auteurs, mais que vous êtes aveugles, que vous n'avez point de goût, ou que votre goût est dépravé. Il y a des hommes qui ne sentent aucun plaisir à boire les vins les plus généreux, à manger les alimens les plus exquis, il leur faut des liqueurs fortes, une charge d'épicerie dans les apprêts qui dénaturent les substances, tant ils ont le goût blasé et le palais usé! Voilà votre espèce. Chez vous le sens moral, c'est-à-dire le goût du beau dans les arts, est corrompu, dépravé par les mauvais principes, les mauvaises lectures, les premières impressions reçues dans la jeunesse; il vous faut des idées gigantesques, des métaphores exagérées, et des sentimens faux et guindés, pour vous émouvoir et vous ébranler. Vous êtes à plaindre; est-ce là votre faute ou votre malheur? Je n'en sais rien, mais c'est l'un ou l'autre. Vous êtes à plaindre, vous n'avez plus le goût et le sentiment de la belle nature. C'est pour vous au moins un malheur, oui, un malheur. Ecoutez ici Fénelon : Malheur, dit-il, à ceux qui ne sentent pas le charme de ces vers :

Fortunate senex, hic inter flumina nota
Et fontes sacros frigus captabis opacum.

Et la beauté de ceux-ci :

. . . . et frigida Tempe
Mugitusque boum, mollesque sub arbore somni.

Et ceux-ci encore :

O rus, quando ego te aspiciam ! quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis,
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ.

Il est fâcheux pour un romantique d'avoir encouru cette espèce d'anathème, prononcé par ce littérateur qui passe pour n'avoir pas son égal, contre les hommes qui ne sentent pas le beau antique dont il vient de citer les exemples. J'invite un fauteur de cette secte littéraire à lire la lettre de ce célèbre prélat à l'Académie française; elle passe pour le morceau le plus parfait de critique littéraire qu'il y ait dans notre langue, et si cette lecture ne le guérit pas, je désespère de sa conversion, et je lui déclare que le goût du beau est entièrement émoussé dans sa conscience littéraire.

Le goût du beau n'a rien d'absolu; il est entièrement relatif à l'état des sociétés humaines.

Un romantique ne se doute pas de l'extrémité où le mène cet axiôme : je lui déclare qu'il respire l'athéisme; car s'il n'y a pas un beau absolu, invariable dans les arts et dans le sentiment que

nous en avons, il n'y a aussi rien que de conventionnel et d'arbitraire dans le beau moral et dans le sentiment du juste et de l'injuste, l'un et l'autre étant comme une application, comme un reflet de la lumière de cet ordre éternel et immuable, qu'on peut appeler d'un autre nom, la vérité, la justice, et cette souveraine et éternelle raison, dont le siége est dans l'intelligence de Dieu.

Le romantisme, disent ses défenseurs dans leur langage figuré, est un torrent aux ondes bouillonnantes, destiné à devenir un fleuve majestueux.

Pour compléter notre travail, et dans la profonde conviction où nous sommes que ce torrent n'est bon qu'à ravager et à détruire, remontons à la source de ces eaux bouillonnantes, et si nous parvenons à la tarir, nous sauverons le champ de l'Eglise de tout le mal qùe peut lui faire dans son cours ce *fleuve malfaisant et destructeur*. Et pour cela, visitons un moment en détail l'école où cette doctrine a commencé, et cette méthode synthétique qui est comme le lit où coulent ces eaux bouillonnantes. *Et pour suivre cette figure, je remarque qu'avant M.L.M. ce torrent dont on nous dit, avec tant d'élégance, qu'il cherchoit un lit et une vaste plaine où il pût s'écouler,* étoit errant et vagabond dans les champs de la littérature mondaine. C'est M. L. M.

qui, le premier, l'a introduit dans l'église : son école de Malétroit étoit, dans sa pensée, la source d'où ces eaux bouillonnantes devoient partir, devenir un fleuve majestueux et arroser toutes les campagnes du monde catholique. Je l'ai dit, et la chose est véritable. Malétroit, dans sa pensée, étoit destinée à former, à élever dans la science et les lettres, tous les apôtres et les docteurs du monde catholique. Ses projets n'étoient pas moins vastes que ceux de saint Ignace, et la congrégation religieuse dont il se déclaroit le chef et le fondateur étoit, comme je l'ai déjà fait observer, destinée à envoyer des missionnaires, des prédicateurs, des instituteurs, des professeurs, des docteurs à toutes les missions, les stations, les écoles ecclésiastiques, les sociétés savantes de tout le monde catholique. Des missionnaires ! A ce nom seul on se rappelle des hommes extraordinaires qui apparoissent dans les paroisses, comme des prophètes ; c'est à eux que les chrétiens de tout rang, de tout sexe, de toute condition viennent révéler les secrets de leur conscience ; c'est à eux qu'on défère la décision des cas les plus embarassans que puisse offrir la science de la morale. Chose remarquable ! le premier enseignement que l'on donnoit à ces savans et profonds casuistes, à ces grands directeurs des consciences, c'étoit l'avis émi-

nemment romantique, de mépriser beaucoup les théologiens scholastiques qui ont le mieux écrit et parlé sur la science des cas de conscience. Ces catéchistes du peuple chargés d'office d'expliquer à la multitude grossière les dogmes de la foi, dans un langage clair, précis, capable d'en ouvrir l'intelligence aux esprits les plus bornés, ceux-là même étoient avertis de ne pas lire ces traités composés par les plus habiles docteurs sur la théologie dogmatique, et où tous nos dogmes sont expliqués avec une exactitude et une précision qui ne laisse rien à désirer.

Enfin, un autre conseil essentiel et fondamental qu'on leur donnoit, et qui leur étoit commun avec tous les prédicateurs, c'étoit de se former le style, non pas sur Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue, et, en général, sur les grands écrivains du siècle de Louis XIV, dont les compositions n'étoient que des *copies décolorées* et un *calque informe* des prétendus grands écrivains de la Grèce et de Rome; mais, sur M. L. M., qui à lui seul valoit tout le grand siècle. Bossuet, ce génie transcendant, exalté avec si peu de goût par l'école cartésienne, pâlissoit devant lui; et on pouvoit dire de ses écrits, à meilleur droit que de ceux d'Homère; que c'étoit avoir beaucoup profité que d'avoir su s'y plaire. Et quoique cette lecture bien méditée et bien approfondie

pût suffire pour apprendre à bien écrire, on pouvoit y ajouter, pour surcroît de précaution, les romans les mieux choisis et les plus châtiés de la littérature moderne. Enfin les instituteurs et les professeurs, dans les humanités des petits séminaires, ne sortoient pas de cette école normale, sans être munis d'un réglement, d'après lequel le latin ne seroit plus la base de l'enseignement dans les humanités. Cette langue y seroit tolérée par grâce, en considération de l'Église qui l'a adoptée dans sa liturgie. Mais tous ces jeunes clercs, destinés à être curés ou vicaires dans les paroisses, devoient apprendre, dès le bas âge, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le sanscrit et les langues orientales. Horace, Virgile, Cicéron, Démosthène, Massillon, Racine et Boileau devoient être effacés du nombre des classiques, ou n'y occuper qu'une place secondaire et subalterne; et un membre de la congrégation étoit chargé de réviser une nouvelle liste de classiques, français, italiens, espagnols, allemands. *Cette liste, il l'a encore et il est prêt à la publier, aussitôt que le public aura ouvert les yeux sur la nécessité de la réforme qu'il propose.* Le secret de cet enseignement n'étoit pas si mystérieux, qu'il n'eût transpiré. Quelques cartésiens bretons du voisinage en avoient donné communication au public; et l'*invariable* avoit

excité une grande rumeur pour en avoir divulgué le secret dans son journal. Cette révélation prématurée, faite à un public qui n'étoit pas encore assez préparé pour porter une doctrine si haute, avoit paru un inconvénient; mais on voyoit bien, à travers un foible démenti, que le fond en étoit véritable, et les faits que nous voyons nous le prouvent.

Enfin, le pivot principal sur lequel porte tout cet édifice, dans lequel le romantisme n'entre que comme ornement et décoration, c'est la méthode synthétique, sans laquelle tout enseignement du christianisme est vide ou tout au moins tronqué et incomplet.

Arrêtons-nous ici un moment pour l'exposer et la combattre.

Qu'entend-on par cette méthode synthétique? C'est, comme on nous l'a expliqué bien souvent, la règle de l'universalité et de la perpétuité; c'est-à-dire, le devoir imposé à tout homme qui parle, écrit ou enseigne, de ne rien dire et écrire qui ne soit, par de bonnes et valables citations, prouvé conforme avec les traditions de tous les peuples qui figurent sur une carte et une mappemonde, à commencer par les Indiens, les Chinois, sans exception d'aucune nation ancienne et païenne qui ait jamais figuré sur la scène du monde.

M. L. M. visitoit souvent cette école, pour y animer l'émulation, y enflammer les esprits d'amour pour la vérité; on eût dit Platon expliquant dans ce nouveau Portique les leçons de la sagesse. On alloit de temps en temps à la Chassenaye consulter l'oracle; c'étoit une chose remarquable, au dire des témoins oculaires, de voir cette jeunesse aux pieds de ce grand homme, écoutant, dans un sentiment d'admiration, ou plutôt dans un silence d'adoration, les paroles de vie qui sortoient de sa bouche. Dieu seul connoît tout ce qui s'est dit de paradoxes hardis dans ces colloques privés et dans ces séances académiques. C'est là que s'est nourri dans ces ames jeunes et faciles à impressionner, le mépris des anciens, la haine de la scholastique, le dégoût des vieilles institutions classiques, ecclésiastiques, et un besoin impatient d'en opérer la refonte. Que sais-je encore? un dédain pour les anciens du sacerdoce embourbés dans les ornières de leur vieille routine, au milieu de ce mouvement rapide qui emporte les siècles vers un ordre nouveau, et qu'il est tout aussi impossible d'arrêter que le soleil dans sa course. Que sais-je encore? si le mauvais esprit sorti de ces lieux n'a pas desséché, comme un vent brûlant, dans le jeune clergé voué à ce parti, ce respect pour l'ordre épiscopal, sans lequel il n'y a pas de bon ordre, ni de police dans l'Église.

Cette méthode est assez exposée et elle est comprise. —Pour acquitter la tâche que je me suis imposée, il s'agit à présent d'en faire voir le vide et le creux, ou plutôt la fausseté et le néant; je lui reproche ces quatre vices.

Elle est, à mon avis, obscure dans l'exposé de ses principes, peu serrée dans ses raisonnemens, trompeuse et vaniteuse dans son érudition, incohérente et erronée en elle-même. Reprenons. Elle est obscure; je ne dis pas qu'elle le soit par sa nature et par son essence; mais je dis qu'après l'usage qu'en ont fait son auteur et les plus considérables d'entre ses ministres, on doit la réputer telle. Tant que M. L. M. remonte aux principes de sa haute synthèse, qu'il les explique et les expose, le lecteur le perd de vue; il entre dans un brouillard sombre, ou plutôt dans une nuit d'épaisses ténèbres. Le fait est incontestable; les experts dans la matière l'attestent à l'unanimité, et, à ce sujet, ils lui disent: Nous ne vous comprenons pas, ou nous ne vous comprenons qu'après un grand travail et un rude exercice. Et cependant vous n'écrivez ni sur la géométrie, ni sur l'astronomie, ni sur l'algèbre, ni sur la géométrie transcendante, ni sur la grammaire arabe. Accoutumés, comme nous sommes, aux sérieuses controverses que vous traitez, nous entendons sans peine Bossuet, Fénelon, Descartes,

Mallebranche, saint Augustin lui-même; et si nous ne vous comprenons pas, il faut l'attribuer, non pas à votre prétendue supériorité sur ces grands hommes par l'élévation ou la profondeur des vues, mais uniquement à leur manière, plus claire que la vôtre, d'expliquer leurs pensées. Le nombre de ceux qui comprennnet M. L. M. est si petit, qu'une sorte de refrain de toutes les répliques que font ses défenseurs à leurs adversaires, est celui-ci : Vous n'avez pas compris. Et quand ils prétendent eux-mêmes avoir saisi le profond mystère de ses pensées, M. L. M. leur donne un démenti par cette lettre de félicitation, qu'il écrit à un curé de je ne sais où, et qu'il congratule sur le mérite qui n'appartient qu'à lui seul d'avoir pu le comprendre. Et si un lecteur judicieux trouve quelque plaisir dans la lecture de ses écrits, et veut s'en rendre compte à lui-même, il s'aperçoit que des détails écrits avec pompe et magnificence ont passé devant ses yeux; mais que le tout et l'ensemble lui échappent, et que rien ne reste dans son esprit, quand il veut soumettre la suite des idées aux opérations de l'analyse. Et voilà donc le vice essentiel et capital qui infecte tous les ouvrages de cette école; l'obscurité. A ce défaut, il faut en ajouter un autre qui n'est pas moins grave : une logique flasque, lâche, peu serrée, peu pressée vers le but.

Je lis Mallebranche, Bourdaloue, les grands écrivains de Port-Royal signalés par M. D'Aguesseau à son fils, comme les modèles de la bonne logique : l'esprit saisit sans embarras l'exposé clair et net des principes, de ces points de départ, d'où il se met en route avec eux ; il les suit, dans l'espace parcouru au moyen de déduction de conséquences si claires, si suivies, que le style de ces grands auteurs est justement comparé à la chaîne qui se déroule, au tissu qui s'ourdit sans peine et sans embarras sous les yeux du spectateur, et mieux encore à un fleuve dont les eaux se suivent et se poussent les unes et les autres, dans un cours majestueux. Dans les ouvrages de M. L. M., au contraire, c'est dans l'enchaînement des idées, des solutions de continuité, comme dans les chaînes brisées; ou bien une suite continuée par des analogies vagues, des faits distans, éloignés, tirés par force et violence vers le sujet principal, une marche vague et incertaine, où l'on admire dans le détail la pompe des objets que l'on aperçoit, sans rien voir du tout où il se rapporte et sans savoir le terme où l'on va. Et la conscience interrogée répond, que l'esprit abandonné aux vagues de ses idées, est vide de conviction.

Quant à l'érudition, je lui ai fait ces quatre reproches, d'être trompeuse, vaniteuse, inco-

hérente, erronée; je ne puis me dédire sur aucun d'eux.

Elle est trompeuse : vous voulez me prouver la foi de l'univers et l'accord parfait sur telle ou telle vérité du dogme ou de la morale de tous les esprits, dont s'est composée dans tous les siècles sa raison générale; voilà votre but, et pour cela vous m'alléguez dix, quinze, vingt, trente auteurs disséminés sur tous les points de la surface du globe. Qu'est-ce que tout cela prouve? Un concile, un saint docteur cité, allégué me suffit pour connoître la foi de toute l'Église : pourquoi? c'est que ces autorités ont qualité pour me témoigner de la foi de l'Église. Mais en est-il de même des auteurs que vous me citez? L'univers parle-t-il par leur bouche? sont-ils ses organes et ses interprètes authentiques? Et si ailleurs ils ont dit le contraire, et si un grand nombre de contemporains les démentent, que devient votre preuve, et qui vous a dit que cela n'est pas? Et si j'entreprenois moi de faire une contre-preuve, n'aurois-je pas sous la main pareils et peut-être un plus grand nombre de témoignages, pour établir que ces mêmes dogmes, l'univers ne les a pas connus, les a niés, ou du moins les a tellement obscurcis, que la foi du symbole n'y est plus reconnoissable. Les recherches de votre érudition prouvent unique-

ment que des restes et des débris informes de la révélation primitive se sont transmis de main en main par la tradition des peuples. Moi que Dieu a éclairé de sa lumière, et à qui il a fait connoître cette révélation, je la retrouve et je la reconnois dans toutes ses parties, au milieu de ces ruines informes. Mais un infidèle, fût-il même du nombre des sages et des philosophes, fût-il même supérieur en génie au divin Platon, auroit-il pu rassembler ces membres morts et épars dans tout l'univers, en faire un corps et l'animer d'un souffle de vie? Combien plus un ouvrier et une bonne femme étoient-ils incapables de ce travail, visiblement supérieur aux forces de l'homme.

Tous ces témoignages, dis-je, épars ou réunis ensemble, forment un chaos, et de ce chaos vous faites sortir une voix qui enseigne, qui parle, qui dessine, et que tout le monde entend, comme l'Église, laquelle a une bouche et des interprètes : le pape, les conciles, les évêques.

Cette érudition est donc visiblement trompeuse, insuffisante pour vous mener au but où vous allez, qui est une connoissance de la foi de l'univers, capable de former la vôtre et d'édifier en vous la charité ; et votre raison générale n'est qu'une pure illusion.

Cette méthode trompeuse est de plus vaniteuse encore dans son érudition, vaniteuse dans le faste de sa synthèse, plus vaniteuse dans l'exposé de ces principes.

A la vue de cette haute métaphysique, des esprits vains et ignorans ouvrent de grands yeux; cet air de profondeur leur en impose, ils y soupçonnent d'autant plus de grandeur qu'ils y aperçoivent de mystère; et puis, confondant les idées vagues et confuses qu'ils y prennent avec des notions nettes et distinctes, ils s'applaudissent en eux-mêmes, et se glorifient d'avoir parfaitement entendu un auteur, qu'il n'est pas donné à tout le monde de comprendre; et voilà ce qui nous explique la vogue obtenue par M. La Mennais auprès d'une foule innombrable d'hommes, dont il est démontré qu'ils lui ont accordé une admiration à laquelle l'intelligence n'avoit aucune part, et le charlatanisme perce bien davantage encore dans cet étalage d'érudition, qui est de rigueur, en quelque sorte, dans cette méthode.

A la vue de cet amas de témoignages, les ignorans s'écrient avec admiration : Oh! que cet homme est savant, il a lu toute une bibliothèque, et l'on ne voit pas que les frais de cette érudition, pour cet érudit, étoient tout faits, qu'il les a trouvés recueillis et amassés dans ces répertoires et ces dictionnaires, dont le monde

abonde, qu'il n'a eu d'autre peine que de les copier, qu'il s'est épargné celle de les choisir, de les discerner, de les appliquer avec justesse au sujet, et que, si même il en avoit fait l'essai, son intelligence auroit été au-dessous de cette tâche. Un esprit clairvoyant sait bien discerner cette érudition acquise la veille de cette véritable science que l'esprit s'est incorporée par la réflexion, et qui se mêle au sujet comme l'esprit à la matière qui le vivifie.

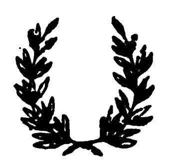
Méthode erronée. Les prélats de France l'ont censurée : je ne la connois pas, dites-vous, cette censure; mais, sans en discuter ici l'autorité, si cette pensée ne vous en impose pas : On assure que quatre-vingts évêques, juges de la foi, après en avoir délibéré avec leur conseil, ont censuré ce système nouveau, inconnu avant M. La Mennais; si cette pensée, dis-je, ne vous en impose pas, vous êtes un téméraire, du moins on en auroit jugé ainsi de mon temps.

Érudition incohérente. Elle se compose d'élémens incompatibles; lisez les ouvrages de cette école. Quand ils considèrent l'antiquité en détail, sa philosophie, sa religion, sa législation, ils en disent tout le mal possible; il n'y a pas d'erreur qu'ils ne lui imputent, d'ignorance dont ils ne la chargent; ils ne rabattent rien de ce qu'en ont dit depuis les Cartésiens, hormis peut-être

qu'ils ajoutent dans leur langage une nouvelle charge, par suite de cet esprit d'exagération qu'ils ont puisé dans les écrits de leur maître, et qui est chez eux passé en besoin et en une seconde nature. Mais reprenons. Le genre humain est infaillible dans son enseignement; mais les sources de cet enseignement, où sont-elles? N'est-ce pas à la législation, à la philosophie, à la religion de nous les fournir? Et si les philosophes, les poètes, les législateurs, les sages initiés dans les mystères n'ont débité que des faussetés et des erreurs, comment le genre humain peut-il être infaillible? Prenez, dit-on ici, les points sur lesquels ils s'accordent; et moi je dis: Ils ne s'accordent sur rien. Et je reprends: Ou ils s'accordent sur un point du symbole, ou sur plusieurs, ou sur tous. S'ils ne s'accordent que sur un point, il est faux de dire que le genre humain soit chrétien et enseigne tout le christianisme. S'ils ne s'accordent que sur plusieurs, même inconvénient: cet enseignement du genre humain n'est que partiel; il est tronqué, incomplet, erroné, plein de déceptions, puisqu'il mêle le vrai avec le faux; et s'ils sont unanimes, et d'accord sur tous les points, dès-lors tous, comme chacun en particulier, enseignent le christianisme, professent le symbole. Et alors pourquoi l'Église a-t-elle condamné ceux qui

ont ouvert le ciel aux païens? Et vous, pourquoi vous débattez-vous tant contre la philosophie, la théologie, la législation païenne? Tout cela est incohérent; et je persiste, plus que jamais, à conclure que votre méthode synthétique est pleine de vanités, d'inconséquences et d'erreurs.

On a allégué l'autorité des saints Pères; l'occasion me paroît belle d'exposer ici dans une courte dissertation l'enseignement et l'esprit de la tradition sur cette intéressante matière, et c'est ce que je vais faire.



JUGEMENT

DES SAINTS DOCTEURS DE L'ÉGLISE

Sur l'étude des auteurs païens, et l'usage où s'est maintenue l'Église, depuis son origine, d'en faire la base de l'enseignement de la jeunesse.

L'Église n'a jamais manqué d'esprits outrés, exagérés, incapables de se tenir sur la borne qui sépare le vrai du faux. Tertullien est de ce nombre. Un des excès de son rigorisme dans la morale, c'est le blâme qu'il a jeté sur l'étude des auteurs païens et la part qu'on lui a toujours donnée dans l'enseignement de la jeunesse. «Qu'a » de commun, dit-il, Athènes avec Jérusalem? » l'Académie avec l'Église? Qu'est-ce qu'un » christianisme stoïcien, platonicien, dialecti- » cien? Nous n'avons point besoin de curiosités » après J.-C. ni de recherches après l'Évangile: » quand nous croyons, nous ne voulons plus rien » savoir au-delà : celui qui est une fois chrétien » n'a plus rien à chercher. Que s'il reste quel- » que chose à chercher, cherchons chez nous, » c'est-à-dire dans l'Église, pour résoudre les

» questions que nous voulons former, sans vio» ler la règle de la foi.» Sénèque a déclamé contre les belles-lettres, par un travers d'esprit semblable à celui qui inspiroit à Rousseau de déblatérer contre le bel esprit et l'art de bien dire, avec tant d'esprit et d'éloquence. A entendre Sénèque, les belles-lettres ne sont bonnes qu'à former des gens incommodes, grands parleurs, *pleins d'eux-mêmes, lesquels remplissent leur tête de choses superflues et n'y laissent aucune place pour celles qui sont nécessaires. Molestos, verbosos intempestivos, sibi placentes facit; et ideo non discentes necessaria, quia supervacanea didicerunt.* L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappè, pour être un saint, ne laisse pas encore que de compter parmi ces hommes exagérés, censeurs du savoir et des belles-lettres, avec toute sorte d'instruction et de talens. M. L. M., fondateur de l'école romantique et ecclésiastique, étoit bien digne d'avoir Tertullien pour antécédent; il est le Tertullien ou si l'on veut le Rousseau de notre âge. Bossuet appelle Tertullien un dur Africain, le plus éloquent et le plus outré de tous les Pères. Et ne pourroit-on pas dire de M. L. M., qu'il est le plus éloquent et le plus exagéré des auteurs romantiques.

Les premiers chrétiens en sortant du paganisme pour entrer dans l'Église, se maintenoient

dans l'habitude de faire enseigner les belles-lettres à leurs enfans. C'est ce que nous montre la manière dont saint Basile fut instruit par son père. Il étoit bien convenable, dit saint Grégoire de Nazianze son historien, que ce saint, destiné à faire un si grand usage des lettres humaines pour la défense de la foi, et à exhorter la jeunesse à se livrer avec ardeur à cette étude, les apprît de bonne heure; c'est pourquoi son père, si renommé par son savoir, son éloquence, s'appliqua avec joie à instruire dans les belles lettres ce cher fils, en qui il remarquoit un naturel si heureux et un esprit si élevé.

Un événement remarquable mit l'Eglise à même de manifester sa pensée sur ce point de discipline; je parle de l'édit de Julien qui défendoit aux chrétiens l'étude des belles-lettres, en prohiboit l'enseignement à la jeunesse chrétienne. Certes si l'Eglise l'avoit estimée périlleuse et corruptrice de la jeunesse, elle auroit dit en cette rencontre : Dieu soit béni! mais l'iniquité se démentoit elle-même. Cet ennemi de Dieu qui nous a causé tant de maux, et qui en médite contre nous de plus grands encore, nous rend ici un important service; il nous débarrasse par autorité et de vive force d'une coutume vieille et enracinée, et que nos réglemens auroient eu beaucoup de peine à extirper. Ce

n'est pas ainsi que raisonnèrent les docteurs de l'Eglise, à l'apparition de l'édit de Julien; ils le regardèrent comme un raffinement de malice, dans ce persécuteur de la religion chrétienne, lequel essayoit contre elle d'une arme plus redoutable que le glaive, le mépris qui s'attache à l'ignorance; il vouloit, dit Théodoret, priver les chrétiens des grands avantages que donnoit aux docteurs chrétiens la connoissance des livres païens, laquelle leur servoit à les combattre par leurs propres armes (1). Sozomène ajoute qu'il étoit jaloux de voir la gloire des orateurs chrétiens, Apollinaire, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, surpasser de beaucoup celle des rhéteurs et des philosophes païens (2). Au reste, sur l'art de nuire à l'Eglise, on peut s'en rapporter à l'enfer. Et Socrate estime que les mesures de Satan étoient très-bien prises. Cet historien ecclésiastique propose à ce sujet cette question importante, s'il n'eût pas été plus avantageux au christianisme que la défense de Julien eût subsisté, et que, comme le veulent nos romantiques, on eût substitué à l'étude des auteurs païens celle des classiques pris parmi les Pères et les auteurs ecclésiastiques. Ce grave historien

(1) Théodoret, liv. III, Histor. ch. IV.
(2) Sozomène, liv. V, ch. XVII.

n'est nullement de cet avis ; il fait observer, à ce sujet, « que Notre-Seigneur et ses apôtres n'ont » nulle part consigné une semblable défense ; que » saint Paul même n'avoit pas négligé cette science, citant lui-même les poètes païens dans ses » épîtres et dans le discours qu'il prononça au » milieu de l'aréopage ; que ces connoissances sont » très-utiles pour établir certaines vérités soutenues par les philosophes d'une manière très-» solide ; que ces auteurs sont de beaux modèles » de l'éloquence et du raisonnement, si utiles à » la vérité pour combattre l'erreur, qu'on pou-» voit y puiser des aveux propres à faire rougir » l'idolâtrie, et mettre à nu, à découvert, le ri-» dicule de ses fables (1). »

Apollinaire et saint Grégoire de Nazianze estimèrent l'édit de Julien un coup si fâcheux porté au christianisme, que, pour réparer le mal qu'en souffroit l'éducation chrétienne, ils crurent devoir s'occuper de composer des poésies à l'usage des élèves chrétiens. Mais, remarque M. Lebeau, quoiqu'ils ne manquassent pas de talens et de génie, les copies demeurèrent au-dessous des originaux. Et M. Lefranc de Pompignan admire comment saint Grégoire de Nazianze, profondément affligé des malheurs de la religion, dans

(1) Socrat. liv. III, ch. XVI.

l'impuissance où il se voyoit d'y porter remède, s'en consoloit dans son jardin, au bord de sa fontaine, à l'ombre de ses arbres, s'occupant à faire des vers, et offrant à l'esprit de pénitence cet exercice laborieux et difficile : *Car, dit ce saint* docteur, *la composition des vers est bien plus pénible que celle de la prose* (1).

L'enseignement des auteurs païens reprit son cours aussitôt après la mort de Julien, et l'autorité de ces deux grands docteurs que je viens de citer, en est preuve palpable; mais saint Basile est un illustre témoin de ce fait.

Les romantiques semblent dire, par l'organe du jeune réformateur que j'ai cité, à la jeunesse cléricale : Fuyez ces lectures empoisonnées, *ce n'est que par miracle que la religion a échappé aux dangers dont elles menacent la foi et les mœurs*. Et Saint Basile, dans un beau discours que nous avons encore, exhorte la jeunesse chrétienne à lire beaucoup ces mêmes livres. Témoin le titre même de cette harangue: *Ad adolescentes, quomodo possint ex Gentilium libris fructum capere*.

Cette vertu humaine que nous admirons dans les païens, ce saint docteur nous dit qu'elle est à l'égard d'une bonne instruction pour la jeunesse,

(1) *Poésies sacrées*, par M. Lefranc de Pompignan, Disc. prélim. pag. 68.

ce qu'est dans la teinture des étoffes une première couleur qu'on y applique en attendant la véritable. Il la compare encore à cette fleur et à ces feuilles de l'arbre qui, sans être des fruits à la vérité, annoncent leur venue et les conservent après qu'ils sont éclos. Tout ce discours est un recueil où le lecteur, en admirant l'érudition du saint docteur, voit passer devant ses yeux les plus beaux traits de l'antiquité païenne, et les plus sages avis donnés à des maîtres chrétiens de s'en servir comme d'un aiguillon, pour exciter le zèle de leurs élèves à s'élever jusqu'au sommet de la vertu chrétienne. Ce docteur, ainsi que saint Grégoire de Nazianze, fait remarquer dans ce même lieu comment Moïse et Daniel furent élevés dans les sciences de leur temps, et il mêle à ses exhortations cet avis si chrétien, de ne pas attacher un trop grand prix à ce savoir, étant visible que la science des saintes Écritures est la maîtresse, et la science païenne ne lui servant que d'une suivante.

Nos discours, dit encore Saint Basile, s'élèvent au-dessus de ceux des sages du paganisme, autant que la beauté d'une honnête femme surpasse celle d'une courtisane. L'une n'a qu'à se montrer pour être agréable aux yeux; l'autre ne peut leur plaire qu'à force de fard et d'artifice (1).

(1) S Greg. Naz. in Carm. Iambic.

L'auteur du commentaire sur les Rois, attribué à saint Grégoire-le-Grand, affirme que non-seulement la lecture des profanes est utile pour entendre l'Ecriture, mais que c'est une ruse du malin esprit d'en détourner les jeunes gens, afin de les priver du grand profit qu'ils pourroient en tirer pour les choses spirituelles. *A non nullorum cordibus discendi desiderium maligni spiritus tollunt, ut et secularia nesciant, et ad sublimitatem spiritualium non pertingant.* Et un peu après : *Apertè quidem dæmones sciunt, quia dum secularibus litteris instruimur, in spiritualibus adjuvamur* (1). Saint Anselme conseille à Maurice, jeune religieux de grande espérance, qui s'étoit mis sous la discipline d'un rhétoricien appelé Arnould, pour apprendre à expliquer les auteurs, saint Anselme lui conseille de ne pas sortir de l'école de ce grammairien, qu'il n'ait appris à expliquer Virgile et les autres profanes dont la lecture n'a rien qui choque la bienséance (2).

Je fais observer néanmoins que si les saints docteurs exhortoient les jeunes gens en voie d'apprendre la science divine, à étudier avec ardeur les auteurs païens, ce qu'ils appeloient

(2) Greg. lib. V, in lib. I. Reg. VI, 13.
(2) Ans. lib. I, Epist. LV;

dans un langage ingénieux dépouiller l'Égypte pour en faire servir les richesses à l'ornement du sanctuaire, ces mêmes écrivains auroient tenu à un pasteur occupé et souvent absorbé par les divines fonctions du saint ministère, un langage différent et même contraire. Et dans le vrai, les courts momens qui restent à un pasteur après le travail du saint ministère, doivent être réservés exclusivement pour la lecture des divines Ecritures. David, les Prophètes, les livres sapientiaux, le Pentateuque; voilà pour lui ses historiens, ses orateurs, ses philosophes, ses poètes. Et M. de Fénelon lui-même donnoit ce grave et sérieux avertissement à un cardinal qui lui parloit dans sa correspondance d'Homère et de Virgile : je ne lis plus ces auteurs, lui écrivoit-il, dont la lecture a fait les délices de ma jeunesse; tous mes momens sont pris et absorbés par de plus graves occupations. Des prêtres et des pasteurs ont été blâmés d'employer leurs loisirs à enseigner les humanités et les auteurs profanes aux jeunes gens. Saint Grégoire de Nice n'échappa pas de son temps à ce blâme, que saint Grégoire-le-Grand fit tomber long-temps après sur Didier de Vienne. C'est dans le même sens qu'il faut entendre le quatrième concile de Carthage. Et c'est une chose digne d'attention, qu'un des grands motifs de cette défense, ce sont les

obscénités dont ces livres sont pleins, motif qui ne trouve plus son application, depuis que ces ouvrages ont été si bien corrigés par les utiles travaux des Pères de la Compagnie de Jésus.

Saint Jérome (1) se plaint de ce que des prêtres lisent les comédies de Plaute, de Térence, les bucoliques de Virgile; faute, disoit ce saint Docteur, que la seule nécessité excuse dans les enfans. D'où il suit que si les romantiques qui s'appuient sur son autorité avoient lu ses ouvrages avec attention, ils y auroient trouvé leur condamnation.

L'Église s'est occupée des écoles préparatoires aux séminaires. Saint Charles Borromée (2), en exécution des décrets du concile de Trente, établit des séminaires et des petits séminaires; et voici les réglemens qu'il leur donne, tels que je les lis dans les conciles qu'il a tenus à Milan. Il y aura, dit-il, une classe de grammaire où l'on expliquera le matin les épîtres familières de Cicéron; le soir, quelques endroits plus faciles d'Ovide et de Virgile, et tous ces endroits expliqués seront la matière des leçons récitées de mémoire le lendemain par les élèves. Dans la seconde classe,

(1) Hieron. ad Damasc. de Filio prodig.

(2) S. Charl. Borrom. Actorum, pag. 2, Instituta seminaria.

appelée humanités, on expliquera les Offices de Cicéron, les Tusculanes du même auteur, son épître à Atticus. Parmi les poètes, on expliquera Virgile et Horace, corrigés et purgés de tout ce qui peut blesser l'honnêteté. Dans les six derniers mois, on expliquera la rhétorique de saint Cyprien et quelques-uns des discours de Cicéron, les plus faciles à entendre.

Enfin Bossuet, tome 17, pages 16, 17, 18 et 19, dans sa lettre au pape sur les études du dauphin, développe, avec cette étendue de savoir et cette force de style qui le caractérisent, les avantages que ce jeune prince a retirés de la lecture des poètes et autres auteurs profanes. Je ne cite pas son texte, vu qu'il est si aisé de le vérifier dans ses ouvrages aujourd'hui très-répandus.

Quand on a lu ces autorités, on ne revient pas, dis-je, de la témérité de ces jeunes clercs réformateurs, qui réforment ainsi l'Eglise et ses docteurs, ses conciles et sa pratique de tous les âges et de tous les siècles. Que n'aurois-je pas à dire encore sur ce sujet inépuisable? Je finis par cette remarque, qui ne me paroît pas devoir être omise.

Cette littérature, depuis qu'elle a quelque vogue parmi nous, a déjà compromis d'une manière bien grave l'honneur national; car voici ce que je viens de lire dans la *Revue Britannique*, ou-

vrage où l'on a recueilli les articles les plus marquans insérés dans les journaux anglais.

« C'est quelque chose de bien remarquable » que la situation de la littérature française de» puis trois ans : tous les écrivains distingués de » ce pays conviennent du chaos d'idées, de l'ex» travagance ridicule du style qui déshonore la » plupart des productions nouvelles ; ils s'accor» dent sur l'égoïsme frivole, le cynisme dégoû» tant dont ces ouvrages offrent de si tristes » exemples. C'est un concert de plaintes et d'a» nathèmes contre ce défaut de conviction reli» gieuse, de moralité, de goût et de conscience... » Romans sur romans, drames sur drames, ne » font qu'ajouter encore aux élémens de discorde » et au chaos d'opinions auquel ce pays est en » proie. Toujours des scènes de licence ou d'a» trocité, toujours des paroles, tantôt furibon» des, tantôt ivres de débauche ; rien qui console » le cœur, rien qui resserre les liens sociaux.....

» A voir la littérature de nos voisins, telle qu'ils » l'ont faite depuis quelque temps, vous diriez » que le génie du mal, celui de la confusion et » du chaos, est le seul Dieu qu'ils admettent, la » seule muse à laquelle ils sacrifient. En l'exa» minant de près, il semble que vous penchez » au-dessus d'un gouffre dans lequel tourbil» lonnent et luttent toutes les incohérences, tou-

» tes les contradictions, espèce de puits sans
» fond comme les cercles du Dante. »

Tous ces anathêmes s'étendent sur la littérature française, à la prendre depuis la restauration. Le critique ajoute : Comparés aux géans du dix-septième siècle, Voltaire, Rousseau, Diderot, *ces écrivains aujourd'hui à la mode en France, sont bien petits, bien vagues, bien faux, bien dénués de but, de plan, bien stériles en idées, bien prodigues d'un ridicule éclat de paroles*. Enfin le grand reproche qui revient partout dans cette critique, c'est le défaut de plan, d'ensemble, de raison, de bon sens.

M. Victor-Hugo y obtient la première place ; mais après quelques éloges qu'on lui donne, voici la part de la critique : « Ce levain de cor-
» ruption, de désordre qu'on remarque dans tous
» les livres contemporains, se retrouve aussi dans
» ses ouvrages, et plus il avance, plus cette ma-
» ladie intellectuelle semble empirer. » Quelques beautés de détail, mais des scènes mal cousues, sans ensemble, d'une invraisemblance qui révolte, la logique blessée d'une manière à faire peur. C'est un condamné aux assises pour cause de meurtre, accompagné de toutes les circonstances les plus lâches et les plus atroces ; et ce même assassin est un talent plein de vigueur, qui s'exprime parfaitement, s'analyse lui-même avec

une philosophie, une métaphysique qui tient du prodige; il a une ame si douce, un esprit si puissant, un style si beau et si ferme, qu'on ne se lasse pas de l'admirer. Et tout cela, s'il vous plaît, se retrouve avec toute la justesse et la raison que l'on voit, dans un condamné, à qui il est impossible de faire grâce. Enfin, ce critique se résume à dire: « Tous ces grands romantiques » sont entachés d'exagération, de recherche, » de mensonge : leur style vise à l'effet en dé- » pit de tout. Dédaigneux de la vérité, prêchant » une sotte et insociable misantropie : tout y » est tronqué, incomplet, etc. » Je dois faire observer au lecteur que le critique qui tient ce langage nous laisse dans le doute s'il appartient au christianisme; mais, à coup sûr, il n'appartient pas à l'église romaine.

Mais, si tout cela est vrai, si on ne peut entrer un moment dans cette littérature sans enfoncer à chaque pas dans la fange; si leurs chefs-d'œuvre sont dénués de talent et de logique, le gros de leurs productions un amas d'incohérences, d'horreurs et d'obscénités, si tout cela est vrai, n'est-ce pas un scandale de voir des prêtres nous proposer sérieusement de renier Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, de quitter la littérature du siècle de Louis XIV, et tous les chefs-d'œuvre dont elle se compose, pour aller puiser à des

sources si empoisonnées? Ne réconnoît-on pas ici le désordre signalé par le prophète, abandonner la fontaine des eaux vives pour aller se désaltérer à des citernes si corrompues ? Et ici encore la censure se présente à mon souvenir, comme le véritable remède au mal. La défense de lire les livres de M. La Mennais, le premier volume de l'*Indifférence* excepté, me semble en être une suite nécessaire. Un petit nombre de vérités maniées avec force, mais que l'on trouve ailleurs avec plus de justesse et sans exagération y sont mêlés avec un déluge d'erreurs; et voilà tout le fruit qu'on peut en espérer. Je le dis avec une profonde conviction : Un jeune homme qui fait de cet écrivain son classique, son auteur assidu, qui nourrit son ame de ses principes et de sa doctrine, se les incorpore par la réflexion; ce jeune homme, qu'on me pardonne ce cri d'alarme, est perdu; cette étude doit nécessairement corrompre son esprit, fausser son jugement, émousser, détruire en lui le sens du vrai, du beau dans les arts, et l'éloquence corrompra son cœur. Et que l'on comprenne ici bien ma pensée, cette lecture ne peut manquer d'anéantir en lui la modestie, l'humilité, la simplicité chrétienne, d'y faire naître un esprit d'indépendance, de révolte contre l'autorité, un dédain superbe pour les choses anciennes consacrées par la pres-

cription du temps et le jugement de l'expérience, un besoin insurmontable de détruire tout ce qui est, de changer de situation et de place, vrai mouvement qui entraîne sans cesse la génération présente, et par où le génie du mal la pousse de progrès en progrès, ou plutôt de chute en chute dans le gouffre de l'anarchie en politique, et de l'erreur en philosophie, en religion, en morale.

On me dira peut-être ici : Vous parlez bien haut! — Oui. Mais songez que je signale un grand danger ; or, la sentinelle crie : Il y va des plus chers intérêts de la religion, de l'éducation des prédicateurs de l'Évangile, des écrivains chargés de le défendre ; en un mot, du style qui fait vivre les ouvrages, et sans lequel l'érudition, la science renfermée dans l'enceinte des écoles, laisse le monde à la merci de toutes les séductions de l'erreur. — Je parle bien haut. — Mais que si l'on veut bien songer un moment à mon âge, à ma longue carrière dans le saint ministère, et de plus, que c'est à la jeunesse cléricale à qui je m'adresse, on me trouvera peut-être un peu moins répréhensible.

Voyez Pièces justificatives, le Jugement de M. Guillemain sur Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fénelon.

CONCLUSION.

Jeunes élèves du sanctuaire, fermez l'oreille à tous les conseils que vous donnent l'orgueil et la présomption par l'organe de ces jeunes réformateurs, qui ne sont rien moins qu'experts dans les matières dont ils parlent. Ces conseils sont dangereux, désastreux même; ils ne vont à rien moins qu'à corrompre dans son principe tout l'avenir de vos compositions évangéliques, à y déposer un germe vénéneux, qui produira plus tard des fruits de mort; car l'expérience l'a prouvé, les premières impressions reçues sont profondes et presqu'ineffaçables. Surmontez avec courage les difficultés que présente à un esprit vif, l'étude sèche et aride des langues anciennes; ce n'est qu'après avoir passé par dessus les études de la littérature grecque et latine, qu'il faut arriver aux fleurs de la littérature française. Je n'ose vous dire des classiques anciens ce qu'Horace disoit à ses contemporains : *Exemplaria græca nocturnâ versate manu, versate diurnâ;* ah! c'est pour le texte sacré et pour des ouvrages qui ont l'esprit de Dieu pour auteur, qu'il faut réserver les témoignages pratiques d'une si haute estime. Mais

je vous dirai volontiers : Lisez avec une profonde attention les immuables et antiques modèles de l'art de bien dire, que vous présentent les siècles d'Auguste et de Périclès ; lisez les immortels ouvrages des grands écrivains du siècle de Louis XIV. Souvent ils se sont frayés après ces grands maîtres de nouvelles routes, et en les imitant ils les ont surpassé.

Mais vous distinguerez parmi eux les orateurs et les poètes sacrés. Que la lecture de Bossuet, de Fénelon, de Massillon vous soit surtout assidue et familière ; on peut vous dire d'eux à meilleur droit qu'on ne l'a dit d'Homère et de Virgile, c'est avoir beaucoup profité que d'avoir su s'y plaire. Des extraits des analyses de Bossuet et de Bourdaloue seront pour votre esprit des alimens substantiels qui nourriront votre ame, qui incorporeront en elle, en quelque sorte, la saine doctrine de l'Evangile ; et si la trempe de votre esprit ou le surcroît de votre travail dans le saint ministère ne vous permettent pas de puiser cette sève évangélique, ce froment des élus, dans les ouvrages des saints Pères, plus proches en quelque sorte de la source de la vérité venue du ciel, ces chefs-d'œuvre de la polémique et de l'éloquence sacrée seront pour vous comme ces belles fontaines que l'art a élevées dans nos cités pour répandre l'eau des fleuves dans les rues et

les places publiques. Quant aux productions de la littérature romantique sur lesquelles on vous propose de former votre goût et votre style, leur moindre défaut c'est d'être vides de sens et de raison, étant pour la plupart offensives des oreilles pieuses et chrétiennes, par l'ordure de l'impiété et de l'obscénité dont elles sont pleines. Les classiques grecs, latins et français que l'Eglise vous met en main par l'autorité des maîtres qu'elle a préposés à votre enseignement, voilà l'unique occupation de votre jeunesse, et après avoir ainsi dépouillé en quelque sorte l'antiquité païenne de ses trésors littéraires, vous consacrerez un jour ces richesses de l'Egypte à l'ornement du sanctuaire. Parvenus à un âge plus avancé vous prendrez conseil des sages instituteurs qui président à votre éducation, et s'ils aperçoivent en vous quelque vocation à pouvoir être un jour un défenseur de la religion, l'étude des langues vivantes et modernes ouvrira devant vous de nouvelles sources, et celle de l'hébreu et des langues orientales vous initiera dans la science des originaux du texte sacré.

L'Eglise, dirigée par l'Esprit saint, change, modifie son enseignement par des réformes lentes et insensibles; elle l'approprie au besoin des temps amené par le progrès des erreurs; et, vous le voyez, depuis que les naturalistes alle-

mands épuisent toutes les ressources que peuvent fournir à leur impiété une vaste érudition et une profonde connoissance des langues anciennes, pour défigurer nos livres saints, en effacer tous les caractères divins et la rabaisser au niveau des ouvrages de l'homme, depuis cette triste époque l'étude de l'hébreu et des langues orientales se ranime parmi nous. Ces langues sont enseignées dans le séminaire de Paris, par des maîtres qu'il ne m'est pas permis de louer. De nouvelles chaires où les langues orientales sont enseignées par d'habiles maîtres, s'élèvent tous les jours dans nos provinces ecclésiastiques; rapportons-nous en à la sagesse de ceux que l'Esprit saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu. Serions-nous arrivés à ce temps de confusion et de malheur prédit par le prophète, et auquel s'adressent ces terribles menaces : « J'ôterai du milieu de vous les sages, les hommes consommés par l'âge et par l'expérience, et je vous donnerai des enfans, pour vous enseigner, vous réformer, vous gouverner. »

ADDITIONS

AU JUGEMENT DE M. DE L. M.

CONSIDÉRÉ COMME ÉCRIVAIN.

Les prédicateurs de l'école romantique, pressés par la critique et serrés de très-près par les argumens de la raison et la règle immuable du bon goût qu'elle leur oppose, se réfugient dans leur vaste et nombreux auditoire, comme dans un asile où il est impossible de les forcer. Là, disent-ils, est le public vrai juge de la matière; c'est là qu'il prononce les jugemens et qu'il dispense avec impartialité la louange ou le blâme; suivre un orateur, assister trois fois la semaine à ses discours avec une assiduité qui ne se dément jamais dans la longue station d'un avent ou d'un carême, n'est-ce pas là émettre son suffrage d'une manière plus solennelle que si la main le déposoit dans l'urne ou l'écrivoit sur un scrutin? Et il leur semble qu'ils ont autant de défenseurs de leurs manières que d'auditeurs de leurs discours. Il y a beaucoup de mécompte dans cette apologie, elle repose sur une argumentation erronée, et à mon avis la distance est grande, immense

même entre ce fait posé comme principe : *Ce prédicateur est beaucoup suivi, il tire après lui un nombreux auditoire;* il y a loin, dis-je, loin de ce principe à cette conséquence : donc il est vraiment éloquent, et ses discours, bâtis sur les bonnes règles, brillent des véritables beautés de l'art oratoire. Pour démêler cette illusion, commençons par examiner cet auditoire, le décomposer en quelque sorte, le réduire à ses élémens véritables.

Autrefois les prédicateurs renommés comptoient parmi leurs auditeurs un grand nombre de prêtres; le clergé de la capitale étoit alors presqu'innombrable; il possédoit toutes les célébrités ecclésiastiques de l'époque; il n'y en avoit guère parmi eux qui ne fût amené, au moins quelquefois par la curiosité, aux sermons d'un prédicateur célèbre pour se former un jugement sur son mérite. Aujourd'hui l'auditoire de nos orateurs chrétiens est presqu'entièrement vide de ce genre d'auditeurs experts dans la matière et souvent prédicateurs eux-mêmes, et je n'aperçois en face de leur chaire que le clergé de la paroisse.

Le nombre des hommes étoit alors presqu'au pair dans nos églises avec celui des femmes, et parmi ces hommes je distingue volontiers la classe nombreuse des magistrats, des hommes

de loi accoutumés à discuter, à raisonner, à manier les armes de la dialectique et de l'éloquence. A présent si je demande à un prédicateur romantique combien d'hommes il y a dans cet auditoire dont il est si glorieux, il n'oseroit me le dire; et si dans ce compte, je me réduisois aux vrais connoisseurs, combien plus simple encore seroit l'expression de leur nombre. Les femmes, voilà donc les juges dont on compte les voix dans cette cause. C'est du sexe dévot que les hommes dont je parle attendent en quelque sorte leurs titres et leur diplôme d'orateurs *célèbres* et leur brevet d'immortalité.

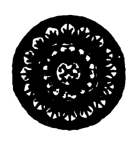
Je ne balance pas à prononcer que ce tribunal est incompétent pour juger ce différend : je m'en rapporte ici au témoignage de ce grand nombre de femmes pieuses, modestes, chrétiennes, qui sont aujourd'hui pour l'église son appui, sa consolation, l'âme de ses bonnes œuvres; elles ne s'offenseront pas, si je leur dis : Mesdames, avec tous les avantages d'un esprit distingué, d'une instruction plus abondante, plus variée qu'autrefois, telle en un mot qu'on la donne aujourd'hui dans les maisons d'éducation chrétienne, avec tous ces avantages vous n'êtes pas encore capables de porter un jugement ferme sur la bonté d'un sermon, l'ordre et la disposition convenable de ses parties, la force de ses preu-

ves, la vérité, la justesse, la convenance des détails dont il se compose.

Des faits irrécusables viennent ici à l'appui de mon assertion. Immédiatement après la publication du concordat de 1801 et la publicité du culte auquel il donna lieu, plusieurs missionnaires parcoururent la France, pour y dispenser, avec les indulgences du Jubilé, le bienfait de la divine parole. L'un d'eux avoit une réputation colossale assurément bien plus méritée par le zèle, la sagesse, la piété, que par le talent oratoire. L'auditoire de nos plus célèbres romantiques étoit petit, exigu, comparé au sien; sa voix nette et sonore remplissoit les plus grandes basiliques; et leur vaste étendue suffisoit à peine à contenir la multitude avide de l'entendre. Les autres moyens extérieurs, la taille, la physionomie, la dignité du maintien, parloient en sa faveur. Ses compositions, favorisées par le public de l'honneur d'une analyse, livrées à l'impression, n'étoient que de bons catéchismes, et se tenoient à une distance immense du mérite qui fait les discours éloquens. La pompe des éloges ne lui a pas manqué, on a épuisé tous les superlatifs de l'admiration pour vanter son éloquence. Cet homme sage rioit tout bas le premier de tant d'honneurs littéraires et académiques dont il étoit l'objet. Et son exemple n'est pas le seul fait

que je pourrois citer à l'appui de cette assertion, qu'un nombreux auditoire ne suppose pas toujours un grand orateur.

Ministres de l'Evangile, si nous sommes encore éblouis dans notre grave et saint ministère, de cette gloire de l'esprit dont la piété est quelquefois lente à se détacher, appelons à notre secours ces considérations humaines, abordons de près ce fantôme de la renommée pour en voir le creux, le vide, le néant; et en songeant à quel prix le monde donne cette vaine fumée, nous comprendrons qu'il faut travailler pour d'autres vues, attendre notre récompense de ce juste appréciateur du mérite, dont le jugement, réglé par son infinie sagesse, n'est pas égaré par les aberrations de l'opinion.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAITS
DES MÉLANGES DE LITTÉRATURE
DE M. VILLEMAIN.

BOSSUET.

A cette image de l'éloquence apostolique, n'avez-vous pas reconnu Bossuet? Grand homme, ta gloire vaincra toujours la monotonie d'un éloge tant de fois entendu! Le privilége du sublime te fut donné; et rien n'est inépuisable comme l'admiration que le sublime inspire. Soit que tu racontes les renversemens des états et que tu pénètres dans les causes profondes des révolutions, soit que tu verses des pleurs sur une jeune femme mourante au milieu des pompes et des dangers de la cour, soit que ton ame s'élance avec celle de Condé et partage l'ardeur qu'elle décrit, soit que dans l'impétueuse richesse de tes sermons à demi préparés, tu saisisses, tu entraînes toutes les vérités de la morale et de la religion, partout tu agrandis la parole humaine, tu surpasses l'orateur antique; tu ne lui ressembles pas. Réunissant une imagination plus hardie, un enthousiasme plus élevé, une fécondité plus originale, une vocation plus haute, tu sembles ajouter l'éclat de ton génie à la majesté du culte public, et consacrer encore la religion elle-même. Grand homme, peut-on parler d'éloquence sans commencer et sans finir par ton nom? Orateur invincible, écrivain inimitable, que ton image

brille dans cette enceinte, pour être l'inspiration toujours présente de notre enseignement et de nos auditeurs !

(*P*. 296. *Discours d'ouverture.*)

BOURDALOUE.

Cette puissance de dialectique, appliquée aux discussions religieuses, devint une des armes de la chaire chrétienne. Bossuet, dans la foule de ses sermons rapidement conçus, se livrant à l'ardeur de son imagination et de sa foi, avoit commandé la conviction par l'enthousiasme; Bourdaloue fit de l'éloquence évangélique un art profond et régulier. C'est l'athlète de la raison combattant pour la foi. Dans l'ordonnance de ses preuves, dans le choix des développemens, dans l'inépuisable fécondité de sa logique, il a retrouvé ce génie de l'invention qui formoit la faculté dominante de l'orateur politique ou judiciaire, faculté peut-être plus rare que cette imagination de style, qui s'accorde quelquefois avec l'impuissance de saisir et d'enchaîner les parties diverses d'un ensemble unique. N'y auroit-il pas, messieurs, une apparente singularité à éprouver sur un sermon de Bourdaloue, la justesse des règles que Cicéron établissoit pour l'ordonnance et la progression d'une attaque judiciaire ? Non, sans doute, ce ne sont pas deux genres inconnus l'un à l'autre que j'aurai bizarrement confondus, c'est l'unité de la logique qui se manifestera dans la diversité de ses applications; et quand vous verrez Bourdaloue traiter trois fois un même sujet, et trois fois inventer une nouvelle combinaison de raisonnemens et de preuves, vous reconnoîtrez le vrai génie de l'orateur. Mais en admirant cet art prodigieux, etc.

FÉNELON.

Mais Fénelon lui-même a montré qu'une imagination vive et touchante pouvoit répandre encore sur la chaire évangélique quelque chose de cette inspiration primitive. Son admirable sermon sur les missions, rapproché de la doctrine qu'il expose dans ses *Dialogues sur l'Eloquence*, et comparé aux grands exemples des Pères de l'Eglise, pourra nous apprendre ce qui manque au génie de Bourdaloue.

MASSILLON.

Massillon terminera ce parallèle; et puisque nous essayons d'examiner les chefs-d'œuvre de la chaire sous un point de vue profane, nous appliquerons à ce grand orateur les préceptes de l'antiquité sur l'élocution et sur le pathétique. Ainsi, messieurs, tout l'art des anciens rhéteurs se trouvera justifié par des applications qu'ils n'avoient pas eux-mêmes prévues. Le style, le choix, la vivacité des images, l'enchaînement facile des périodes, le charme varié de l'harmonie, tout ce que Cicéron demandoit à l'orateur, est réalisé par Massillon. Dans la diversité des deux langues, c'est le style de Cicéron lui-même. Les affections douces, les mouvemens persuasifs viennent animer cette régularité de langage; et la lumière orientale des prophètes y répand une teinte d'originalité, sagement adoucie par la perfection de l'élégance et du goût.

Quand on voit un professeur si habile, et qui a donné dans cette capitale des leçons de littérature et d'éloquence

à l'élite de la jeunesse française, avec toute la célébrité qu'eurent de leur temps les Libanius et les Augustin ; quand on voit un homme si distingué se faire un devoir de conscience et d'honneur national, de rendre à nos orateurs sacrés la justice qui leur est due, de ne rien omettre pour exciter dans l'ame de ses jeunes élèves une vive admiration pour ces grands maîtres, un ardent désir de se former sur leur modèle au beau talent de la parole; et que, d'autre part, on voit un prêtre dissertant dans une école ecclésiastique, en présence d'une jeunesse cléricale, destinée aux sublimes fonctions de la prédication de la divine parole, et qu'on est témoin de l'abus que ce prêtre fait de l'ascendant que lui a donné sa renommée sur de jeunes élèves, vides d'*instruction* et d'expérience, pour corrompre en eux le goût du beau, estimer un gain pour la piété de souffler dans leur ame un profond mépris pour ces grands orateurs de l'ordre sacerdotal qui ont honoré la religion, la France, son clergé, l'humanité toute entière, contribué d'une manière si prochaine à élever notre littérature à cette prééminence d'honneur et de gloire, qu'aucune nation de l'Europe n'ose lui contester; quand on est témoin, dis-je, d'une si grande injure, faite par un prêtre au sacerdoce français, on retombe sur soi-même avec un sentiment pénible, on souffre de l'humiliation qui en revient à la religion et au clergé français; on est tenté d'en faire une sorte d'amende honorable aux yeux du public, de protester à haute voix que ni cet écrivain, ni ses disciples ne sont en aucune manière dans ces théories insensées les interprètes de l'Eglise de France, que l'épiscopat français les désavoue, que l'enseignement furtif de ces mauvaises doctrines dans les écoles confiées à leur garde pastorale, seroit pour eux un sujet profond de tristesse,

un désordre digne d'être la matière de leur sévère animadversion pastorale, et que, hormis le cas où leur religion auroit été surprise, des hommes infectés du venin de ces erreurs littéraires n'occuperoient jamais une place dans la direction ou l'enseignement de leurs petits séminaires.

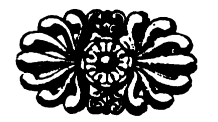
Dans les archives saisies en possession de l'accusé Berrier-Fontaine, nous trouvons les sections Marat, Couthon, Saint-Just, chute des Girondins, quatre-vingt-treize, des Montagnards, des Jacobins; voilà pour les doctrines politiques. Des gueux, guerre aux châteaux, abolition de la propriété, ou, si l'on s'en rapporte à un tardif amendement, de la propriété mal acquise; Babeuf, des truands; voilà pour les doctrines sociales. — Mort aux tyrans : 5 et 6 juin, des piques, canon d'alarme, tocsin, barricade Méry, insurrection de Lyon; voilà pour l'insurrection. — 21 janvier, Maillard, Louvel; voilà pour l'assassinat! Ne perdons pas de vue que les noms étoient donnés aux sections par le comité.

Dans un système large et bien entendu d'instruction publique, le travail glorifié seroit la première richesse; les capitalistes en terres ou en argent seroient à genoux devant le travail; à leur tour ils deviendroient supplians en face des travailleurs, et l'ouvrier dicteroit alors ses conditions. *Il auroit la place que son ignorance vous donne, il commanderoit à la terre et à l'or;* il traiteroit d'égal à égal avec ceux qui possèdent l'un et l'autre. En vérité, je le dis : *Encore une révolution, et nous verrons cela.*

... Mais quel seroit le moyen d'atteindre ce superflu dans l'état actuel des choses?

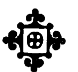
Nous y arriverons par l'impôt progressif, par les lois

somptuaires, par l'abolition des contributions qui pèsent uniquement sur les pauvres, et par d'autres mesures qui se rattacheront toutes au même principe. Enfin, pour détruire insensiblement ces inégalités monstrueuses qui affligent aujourd'hui la société, le premier objet de la révolution future sera de rapprocher les degrés extrêmes autant que possible, en sorte que nous fassions disparoître les opulens et les gueux. Ces deux états, naturellement inséparables, sont également funestes au bien commun : de l'un sortent les fauteurs de la tyrannie, et de l'autre les tyrans; c'est toujours entre eux que se fait le trafic de la liberté publique : l'un l'achète, l'autre la vend.



AVERTISSEMENT.

Les fragmens que je vais citer sont extraits d'un écrit qui a pour auteur Frédéric, que la Prusse a honoré du nom de grand, et qui n'a d'autre droit à ce titre que celui que lui a donné l'habileté dans l'art de la guerre. L'original, écrit de sa propre main, est déposé aux archives de Postdam. Il a pour titre : *Matinées royales,* ou *Entretiens sur l'art de régner.* La personne qui m'en a donné communication, s'en est procuré une copie qu'elle certifie véritable, et si je disois son nom, il me serviroit lui seul de garantie auprès de la critique la plus difficile; sur son témoignage, je ne balance pas à le présenter au public comme authentique. En le lisant, cette réflexion, qui n'est pas neuve, se présente à l'esprit : Oh que la gloire de l'esprit et la gloire non moins brillante des armes, sont aux yeux de Dieu des biens d'une petite valeur, puisqu'il les abandonne à des hommes tels que Voltaire et Frédéric !



DE LA RELIGION.

La religion est absolument nécessaire à un État : c'est une maxime qu'il seroit fou de vouloir disputer. Un roi est très-maladroit, quand il permet que ses sujets en abusent; mais aussi un roi n'est pas sage d'en avoir. Ecoutez bien ceci, mon cher neveu; il n'y a rien qui tyrannise tant l'esprit et le cœur que la religion, parce qu'elle ne s'accorde ni avec nos passions, ni avec les grandes vues politiques qu'un monarque doit avoir : la vraie religion d'un prince, c'est son intérêt et sa gloire; il doit être dispensé par état d'en avoir d'autre. Il peut cependant conserver un extérieur passager pour amuser ceux qui l'observent et qui l'entourent. S'il craint Dieu, ou pour parler comme les femmes et les prêtres, comme Louis XIV dans sa vieillesse, il devient timide et puéril; il est digne d'être capucin. Est-il question de profiter d'un moment favorable pour s'emparer d'une province, une armée de diables se présente à ses yeux pour la défendre. Nous sommes assez foibles pour croire que c'est une injustice, et nous proportionnons nous-mêmes le châtiment à notre crime. Voulons-nous faire un traité avec d'autres puissances, si nous nous souvenons que nous sommes chrétiens, tout est perdu, nous serons toujours dupes. Pour la guerre, c'est un métier où le plus petit scrupule gâteroit tout : en effet, quel est l'honnête homme qui voudroit la faire, si l'on n'avoit pas le droit de faire des règles qui permettent le pillage, le feu, le carnage? Je ne dis pourtant pas qu'il faille afficher l'athéisme et l'impiété, mais il faut penser selon le rang

qu'on occupe. Tous les papes qui ont eu le sens commun ont eu des principes de religion propres à leur agrandissement. Ce seroit le comble de la folie si un prêtre s'attachoit à de petites niaiseries qui ne sont faites que pour le peuple. D'ailleurs, le meilleur moyen d'écarter le fanatisme de ses États est d'être de la plus froide indifférence sur la religion. Croyez-moi, mon cher neveu, la sainte Mère a ses caprices comme une femme : elle est toujours inconstante. Attachez-vous à la vraie philosophie : elle est consolante, forte et inépuisable comme la nature, et bientôt vous verrez qu'il n'y aura dans votre royaume aucune dispute de conséquence sur la religion; car les partis ne se forment que sur la foiblesse des princes et des ministres.

Une réflexion bien importante que j'ai à vous faire, c'est que vos ancêtres ont opéré de la façon la plus sensée à ce sujet : ils ont fait une réforme qui leur a donné un air d'apôtres, en remplissant leur bourse. C'est sans contredit le changement le plus raisonnable qui soit arrivé dans cette espèce : mais puisqu'il n'y a plus rien à gagner, et qu'il seroit dangereux, dans ce moment, de marcher sur leurs traces, il faut s'en tenir à la tolérance.

Retenez bien ce principe, mon cher neveu, et dites toujours comme moi, que l'on prie Dieu dans mon royaume comme l'on veut, (suit un propos obscène que je n'ose transcrire ;) car pour peu que vous paroissiez négliger cette maxime, tout est perdu, et voici pourquoi :

Mon royaume est composé de plusieurs sectes. Dans certaines provinces, les réformés sont en possession de toutes les charges : dans d'autres, les Luthériens ont le même avantage. Il y en a où les Catholiques dominent, au point que le roi ne peut y envoyer qu'un ou deux députés protestans, et de tous les fanatiques ignorans et

aveugles, j'ose vous protester que les Romains sont les plus ardens et les plus atroces. Les prêtres, dans cette extravagante religion, sont des bêtes féroces, qui ne prêchent qu'une soumission aveugle à leurs décrets, et qui commandent en despotes. Ils sont assassins, voleurs, violateurs, et d'une ambition inexprimable. Voyez Rome, avec quelle insolente rapidité elle s'arroge le droit de commander aux souverains!

Quant aux Juifs, ce sont de pauvres petits fripons, qui, dans le fond, n'ont pas autant de tort qu'on leur en impute : rebutés, haïs, persécutés presque partout, ils paient assez exactement ceux qui les souffrent, et se vengent aux dépens de ceux qu'ils rencontrent sur leur route.

Comme nos aïeux se firent chrétiens dans le neuvième siècle pour plaire aux empereurs, luthériens dans le quinzième siècle pour prendre les biens de l'Église, et réformés dans le seizième pour plaire aux Hollandois, à cause de la succession de Clèves, nous pouvons bien nous rendre indifférens pour maintenir la tranquillité dans nos États.

Mon père avoit un excellent projet, mais qui ne lui réussit pas : il avoit engagé le président Lain à lui faire un petit Traité de Religion, pour réunir les trois sectes et n'en faire qu'une. Le président parloit mal du pape, traitoit saint Joseph de bon homme, prenoit le chien de saint Roch par les oreilles, et tiroit le cochon de saint Antoine par la queue; il ne croyoit pas à la chaste Suzanne; il regardoit saint Bernard et saint Dominique comme des courtisans aussi déliés que fourbes : les onze mille vierges n'avoient pas plus de crédit sur son esprit que les saints et les martyrs de la famille de Loyola. Quant aux mystères, il convenoit qu'il falloit ne pas

vouloir les expliquer; mais qu'il falloit mettre du bon sens en tout, et ne pas s'en tenir aux mots. A l'égard des Luthériens, il en faisoit son point d'appui, et vouloit que les Catholiques devinssent un peu infidèles à la cour de Rome; mais il prétendoit que les Luthériens cessassent d'être aussi subtils dans la dispute. Il prétendoit aussi que quelques distinctions ôtées, on les trouveroit très-près les uns des autres. Il croyoit qu'il y auroit plus de peine à rapprocher les Calvinistes, parce qu'ils avoient plus de titres que les Luthériens; il proposoit cependant un bon expédient : qu'on n'eût que Dieu pour confident quand on communie. Il regardoit le culte des images comme une amorce pour le peuple : il croyoit qu'il falloit à un paysan un saint quelconque; pour les moines, il les expulsoit, parce qu'il les regardoit comme des ennemis, à qui il falloit de fortes contributions. Quant aux prêtres, il leur laissoit leurs gouvernantes pour femmes.

Ce projet a fait beaucoup de bruit; les bonnes femmes croyoient qu'elles étoient lésées, et que c'étoit un sacrilége, parce qu'on touchoit aux mystères. Si cette brochure avoit été goûtée, on auroit fait tous ses efforts pour exécuter le projet qu'on avoit formé. Pour moi, je ne l'ai point abandonné, mon cher neveu, et je me flatte de vous en faciliter l'exécution. Il faut être utile au genre humain, en rendant tous les hommes frères, et en leur faisant une loi douce et facile de vivre ensemble comme amis et comme parens, en leur inculquant la nécessité absolue de vivre et de mourir en paix, et de faire leur unique bonheur des vertus sociales.

Cette maxime une fois germée dans le cœur des enfans, l'Univers ne sera plus qu'une même famille, et le siècle d'or si vanté n'approchera pas d'une félicité telle que

je la souhaite ardemment, et dont on jouira sans altération.

Voici ce que je fais pour parvenir à ce grand dessein : je tâche de faire répandre dans tout ce qu'on écrit dans mon royaume un mépris pour ce qui a été réformateur, et je ne perds pas la plus petite occasion de développer les vues ambitieuses de la cour de Rome, des prêtres et des ministres. Peu à peu j'accoutumerai mes sujets à penser comme moi, et je les détacherai de tous les préjugés; mais comme il leur faut un culte, je ferai paroître, si je vis, quelqu'homme qui en prêche un. D'abord j'aurai l'air de vouloir le persécuter; mais peu à peu je me déclarerai son défenseur, et j'embrasserai avec chaleur son système.

Ce système, si vous voulez que je le dise, est déjà fait: Voltaire en a composé le préambule; il prouve la nécessité de se désister de tout ce qu'on a déjà dit sur la religion, parce qu'on n'est d'accord sur aucun point. Il fait le portrait de chaque chef de secte avec une liberté naïve, qui ressemble à la pure vérité : il a déterré des anecdotes des papes, des évêques, des prêtres et des ministres, qui répandent une gaîté singulière sur son ouvrage, qui est écrit d'un style si serré et si rapide, qu'on n'a pas le temps de réfléchir, et, comme un auteur rempli de l'art le plus subtil, il a l'air de la meilleure foi du monde, même quand il avance les principes les plus douteux.

D'Alembert et Maupertuis ont fourni le canevas de cet ouvrage, et ils ont calculé avec tant de précision, qu'on sera tenté de croire qu'ils ont cherché à se le démontrer à eux-mêmes, avant que d'aller le démontrer aux autres.

Rousseau travaille depuis quatre mois à prévenir les

objections. Je me fais d'avance une fête de mortifier tous les monseigneurs empesés qui oseront nous contredire. Ils ont déjà une suite de cinquante conséquences pour chaque objet de dispute, et au moins trente réflexions sur chaque article de l'Écriture sainte.

DE LA JUSTICE.

Nous devons à nos sujets la justice comme ils nous doivent le respect : j'entends par-là, mon cher neveu, qu'il faut rendre la justice aux hommes, et surtout à vos sujets, lorsqu'elle ne renverse pas vos droits, ou qu'elle ne blesse point notre autorité; car il ne doit y avoir aucune inégalité entre les droits du monarque et les droits du sujet ou de l'esclave : mais il faut être juste et ferme lorsqu'il est question de juger ou d'établir le droit entre un sujet quelconque et un autre sujet : c'est un acte qui seul peut nous faire adorer; mais il faut bien prendre garde de nous laisser subjuguer par elle.

Je crois bien que j'ai mis la bonne dame en pet en l'air; mais je craignois ses yeux, parce que je connois le poids qu'elle a parmi le peuple, et je savois que les princes adroits pouvoient, tout en satisfaisant leur ambition, se faire adorer. La plus grande partie de mes sujets a cru que j'étois touché des maux qu'entraîne après soi la chicane. Hélas! je vous l'avoue, et j'en rougis quelquefois, que bien loin de les avoir eu ens vue, je regrette les petits avantages qu'elle me procuroit; car les droits établis sur la procédure et le papier timbré, a diminué nos revenus de près de 500,000 francs. Ne vous laissez donc pas éblouir, mon cher neveu, par ce mot de justice. C'est un mot qui a différens rapports, et qui peut

être expliqué de différentes manières. Voici le sens que je lui ai donné.

C'est au milieu de toutes ces réflexions que je me déterminai à saper les fondemens de cette grande puissance, et ce n'est qu'en la simplifiant le plus que j'ai pu, que je l'ai réduite au point où je la désirois.

Vous serez peut-être surpris, mon cher neveu, que des gens qui ne parlent jamais qu'avec respect de la personne sacrée du roi, soient les seuls en état de lui faire la loi. C'est précisément par ces mêmes raisons qu'il ne leur est pas difficile d'arrêter notre puissance. On ne sauroit les soupçonner de violence, puisqu'ils n'ont point d'armes, ni de manque de respect, puisqu'ils nous parlent toujours avec la plus grande décence. Mais nos sujets sont bien vite entraînés par cette éloquence ferme, qui ne se produit que pour leur bonheur et pour notre gloire.

J'ai souvent réfléchi sur les avantages que procure à un royaume un corps qui représente la nation, et qui est dépositaire des lois. Je crois même qu'un roi est plus sûr de sa couronne lorsqu'il la lui donne ou la lui conserve; mais qu'il faut être homme de bien et rempli de bons principes, pour permettre que l'on pèse chaque jour nos actions. Quand on a de l'ambition, il faut y renoncer. Je n'aurois jamais rien fait si j'avois *été gêné*; peut-être passerois-je pour un roi juste, mais on me refuseroit le titre de héros.

Le monarque est plus souvent exposé aux vicissitudes de la fortune que le despote; mais il faut aussi que le despote soit actif, éclairé et ferme : il faut plus de vertus pour briller dans l'état de despote que dans l'état de monarque. Le courtisan adule le monarque, caresse ses vices, et le trompe. L'esclave se prosterne devant le

despote, s'avilit et l'éclaire. Il est donc plus utile à un grand homme de régner en despote; mais plus affligeant à un peuple de vivre sous ce gouvernement.*

DE LA POLITIQUE.

Comme parmi les hommes on est convenu que duper ses semblables étoit une action lâche, on a été chercher un terme qui adoucît la chose, et c'est le mot politique qu'on a choisi infailliblement. Ce mot n'a été employé qu'en faveur des souverains, parce que décemment on ne peut nous traiter de fripons et de coquins. Quoi qu'il en soit, voici ce que je pense de la politique.

J'entends, mon cher neveu, par le mot de politique, qu'il faut chercher à duper les autres. C'est le moyen d'avoir des avantages, au moins d'être en paix avec tous les hommes; car soyez bien persuadé que tous les États du monde courent la même carrière, et que c'est le but caché où tout le monde vise, grands et petits. Ce principe posé, ne rougissons donc pas de faire des alliances dans la vue d'en tirer nous seuls tout l'avantage. Ne faites pas la faute grossière de ne pas les abandonner quand vous croirez qu'il y va de votre intérêt, et surtout soutenez vivement cette maxime, que dépouiller ses voisins, c'est leur ôter les moyens de nous nuire.

L'auteur traite de la politique particulière et de la politique des États. Sur la première partie, il mêle à des principes vides de toute morale les détails ignobles de sa vie privée avec tout le cynisme des Confessions de Jean-Jacques Rousseau. Sur la politique des États, il pose ces trois principes : Le premier, se conserver, souvent s'agrandir; le second, ne s'allier que pour son avan-

tage; le troisième, se faire craindre et respecter, même dans les temps les plus fâcheux.

L'équilibre est un mot qui a subjugué le monde entier, parce qu'on croyoit qu'il assuroit une possession constante; mais dans le vrai, ce n'est qu'un mot : car l'Europe est une famille où il y a trop de mauvais frères. Je dis plus, mon cher neveu, c'est en méprisant ce système qu'on va au grand. Voyez les Anglais, ils ont enchaîné la mer. Ce fier élément n'ose plus porter de vaisseaux qu'avec leur permission; il résulte de là qu'il faut toujours tenter, et être bien persuadé que tout nous convient. Mais il faut seulement prendre garde de ne pas afficher avec trop de vanité ses prétentions, et surtout munissez-vous de trois hommes éloquens à votre cour, et laissez-leur le soin de vous justifier.

Le deuxième principe, s'allier pour son avantage, est une maxime d'état, et il n'y a point de puissance qui soit autorisée à la négliger. De là suit cette conséquence, qu'il faut rompre son alliance lorsqu'elle est préjudiciable. Dans ma première guerre avec la reine, j'abandonnai les Français à Prague, parce que je gagnois la Silésie au marché. Quand je les aurois conduits à Vienne, ils ne m'en auroient jamais donné autant. Quelques années après, je renouai avec la France, parce que j'avois envie de tenter la conquête de la Bohême, et que je voulois ménager cette puissance pour le besoin. J'ai depuis négligé cette nation pour m'approcher de celle qui m'offroit le plus. Quand la Silésie, mon cher neveu, aura fait une fortune, elle pourra me donner un air de bonne foi et de constance qui ne convient tout au plus qu'aux grands États et aux petits souverains.

Je vous ai dit, mon cher neveu, que qui dit politique dit presque coquinerie, et cela est vrai. Cependant

vous trouvez sur cela des gens de bonne foi qui se sont fait de certains systèmes de probité. Ainsi, vous pourrez hasarder avec vos ambassadeurs. J'en ai trouvé qui m'ont servi sur les deux toits, et qui pour découvrir un mystère auroient fouillé dans la poche d'un roi. Attachez-vous surtout à ceux qui ont le talent de s'exprimer en phrases vagues, louches et renversées. Vous ne ferez pas mal d'avoir des médecins et des serruriers politiques; ils pourront vous être d'une grande utilité. Je connois, par expérience, tous les avantages qu'on peut en tirer.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

